



PME

AU FIL DE L'EAU

RAPPORT SUR
L'ÉVOLUTION
DES PME



BIENVENUE DANS
L'UNIVERS NUMÉRIQUE ENRICH
ET TOUJOURS À JOUR

LA VERSION
COMPLÈTE

Le Rapport PME au fil de l'eau est édité par Bpifrance.

Son contenu 100% numérique est actualisé au fur et à mesure de la disponibilité des articles.

27-31, avenue du Général Leclerc
94700 Maisons-Alfort

Directeur de la publication
Nicolas Dufourcq

Contacts
observatoirespme@bpifrance.fr
Philippe Mutricy (philippe.mutricy@bpifrance.fr)
Laurence Tassone (laurence.tassone@bpifrance.fr)

Copyright
Les opinions et interprétations exprimées dans cet ouvrage collectif n'engagent que leurs auteurs et en aucun cas les entités auxquelles ils appartiennent, ni Bpifrance en tant que responsable de la publication et éditeur.

« En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur. »



TABLE DES MATIÈRES

2

Bpifrance • Rapport PME





ÉDITO

NICOLAS DUFOURCQ

Directeur général de Bpifrance

PME au fil de l'eau, un nouveau nom pour un nouveau concept de document en ligne qui bouscule les codes de l'édition numérique et la pratique du digital pour le lecteur !

PME au fil de l'eau, c'est notre *Rapport sur l'évolution des PME* dans une version en ligne désormais 100 % dynamique pour vous fournir une information toujours à jour, adaptable à vos centres d'intérêt et consultable où que vous soyez.

Toujours présenté sous la forme d'un livre, mieux adapté au sens critique de notre cerveau humain, le Rapport PME passe ainsi d'une publication annuelle unique à une version **100 % évolutive** au gré de l'arrivée de nouveaux articles et des mises à jour des analyses récurrentes.

Parce que profiler les PME et les ETI ainsi que leurs évolutions comporte bien des facettes, nous vous invitons à construire votre Rapport **100 % sur mesure** en sélectionnant les contenus qui correspondent à vos centres d'intérêt. Ils seront actualisés automatiquement dès publication des analyses pour l'année suivante et vous pourrez rajouter, à volonté, les articles de votre choix mis en ligne ultérieurement.

Vous êtes au bureau, en réunion, dans les transports... et vous avez besoin d'une donnée ou d'une tendance ? L'essentiel des faits et chiffres demeure accessible depuis n'importe quel terminal avec sa version **100 % mobilité**, y compris l'*opendata* !

Cette révolution technologique, l'Observatoire des PME l'a aussi souhaitée pour être plus respectueux de l'environnement. Le Rapport est désormais **100 % éco-responsable** avec une version numérique conçue comme un espace de travail enrichi en fonctionnalités et en contenus par rapport à la version imprimable, et un système d'impression à la demande, en direct avec l'imprimeur, pour réduire la consommation de papier et les émissions de CO2 au strict nécessaire.

Bienvenue dans l'univers éditorial 100 % innovation numérique du *PME au fil de l'eau* !

4

Bpifrance • Rapport PME





PARTENAIRES DU RAPPORT PME

L'Observatoire des PME remercie vivement l'ensemble des auteurs et des membres du comité de pilotage du Rapport PME, et plus généralement toutes celles et ceux qui ont contribué à sa réalisation, ainsi que les entités auxquelles ils appartiennent.

COMITÉ DE PILOTAGE

Afin d'assurer la fiabilité des analyses et des chiffres fournis, l'Observatoire des PME s'est entouré de partenaires faisant autorité dans leurs domaines et disposant d'informations et de données de première main pour alimenter les trois thématiques de l'ouvrage. Au-delà de la production récurrente d'une vingtaine d'articles structurants, ils contribuent, au sein du comité de pilotage, à identifier de nouveaux axes d'étude ou points de vue, ainsi que les acteurs, nationaux ou internationaux, pour porter les sujets.

Ce comité de pilotage est présidé par Pascal Lagarde, directeur exécutif de Bpifrance en charge de l'international, de la stratégie, des études et du développement. En sont membres :

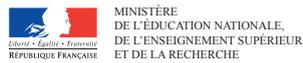
- François Asselin, Jérôme Normand – CGPME
- Lucia Cusmano, Miriam Koreen – OCDE, CPE
- Serge Doumain – Ministère des Finances et des Comptes publics, DAJ-OEAP
- Laurent Gasnier – Ministère des Finances et des Comptes publics, DGDDI
- François Gonord, Agnès Lepinay – Medef
- Éric Hauet, François Jamet, Frédérique Sachwald, Géraldine Séroussi – Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DGRI, Sittar et Sies
- Laurence Joly – Inpi
- François Magnien – Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, DGE
- Henri Mariotte, Fabienne Rosenwald, Sylvie Rousseau – Insee
- Claude Piot, Jean-Pierre Villetelle – Banque de France, Direction des entreprises
- Clément de Souza – Centre des jeunes dirigeants

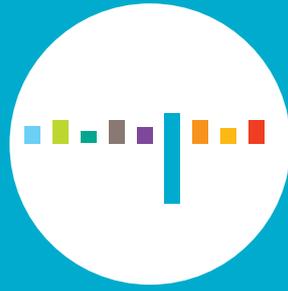


CONTRIBUTEURS



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES INVESTISSEURS
POUR LA CROISSANCE





ÉVOLUTIONS

A. DÉMOGRAPHIE

B. TENDANCES ÉCONOMIQUES

1



A. DÉMOGRAPHIE

Cartographie des PME et des ETI en 2012

| Vincent Hecquet

Insee

Les défaillances des PME et des ETI en 2014

| Thierry Millon

Altarex

Les créations d'entreprises en 2014

| Véronique Batto, Sylvie Rousseau

Insee



CARTOGRAPHIE DES PME ET DES ETI EN 2012

Vincent Hecquet
Insee
Direction des statistiques d'entreprises

1. Le paysage des entreprises en France
2. Des microentreprises tournées vers les marchés de proximité
3. Une grande diversité d'activités pour les PME non microentreprises
4. Des ETI fort contrastées selon leur déploiement multinational
5. Des ETI multinationales plus productives, mais des moyens engagés plus importants

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME.
- SECTEUR MARCHAND, HORS AGRICULTURE ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

Le décret n° 2008-1354 pris en application de la loi de modernisation de l'économie (LME) a défini l'entreprise, pour des besoins statistiques, à partir de critères économiques et non plus uniquement juridiques (voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Selon une approche de cette définition assimilant chaque groupe à une seule entreprise, 3,56 millions d'entreprises* sont présentes en France en 2012 dans les secteurs marchands non agricoles. Elles se répartissent entre 243 grandes entreprises*, 5 200 entreprises de taille intermédiaire* (ETI) et 3,55 millions de PME*, parmi lesquelles 3,4 millions de microentreprises*. Elles emploient au total près de 15 millions de salariés, soit plus de 6 personnes sur 10 ayant un emploi salarié sur le territoire national en 2012. Hors Activités financières et d'assurance, elles contribuent à la moitié du produit intérieur brut (PIB) de l'année.

3,56

millions
d'entreprises
au sens de la LME
sont implantées
en France en 2012.

Le déploiement multinational est faible pour les PME, mais concerne pratiquement toutes les grandes entreprises. Parmi les ETI, 1 sur 2 est multinationale, dans le sens où elle possède au moins une filiale à l'étranger pour les ETI françaises, en France pour les étrangères. La moitié d'entre elles est sous contrôle français et l'autre moitié sous contrôle étranger. Ces ETI multinationales comptent, en France, 47 % de leurs salariés dans l'Industrie contre 14 % pour les ETI franco-françaises. Elles sont aussi en moyenne plus grandes, plus productives et plus exportatrices; elles engagent cependant des moyens plus importants.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



1. LE PAYSAGE DES ENTREPRISES EN FRANCE



En France, les PME représentent un peu moins de la moitié des effectifs et de la valeur ajoutée en 2012.

Quatre catégories de taille d'entreprise sont désormais officiellement définies dans la LME, selon des critères portant sur les effectifs salariés, le chiffre d'affaires et le total de bilan. En 2012, 243 grandes entreprises (GE) et 5 200 ETI sont présentes sur le territoire français, aux côtés de 3,55 millions de PME, parmi lesquelles 3,4 millions de microentreprises (MIC, y compris les régimes de la microentreprise et de l'auto-entrepreneur) et 138 000 PME non microentreprises (tableau 1). Ainsi, la quasi-totalité des entreprises œuvrant en France relève-t-elle du statut des PME, avec 96 % de microentreprises et 3,9 % de PME non microentreprises.

Cependant, en raison de l'extrême concentration du tissu productif, les PME représentent un peu moins de la moitié des effectifs ou de la valeur ajoutée. Sur les 3,55 millions de PME, 3,50 millions relèvent des secteurs hors Activités financières et d'assurance. Parmi

celles-ci, 3,37 millions de microentreprises emploient 2,8 millions de salariés (au 31 décembre) et réalisent 21 % de la valeur ajoutée des entreprises localisées en France. Quant aux 136 444 PME non microentreprises, elles comptent 4,1 millions de salariés et produisent 23 % de la valeur ajoutée des entreprises. Ces PME non financières emploient ainsi au total près de 7 millions de salariés et réalisent 44 % de la valeur ajoutée des entreprises.

Les 217 grandes entreprises non financières représentent à elles seules 27 % de l'emploi et le tiers de la valeur ajoutée des entreprises. Leur poids est encore plus élevé au regard de l'importance des moyens qu'elles engagent. Elles concentrent 45 % des immobilisations corporelles et 58 % du total de bilan.

La disproportion des moyens engagés s'illustre par les écarts d'intensité capitalistique, qui rapporte à l'effectif salarié un indicateur du capital de l'entreprise, généralement les immobilisations corporelles. Ces dernières sont de l'ordre de 80 k€ par salarié pour les PME non

TABLEAU 1 – Principales caractéristiques des entreprises selon leur catégorie, 2012

	MIC ^a	PME non MIC	ETI	GE	Total entreprise
Entreprise, y compris Activités financières et d'assurance					
Nombre d'entreprises	3 416 182	138 082	5 226	243	3 559 733
Effectif salarié au 31 décembre (en milliers)	2 815	4 179	3 404	4 458	14 857
Effectif salarié ETP (en milliers)	2 468	3 716	3 119	4 094	13 397
Nombre d'unités légales en France	3 442 846	249 443	51 541	28 528	3 772 358
Entreprise, hors Activités financières et d'assurance					
Nombre d'entreprises	3 369 049	136 444	5 012	217	3 510 722
Effectif salarié au 31 décembre (en milliers)	2 777	4 138	3 310	3 831	14 055
Effectif salarié ETP (en milliers)	2 433	3 678	3 030	3 503	12 644
Nombre d'unités légales en France	3 393 602	245 941	50 400	19 080	3 709 023
Chiffre d'affaires (en Md€)	546	815	1 074	1 396	3 831
Chiffre d'affaires à l'export (en Md€)	18	81	204	330	632
Valeur ajoutée hors taxes (en Md€)	215	239	244	338	1 037
Chiffre d'affaires par salarié ETP (en k€)	224	222	354	399	303
Valeur ajoutée hors taxes par salarié (en k€)	89	65	81	96	82
Immobilisations corporelles par salarié ETP (en k€) ^b	98	92	188	264	165

a. Pour les microentreprises, les ratios par salarié doivent être interprétés avec prudence, en l'absence d'information sur le statut du chef d'entreprise et la façon dont il se rémunère.

b. Les immobilisations corporelles par salarié sont calculées, non pas sur l'ensemble des entreprises, mais sur celles ayant des obligations déclaratives sur le bilan.

Note de lecture : l'effectif salarié est calculé, soit au 31 décembre de l'année observée, soit en équivalent temps plein (ETP).

Champ : France, entreprises (y compris les régimes de la microentreprise et de l'auto-entrepreneur) dont l'activité principale est non agricole et hors Administrations publiques.

Source : Insee (Ésane, Clap et Lifi, 2012).



microentreprises¹. Ce ratio est deux fois plus élevé pour les ETI et trois fois supérieur pour les grandes entreprises. Ces deux catégories d'entreprise emploient, en outre, des salariés davantage qualifiés. Elles ont donc une plus forte productivité du travail que les PME non microentreprises, avec un niveau de valeur ajoutée par salarié plus haut, de l'ordre de 25 % pour les ETI et de 50 % pour les grandes entreprises. Elles versent aussi des salaires supérieurs, respectivement de 8 % et de 20 %, à ceux des PME non microentreprises.

Les grandes entreprises concentrent, à elles seules, plus de la moitié du chiffre d'affaires exporté, contre 32 % pour les ETI et 16 % pour l'ensemble des PME. Les grandes entreprises exportent pratiquement toutes. C'est le cas de 70 % des ETI, 31 % des PME non microentreprises et 5 % des microentreprises. Ces différences de comportement à l'export recourent des contrastes sectoriels, la part d'entreprises industrielles étant plus élevée chez les grandes entreprises et les ETI, alors même que l'Industrie est davantage exportatrice : hors microentreprises, 60 % des entreprises de l'Industrie manufacturière sont exportatrices, contre 42 % dans le Commerce et seulement 9 % dans la Construction.

2. DES MICROENTREPRISES TOURNÉES VERS LES MARCHÉS DE PROXIMITÉ

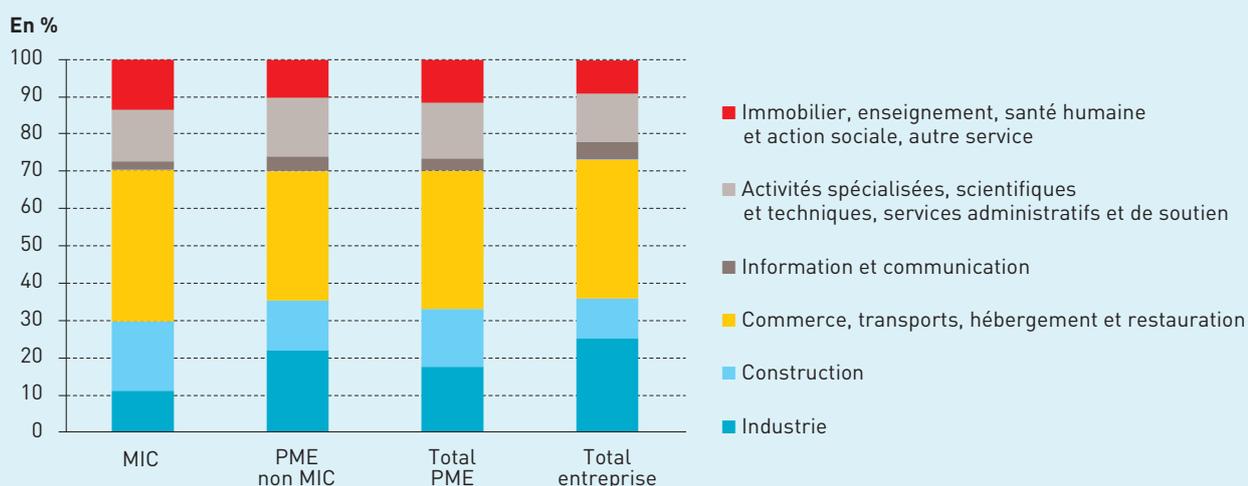
Une majorité de microentreprises n'ont aucun salarié (71 % d'entre elles), 14 % n'en ont qu'un, qui peut être le gérant, et seulement 15 % en ont deux ou plus. De par la nature de leurs activités, elles s'adressent essentiellement à un marché de proximité. Elles concentrent ainsi 70 % de leurs effectifs salariés dans les Activités tertiaires*, contre 64 % pour l'ensemble des entreprises. Elles ont aussi 19 % de leurs salariés dans la Construction, contre 11 % toutes catégories d'entreprise confondues (graphique 1).

À l'inverse, le secteur de l'Industrie représente seulement 11 % des effectifs des microentreprises, contre 25 % en moyenne. Dans un peu moins de la moitié des cas, les emplois des microentreprises industrielles relèvent de l'artisanat commercial (Boulangerie, Charcuterie, Pâtisserie) ou d'activités proches des services (Réparation, Imprimerie). Ce profil sectoriel est très stable dans le temps.

71 %

des microentreprises, comprenant les auto-entrepreneurs, n'emploient aucun salarié en 2012, en France.

GRAPHIQUE 1 – Répartition des salariés par catégorie d'entreprise et secteur d'activité, 2012



Champ : France, entreprises (y compris les régimes de la microentreprise et de l'auto-entrepreneur) du secteur marchand, hors activités agricoles, financières et d'assurance, et hors Administrations publiques.

Source : Insee (Ésane, Clap et Lifi, 2012).

1. Les microentreprises sont exclues de cette analyse car le ratio est peu significatif pour cette catégorie d'entreprise : au dénominateur, 71 % d'entre elles n'ont aucun salarié. Pour celles qui ont un salarié, il peut s'agir ou non de l'entrepreneur. Au numérateur, même si le ratio n'est calculé que pour les microentreprises ayant des obligations déclaratives sur le bilan, les moyens engagés peuvent être soumis à de nombreux biais. Dans le cas des entreprises individuelles où le patrimoine de l'entreprise se confond avec celui de l'entrepreneur, le montant des moyens engagés peut être largement brouillé par cette confusion du patrimoine.

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



3. UNE GRANDE DIVERSITÉ D'ACTIVITÉS POUR LES PME NON MICROENTREPRISES



Très peu de PME non microentreprises possèdent des filiales à l'étranger.

Les PME non microentreprises comptent en moyenne une trentaine de salariés, 60 % ont moins de 20 salariés et 12 % seulement atteignent ou dépassent 50 salariés. Le déploiement multinational est très faible : 4 % des PME non microentreprises sont sous le contrôle de groupes* étrangers, et 2 % seulement des PME non microentreprises sous contrôle français ont des filiales à l'étranger.

Les activités exercées sont **plus diversifiées** que pour les autres catégories d'entreprise. De ce fait, la structure d'emploi des PME non microentreprises est assez proche de celle de l'ensemble des entreprises. Elles sont surreprésentées dans la Construction et les industries de type traditionnel (Textile, Bois, Papier et imprimerie, Métallurgie, Industries extractives). Dans les Services, elles le sont dans l'Hébergement et la restauration, l'Enseignement marchand, l'Hébergement médico-social et l'Action sociale. C'est aussi le cas dans plusieurs activités qualifiées où les regroupements de petites entreprises ont été fréquents. Ainsi, hors

Activités financières et d'assurance, les PME non microentreprises emploient-elles 39 % des salariés des Activités scientifiques et techniques, soit davantage que chacune des autres catégories. Leur part s'élève à 47 % des salariés des Activités juridiques et comptables ou 41 % dans les Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Avec 33 salariés en équivalent temps plein (ETP) en moyenne, les PME non microentreprises de l'Industrie emploient un peu plus de salariés que celles des autres secteurs (tableau 2). Elles ont aussi un niveau supérieur d'immobilisations corporelles par salarié (à l'exclusion des entreprises de l'Immobilier, que la nature de leurs actifs rend tout à fait atypiques). Leur productivité du travail est plus élevée que dans les Services personnels, mais très en deçà des niveaux atteints dans les secteurs Information et communication ou Activités spécialisées. Dans l'Industrie manufacturière, les PME non microentreprises ne réalisent que 9 % du chiffre d'affaires exporté, contre 35 % pour les ETI et 56 % pour les grandes entreprises. Les grandes entreprises et les ETI de l'Industrie exportent pratiquement toutes. Quant aux PME non microentreprises de ce secteur, elles sont 57 % à exporter, pour un quart de leur chiffre d'affaires en moyenne.

TABLEAU 2 – Ratios sur les PME non microentreprises par secteur d'activité, 2012

	Entreprise Milliers	Effectif salarié au 31/12 Milliers	Effectif salarié ETP Nombre moyen	Valeur ajoutée HT par salarié k€	Immobilisations corporelles par salarié k€	Total des ressources par salarié k€	Salaires annuels moyens k€	Taux de marge EBE/VA HT %
NAF rév. 2, niveau A10								
Industries manufacturière, extractives et autres <i>dont Industrie manufacturière</i>	25 24	898 856	33 33	63 62	97 77	204 181	35 35	18 16
Construction	23	559	22	60	47	176	33	13
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	50	1 446	25	60	65	200	33	19
Information et communication	5	160	31	90	42	238	51	17
Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	21	663	28	71	51	187	42	18
Enseignement, santé humaine et action sociale	6	251	33	58	36	96	35	15
Autres activités de services	3	102	28	50	65	142	34	12
Total PME non microentreprise	134	4 079	27	63	65	190	36	17

Note de lecture : l'effectif salarié est calculé, soit au 31 décembre de l'année observée, soit en équivalent temps plein (ETP).

Champ : France, PME non microentreprises du secteur marchand, hors activités agricoles, immobilières, financières et d'assurance et hors Administrations publiques.

Source : Insee (Ésane, Clap et Lifi, 2012).



4. DES ETI FORT CONTRASTÉES SELON LEUR DÉPLOIEMENT MULTINATIONAL

Sur les 5 200 ETI localisées en France en 2012, près de 5 000 relèvent des secteurs hors Activités financières et d'assurance. Ces dernières emploient 3,3 millions de salariés (au 31 décembre de l'année), soit 660 salariés en moyenne. Elles réalisent 24 % de la valeur ajoutée des entreprises. La structure de groupe domine nettement, seulement 8 % d'entre elles étant formées d'une seule unité légale*. Elles sont constituées, en moyenne, de 10 unités légales.

Les ETI se distinguent des autres catégories d'entreprise par leur orientation industrielle et le poids des implantations étrangères (HECQUET, 2014). Ainsi, 32 % des salariés des ETI travaillent-ils dans l'Industrie manufacturière, contre 18 % des salariés des autres catégories. La Construction ne représente que 4 % des emplois des ETI, contre 11 % en moyenne. Ce secteur est en effet dominé par les PME puis, dans une moindre mesure, par les grandes entreprises. Ces deux catégories emploient respectivement 71 % et 21 % des salariés de ce secteur, contre 8 % pour les ETI.

Sur les 5 000 ETI non financières présentes en France, 1 310 (soit 26 %) sont sous le contrôle de groupes étrangers. Elles emploient 959 000 salariés, soit 29 % des

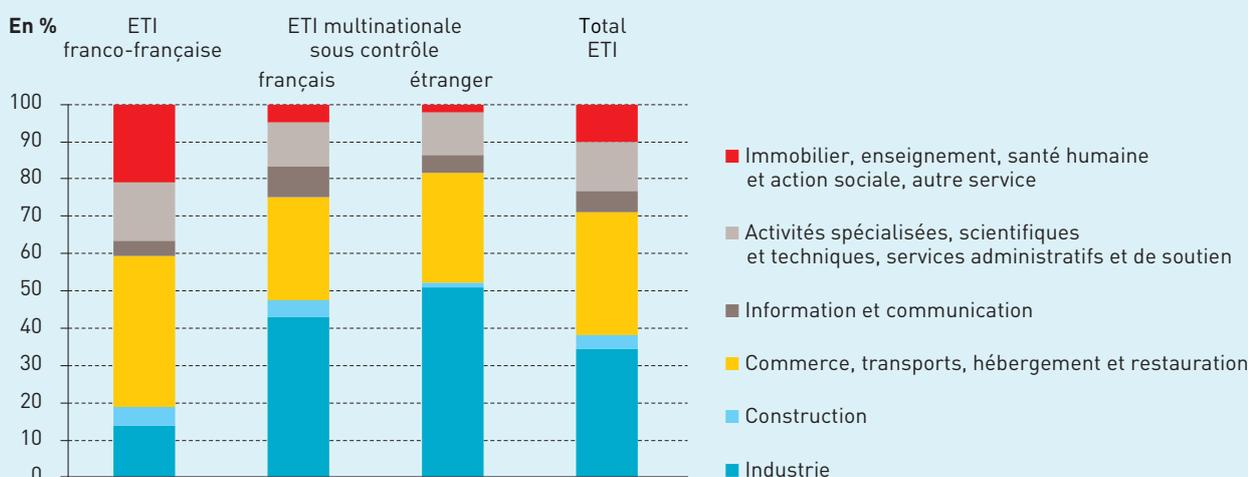
salariés des ETI. À titre de comparaison, les groupes étrangers des autres catégories d'entreprise emploient 888 000 salariés, soit 8 % de leurs effectifs (13 % des salariés des grandes entreprises et 4 % des salariés des PME dans leur ensemble). La focalisation des implantations étrangères sous forme d'ETI s'explique à la fois par des logiques productives et par la taille économique du territoire national. En effet, dans de nombreux cas, la partie en France d'un grand groupe industriel étranger correspond à cette catégorie de taille d'entreprise.

Parmi les ETI à contrôle français, 2 400 sont qualifiées de « franco-françaises », car elles ne sont implantées que sur le territoire national, et 1 300 autres sont des multinationales. Les ETI franco-françaises se distinguent par leur orientation tertiaire (graphique 2). Elles comptent 81 % de leurs effectifs dans des Activités tertiaires, contre 52 % pour les ETI à contrôle français multinationales et 48 % pour celles sous contrôle étranger. Symétriquement, ces ETI franco-françaises n'emploient que 14 % de leurs effectifs dans l'Industrie, contre 43 % pour les ETI à contrôle français multinationales et 51 % pour celles sous contrôle étranger. Les ETI franco-françaises sont nettement surreprésentées dans le Commerce, les Transports, l'Hébergement et la restauration, et les Services à la personne. Elles le sont aussi dans l'Immobilier avec plusieurs réseaux nationaux, ainsi qu'en Santé humaine, suite au développement de groupes de cliniques privées. Dans ces deux

26 %

des ETI non financières localisées en France sont sous le contrôle de groupes étrangers.

GRAPHIQUE 2 – Répartition des salariés des ETI par secteur d'activité et type de contrôle, 2012



Champ : France, ETI du secteur marchand, hors activités agricoles, financières et d'assurance, et hors Administrations publiques.

Source : Insee (Ésane, Clap et Lifi, 2012).

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



dernières activités, les implantations étrangères en France, comme le déploiement multinational des groupes français, sont particulièrement faibles, en liaison vraisemblablement avec le besoin de connaître le marché et l'environnement juridique et social.

Les ETI françaises multinationales sont surreprésentées dans le secteur Information et communication, avec de nombreux groupes de services informatiques ou d'information. Les ETI sous contrôle étranger correspondent, en France, à la « trace » de grands groupes. Il en résulte des écarts sectoriels, y compris au sein des activités industrielles. Les ETI sous contrôle étranger sont surreprésentées dans la Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, dans les Industries chimiques, du caoutchouc et du plastique, ainsi que dans l'Automobile. Les ETI franco-françaises relèvent plus souvent des secteurs traditionnels (Agroalimentaire, Métallurgie, Textile et cuir), plus près de l'orientation sectorielle des PME.

5. DES ETI MULTINATIONALES PLUS PRODUCTIVES, MAIS DES MOYENS ENGAGÉS PLUS IMPORTANTS

Les ETI multinationales emploient en moyenne davantage de salariés en France que les franco-françaises. Ce constat est aussi vrai pour l'Industrie manufacturière : une ETI multinationale sous contrôle français emploie en France en moyenne 770 salariés en ETP et une ETI sous contrôle étranger en emploie 720, contre 410 pour une ETI franco-française (tableau 3).

Les ETI sous contrôle étranger engagent des moyens par salarié plus élevés. Dans l'Industrie manufacturière, leurs immobilisations corporelles par salarié dépassent de près de moitié celles d'une ETI à contrôle français, et le total des ressources par salarié est supérieur de 30 %. Elles sont alors plus productives, avec une valeur ajoutée par salarié qui dépasse de 22 % celle

TABLEAU 3 – Ratios sur les ETI selon le type de contrôle, 2012

	Entreprise Nombre	Effectif salarié au 31/12 Milliers	Effectif salarié ETP Nombre moyen	Valeur ajoutée HT par salarié k€	Immobilisations corporelles par salarié k€	Total des ressources par salarié k€	Salaire annuel moyen k€	Taux de marge EBE/VA HT %	Taux d'exportation %
Ensemble des secteurs (hors Agriculture, Finance, Immobilier et Administration)									
ETI sous contrôle français	3 535	2 279	585	70	115	407	36	21,1	13,8
<i>dont :</i>									
– franco-française	2 247	1 169	465	63	114	278	33	19,2	6,1
– multinationale	1 288	1 110	795	77	116	538	38	22,6	21,3
ETI sous contrôle étranger	1 296	956	706	96	150	554	46	22,1	29,1
Industrie manufacturière									
ETI sous contrôle français	899	615	635	76	126	445	37	22,7	26,9
<i>dont :</i>									
– franco-française	558	152	413	68	135	289	33	24,7	15,9
– multinationale	627	463	770	78	123	496	38	22,2	30,6
ETI sous contrôle étranger	627	481	721	93	190	582	43	24,3	40,9

Note de lecture : les ETI de l'Immobilier sont exclues de ce tableau car elles sont nombreuses, et très atypiques par les actifs immobiliers qu'elles détiennent, ce qui biaise les ratios au regard du capital productif des autres activités. L'effectif salarié est calculé, soit au 31 décembre de l'année observée, soit en équivalent temps plein (ETP).

Champ : France, ETI du secteur marchand, hors activités agricoles, immobilières, financières et d'assurance, et hors Administrations publiques.

Source : Insee (Ésane, Clap et Lifi, 2012).



d'une ETI à contrôle français, et versent des salaires supérieurs de 16 % en moyenne. Les ETI sous contrôle étranger sont aussi plus intégrées au commerce international, dans le cadre notamment de flux intra-groupes². Dans l'Industrie manufacturière, leur taux d'exportation s'élève à 41 % au lieu de 17 % pour les ETI françaises.

Les ETI à contrôle français ont des immobilisations corporelles par salarié semblables, qu'elles soient multinationales ou franco-françaises. Les multinationales ont toutefois un total des ressources par salarié bien supérieur, car ce sont des maisons mères au niveau mondial qui portent dans leur bilan des montants importants d'immobilisations incorporelles et financières, dont une part correspond à la détention de filiales étrangères. Dans l'Industrie manufacturière, elles dégagent une valeur ajoutée supérieure de 10 % à celle des ETI franco-françaises, et versent des salaires plus élevés de 15 %. Les ETI manufacturières, à contrôle français et multinationales, exportent pratiquement toutes, à hauteur de 31 % de leur chiffre d'affaires. Les franco-françaises sont 85 % à exporter, mais à un degré moindre ; leur taux d'exportation est de 16 %.

Le taux de marge (rapport de l'excédent brut d'exploitation – EBE – sur la valeur ajoutée) croît généralement avec les moyens engagés, ce qui est du reste nécessaire pour financer ces moyens. En 2012, sur l'ensemble des secteurs, ce taux s'élève à 17 % pour les PME non microentreprises, à 21 % pour les ETI et à 24 % pour les grandes entreprises. Pour les ETI, les taux de marge sont relativement proches quelle que soit la nature de leur déploiement à l'international (BOCCARA *et al.*, 2013).

Toutefois, pour les entreprises multinationales, ces performances sur le territoire français ne donnent qu'une image tronquée. Aussi bien pour les moyens engagés que pour la valeur ajoutée et l'EBE générés, ces indicateurs ignorent la partie réalisée à l'étranger, voire les transferts opérés par les facturations ou les prêts internes aux groupes. L'activité à l'étranger peut, en outre, différer de celle réalisée en France. Selon l'enquête *Outward Fats** portant sur l'année 2012, les ETI multinationales à contrôle français emploient en moyenne 48 % de leurs effectifs à l'étranger et y produisent 46 % de leur chiffre d'affaires total (HÉRICHER, TOPIOL, 2015).



Les ETI multinationales, à contrôle français ou étranger, sont en général de plus grande taille que les ETI franco-françaises.

MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Sauf contre-indication, l'analyse porte sur les entreprises marchandes, hors Agriculture et Administrations publiques, situées sur le territoire français en 2012.

Les données de cet article sont issues :

- de l'enquête sur les Liaisons financières entre sociétés (Lifi) qui vise à identifier les groupes de sociétés opérant en France et à déterminer leur contour ;
- du dispositif d'Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Ésane) qui combine des informations administratives (collectées dans les déclarations annuelles de bénéficiaires à l'administration fiscale et complétées de données sociales) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises interrogées par questionnaire spécifique pour produire les statistiques structurelles d'entreprises (BRION, 2011) ;
- du système d'information Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau

communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchands et non marchands ;

- du dispositif *Foreign Affiliates Statistics* (Fats) qui permet de suivre les filiales implantées dans un pays, mais contrôlées par un groupe étranger. Le volet *Inward Fats* suit les firmes étrangères sur le territoire national, et l'*Outward Fats* les filiales sous contrôle national implantées à l'étranger.

Un secteur d'activité regroupe des entreprises qui ont la même activité principale au regard de la nomenclature d'activités française, révision 2 de 2008, en 10 postes (NAF rév. 2, niveau A10).

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **microentreprise**, **PME**, **ETI** et **grande entreprise** sont conformes à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Sauf indication contraire, la catégorie PME inclut les microentreprises.

2. Symétriquement, elles sont aussi à l'origine d'importation dans le cadre d'échanges intra-groupes. Les sources disponibles pour cette étude ne permettent pas de quantifier ces importations.

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie

**DÉFINITIONS**

Un **groupe** est un ensemble de sociétés liées entre elles par des participations directes ou indirectes au capital, et contrôlées à plus de 50 % par une même société mère.

L'**unité légale** est une entité juridique de droit public ou privé. Elle peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi, indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Sécurité sociale, Direction générale des impôts, etc.) pour exister.

Elle est l'unité principale enregistrée dans le répertoire Sirene et identifiée par un numéro unique, le Siren.

Le **secteur tertiaire** recouvre les activités qui vont du Commerce à l'Administration, en passant par les Transports, les Activités financières et d'assurance, l'Immobilier, les Services aux entreprises, les Services aux particuliers, l'Éducation, la Santé humaine et l'Action sociale.

BIBLIOGRAPHIE

- BOCARRA Frédéric *et al.* (2013). « [L'internationalisation des entreprises et l'économie française](#) », in INSEE, *Les entreprises en France*, Insee Références, 2013, p. 13-28.
- BRION Philippe (2011). « [Ésane, le dispositif rénové de production des statistiques structurelles d'entreprise](#) », *Insee Courrier des statistiques*, n° 130, mai 2011, 7 p.
- HECQUET Vincent (2014). « [Les entreprises de taille intermédiaire en France – Très orientées vers l'Industrie](#) », *Insee Focus*, n° 5, avril 2014.
- HÉRICHER Colette, TOPIOL Agnès (2015). « [Les groupes français multinationaux en 2012: de plus en plus présents hors de l'Union européenne](#) », *Insee Focus*, n° 21, mars 2015.

POUR ALLER PLUS LOIN...



LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES EN 2014

Véronique Batto, Sylvie Rousseau
Insee
Direction des statistiques d'entreprises

1. Évolution à la hausse des créations de sociétés et des immatriculations d'auto-entrepreneurs

3. Pérennité des créations d'entreprises

2. Caractéristiques des entreprises nouvelles et de leurs créateurs

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- NOUVELLES IMMATRICULATIONS AU RÉPERTOIRE SIRENE.
- ENTREPRISES MARCHANDES NON AGRICOLES.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

En 2014, 550 700 entreprises ont été créées* dans les secteurs marchands non agricoles, soit 2 % de plus qu'en 2013. Cette augmentation vient après le pic de 2010, le fort repli de 2011, puis le nouveau recul de l'année dernière. Cette légère hausse est portée par les créations de sociétés et la reprise des demandes d'immatriculations d'auto-entrepreneurs*. Ces dernières représentent, comme l'année précédente, un peu plus de la moitié des nouvelles entreprises (51 %).

Tous types d'entreprises confondus, les créations augmentent dans une majorité de secteurs, en particulier dans les Activités financières et d'assurance, l'Enseignement, santé humaine et action sociale et l'Industrie. Elles sont également en hausse dans la plupart des régions métropolitaines.

Le régime de l'auto-entrepreneur a renouvelé les profils de créateurs d'entreprises. Certains saisissent l'opportunité de ce régime pour développer une activité qui leur permet de se constituer un revenu d'appoint. D'autres y voient la possibilité de créer leur propre emploi en se lançant dans l'entrepreneuriat plus facilement ou plus tôt que pour une création d'entreprise classique.

550 700

nouvelles entreprises
ont vu le jour en France,
en 2014.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



1. ÉVOLUTION À LA HAUSSE DES CRÉATIONS DE SOCIÉTÉS ET DES IMMATRICULATIONS D'AUTO-ENTREPRENEURS

REGAIN DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

+ 2 %

de créations d'entreprises en 2014, y compris les auto-entrepreneurs.

En 2014, le nombre de créations d'entreprises augmente de 2 % par rapport à l'année précédente (graphique 1) : 550 700 entreprises ont vu le jour en France dans les secteurs marchands non agricoles, soit autant qu'en 2011 et 2012 (BATTO, ROUSSEAU, 2015). Les immatriculations d'auto-entrepreneurs représentent près des trois quarts des nouvelles entreprises individuelles et restent majoritaires parmi l'ensemble des créations d'entreprises, même si leur part s'infléchit (51 % en 2014 et 2013, après 56 % en 2012).

Cette légère hausse est portée par les créations de sociétés (+4 % par rapport à 2013) et les demandes d'immatriculations d'auto-entrepreneurs, rebaptisés microentrepreneurs* depuis décembre 2014 (+3 %). En revanche, le nombre de créations d'autres entreprises individuelles se replie en 2014 (-3 %), après un essor de +26 % en 2013, lui-même précédé de **quatre années successives de baisse**.

DES CRÉATIONS EN HAUSSE DANS LA PLUPART DES SECTEURS ET DES RÉGIONS

Les créations d'entreprises sont en hausse dans la plupart des secteurs d'activité en 2014, après le **repli quasi général de 2013** (tableau 1). Les quelques baisses constatées sont plus modérées qu'un an auparavant : -3 % dans la Construction (après -6 %), -2 % pour les Autres services aux ménages (après -8 %) et -1 % pour le secteur Information et communication (après -4 %). Le nombre de créations fléchit également dans le Commerce (-2 %), notamment pour les entreprises individuelles hors auto-entrepreneurs (-14 %). Les secteurs les plus dynamiques sont les Activités financières et d'assurance (+8 %), l'Enseignement, santé humaine et action sociale (+6 %), ainsi que l'Industrie (+5 %).

Les immatriculations d'auto-entrepreneurs sont les plus nombreuses dans les activités de Soutien aux entreprises (24 % d'entre elles) et de Commerce (20 % ; tableau 1). De nombreux auto-entrepreneurs s'orientent également vers les Services aux ménages, avec 13 % des auto-entrepreneurs créés en 2014 et 68 % des créations de ce secteur. Ils sont presque aussi nombreux à s'installer dans l'Enseignement, santé humaine et action sociale, et dans la Construction (respectivement 12 % et 11 % des immatriculations de l'année).

GRAPHIQUE 1 – Évolution du nombre de créations d'entreprises, 2005-2014



Lecture : en 2014, le nombre de créations de sociétés s'élève à 165 725.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee (répertoire des entreprises et des établissements, Sirene).



Le secteur industriel bénéficie d'un regain d'immatriculations d'auto-entrepreneurs (+ 11 % après - 18 %). Les trois activités les plus fréquentes sont la Préparation à l'édition, y compris informatique (pré-presses), la Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires, et la Fabrication de vêtements de dessus. La hausse des créations s'accroît particulièrement dans le Transport et l'entreposage (+ 35 % après + 12 %). Près de la moitié des entreprises créées en 2014 dans ce secteur se consacrent au transport de voyageurs par taxi. Leur essor reflète le développement des entreprises de voitures de transport avec chauffeur (VTC) depuis l'entrée en vigueur de la loi Thévenoud sur les taxis et les VTC en octobre 2014. Dans l'Hébergement et la restauration, les créations augmentent de 10 %, tous types d'entreprises confondus, mais de 18 % pour les seuls auto-entrepreneurs. Près de la moitié des

entreprises créées en 2014 dans ce secteur pratiquent la restauration de type rapide. Le nombre de créations s'accroît également dans les activités de Soutien aux entreprises (+ 5 %). Les services les plus en vue, proposés par près d'un tiers des nouvelles entreprises du secteur, sont le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (+ 13 %) ou le nettoyage courant des bâtiments (+ 33 %).

Tous types d'entreprises confondus, les créations augmentent en 2014 dans la plupart des régions métropolitaines, après avoir diminué en 2013 (graphique 2 page suivante). C'est plus particulièrement le cas en Haute-Normandie et en Île-de-France (plus de 6 %), et dans une moindre mesure en Rhône-Alpes (+ 4,6 %). Cependant la baisse se poursuit dans les départements d'outre-mer, à l'exception de Mayotte.

TABLEAU 1 – Évolution du nombre de créations d'entreprises par secteur d'activité, 2012-2014

NAF rév.2, niveau A10	Création d'entreprise		Immatriculation d'auto-entrepreneur			
	Nombre	Évolution 2013/2014	Nombre		Évolution 2013/2014	Part dans la création d'entreprise
	Milliers	%	Milliers	%	%	%
Industrie	28,5	5	15,5	5	11	54
Construction	76,5	- 3	32,5	11	- 3	42
Commerce, transports, hébergement et restauration	152,2	3	73,3	26	7	48
<i>dont :</i>						
- Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	107,8	- 2	57,0	20	0	53
- Transports et entreposage	14,8	35	7,0	2	70	47
- Hébergement et restauration	29,6	10	9,3	3	18	31
Information et communication	26,6	- 1	16,3	6	- 8	61
Activités financières et d'assurance	14,1	8	2,1	1	0	15
Activités immobilières	15,9	3	3,3	1	44	21
Soutien aux entreprises	117,4	5	68,0	24	4	58
Enseignement, santé humaine et action sociale	64,9	6	35,1	12	5	54
Autres services aux ménages	54,6	- 2	37,3	13	- 2	68
Total	550,7	2	283,5	100	3	51

Lecture : en 2014, le nombre de créations d'entreprises dans l'Industrie s'élève à 28,5 milliers d'unités, soit une hausse de 5 % par rapport à 2013. Parmi celles-ci, 15,5 milliers relèvent de l'auto-entrepreneuriat (soit 11 % de plus que l'année précédente).

Ils représentent 5 % de l'ensemble des immatriculations d'auto-entrepreneurs de l'année, et plus de la moitié des nouvelles entreprises de l'Industrie, tous types de créations confondus.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee (répertoire des entreprises et des établissements, Sirene).

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



2. CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES NOUVELLES ET DE LEURS CRÉATEURS

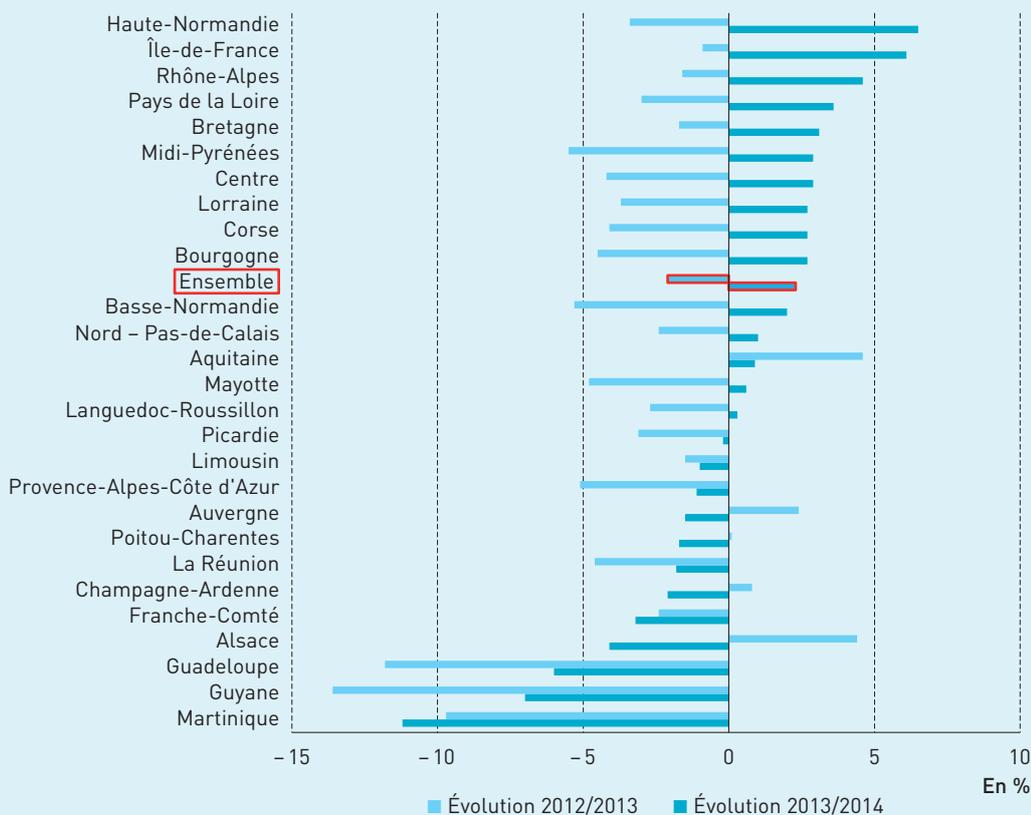
LE SUCCÈS DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES SE CONFIRME

En 2014, comme en 2013, 3 entreprises créées sur 10 sont des sociétés. Les sociétés à responsabilité limitée (SARL) sont prépondérantes parmi l'ensemble des

créations sous forme sociétaire, mais leur part décroît rapidement (57 % en 2014, après 67 % en 2013 et 77 % en 2012). C'est en particulier le cas des SARL unipersonnelles qui, après un regain en 2011, ne constituent plus que 22 % des créations de sociétés (graphique 3). Quant aux autres SARL, elles poursuivent une baisse engagée depuis plusieurs années.

Parallèlement, les sociétés par actions simplifiées (SAS) continuent à gagner du terrain : en 2014, 39 % des créateurs de sociétés privilégient cette catégorie juridique, après 29 % en 2013 et 19 % en 2012.

GRAPHIQUE 2 – Évolution du nombre de créations d'entreprises par région, 2012-2014

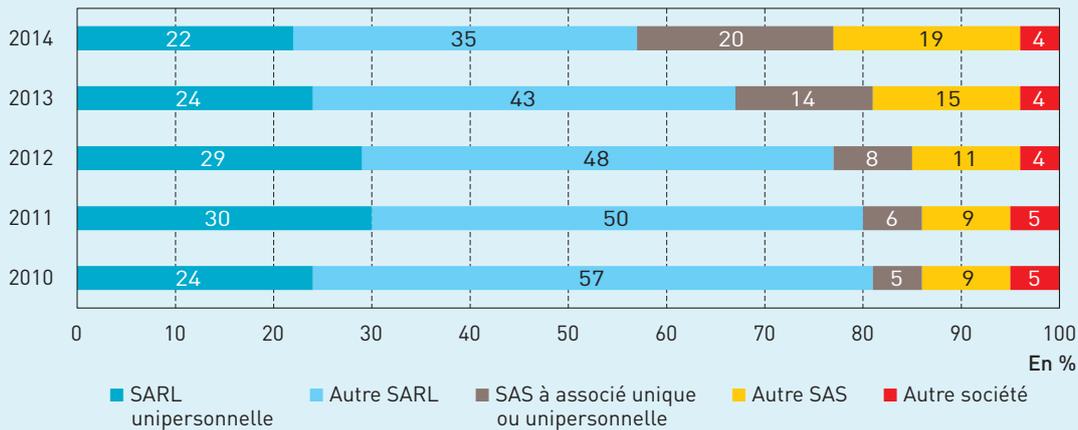


Lecture : en 2014, le nombre de créations d'entreprises est en hausse de 6,5 % en Haute-Normandie, après avoir reculé de 3,4 % l'année précédente.

Note de lecture : le profil atypique en Guyane découle essentiellement d'entreprises créées à des fins de défiscalisation par des sociétés d'investissement dans le cadre de la loi du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee (répertoire des entreprises et des établissements, Sirene).


GRAPHIQUE 3 – Répartition des sociétés créées selon la forme juridique, 2010-2014


Lecture : en 2014, la part de l'ensemble des SARL (unipersonnelles et autres) parmi les sociétés créées s'établit à 57 %, celle de l'ensemble des SAS à 39 %.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee (répertoire des entreprises et des établissements, Sirene).

TABLEAU 2 – Répartition des sociétés créées selon le statut employeur et le secteur d'activité, 2014

NAF rév.2, niveau A10	Création sans salarié		Création avec salarié
	Part dans le total des créations	Part dans les créations hors auto-entreprises	Salariés
	%	%	Nombre moyen
Industrie	94,4	87,6	3,8
Construction	91,7	85,6	2,9
Commerce, transports, hébergement et restauration	92,9	86,5	2,6
Information et communication	97,9	94,5	1,9
Activités financières et d'assurance	96,3	95,7	2,3
Activités immobilières	97,9	97,4	1,7
Soutien aux entreprises	97,4	93,8	2,7
Enseignement, santé humaine et action sociale	98,1	95,9	2,6
Autres services aux ménages	96,5	89,2	2,2
Total	95,2	90,2	2,7

Lecture : en 2014, 94,4 % des nouvelles entreprises de l'Industrie n'ont aucun salarié. Les 5,6 % restants emploient, au démarrage, 3,8 salariés en moyenne.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee (répertoire des entreprises et des établissements, Sirene).

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



5%

des entreprises
sont employeuses
lors de leur création
en France, en 2014.

DES CRÉATIONS TRÈS MAJORITAIREMENT SANS SALARIÉ

En 2014, seulement 5 % des nouvelles entreprises sont employeuses au moment de leur création et comptent alors 2,7 salariés en moyenne (tableau 2 page précédente). Hors auto-entrepreneurs, elles sont 10 % à se créer avec au moins un salarié. Les secteurs où ces entreprises sont le plus souvent employeuses sont la Construction (14 %), le Commerce, transports, hébergement et restauration (14 %) et l'Industrie (12 %). Inversement, les Activités immobilières, mais aussi financières et d'assurance, ainsi que celles du secteur Enseignement, santé humaine et action sociale sont celles où les nouvelles entreprises classiques se créent le plus fréquemment sans salarié.

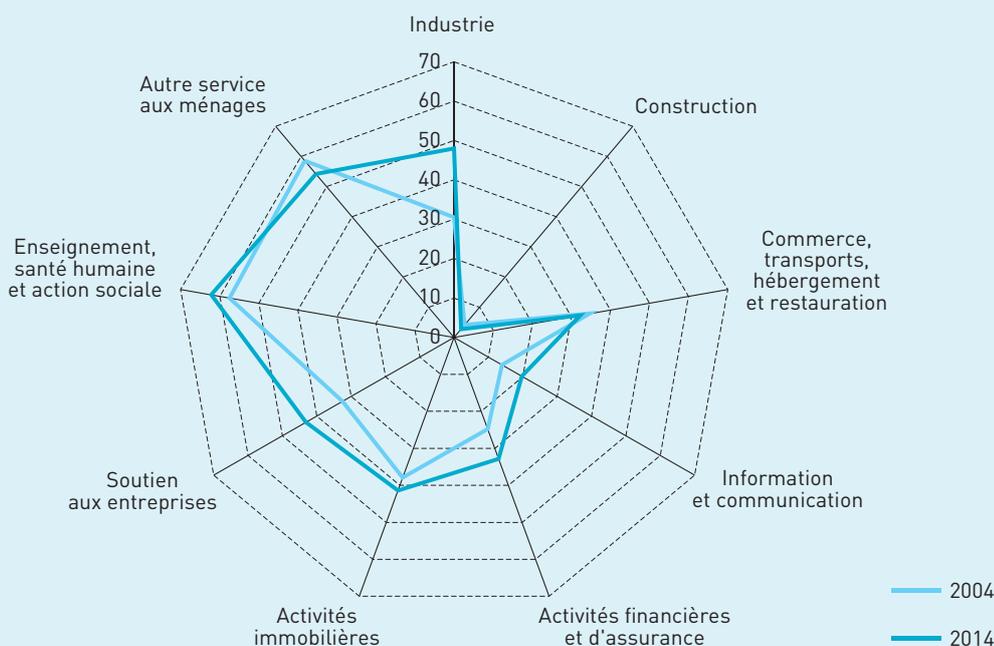
ENTREPRISE INDIVIDUELLE : 38 ANS D'ÂGE MOYEN ET 38 % DE CRÉATRICES

En 2014, l'âge moyen des créateurs d'entreprises individuelles, y compris auto-entrepreneurs et tous genres confondus, se maintient à 38 ans. Pour tous les types

d'entreprises individuelles, l'âge moyen reste le plus bas dans le secteur Information et communication (33 ans) et le plus élevé dans les Activités immobilières (40 ans). En moyenne, les créatrices sont très légèrement plus jeunes que les créateurs.

En 2014 comme en 2013, 38 % des entreprises individuelles sont créées par des femmes, alors que cette part atteignait seulement 33 % en 2004 (graphique 4). Certains secteurs d'activité sont largement féminisés : c'est le cas en particulier de l'Enseignement, santé humaine et action sociale ainsi que des Autres services aux ménages où les femmes portent, respectivement, 62 % et 54 % des créations d'entreprises individuelles. À l'inverse, les hommes sont très présents en Information et communication (80 %) et davantage encore dans la Construction (97 %), secteurs traditionnellement très masculins. L'Industrie continue à se féminiser : 48 % des entreprises industrielles individuelles sont créées par des femmes en 2014, contre 30 % dix ans plus tôt. Cette tendance s'est accélérée avec l'instauration du régime de l'auto-entrepreneur. Les femmes représentent, en effet, la moitié des auto-entrepreneurs de l'Industrie. Elles se distinguent en

GRAPHIQUE 4 – Part des femmes dans les créations d'entreprises individuelles selon le secteur d'activité (en %), 2004 et 2014



Champ : France, entreprises individuelles des activités marchandes non agricoles. Niveau d'agrégation A10 de la NAF rév. 2.
Source : Insee (répertoire des entreprises et des établissements, Sirene).



particulier dans la Fabrication de bijoux fantaisie et articles similaires, et dans la Fabrication de vêtements de dessus, où respectivement 91 % et 88 % des auto-entrepreneurs sont des femmes.

AVEC L'AUTO-ENTREPRENEURIAT, DE NOUVEAUX PROFILS DE CRÉATEURS D'ENTREPRISES

Le régime de l'auto-entrepreneur permet à certains créateurs de développer une activité de complément. Cette motivation guide des profils différents : des jeunes salariés du privé qui se tournent vers une activité complémentaire, souvent en province, dans le Commerce ou les Services aux personnes ; des retraités qui choisissent généralement une activité de Soutien aux entreprises pour les faire bénéficier de leur expérience ; des femmes qui développent une activité dans l'Enseignement ou la Santé en supplément de leur travail, souvent dans la fonction publique ; ou encore des étudiants qui mettent à profit leur haut niveau d'études pour travailler dans le secteur Information et communication ou du Soutien aux entreprises (BARRUEL *et al.*, 2014).

L'auto-entrepreneuriat constitue également une alternative à une entreprise classique pour les personnes souhaitant créer leur propre emploi. Ces créateurs peuvent être des personnes non diplômées qui étaient généralement sans activité professionnelle avant de créer leur entreprise, souvent dans le Commerce. Ce régime attire aussi un profil de consultants en Île-de-France, principalement des jeunes très diplômés, salariés ou chômeurs de courte durée, qui travaillent fréquemment en sous-traitance dans le Soutien aux entreprises ou en Information et communication. Enfin, dans la Construction, des salariés du secteur ou sortant d'une courte période de chômage assurent leur propre emploi en créant leur entreprise.

3. PÉRENNITÉ DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

UNE AUGMENTATION TRÈS VARIABLE SELON LES SECTEURS

Hors auto-entrepreneurs, 71 % des entreprises créées au premier semestre 2010 dans des activités marchandes non agricoles sont encore actives trois ans après (RICHET, 2015). Cette proportion est plus faible pour les créations de la génération 2006 (66 %), frappée par la récession de 2008-2009. La mise en place du régime de l'auto-entrepreneur en 2009 pourrait aussi contribuer à la plus forte pérennité* des autres types

d'entreprises de la génération 2010 en attirant des projets moins solides.

C'est le secteur de la Santé, largement constitué de professions libérales, qui est le plus robuste : 85 % des entreprises créées en 2010 (hors auto-entrepreneurs) sont toujours actives trois ans plus tard. L'Industrie et les Services aux entreprises sont également des activités où la pérennité des nouvelles entreprises est forte (80 %). Il en est de même dans le Transport-entreposage (78 %). À l'opposé, un taux de **pérennité plus faible**, déjà observé pour les générations 2002 et 2006, semble inhérent à certains secteurs. Dans le Commerce, qui concentre un quart des créations d'entreprises du premier semestre 2010, seulement 64 % des nouvelles entreprises sont encore actives au terme des trois ans. Dans la Construction et les Activités immobilières, près d'un tiers des entreprises créées en 2010 ne passe pas non plus le cap de leur troisième anniversaire. Ces deux secteurs ont été durement touchés par la crise de 2008-2009 qui a entraîné de nombreuses cessations d'activité, y compris parmi les plus jeunes entreprises. La génération 2010 traverse, quant à elle, une conjoncture plus stable, mais encore défavorable.

D'AUTRES DÉTERMINANTS JOUENT AUSSI UN RÔLE NON NÉGLIGEABLE

La pérennité de l'entreprise augmente avec le montant de **l'investissement initialement engagé**. Parmi les entreprises qui ont démarré avec moins de 2 k€, seulement deux tiers sont encore actives trois ans après leur création. À l'opposé, les 7 % d'entreprises qui disposaient de plus de 160 k€ à leur lancement sont toujours en activité dans 80 % des cas.

Les entreprises créées sous forme de société ont plus de chances que les entreprises individuelles d'être en activité trois ans après leur création (77 % contre 62 %). Davantage présentes dans les secteurs les plus pérennes, comme l'Industrie, l'Information et communication, et le Soutien aux entreprises, elles démarrent aussi avec un capital généralement plus élevé que les entreprises individuelles.

La pérennité est aussi liée au niveau de diplôme du créateur. Plus il est élevé, plus la probabilité est grande pour l'entreprise de perdurer. Près de 80 % des entreprises créées en 2010 par un diplômé de niveau bac + 5 sont pérennes trois ans après leur création, contre deux tiers pour celles lancées par un porteur de projet sans diplôme.

De même, l'expérience du créateur dans le métier favorise la pérennité à trois ans de son entreprise : trois quarts des entreprises survivent lorsque leur créateur possède au moins trois années d'expérience, contre deux tiers lorsqu'il est inexpérimenté.



Capital de démarrage et forme juridique de l'entreprise, mais aussi diplôme et expérience du créateur ont un impact sur la pérennité à trois ans de l'entreprise.



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'article porte sur les créations d'entreprises des secteurs marchands non agricoles (Industrie, Commerce et ensemble des Services). Ils incluent les Activités financières et d'assurance. Pour les créations d'entreprises, les statistiques proviennent du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) géré par l'Insee. L'analyse des profils des créateurs et de la pérennité est réalisée à partir du Système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine). Les données de l'article concernent la génération des entreprises créées au premier semestre 2010, d'où ont été échantillonnés 40 000 auto-entrepreneurs et 52 000 entreprises classiques.

La décomposition en secteurs d'activité s'appuie, pour l'essentiel, sur le niveau d'agrégation en 10 postes (A10) de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008). Seuls 9 postes sont utilisés, car le champ considéré est hors Activités agricoles. Les intitulés de certains postes ont été résumés. Par exemple, le poste Autres activités de services a été renommé Autres services aux ménages, mais il ne recoupe pas les activités du poste Services aux particuliers de la NAF rév. 1 de 2003. Certaines statistiques ont été calculées à un niveau sectoriel plus fin en s'appuyant sur le niveau d'agrégation en 21 postes (A21).

DÉFINITIONS

La notion de **création d'entreprise** s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen. Elle correspond aux nouvelles immatriculations dans le répertoire Sirene, qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- création de nouveaux moyens de production ;
- cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an ;

- cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec un changement d'activité ;
- reprise, par une entreprise nouvelle, des activités d'une autre entreprise s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, en termes d'activité et de localisation.

Toutefois, dans le cas des auto-entrepreneurs, les créations ne peuvent être dénombrées au sens du concept européen. Il y a bien immatriculation dans le répertoire Sirene, mais sans savoir s'il y aura ou pas un début d'activité. Pour une partie de ces immatriculations, enfin, l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos) ne validera pas le statut d'auto-entrepreneur : les personnes relevant de la Mutualité sociale agricole ou de diverses professions réglementées n'ont en effet pas le droit d'être auto-entrepreneur, et leur demande d'affiliation sera rejetée après immatriculation.

Le **régime de l'auto-entrepreneur** mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Depuis le 19 décembre 2014, le terme « **microentrepreneur** » le requalifie et de nouvelles dispositions s'appliquent, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014. Ce régime offre des formalités allégées de création d'entreprise, ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il doit être distingué du régime fiscal de la microentreprise et de la catégorie des microentreprises définie par la LME (voir [l'article en fin de ce Rapport](#)).

Le **taux de pérennité à n année(s)** est le rapport entre le nombre d'entreprises créées au cours du premier semestre d'une année donnée (2010 ou 2006 pour Sine) et ayant atteint leur énième anniversaire, et l'ensemble des entreprises créées au cours du premier semestre de l'année considérée.

BIBLIOGRAPHIE

- BARRUEL Frédéric et al. (2014). « [Créateurs d'entreprises : avec l'auto-entreprenariat, de nouveaux profils](#) », *Insee Première*, n° 1487, février 2014, 4 p.
- BATTO Véronique, ROUSSEAU Sylvie (2015). « [Hausse des créations d'entreprises en 2014, notamment des sociétés](#) », *Insee Première*, n° 1534, janvier 2015, 4 p.
- RICHET Damien (2015). « [Entreprises créées en 2010 : sept sur dix sont encore actives trois ans après leur création](#) », *Insee Première*, n° 1543, mai 2015, 4 p.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)



LES DÉFAILLANCES DES PME ET DES ETI EN 2014

|Thierry Millon
Altares

1. Les PME-ETI représentent moins de 7 % des défaillances d'entreprises
2. PME et ETI en cessation de paiements: la crise est effacée
3. Davantage de solutions de redressement pour les PME
4. Les bons chiffres de l'Industrie dopent les autres secteurs
5. Baisse des défaillances de PME-ETI dans quasiment toutes les régions
6. Un début d'année 2015 encore délicat

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES (UNITÉS LÉGALES) CLASSÉES SELON LEUR EFFECTIF.
- ENTREPRISES AVEC UNE OUVERTURE DE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE OU DE CESSATION DE PAIEMENTS.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

La brutalité de la crise a provoqué en 2009 un véritable raz-de-marée sur l'économie réelle, conduisant à plus de 63 500 défaillances* d'entreprises*. Ce pic n'annonçait pourtant pas la fin des difficultés, mais le début d'un mouvement, plus structurel, correspondant à une crise en « W » (BANQUE DE FRANCE, 2010, p. 32-33). L'année 2013 a signé un nouveau record de sinistralité (63 900). Si les PME* ont payé un lourd tribut en 2009, les TPE* étaient, quant à elles, en première ligne en 2013.

Avec des indices de confiance au plus bas et une reprise qui se fait attendre, le début de l'année 2014 reste très compliqué, au point qu'en février le plafond des 64 500 défaillances annuelles est approché. Les mois qui suivent soufflent le chaud et le froid. Il faudra attendre la fin d'année pour avoir confirmation de signaux plus encourageants. Les juridictions commerciales sont donc encore fortement sollicitées en 2014, le nombre de jugements d'ouverture de procédure reculant de seulement 1,5 %, à près de 63 000 (ALTARES, 2015a). Cette timide amélioration en masque une autre qui semble plus solide: la sinistralité des PME-ETI* se replie de 10 %, à 4 620 défaillances, un volume à mi-chemin entre ceux de 2008 et 2009. Ces sociétés se présentent devant le tribunal moins désarmées, le nombre de liquidations judiciaires* directes étant au plus bas depuis 2007.

Mais l'année 2015 démarre difficilement pour les PME: 2 500 ont déjà déposé le bilan à fin juin. Celles qui réalisent moins de 5 M€ de chiffre d'affaires portent la sinistralité du premier semestre (ALTARES, 2015b).

63 500

défaillances d'entreprises ont été prononcées en 2014, soit un léger recul par rapport à l'année précédente.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



1. LES PME-ETI REPRÉSENTENT MOINS DE 7 % DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

2. PME ET ETI EN CESSATION DE PAIEMENTS : LA CRISE EST EFFACÉE



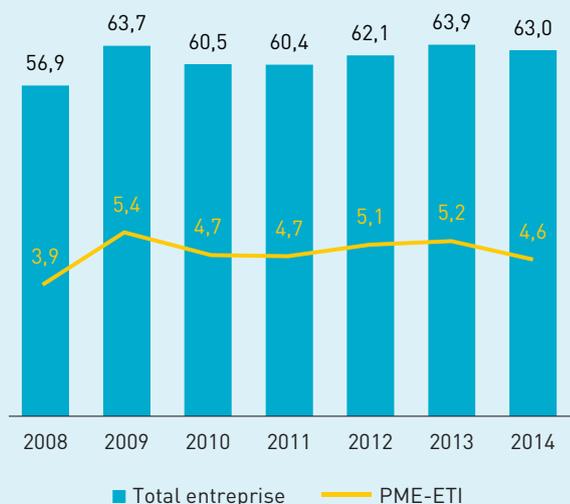
En 2014, les cessations de paiement de PME et d'ETI sont au plus bas en France, depuis la crise.

Dans un contexte resté difficile, les PME-ETI ont mieux résisté que les autres catégories d'entreprise. En 2014, leur niveau de défaillance s'élève à 4 620 et représente 7,3 % du **total des entreprises** soumises à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde*, de redressement* ou de liquidation judiciaire. Ce volume est comparable à celui de l'année 2011, soit le plus bas depuis 2008 (graphique 1).

Contrairement aux années 2012 et 2013, les tendances sont clairement favorables pour les PME, avec un recul des défaillances de 10,3 %, à 4 578 (graphique 2). Le constat est identique pour les ETI (42, soit - 26,3 %). En revanche, à 58 342, le nombre de défaillances **peine à baisser** pour les TPE (- 0,7 %).

Révélatrice d'une situation financière obérée, la cessation de paiements* traduit plus instantanément la fragilité de l'entreprise. Or, de ce point de vue, l'année 2014 présente pour les PME-ETI un renversement de tendance très marqué. Une cessation de paiements a été constatée pour 4 173 entreprises, un chiffre au plus bas depuis 2008 (graphique 3). Les PME-ETI représentent désormais 6,8 % de l'ensemble des dépôts de bilan, contre 8 % en 2009. Les effets de la crise semblent même effacés au regard des chiffres concernant la situation judiciaire la plus critique, à savoir la liquidation immédiate de l'entreprise. En effet, en 2014, moins de 1 800 liquidations directes de PME-ETI ont été prononcées par les tribunaux, un seuil en dessous duquel la France n'était plus redescendue depuis 2007.

GRAPHIQUE 1 – Évolution des défaillances d'entreprises (en milliers), 2008-2014

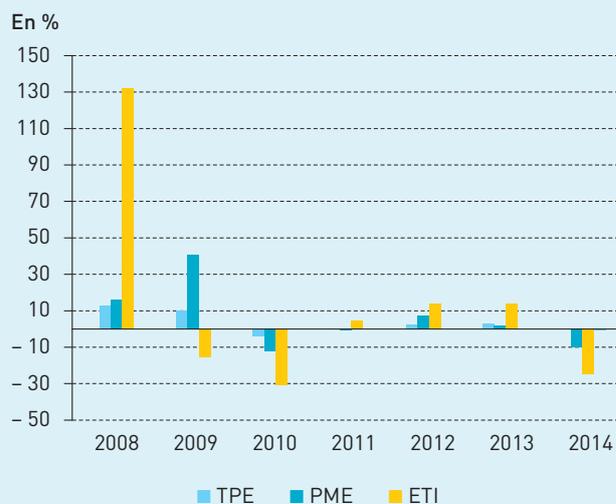


Lecture : en 2014, sur les 63 000 défaillances d'entreprises, 4 600 concernent des PME-ETI.

Champ : France, entreprises avec une ouverture de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Source : Altares.

GRAPHIQUE 2 – Évolution des défaillances par catégorie d'entreprise, 2008-2014



Lecture : en 2014, le nombre de défaillances de PME baisse de 10,3 % par rapport à 2013.

Champ : France, entreprises avec une ouverture de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Source : Altares.



Quels que soient leur taille et leur âge, l'ensemble des PME et des ETI confirme cette amélioration. Le nombre de cessations de paiements des **moins de 5 ans** est au plus bas sur dix ans, à 842, soit quasiment deux fois moins qu'en 2009. La tendance est également favorable pour les sociétés de 6 à 10 ans (- 5 %), mais peine à s'écarter du seuil des 1 000 procédures.

Au-delà de 10 ans, l'amélioration est plus forte (- 7 %), mais les années 2012 et 2013 ont signé des records, au-delà des 2 500 procédures. L'analyse **selon le chiffre d'affaires** (CA) corrobore la diffusion de cette tendance. Qu'elles réalisent moins ou plus de 5 M€ de CA, les PME affichent un recul des défaillances d'environ 11 %.

La sauvegarde, une démarche d'anticipation du défaut de paiement qui peine à trouver son public

En savoir +

3. DAVANTAGE DE SOLUTIONS DE REDRESSEMENT POUR LES PME

Si le nombre de liquidations judiciaires ouvertes en 2014 sur les TPE demeure au plus haut niveau sur dix ans (au-delà de 41 000), ce volume approche au contraire un point bas pour les PME-ETI. Cette moindre fragilité des sociétés de 10 salariés et plus encourage les tribunaux à privilégier les dispositifs de redressement ou de réorganisation. Alors que les juges prononcent globalement la liquidation judiciaire immédiate de plus des deux tiers des défaillants, la proportion tombe à 38,5 % lorsqu'il s'agit d'une PME ou d'une ETI. Ce taux n'a jamais été aussi bas **sur les dix dernières années**.

Plus de 1 PME-ETI sur 2 obtient un redressement judiciaire et près de 1 sur 10 bénéficie d'une ouverture de sauvegarde (graphique 3), soit des taux très supérieurs à ceux constatés pour les TPE. Ces décisions de poursuite d'activité favorisent le maintien d'une économie et de l'emploi sur les territoires.



Le nombre de liquidations judiciaires de TPE est, en 2014, à son plus haut niveau sur dix ans.

GRAPHIQUE 3 – Répartition des défaillances de PME-ETI par type de procédure ouverte, 2005-2014



Lecture : en 2014, 1 777 PME-ETI ont été mises en liquidation judiciaire, ce qui représente 38 % des défaillances prononcées dans l'année pour cette catégorie d'entreprise.

Champ : France, PME-ETI avec une ouverture de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Source : Altares.

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



4. LES BONS CHIFFRES DE L'INDUSTRIE DOPENT LES AUTRES SECTEURS



La Restauration est une des rares activités à connaître, en 2014, une hausse des défaillances d'entreprises.

Si l'Industrie manufacturière représente moins de 5 % de l'ensemble des ouvertures de procédures collectives, son poids est trois fois plus élevé (16 %) sur la seule population des PME-ETI en cessation de paiements. L'amélioration observée en 2014 sur cette catégorie d'entreprise (- 13 %) reflète la meilleure santé de l'Industrie. Le secteur manufacturier a ainsi enregistré 654 défaillances de PME-ETI de ce type, un chiffre historiquement bas : ce dernier est presque deux fois moindre qu'en 2009 (1 214 ; graphique 4). La plupart des activités sont bien orientées, à l'exception du secteur Métallurgie et mécanique (+ 4 %). Ce dernier pèse près d'un tiers des défaillances d'entreprises manufacturières et demeure dans le rouge.

Dans le sillage des bons chiffres industriels, le Transport routier de marchandises affiche une très belle tendance. Les défaillances de PME-ETI ont baissé de plus de 20 % en 2014. Avec 215 cessations de paiements, le secteur enregistre son meilleur chiffre depuis 2008, année qui était encore sous la barre des 200 procédures.

Les Services aux entreprises présentent eux aussi des défaillances de PME-ETI au plus bas depuis 2008. Elles tombent sous le seuil des 200 redressements et liquidations judiciaires dans les Services techniques (- 19 %) et des 400 dans les Services administratifs (- 11 %).

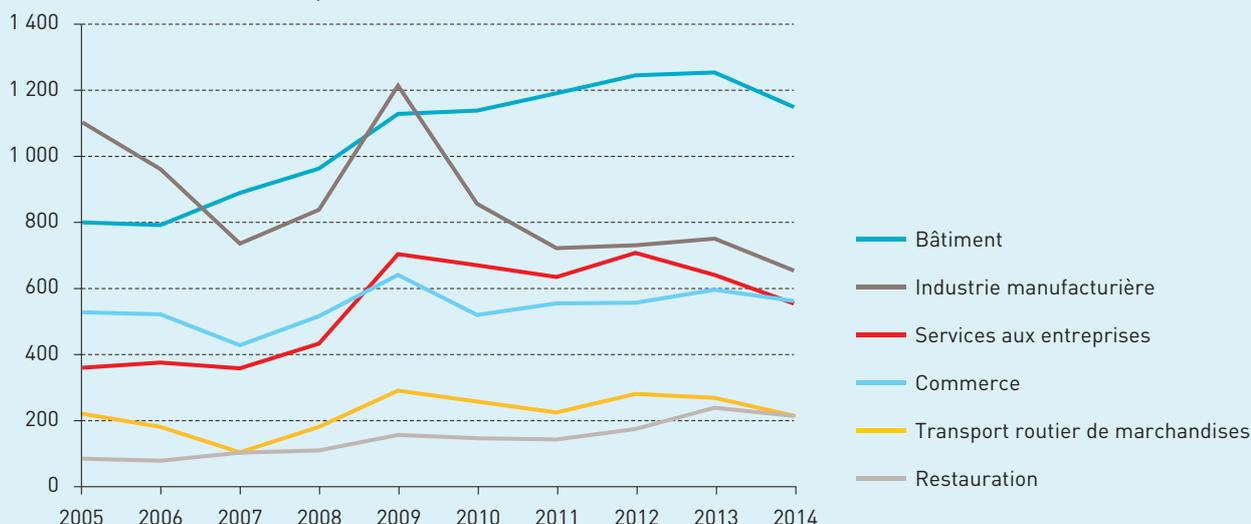
Le Commerce interentreprises repasse sous la barre des 250 PME-ETI en cessation de paiements (- 8 %), sa meilleure valeur de la décennie, à l'exception de l'année 2007. La Vente au détail s'inscrit, elle aussi, en amélioration sensible (- 7 %).

Avec 1 149 ouvertures de procédures de redressement et liquidation judiciaires à l'encontre de PME-ETI, le Bâtiment enregistre son meilleur chiffre depuis 2010, suite à un recul des défaillances de 8 %.

La Restauration est une des rares activités à connaître, en 2014, une hausse des défaillances, toutes tailles d'entreprises confondues (plus de 6 000, soit + 5 %). Elle passe cependant, elle aussi, dans le vert lorsqu'il s'agit de la seule catégorie des PME-ETI. Après avoir atteint un plus haut point à 239 restaurants en cessation de paiements en 2013, ce nombre retombe à 214 en 2014 (- 10 %), un chiffre qui reste toutefois très supérieur à la valeur moyenne sur dix ans (145).

GRAPHIQUE 4 – Évolution des défaillances des PME-ETI par secteur d'activité, 2005-2014

Nombre de défaillances d'entreprises



Note de lecture : le détail des données de [tous les secteurs d'activité sur 10 ans](#) est disponible dans la version numérique du Rapport.

Champ : France, PME-ETI avec une ouverture de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

Source : Altares.



5. BAISSÉ DES DÉFAILLANCES DE PME-ETI DANS QUASIMENT TOUTES LES RÉGIONS

Deux régions seulement s'inscrivent en hausse en 2014, Poitou-Charentes et Alsace. Le nombre de PME-ETI en défaut de paiements augmente de 11,3 % pour la première, après avoir reculé de plus de 15 % un an plus tôt. La région repasse au-dessus du seuil des 100 cessations de paiements en 2014 (108 ; carte 1). En Alsace, la progression est moindre (+ 7,6 %), mais il s'agit de la troisième année consécutive de hausse. En 2014, la région a connu le même nombre de procédures collectives qu'en 2009 (128).

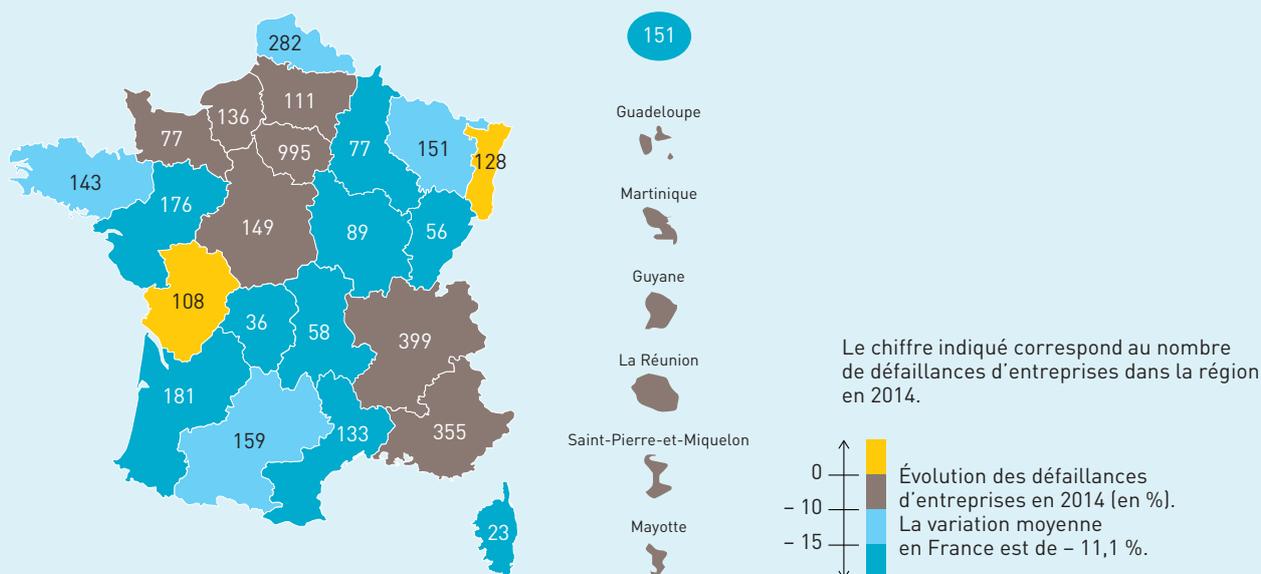
Les autres régions sont dans une tendance favorable de recul de la défaillance d'entreprise. La première d'entre elles est Pays de la Loire, qui affiche une baisse du nombre de cessations de paiements légèrement supérieure à 30 %. La région compte ainsi 176 redressements et liquidations judiciaires, son niveau le plus bas depuis 2008 (133). Les douze mois de 2014 font suite à

deux années très lourdes durant lesquelles des records de défaillances avaient été atteints.

Un recul de plus de 20 % des PME-ETI en cessation de paiements est constaté dans quatre régions : en Corse et en Limousin, régions qui avaient connu une forte dégradation en 2013 (supérieure à + 20 %) et qui sont désormais proches de leur moyenne à dix ans. En Languedoc-Roussillon, la sinistralité, en retrait de 26 %, est au plus bas sur six ans. En Auvergne, les cessations de paiements avaient atteint leur point haut en 2012, à 88, pour ensuite tomber à 73 en 2013, puis à 58 en 2014.

Quatre autres régions enregistrent une amélioration de - 15 % à - 20 % du taux de cessation de paiements des PME-ETI. En Franche-Comté, il s'agit de la troisième année consécutive de baisse (- 15 %). En Bourgogne, un recul de 16 % intervient après une dégradation de 10 % en 2013. Les régions Champagne-Ardenne et Aquitaine affichent une diminution de 17 % du nombre de cessations de PME-ETI et retrouvent leurs valeurs moyennes à dix ans.

CARTE 1 – Ventilation des défaillances de PME-ETI selon les régions, 2014



Note de lecture : les [données par région et selon le nouveau découpage régional, sur dix ans](#), sont disponibles dans la version numérique du Rapport.

Champ : France, PME-ETI avec une ouverture de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

Source : Altares.

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



Des baisses de 10 % à 15 % sont constatées dans quatre régions. Le Nord – Pas-de-Calais, qui avait atteint son plus haut point l'année dernière avec 322 cessations de paiements de PME-ETI, revient sous le seuil des 300 en 2014 (- 12 %), mais c'est encore 25 défaillances de plus que la moyenne à dix ans. En Bretagne et en Midi-Pyrénées, la baisse est de 14 %. Mais, avec respectivement 143 et 159 cessations de paiements, ces deux régions sont encore très au-dessus des valeurs d'avant-crise (80 et 118 en 2008). Après deux années 2012 et 2013 compliquées, la situation en Lorraine s'améliore de 10 % en 2014, à 151 cessations de paiements.

n'est pas encore le cas en Normandie, malgré un recul de 7,2 % en Basse-Normandie et de 8,1 % en Haute-Normandie.

Au-delà de la métropole, la tendance est aussi dans le bon sens en outre-mer (- 19 %). Avec 151 cessations de paiements en 2014, ces régions affichent leur meilleur chiffre depuis 2008 (121). Si l'amélioration est de - 2 % en 2014 à La Réunion, qui concentre quatre défaillances d'entreprises d'outre-mer sur dix, elle s'élève à - 16 % en Martinique et à - 48 % en Guadeloupe.



Le rythme des défaillances de PME et d'ETI repart à la hausse sur le premier semestre 2015, en particulier chez les plus petites.

Cette amélioration est contenue sous les 10 % dans les trois premières régions économiques françaises. L'Île-de-France (- 8,1 %) donne un vrai signal de la moindre fragilité des PME-ETI. Le nombre de cessations de paiements tombe, pour la première fois, sous le seuil des 1 000, soit une centaine de procédures de moins que la moyenne sur dix ans. La région porte, à elle seule, près du quart de l'ensemble des défaillances de PME-ETI. La région Rhône-Alpes, après deux années difficiles, passe, elle aussi, dans le vert (- 7,9 %). Le nombre d'ouvertures de redressements et liquidations judiciaires de PME-ETI descend juste sous le seuil des 400. La région est encore légèrement au-dessus de son niveau moyen sur dix ans, fortement impacté par une très sévère année 2009 (549 défauts de paiements). Elle concentre près d'une défaillance de PME-ETI française sur dix. Le troisième plus fort volume de défaillances d'entreprises se situe en Provence-Alpes-Côte d'Azur (355). La baisse est peu importante (- 1,1 %), mais, contrairement aux deux autres régions, elle fait suite à une précédente amélioration de 4 % en 2013. Les régions Centre (- 5,1 %) et Picardie (- 6,7 %) retrouvent leurs valeurs moyennes à dix ans, avec respectivement 149 et 111 cessations de paiements de PME-ETI. Ce

6. UN DÉBUT D'ANNÉE 2015 ENCORE DÉLICAT

Sur les six premiers mois de 2015, 33 812 entreprises sont entrées en procédure collective, soit 2,5 % de plus qu'au premier semestre de 2014 (tableau 1). Le rythme de hausse est près de deux fois supérieur pour les PME-ETI. En effet, pas moins de 2 517 défaillances concernent cette catégorie d'entreprise, soit une augmentation de 4,2 %. Parmi ces dernières, 2 302 sont entrées en procédure collective après une cessation de paiements (+ 5,5 %). La situation semble se compliquer pour les PME-ETI, d'autant que plus d'un millier d'entre elles a été immédiatement liquidé, soit 15 % de plus que 12 mois auparavant.

Un examen plus détaillé du premier semestre fait apparaître un **clivage fort selon la taille** de la PME. Celles réalisant plus de 5 M€ de CA présentent des tendances très favorables, tandis que les plus petites s'inscrivent dans le rouge : 2 057 PME de moins de 5 M€ de CA ont déposé le bilan ; c'est 7,2 % de plus qu'il y a un an.

TABLEAU 1 – Évolution des ouvertures de procédures collectives par type de jugement, 1^{ers} semestres 2014 et 2015

	Total entreprise			PME-ETI		
	1 ^{er} semestre		Évolution %	1 ^{er} semestre		Évolution %
	2014	2015		2014	2015	
Redressement judiciaire	9 605	9 798	2,0	1 281	1 260	- 1,6
Liquidation judiciaire	22 525	23 175	2,9	902	1 042	15,5
Sous-total	32 130	32 973	2,6	2 183	2 302	5,5
Sauvegarde	844	839	- 0,6	233	215	- 7,7
Total	32 974	33 812	2,0	2 416	2 517	- 2,2

Note de lecture : le détail des [données par catégorie d'entreprise](#) est disponible dans la version numérique du Rapport.

Champ : France, entreprises avec une ouverture de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Source : Altarea.



À l'inverse, les PME de plus de 5 M€ de CA (245) sont 7,2 % de moins à être entrées en défaillance.

Les « grandes » **régions** ne sont pas épargnées par ce retournement de début d'année. Les cessations de

paiements augmentent de 19 % en Île-de-France et de 26 % en Rhône-Alpes. D'un **point de vue sectoriel**, la sinistralité des PME s'est accrue de 7,5 % dans l'Industrie manufacturière et de 18,5 % dans le Commerce interentreprises.

MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur la défaillance d'entreprise, à savoir l'ensemble des entités légales disposant d'un Siren (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés et associations) qui ont fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure collective prononcé par un tribunal de commerce ou de grande instance. Sont retenues ici les procédures de sauvegardes, de redressements ou de liquidations judiciaires directes, telles que collectées par Altares.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **TPE**, **PME** et **ETI** ne correspondent pas à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Chaque entreprise est ici réduite à son unité légale et repérée par son Siren. Sont considérées comme **PME-ETI**, les entreprises de 10 à moins de 5 000 salariés, les PME concernant la tranche des 10 à 249 salariés. Les TPE, quant à elles, emploient moins de 10 salariés.

DÉFINITIONS

La **défaillance d'entreprise** correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire directe.

La **sauvegarde** est une procédure préventive pour traiter les difficultés d'une entreprise avant que celle-ci ne soit en cessation de paiements. Elle a pour but, par la mise en place d'un plan de sauvegarde, de permettre à l'entreprise de continuer son activité, au besoin en procédant à sa réorganisation, de maintenir l'emploi et d'apurer ses dettes.

Le **redressement judiciaire**, mis en œuvre pour toute entreprise en cessation de paiements, permet la poursuite de l'activité, l'apurement des dettes et le maintien de l'emploi. Il peut donner lieu à un plan de redressement à l'issue d'une période d'observation, pendant laquelle un bilan économique et social de l'entreprise est réalisé.

La **liquidation judiciaire** suppose un état de cessation des paiements et un rétablissement de l'entreprise manifestement impossible. Elle met fin à l'activité de l'entreprise débitrice, dont les biens sont vendus pour permettre le paiement des différents créanciers.

Une entreprise est en **cessation de paiements** lorsqu'elle est dans l'impossibilité de faire face au passif exigible avec l'actif disponible. Dans ce cas, une décision d'ouverture de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire est prononcée à son encontre.

BIBLIOGRAPHIE

• ALTARES (2015a). [Bilan 2014 des défaillances et sauvegardes d'entreprises en France](#), 23 janvier 2015, 59 p.

• ALTARES (2015b). [Défaillances d'entreprises en France, 1^{er} trimestre 2015](#), 16 avril 2015, 22 p.

• BANQUE DE FRANCE (2010). « [L'impact macroéconomique des crises bancaires](#) », in BANQUE DE FRANCE, *De la crise financière à la crise économique*, Documents et débats, n° 3, janvier 2010, p. 11-37.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



B. TENDANCES ÉCONOMIQUES

Le poids économique des PME en 2014
| [Christophe Cahn](#), [Anne-Christèle Chavy-Martin](#),
| [Dominique Lefilliatre](#), [François Servant](#)
Banque de France

FOCUS – Comportement des PME innovantes et
exportatrices depuis la crise de 2008-2009
| [Michel Barreteau](#)
Bpifrance

Comportement des PME à l'export en 2014
| [Chloé Bertin](#)
Ministère des Finances et des Comptes publics

Place des PME et des ETI dans les marchés
publics en 2013
| [Serge Doumain](#)
Ministère des Finances et des Comptes publics



LE POIDS ÉCONOMIQUE DES PME EN 2014

| Christophe Cahn, Anne-Christèle Chavy-Martin, Dominique Lefilliatre, François Servant
Banque de France
Direction des entreprises

-
1. Hausse limitée de l'activité des PME
 2. L'investissement se stabilise
 3. Le comportement d'investissement des PME sur longue période
-

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME.
- ENTREPRISES PRÉSENTES DANS LA BASE FIBEN.
- SECTEUR MARCHAND HORS ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

La situation économique française en 2014 est marquée par une croissance du produit intérieur brut (PIB) toujours atone (+ 0,2 % aux prix de l'année précédente, + 0,8 % à prix courants). Dans ce contexte national contraint, l'activité des PME* peine à se redresser. Le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée augmentent respectivement de 1,2 % et 2,2 %, loin des niveaux de 2011. La situation apparaît en demi-teinte, avec une croissance des ventes en 2014 plus forte qu'en 2013 dans l'Industrie, le Transport et le Soutien aux entreprises, mais plus faible dans le Commerce et la Construction.

Après s'être fortement dégradé en 2012 et 2013, le comportement d'investissement des PME se stabilise, malgré le manque de perspectives encourageantes sur le marché national et une croissance annoncée hors de France. Ce résultat révèle, toutefois, des situations très contrastées, marquées par une forte reprise dans l'Industrie manufacturière (plus fortement exportatrice que les autres secteurs), par un recul continu et non négligeable dans le Commerce, et par un secteur du Soutien aux entreprises qui perd la croissance gagnée en 2013.



L'activité des PME peine à se redresser en 2014 en France, mais les comportements d'investissement cessent de se dégrader.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis dans la Méthodologie en fin d'article.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



1. HAUSSE LIMITÉE DE L'ACTIVITÉ DES PME

+1,2 %

de croissance du chiffre d'affaires, le taux le plus faible observé depuis 2011 chez les PME.

En 2014, le chiffre d'affaires des PME progresse de 1,2 %. Cette croissance est la plus faible observée au cours des quatre dernières années, mais chacun des cinq principaux secteurs contribue à la hausse. Compte tenu de son poids dans l'ensemble de l'activité, avec 18,6 % du chiffre d'affaires global des PME, et de son taux de croissance de + 1,9 %, c'est l'Industrie manufacturière qui contribue le plus à cette augmentation (tableau 1).

La croissance de la valeur ajoutée s'accélère également : + 2,2 % après + 1,6 % en 2013 et + 2 % en 2012 ; mais sans toutefois retrouver sa performance de 2011 (+ 5,7 %). Ce regain trouve son origine dans l'évolution plus rapide de l'agrégat « production et marge » (+ 2 % ; graphique 1), dont l'encours est près de deux fois plus élevé que celui des consommations intermédiaires (qui incluent, ici, les charges de crédit-bail et de personnel extérieur). Parmi les consommations intermédiaires, le poste « autres achats et charges externes » est globalement deux fois plus élevé que celui des achats de matières premières.

Du chiffre d'affaires à la valeur ajoutée : pourquoi le poids du Commerce se réduit-il ?

[En savoir +](#)

Les variations de stock de matières premières, troisième composante, sont peu élevées et leur évolution est erratique d'une année sur l'autre. Les deux principales composantes des consommations intermédiaires ont toujours progressé sur la période, mais à un rythme plus faible depuis 2012. Le poste « autres achats et charges externes » a davantage dynamisé l'évolution des consommations intermédiaires (tableau 2). En d'autres termes, les prestations facturées entre les entreprises ont eu un poids beaucoup plus fort que celui des charges induites par le seul processus de production.

2. L'INVESTISSEMENT SE STABILISE

Après deux années consécutives de baisse (tableau 3 en page 44), l'investissement* des PME se stabilise en 2014, dans un contexte marqué par une croissance du PIB encore modeste. L'interruption de ce recul peut traduire une attitude moins négative des entreprises en recherche d'opportunités d'investissement, dans la mesure où la valeur ajoutée et le taux de marge connaissent un léger rebond sur cette année (voir [l'article sur la situation financière des PME](#) dans le chapitre II du Rapport). Le taux d'investissement* poursuit, quant à lui, le recul entamé en 2011 – point haut de la période récente avec un taux de 19,1 % – pour atteindre 14,6 % en 2014 (graphique 2 en page 44).

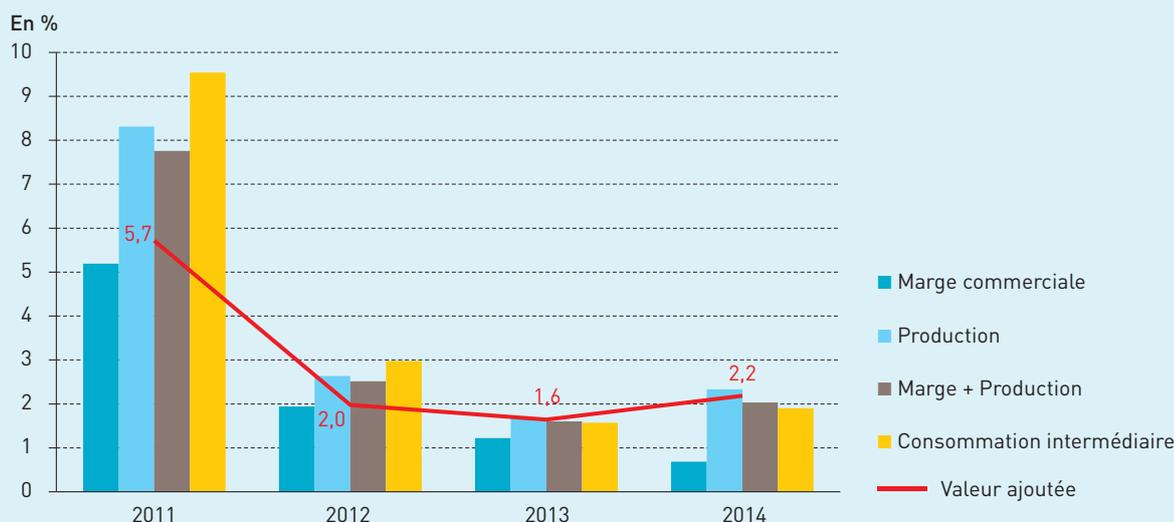
TABLEAU 1 – Chiffre d'affaires et valeur ajoutée des PME, 2011-2014

En %	Chiffre d'affaires total					Valeur ajoutée				
	Répartition	Variation annuelle				Répartition	Variation annuelle			
		2014	2011	2012	2013		2014	2014	2011	2012
Total PME	100,0	7,9	2,8	1,8	1,2	100,0	5,7	2,0	1,6	2,2
<i>dont principaux secteurs :</i>										
– Industrie manufacturière	18,6	9,2	2,3	1,1	1,9	21,6	6,1	1,5	0,7	2,4
– Construction	11,3	7,3	2,3	1,1	0,8	14,4	4,2	0,9	0,6	0,6
– Commerce	47,7	7,7	2,7	1,7	0,1	27,5	5,1	1,3	1,2	1,8
– Transports et entreposage	4,0	7,7	2,8	1,9	2,4	5,4	5,1	1,7	2,7	3,9
– Soutien aux entreprises	7,3	8,5	4,1	2,9	3,4	12,2	7,3	3,5	2,9	3,1

Note de lecture : les variations sont calculées sur un **échantillon de PME** dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprises ne sont donc pas prises en compte. La taille et le secteur retenus sont ceux de l'année n-1, quelle que soit la situation de l'entreprise en année n.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administration.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2015).

**GRAPHIQUE 1 – Variation de la valeur ajoutée chez les PME, 2011-2014**

Note de lecture : les variations sont calculées sur un échantillon de PME dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprises ne sont donc pas prises en compte. La taille et le secteur retenus sont ceux de l'année n-1, quelle que soit la situation de l'entreprise en année n.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administration.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2015).

TABLEAU 2 – Évolution des consommations intermédiaires des PME et de leurs principales composantes, 2011-2014

En %	2011	2012	2013	2014
Consommations intermédiaires	9,6	3,0	1,6	2,0
dont :				
- Autres achats et charges externes	8,0	3,6	2,2	2,7
- Achat de matières premières	13,0	1,1	0,4	0,9

Note de lecture : les variations sont calculées sur un échantillon de PME dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprises ne sont donc pas prises en compte. La taille et le secteur retenus sont ceux de l'année n-1, quelle que soit la situation de l'entreprise en année n.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administration.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2015).

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



TABLEAU 3 – Évolution de l'investissement des PME par secteur d'activité, 2011-2014

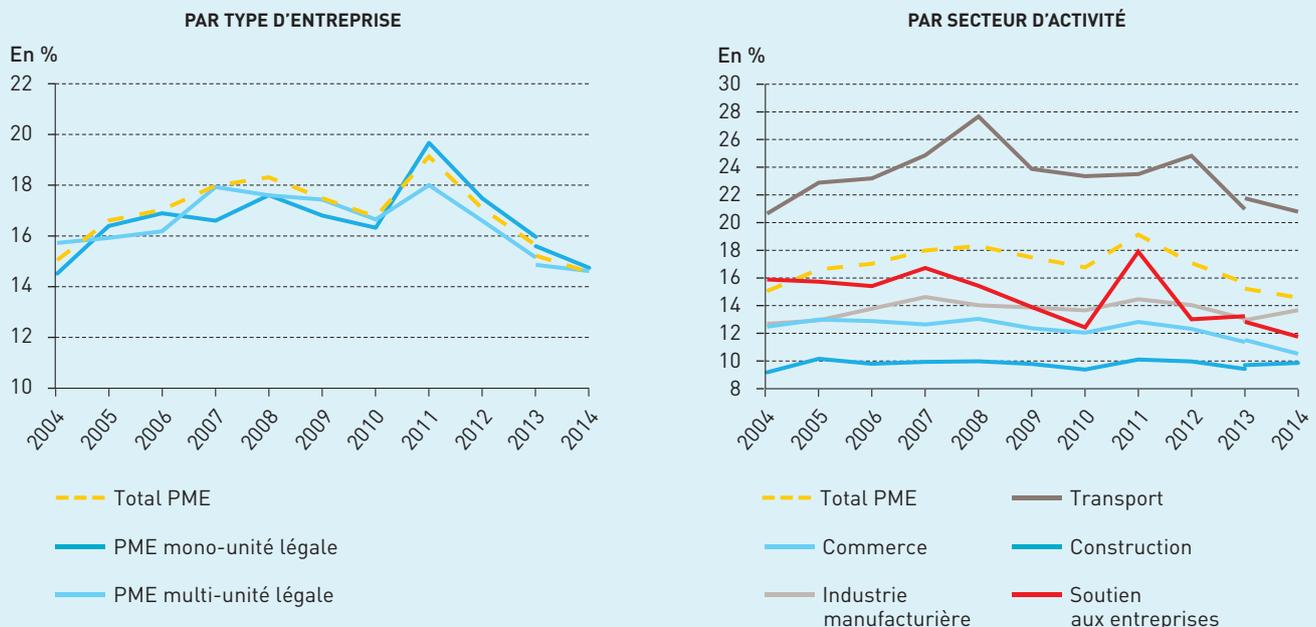
En %	Répartition	Variation annuelle			
	2014	2011	2012	2013	2014
Total PME	100,0	11,0	- 10,9	- 6,6	0,0
<i>dont principaux secteurs :</i>					
- Industrie manufacturière	20,1	11,8	- 2,2	- 5,0	8,4
- Construction	9,7	9,6	- 4,9	- 1,6	3,6
- Commerce	19,4	0,4	- 12,4	- 11,7	- 5,8
- Transports et entreposage	7,7	7,2	11,1	- 3,1	1,7
- Soutien aux entreprises	9,7	21,9	- 10,5	4,0	- 3,9

Note de lecture : les variations sont calculées sur un échantillon de PME dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprises ne sont donc pas prises en compte. La taille et le secteur retenus sont ceux de l'année n-1, quelle que soit la situation de l'entreprise en année n.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administration.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2015).

GRAPHIQUE 2 – Taux d'investissement des PME, 2004-2014



Note de lecture : pour l'année 2014, les variations sont calculées sur un échantillon de PME dont les bilans sont présents dans Fiben à la fois en 2013 et 2014 (population cylindrée). La taille et le secteur retenus sont ceux de 2013, quelle que soit la situation de l'entreprise en 2014.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administration.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2015).



La stabilité apparente de l'investissement masque cependant une hétérogénéité sectorielle importante. Ainsi, l'investissement rebondit-il fortement dans l'Industrie manufacturière (+8,4 % en 2014, contre -2,2 % et -5,0 % les deux années précédentes), compensé en grande partie par un recul dans le Commerce (-5,8 %). Il est également robuste dans la Construction (+3,6 %), ainsi que dans le secteur des Transports et entreposage (+1,7 %). Quant au Soutien aux entreprises, seul secteur dans lequel les PME ont affiché un investissement en croissance en 2013, il est en repli (-3,9 %).

3. LE COMPORTEMENT D'INVESTISSEMENT DES PME SUR LONGUE PÉRIODE

Dans leur article pionnier, DOMS et DUNNE (1998) mettent en évidence le comportement d'investissement

intermittent et par bloc des entreprises (*lumpy investment*). Pour investir, les entreprises peuvent procéder par à-coups, au cours de périodes relativement brèves pendant lesquelles l'investissement – ou le désinvestissement – est important.

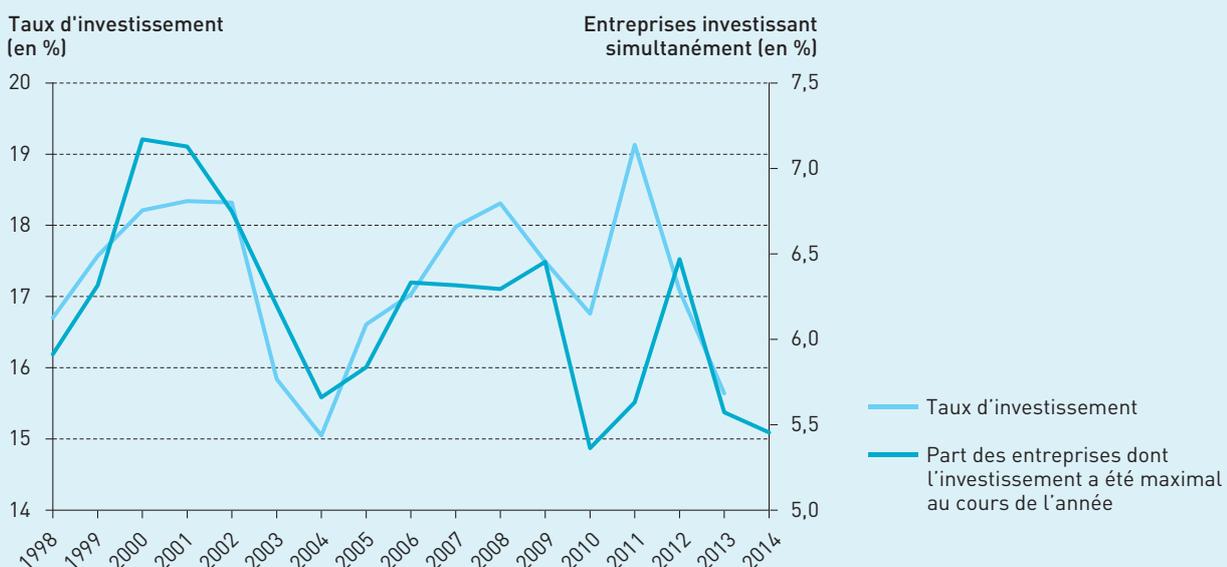
Ce comportement peut s'expliquer de façon rationnelle par l'existence de coûts fixes liés à l'installation ou au retrait d'une machine. L'entreprise peut ainsi préférer différer sa décision d'adapter son capital d'exploitation tant que ses opportunités de profit ne paraissent pas en mesure de couvrir ces coûts fixes.

Ce type de comportement intermittent est également observé au sein d'un échantillon de PME françaises. Quand elles décident d'investir, les PME ont tendance à le faire au même moment, faisant apparaître des périodes plus propices à l'investissement que d'autres. Ce comportement d'investissement ou de désinvestissement significatif et simultané se retrouve, parfois avec un léger décalage, dans le profil du taux d'investissement global. Il en est ainsi pour le retrait du taux d'investissement des PME en 2014 (graphique 3).



La stabilité de l'investissement des PME en 2014 cache un fort rebond dans l'Industrie en partie compensé par le recul dans le Commerce.

GRAPHIQUE 3 – Synchronisation des investissements et taux d'investissement, 1998-2014



Champ : France, PME observées en unités légales, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administration.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2015).

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les premières tendances observées à partir d'un échantillon représentatif de 132 592 entreprises dont les bilans étaient disponibles en juin 2015.

Les comptes sociaux concernent l'ensemble des activités marchandes à l'exclusion des secteurs KZ (Activités financières hors holdings) et O (Administrations publiques).

Le secteur d'activité repose sur la nomenclature d'activités française (Insee, NAF rév. 2 de 2008). Dans le cas d'une entreprise multi-unité légale*, le secteur retenu est celui des unités légales dont le poids dans l'entreprise est le plus important en termes de chiffre d'affaires ou d'effectif, à condition que l'un ou l'autre excède 50 %. Sinon, le classement par chiffre d'affaires est privilégié, en retenant le secteur d'activité des unités légales dont la part est la plus forte.

Les doubles comptes liés à l'agrégation des bilans des unités légales constituant une entreprise ne sont pas neutralisés dans cette analyse puisque tous ne sont pas forcément publiés. Leur poids est relativement limité dans le cas des PME, en raison du faible nombre d'unités légales constituant, en moyenne, l'entreprise.

Les données sont issues de la **base Fiben** qui intègre :

- les comptes sociaux des entreprises exerçant leur activité sur le territoire français, dont le chiffre d'affaires excède 0,75 M€ ou dont l'endettement bancaire dépasse 0,38 M€, soit un tiers des sociétés imposées au bénéfice industriel et commercial

ou au bénéfice réel normal (BIC-BRN), et plus de 75 % des effectifs dans la plupart des secteurs ;

- les liens financiers et le pourcentage de détention du capital par d'autres entreprises. Une distinction est opérée entre les entreprises indépendantes et celles appartenant à un groupe, petit ou grand ;
- les crédits consentis par les établissements de crédit au-delà d'un seuil de référence (25 k€ depuis janvier 2006).

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **microentreprise** et **PME** sont conformes à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)).

L'échantillon Fiben se composant de PME de taille déjà significative, les microentreprises y sont donc faiblement représentées.

DÉFINITIONS

Une PME peut être **mono-unité légale** ou se composer d'un ensemble d'unités légales dépendant d'une tête de groupe française ou étrangère. Elle est alors qualifiée de PME **multi-unité légale** et les comptes sociaux des unités légales la composant sont agrégés pour définir « l'entreprise ».

L'**investissement** est constitué des acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les biens financés par crédit-bail.

Le **taux d'investissement** est le rapport de l'investissement d'exploitation sur la valeur ajoutée.

BIBLIOGRAPHIE

- DOMS Mark, DUNNE Timothy (1998). « Capital Adjustment Patterns in Manufacturing Plants », *Review of Economic Dynamics*, Vol. 1, n° 2, April 1998, pp. 409-429.

POUR ALLER PLUS LOIN...



FOCUS

Comportement des PME innovantes et exportatrices depuis la crise de 2008-2009

| Michel Barreteau
Bpifrance
Direction de l'évaluation, des études et de la prospective

Dans les périodes de crise profonde, l'ensemble du tissu économique est affecté, cependant, certaines entreprises rebondissent très vite tandis que d'autres peinent à repartir, déclinent voire disparaissent. L'analyse du comportement des PME en France sur la période 2008 à 2015, à travers le prisme de l'innovation et de l'exportation, montre à quel point ces facteurs sont déterminants. Les entreprises qui innovent et/ou exportent affichent des résultats économiques et financiers supérieurs aux autres et une sensibilité moindre des comportements d'investissement au repli de la conjoncture.

Le suivi de l'activité des PME* localisées en France, à travers les enquêtes semestrielles de conjoncture réalisées par Bpifrance, montre que, sur 2008-2015, la part des PME innovantes* se maintient aux alentours du tiers et celle des exportatrices* à près du quart, quand dans le même temps, le poids des seules innovantes et exportatrices progresse de 3 points, à 14 %. Ces dernières sont aussi les plus performantes. Passé le creux de 2009, leur activité se redresse dans la durée. Depuis 2010, elles créent des emplois chaque année et sont les seules à accroître leurs investissements de façon continue. Côté trésorerie, leur situation est plus souple et le financement plus aisé, malgré un léger durcissement en 2013-2014. Ce sont surtout des entreprises* de l'Industrie et des Services aux entreprises. Leur effectif est également nettement plus élevé que la moyenne.

LES PME INNOVANTES ET EXPORTATRICES SONT PLUS NOMBREUSES EN 2015 QU'EN 2008

Avec un taux annuel moyen de 43 %, les PME qui innovent et/ou exportent rassemblent un peu moins de la moitié des entreprises qui ont répondu aux enquêtes de conjoncture sur la période 2008-2015. Le solde, soit 57 %, regroupe les entreprises qui ne sont ni innovantes, ni exportatrices (graphique 1, page suivante).

La part des entreprises innovantes, exportatrices ou non, représente au moins un tiers des PME, avec un minimum de 33 % en 2009 et un maximum de 35 % en 2010-2011 et 2014. Elle augmente avec la taille de l'entreprise, de 27 % parmi les TPE* à 61 % chez les PME de la tranche supérieure (100 à 249 salariés). D'un point de vue sectoriel, la proportion d'entreprises innovantes est la plus élevée, en 2015, dans l'Industrie (51 % d'entre elles) et dans les Services aux entreprises (45 %).

Quant aux PME exportatrices, de 23 % en 2008, leur part relative recule de 4 points en 2009 pour remonter au même niveau dès 2010, et stagner depuis. En début de période, il y a autant d'exportatrices non innovantes que d'exportatrices innovantes (soit 1 sur 10 pour les unes et les autres). En 2015, en revanche, la proportion des exportatrices innovantes (14 %) est nettement supérieure à celle des exportatrices non innovantes (9 %), ce qui peut refléter l'atout de la nouveauté pour la recherche de nouveaux débouchés à l'international dans un contexte de demande domestique encore faible. Sur la base de l'année 2015, il apparaît que les PME exportatrices, innovantes ou non, sont plus fréquentes dans l'Industrie (39 % d'entre elles), le Tourisme (36 %, y compris les activités réalisées en France avec des non-résidents) et le Commerce de gros (30 %). Ces trois secteurs regroupent 69 % des PME exportatrices de l'échantillon. Le poids des exportatrices augmente avec la taille de l'entreprise, de 19 % parmi les TPE à 38 % pour les PME de 50 à 249 salariés.

43 %

des PME localisées en France sur 2008-2015 sont soit innovantes, soit exportatrices, soit les deux à la fois.

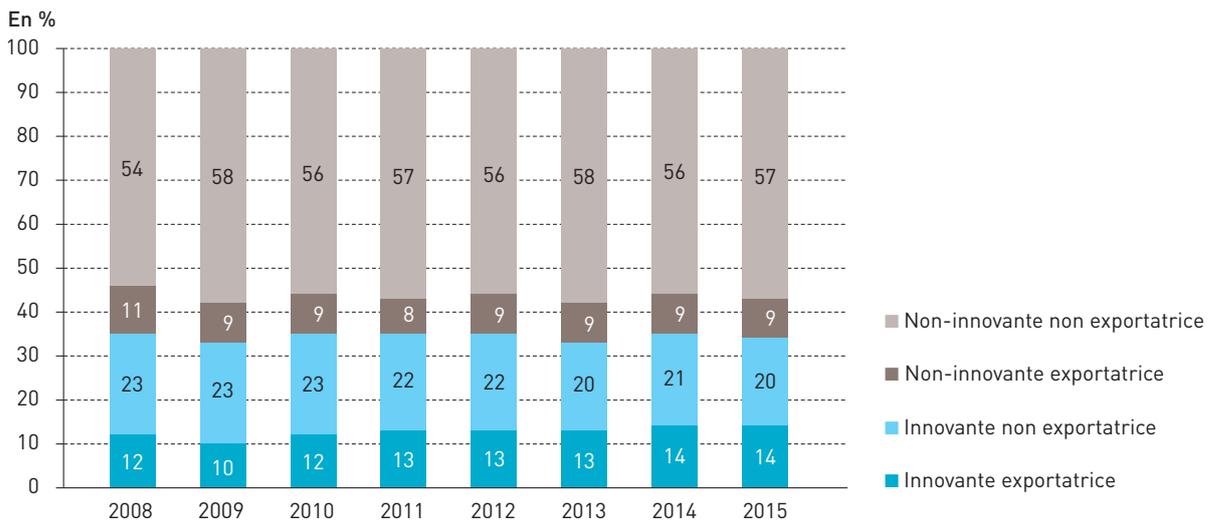
* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin de focus.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



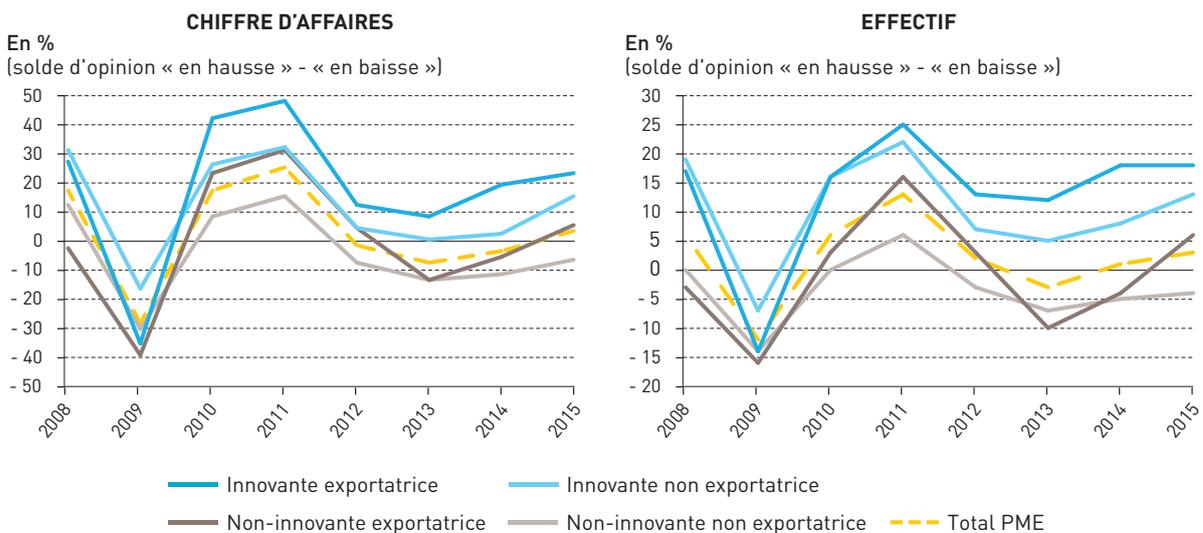
GRAPHIQUE 1 – Répartition des PME selon leur caractère innovant ou exportateur, 2008-2015



Champ : France entière, PME du secteur marchand (hors secteur agricole et holding) ayant répondu à l'enquête semestrielle de conjoncture sur la période 2008-2015 pour la vague de novembre.

Source : Bpifrance Le Lab.

GRAPHIQUE 2 – Évolution de l'activité et des effectifs des PME selon leur caractère innovant ou exportateur, 2008-2015



Note de lecture : réalisées en novembre n, l'estimation de l'évolution du chiffre d'affaires porte sur l'année n complète et l'évolution des effectifs concerne la situation en novembre n par rapport à la fin de l'année n-1.

Champ : France entière, PME du secteur marchand (hors secteur agricole et holding) ayant répondu à l'enquête semestrielle de conjoncture sur la période 2008-2015 pour la vague de novembre.

Source : Bpifrance Le Lab.



Entre 2008 et 2015, la part des PME à la fois innovantes et exportatrices progresse de 2 points, à 14 %, alors que celles des innovantes non exportatrices et des exportatrices non innovantes diminuent respectivement de 3 points à 20 % et de 2 points à 9 %. Le secteur d'activité et la taille de l'entreprise sont discriminants pour le statut « innovant et exportateur ». En 2015, un peu plus de la moitié (53 %) des PME innovantes et exportatrices se situe dans l'Industrie et le quart dans les Services aux entreprises (25 %), tandis que deux tiers des innovantes non exportatrices sont concentrées à parts égales dans l'Industrie et les Services aux entreprises, où elles y sont aussi surreprésentées. La proportion des innovantes et exportatrices triple avec l'effectif salarié, passant de 1 sur 10 pour les TPE, à 3 sur 10 pour les PME de 100 à 249 salariés. La taille de l'entreprise est moins discriminante pour les PME innovantes non exportatrices, leur part s'élevant de 18 % chez les TPE à 30 % chez les PME de 100 à 249 salariés.

Le poids relatif des PME qui n'ont pas investi dans l'innovation au cours des trois dernières années et qui n'exportent pas varie légèrement sur la période, aux alentours de 57 %, soit 3 à 4 points au-dessus du niveau d'avant-crise. Les secteurs majoritairement non innovants et non exportateurs à la fois, sont la Construction (86 % en 2015), le Commerce et la

réparation automobile (82 %), le Commerce de détail (78 %) et les Transports (74 %). De fait, ces non-innovantes et non-exportatrices sont d'autant plus fréquentes que l'entreprise est de petite taille, la proportion reculant de 64 % chez les TPE à 33 % chez les 100 à 249 salariés.

PAS DE VÉRITABLE RÉSILIENCE SANS INNOVATION NI EXPORTATION

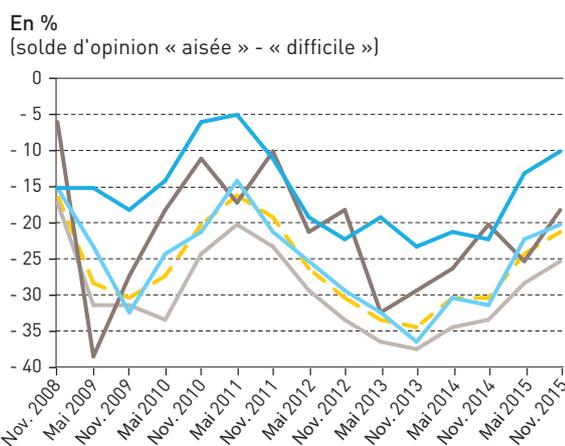
Après l'éclatement de la crise financière en septembre 2008, les PME innovantes et exportatrices ont subi de plein fouet le recul des ventes à l'étranger. Le retournement de leur activité en 2009 a été le plus fort, mais ce sont aussi celles qui ont le plus rebondi en 2010 (graphique 2, partie de gauche) et qui, depuis, se maintiennent à un niveau d'activité supérieur aux autres. À l'inverse, les soldes d'opinion* négatifs sur l'évolution annuelle du chiffre d'affaires sont d'autant plus fréquents que le caractère non innovant et/ou non exportateur des PME est dominant. L'absence d'innovation et d'activité à l'international apparaît comme un frein majeur au développement. Ces entreprises, les plus nombreuses parmi les PME, auront été majoritairement en baisse d'activité sur 5 des 8 années de la période.



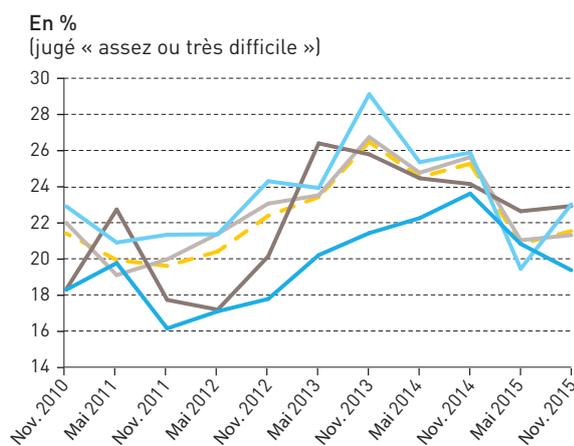
L'absence d'innovation ou d'activité à l'international apparaît comme un frein majeur au développement des PME.

GRAPHIQUE 3 – Trésorerie des PME selon leur caractère innovant ou exportateur, 2008-2015

SITUATION DE LA TRÉSORERIE



FINANCEMENT DE LA TRÉSORERIE



— Innovante exportatrice — Innovante non exportatrice
— Non-innovante exportatrice — Non-innovante non exportatrice — Total PME

Note de lecture : l'opinion sur l'évolution de la situation de la trésorerie et de son financement porte sur les six mois précédant la date d'interrogation.

Champ : France entière, PME du secteur marchand (hors secteur agricole et holding) ayant répondu aux enquêtes semestrielles de conjoncture administrées en mai et novembre de chaque année, sur la période 2008-2015.

Source : Bpifrance Le Lab.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



Les créations d'emploi reposent, elles aussi, pour l'essentiel sur les entreprises innovantes puisque l'évolution des effectifs salariés selon le type de PME épouse celle de l'activité. Entre 2008 et 2015, les PME non innovantes et non exportatrices qui ont déclaré en novembre avoir créé des emplois depuis le début de l'année, ne sont les plus fréquentes qu'en 2011 (graphique 2, page précédente). A l'opposé, chez les entreprises innovantes, exportatrices ou non, celles qui annoncent un accroissement de leurs effectifs dominant chaque année, excepté en 2009. Enfin, les exportatrices non innovantes occupent une position intermédiaire, avec quatre années de suppression d'emploi (2008-2009 et 2013-2014) et autant où les créations d'emploi l'emportent (2010 à 2012 et 2015).

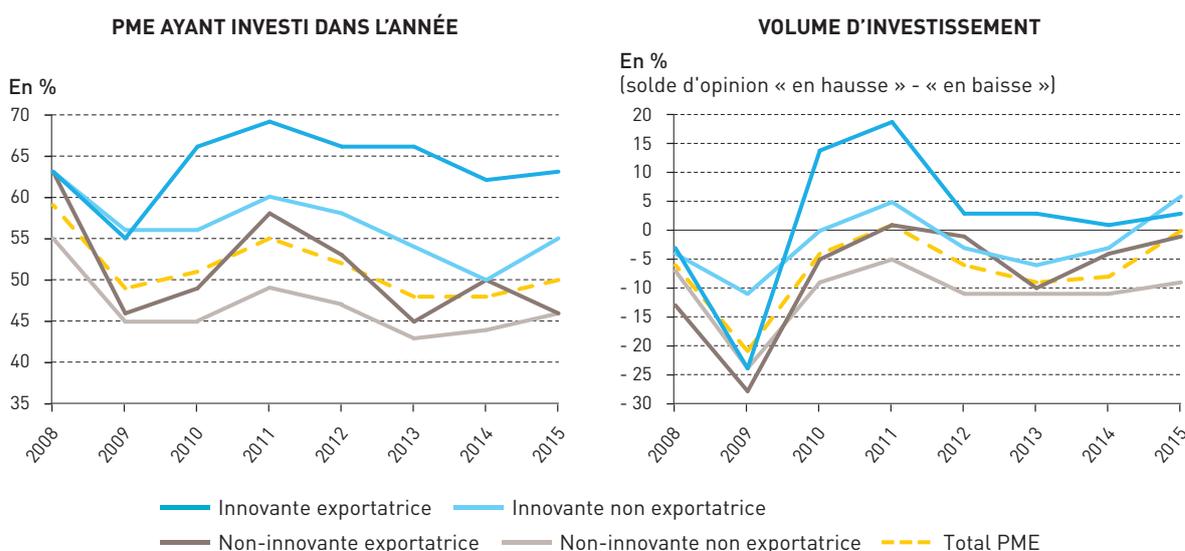
Du point de vue de la trésorerie, les PME innovantes et exportatrices témoignent aussi d'une situation nettement plus souple que chez les autres PME. Elles sont, par ailleurs, les seules à avoir maintenu l'état de leur trésorerie en 2009, alors que les autres enregistraient un net durcissement (graphique 3, page précédente). Mais l'année 2015 a vu un redressement assez net de la situation financière pour l'ensemble des PME, probablement en lien avec l'impact du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE),

le retour, même modeste, de la demande largement anticipé en 2014 et l'amélioration de l'activité depuis 2014. Cette situation plus détendue quant à l'accès au financement de la trésorerie se traduit de deux manières : par une diminution de la part des PME qui expriment des difficultés à financer le court terme, et par une réduction des écarts d'opinions inverses entre les quatre types de PME (graphique 3, page précédente).

LES PME INNOVANTES ET EXPORTATRICES SONT LES SEULES À AVOIR MAINTENU LEUR EFFORT D'INVESTISSEMENT

En moyenne sur la période 2008-2015, la moitié des PME a réalisé au moins un investissement dans l'année. Cette proportion atteint un point haut en 2008 (59 %) et 2011 (55 %) et un point bas en 2013 et 2014 (48 % ; graphique 4, partie de gauche). Les PME innovantes et exportatrices sont les seules à maintenir une fréquence d'investissement comparable, voire supérieure, à celle qui prévalait avant la crise. Les non-innovantes non exportatrices, qui sont les plus nombreuses mais pas les plus importantes en taille, n'ont jamais retrouvé la dynamique d'investissement de 2008 après la forte chute de 2009.

GRAPHIQUE 4 – Comportement d'investissement des PME selon leur caractère innovant ou exportateur, 2008-2015



Note de lecture : le pourcentage d'entreprises qui ont investi et l'estimation, réalisée en novembre n, du volume d'investissement portent sur l'année n complète.

Champ : France entière, PME du secteur marchand (hors secteur agricole et holding) ayant répondu à l'enquête semestrielle de conjoncture sur la période 2008-2015 pour la vague de novembre.

Source : Bpifrance Le Lab.



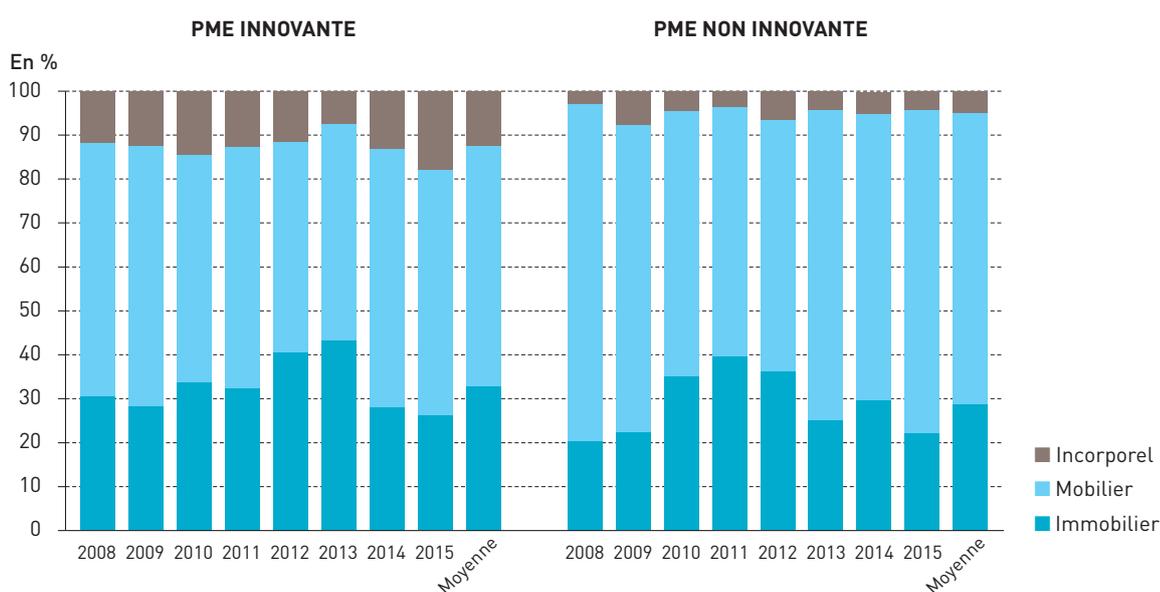
Pour l'ensemble des PME, l'indicateur d'évolution du volume d'investissement n'est positif qu'une seule année, en 2011, et à l'équilibre en 2015 (graphique 4, partie de droite). Il n'est régulièrement positif depuis 2010 que chez les innovantes et exportatrices, bien qu'il se soit fortement réduit à partir de 2012. Un sensible rebond de l'investissement est à noter en fin de période chez les innovantes non exportatrices. À l'opposé, l'investissement est annoncé en recul, chaque année, chez les PME qui ne sont ni innovantes, ni exportatrices. Au final, ce sont les entreprises innovantes qui ont le plus fortement et le plus régulièrement contribué à la hausse de l'investissement sur la période.

La nature des investissements varie quelque peu (graphique 5) selon que l'entreprise est innovante ou non. Le poids des dépenses incorporelles (fonds de commerce, droit au bail, brevet, licence et logiciel) est 2,5 fois plus élevé chez les PME innovantes, soit 13 % en moyenne entre 2008 et 2015, que chez les non-innovantes (5 %). Il est en hausse sur les deux dernières années, dépassant ainsi son niveau d'avant-crise. La part des dépenses de nature immobilière (terrain, achat/construction de locaux, aménagement...) est un peu supérieure chez les innovantes (33 % en moyenne contre 29 % pour les non-innovantes). Enfin, le poids relatif des dépenses mobilières

(matériel, véhicule et équipement divers...) est sensiblement plus important chez les PME non innovantes (66 %) que chez les innovantes (55 %).

Parmi les six freins possibles à l'investissement soumis à l'appréciation des dirigeants, l'insuffisance de la demande apparaît régulièrement comme le principal **obstacle à l'investissement**, assez loin devant la faiblesse de la rentabilité et l'intensité de la concurrence. Les PME exportatrices sont, en moyenne, moins sensibles aux freins à l'investissement liés à une demande atone ou incertaine, mais seulement depuis 2012 pour les non-innovantes, contrairement aux innovantes qui le sont sur toute la période. La reprise de la demande en 2015 a cependant bénéficié à l'ensemble des PME, qu'elles adressent le marché local ou l'international. De manière générale, les innovantes et exportatrices sont les PME qui ressentent le moins de freins, en cohérence avec leur effort d'investissement qui se maintient sur la période. Bien capitalisées et avec une assise plus solide sur leur marché, elles profitent de leur ancrage sur les marchés à l'export pour compenser la faiblesse du marché domestique. La baisse de la rentabilité ressentie depuis 2009 les a néanmoins fortement affectées, même si c'est à un degré moindre que les autres PME.

GRAPHIQUE 5 – Répartition des dépenses d'investissement des PME selon leur nature et le caractère innovant de l'entreprise, 2008-2015



Champ : France entière, PME du secteur marchand (hors secteur agricole et holding) ayant répondu à l'enquête semestrielle de conjoncture sur la période 2008-2015 pour la vague de novembre.

Source : Bpifrance Le Lab.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'enquête semestrielle de conjoncture de Bpifrance auprès des PME, initiée en 1985, est effectuée chaque année en mai et en novembre. Elle permet de classer les entreprises selon la part de leur activité à l'exportation et, depuis fin 2008, selon leur comportement en matière d'innovation. L'analyse statistique présentée dans l'article s'étend ainsi de fin 2008 (48^e édition de l'enquête) jusqu'au 2^e semestre 2015 (62^e vague).

Les entreprises interrogées sont localisées en France et appartiennent au secteur marchand hors secteur agricole et holding. Elles emploient de 1 à 249 salariés et réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€.

La taille de l'échantillon, limitée à un millier d'entreprises jusqu'au 1^{er} semestre 2009 (49^e vague), a été portée à 4 000 entreprises en moyenne depuis fin 2009 (50^e vague). De façon relativement stable sur la période, la population analysée est constituée de plus de 4 TPE sur 10 et de près de 6 PME hors TPE sur 10.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **TPE** et **PME** ne correspondent pas à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Chaque entreprise est ici réduite à son unité légale et repérée par son Siren. Seul le critère d'effectif salarié de la LME est pris en compte pour classer les entreprises par taille. Ainsi, une TPE emploie-t-elle de 1 à 9 salariés et la PME non TPE de 10 à 249 salariés. Le nombre de salariés est issu de l'enquête de conjoncture.

DÉFINITIONS

Une entreprise est **innovante** si elle a réalisé au moins une des cinq actions suivantes au cours des trois dernières années :

- financement de dépenses de recherche-développement (R&D) ou recrutement de personnel de R&D ;
 - acquisition d'une licence d'exploitation d'un procédé ou d'une technologie ;
 - dépôt d'un brevet, d'une marque, d'un dessin ou d'un modèle ;
 - développement pour autrui d'un produit (bien ou service) ou procédé nouveau ou significativement amélioré ;
 - commercialisation d'un nouveau produit ou utilisation d'un nouveau procédé de production, de commercialisation ou d'organisation, nouveau s'entendant par non vendu par un concurrent.
- Une entreprise est qualifiée d'**exportatrice** si elle réalise plus de 5 % de son chiffre d'affaires hors de France.

Le **solde d'opinion** correspond à la différence entre pourcentages opposés :

- indicateur en évolution = (% « en hausse » - % « en baisse ») x 100 ;
- Indicateur en niveau = (% « bon/aisé » - % « mauvais/difficile ») x 100.

BIBLIOGRAPHIE

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)



COMPORTEMENT DES PME À L'EXPORT EN 2014

Chloé Bertin
Ministère des Finances et des Comptes publics
Direction générale des douanes et des droits indirects

1. Légère hausse du nombre de PME exportatrices en 2014
2. Moins d'entreprises nouvellement exportatrices
3. Hausse des exportations vers les marchés européens
4. Bonne tenue des produits chimiques, des machines industrielles et des articles d'habillement et de cuir

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES (UNITÉS LÉGALES) CLASSÉES SELON LEUR EFFECTIF.
- EXPORTATEURS DE BIENS DEPUIS LA FRANCE.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

En 2014, le nombre d'entreprises* exportatrices*, toutes tailles confondues, est en légère hausse (+ 0,5 %, après + 1,2 % en 2013), pour atteindre un total de 121 500 opérateurs. Cette progression s'accompagne d'une stabilisation des exportations, malgré une fin d'année plus favorable. Le dynamisme des ventes aéronautiques et automobiles compense en effet le repli des ventes de produits agricoles et pharmaceutiques (DGDDI, 2015).

Le nombre de PME* exportatrices augmente à un rythme similaire. Il s'élève désormais à 116 500 et représente 96 % de l'ensemble des entreprises exportatrices. Un surcroît d'entreprises de petite taille (moins de 10 salariés) contraste néanmoins avec le recul du nombre d'opérateurs de 10 à 249 salariés.

Les exportations des PME, peu dynamiques en 2014 (+ 0,2 % par rapport à l'année précédente), sont portées par la Chimie, les Machines industrielles et les Articles d'habillement et de cuir. Elles bénéficient du raffermissement de l'activité européenne. En revanche, les ventes de produits agricoles chutent, notamment celles de blé du fait de l'effondrement du cours des céréales.

116 500

PME localisées en France ont exporté leurs biens en 2014 un nombre qui continue de progresser depuis le repli de 2009.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



1. LÉGÈRE HAUSSE DU NOMBRE DE PME EXPORTATRICES EN 2014

En 2014, le nombre de PME exportatrices s'élève à 116 500, une augmentation de 0,5 %, après + 1,3 %

l'année précédente, ce qui correspond à environ 500 exportateurs supplémentaires. Cette évolution s'explique par le **surcroît d'entreprises de plus petite taille**, avec une hausse de 1 % de la part des entreprises employant moins de 10 salariés, soit près de 800 entités nouvellement présentes à l'export. Elles

TABLEAU 1 – Nombre d'exportateurs et montants exportés selon la taille de l'entreprise, 2014

	Entreprise exportatrice			Exportation		
	Nombre	Structure %	Évolution 2013/2014 %	Montant M€	Structure %	Évolution 2013/2014 %
Entreprise de moins de 250 salariés <i>dont moins de 10 salariés</i>	116 519 78 042	96 64	0,5 1,0	197 407 91 907	45 21	0,2 1,6
Entreprise de 250 salariés et plus <i>dont 250 à moins de 5 000 salariés</i>	3 322 3 176	3 3	0,8 0,6	230 934 149 533	53 34	- 0,5 - 1,2
Non renseigné	1 671	1	-	7 874	2	-
Total entreprise	121 512	100	0,5	436 215	100	0,1

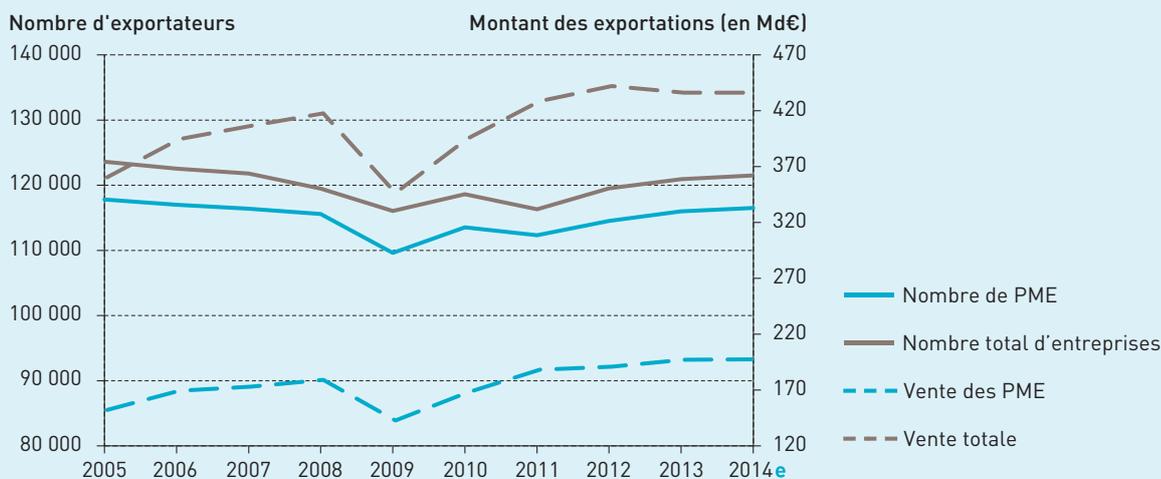
Lecture : en 2014, le nombre d'entreprises exportatrices de moins de 250 salariés atteint 116 519, soit 96 % du nombre total d'exportateurs. Il est en hausse de + 0,5 % par rapport à 2013. Leurs ventes, qui s'élèvent à 197 407 M€, représentent 45 % des exportations totales. Elles progressent de + 0,2 % par rapport à 2013.

Note de lecture : chiffres estimés.

Champ : entreprises exportatrices de biens depuis la France.

Source : Douanes.

GRAPHIQUE 1 – Évolution du nombre de PME exportatrices et de leurs ventes, 2005-2014



e : chiffres estimés.

Lecture : en 2014, parmi les 121 512 entreprises exportatrices, 116 519 sont des PME. Leurs ventes s'élèvent à 197,4 Md€, sur un total de 436,2 Md€ pour l'ensemble des entreprises exportatrices.

Champ : entreprises exportatrices de biens depuis la France.

Source : Douanes.



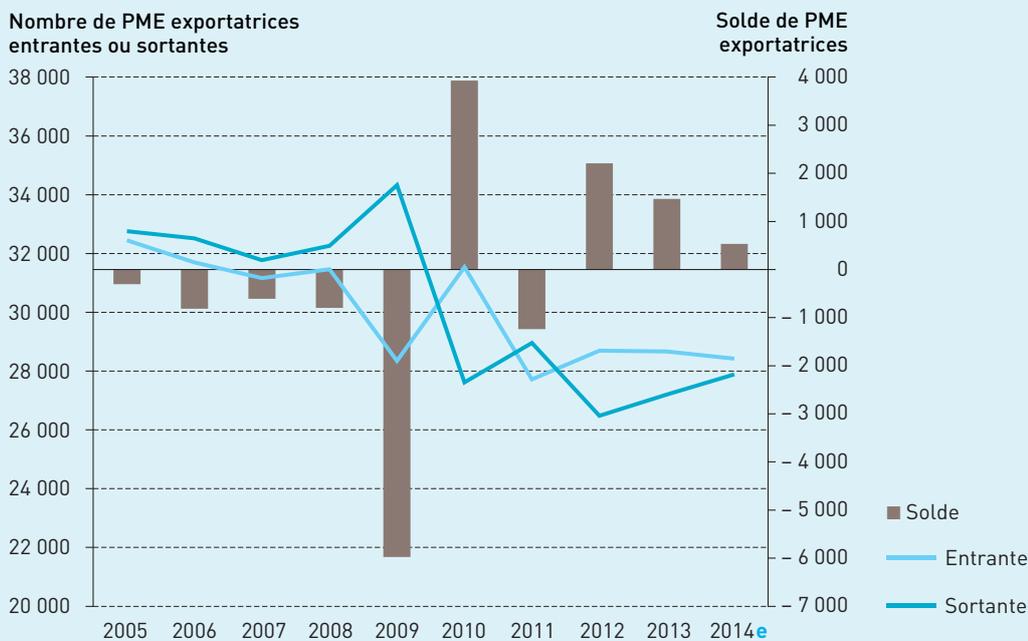
représentent les deux tiers de la population des PME à l'export (tableau 1). En revanche, le nombre d'entreprises exportatrices de 10 à 250 salariés s'inscrit en baisse de 0,6 %. De leur côté, les entreprises de plus de 250 salariés voient leur nombre augmenter dans les mêmes proportions.

En 2014, les ventes des PME sont en faible augmentation, de 0,2 %, après une progression de +3,3 % en 2013. Elles conservent ainsi un niveau supérieur à celui atteint avant la crise de 2009 (graphique 1). Il existe cependant des évolutions contrastées selon leur taille. Les exportations des plus petites s'inscrivent de nouveau en hausse (+1,6 % après +7 % en 2013) quand celles des entreprises employant de 10 à 250 salariés reculent (-1,0 %).

2. MOINS D'ENTREPRISES NOUVELLEMENT EXPORTATRICES

En 2014, si le nombre de PME nouvellement exportatrices (« entrantes »*) reste supérieur au nombre de « sortantes »*, l'écart entre les deux se réduit. L'afflux d'entreprises « entrantes » est moindre par rapport à 2013 (28 400 après 28 700) et, dans le même temps, le nombre d'opérateurs « sortants » est en hausse à 27 900 après 27 200 (graphique 2). Le renouvellement de l'appareil exportateur français est sensiblement le même d'une année sur l'autre. Chaque année, un quart des entreprises sans activité à l'exportation l'année précédente s'engage à l'international, tandis qu'un quart des entreprises en sort.

GRAPHIQUE 2 – Évolution du nombre de PME exportatrices « entrantes » et « sortantes », 2005-2014



^e : chiffres estimés.

Lecture : en 2014, le nombre de PME « sortantes » de l'appareil exportateur français s'élève à 27 892 contre 28 425 « entrantes » (axe de gauche), soit un solde positif de + 553 entreprises exportatrices (axe de droite).

Champ : PME exportatrices de biens depuis la France.

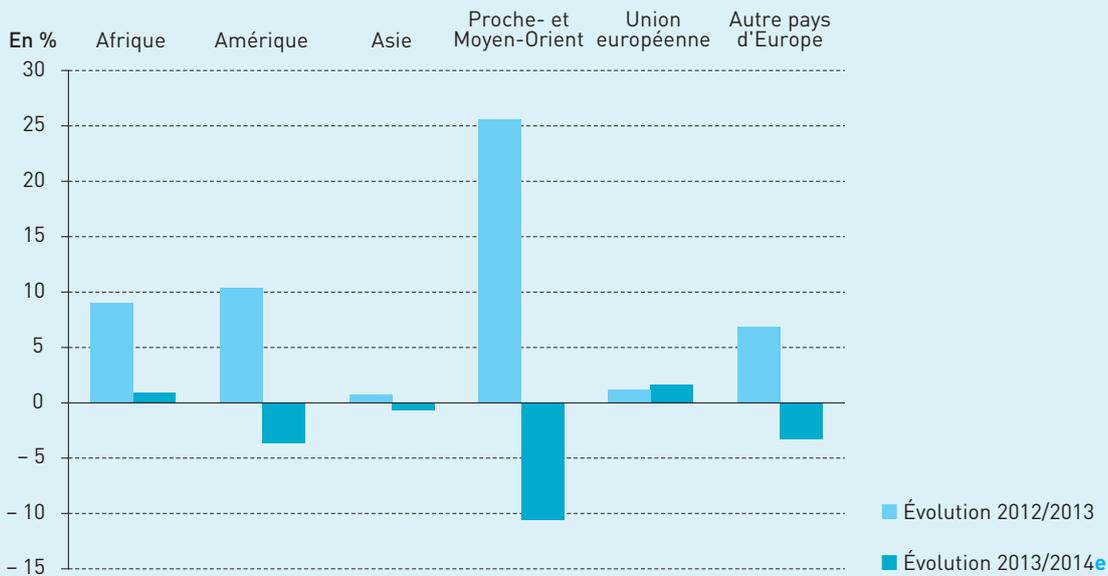
Source : Douanes.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



GRAPHIQUE 3 – Évolution des ventes des PME par zone géographique d’export, 2012-2014



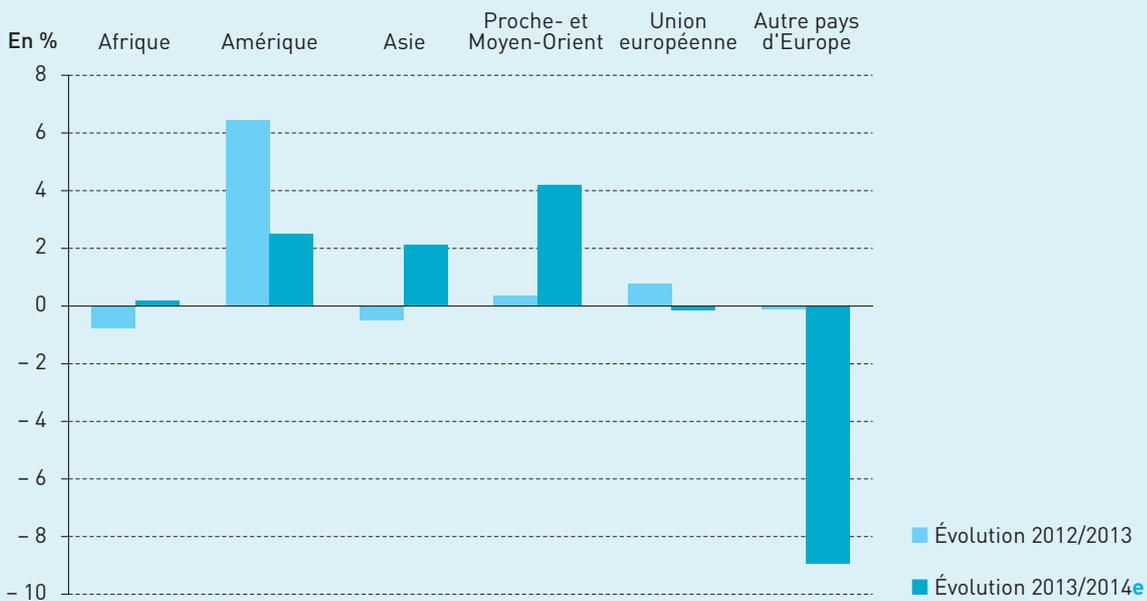
^e : chiffres estimés.

Lecture : en 2014, les ventes des PME à destination de l'Amérique ont reculé de 3,7 % par rapport à 2013.

Champ : PME exportatrices de biens depuis la France.

Source : Douanes.

GRAPHIQUE 4 – Évolution du nombre de PME par zone géographique d’export, 2012-2014



^e : chiffres estimés.

Lecture : en 2014, le nombre de PME exportant vers l'Amérique a progressé de 2,5 %, après + 6,4 % en 2013.

Champ : PME exportatrices de biens depuis la France.

Source : Douanes.



3. HAUSSE DES EXPORTATIONS VERS LES MARCHÉS EUROPÉENS

Pour les PME, l'Union européenne (UE) constitue un marché de proximité qui absorbe les deux tiers de leurs ventes. En 2014, les exportations vers cette zone s'accéléraient (+ 1,7 %, après + 1,1 % en 2013), dans un contexte de raffermissement de l'activité économique en Europe (graphique 3). En revanche, les exportations vers les pays tiers se replient (- 2,4 % après + 7,7 %), sauf vers l'Afrique. La baisse est marquée avec les pays d'Europe hors de l'UE (- 3,3 %), et ceux du Proche- et Moyen-Orient (- 10,6 %), du fait de la chute des approvisionnements énergétiques, liée au repli du prix du pétrole. Le recul des exportations est également important avec les États-Unis, mais modéré avec l'Asie.

Le nombre de PME qui exportent vers le Proche- et le Moyen-Orient, l'Amérique et l'Asie est en forte hausse (entre + 2,1 % et + 4,2 %), alors que celui des PME qui adressent les marchés de l'UE et de l'Afrique tend plutôt à se stabiliser (graphique 4). Les PME tournées vers

l'Europe hors UE sont **beaucoup moins nombreuses** qu'au cours des douze mois précédents (- 8,9 %). C'est notamment le cas avec la Russie du fait de la mise en place de l'embargo sur certains produits agricoles.



Dans un contexte de raffermissement économique en Europe, les exportations des PME vers cette zone s'accroissent.

4. BONNE TENUE DES PRODUITS CHIMIQUES, DES MACHINES INDUSTRIELLES ET DE L'HABILLEMENT ET CUIR

Les exportations des PME bénéficient en particulier de la hausse des ventes de produits chimiques, de machines industrielles et d'articles d'habillement et de cuir (entre + 3,7 % et + 6,6 %), notamment vers les pays de l'UE. En revanche, les exportations de produits agricoles accusent un net repli (- 10,1 %), imputable à la chute des cours du blé, dans un contexte d'abondance de la production mondiale (tableau 2). Les ventes aéronautiques et de boissons sont également en baisse.

TABLEAU 2 – Exportations des PME par produit, 2014

	Exportation M€	Structure %	Évolution 2013/2014 %	Contribution %
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	12 029	6,1	- 10,1	- 0,7
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	15 275	7,7	- 1,9	- 0,2
Produits des Industries agroalimentaires	25 724	13,0	- 0,9	- 0,1
<i>dont Boissons</i>	8 711	4,4	- 3,5	- 0,2
Produits pétroliers raffinés et coke	6 708	3,4	- 4,1	- 0,1
Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	40 535	20,5	2,1	0,4
<i>dont :</i>				
- Machines industrielles	17 309	8,8	4,3	0,4
- Informatique - électronique	16 268	8,2	- 1,3	- 0,1
Matériels de transport	15 275	7,7	- 1,9	- 0,2
<i>dont Produits de la construction automobile</i>	7 535	3,8	3,1	0,1
Autres produits industriels	90 999	46,1	2,1	1,0
<i>dont :</i>				
- Produits chimiques, parfums et cosmétiques	28 083	14,2	3,7	0,5
- Produits métallurgiques et métalliques	12 545	6,4	- 4,0	- 0,3
- Habillement, cuir	13 137	6,7	6,6	0,4
- Pharmacie	13 824	7,0	- 0,6	- 0,0
Autres	2 143	1,1	- 3,7	- 0,0
Total PME	197 407	100,0	0,2	0,1

Lecture : en 2014, les PME ont vendu pour 25 724 M€ de produits des IAA. Ces ventes, représentant 13,0 % de leurs exportations totales, sont en baisse de - 0,9 % par rapport à 2013.

Note de lecture : chiffres estimés.

Champ : PME exportatrices de biens depuis la France.

Source : Douanes.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les entreprises présentes sur le sol français qui ont exporté en 2014. Les données du commerce extérieur sont en valeur FAB-FAB ([franco à bord](#)). Elles incluent une estimation des échanges réalisés par les entreprises qui ne sont pas tenues de déposer des déclarations d'échanges de biens (DEB) car leurs échanges se maintiennent en deçà du [seuil réglementaire](#). Cette estimation porte à la fois sur les montants échangés et le nombre d'opérateurs. La valeur des échanges sous le seuil est relativement faible, compte tenu de la règle communautaire selon laquelle les échanges au-dessus du seuil doivent couvrir au moins 95 % des introductions et 97 % des expéditions. Pour repérer les durées d'activité à l'export des entreprises (entrantes, sortantes), cette étude s'appuie sur les unités légales. Les limites de cette méthode tiennent à son incapacité de prendre en compte les changements de Siren (identifiant d'entreprise dans la base Sirene de l'Insee) ou les disparitions pour cause de fusion par exemple. Les données présentées ici sont définitives pour l'année 2013 et révisées pour l'année 2014. Des révisions importantes peuvent apparaître entre les données révisées et les données définitives, comme cela a été le cas pour l'année 2011.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'[entreprise](#), [microentreprise](#), [PME](#), [ETI](#) et [grande entreprise](#) ne correspondent pas à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Chaque entreprise est ici réduite à son unité légale et repérée par son Siren. Seul le critère d'effectif de la LME est pris en compte pour classer les entreprises par taille. Ainsi, une PME est-elle définie comme une unité légale employant moins de 250 salariés ; elle inclut de fait la microentreprise qui compte moins de 10 salariés. L'ETI, quant à elle, emploie entre 250 et 4 999 salariés et la grande entreprise possède au moins 5 000 salariés.

DÉFINITIONS

Est comptabilisée comme [entreprise exportatrice](#) de l'année n, toute unité légale réalisant l'année n des exportations de biens d'origine nationale (c'est-à-dire produits ou fabriqués, entièrement ou en partie, en France) ou des réexportations de biens étrangers après ouvrison en France (« commerce spécial »). Une entreprise « [entrante](#) » est une entreprise ayant exporté l'année n et pas l'année n-1. Une entreprise « [sortante](#) » est une entreprise ayant exporté l'année n-1 et pas l'année n.

BIBLIOGRAPHIE

- DGDDI (2015). « [Les opérateurs du commerce extérieur, résultats révisés pour l'année 2014](#) », *Le chiffre du commerce extérieur*, 2015, 4 p.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)



PLACE DES PME ET DES ETI DANS LES MARCHÉS PUBLICS EN 2013

|Serge Doumain
Ministère des Finances et des Comptes publics
Direction des affaires juridiques, Observatoire économique de l'achat public

1. Maintien de la part des PME dans la commande publique

2. Importance croissante des accords-cadres dans l'attribution de contrats aux PME

3. La dématérialisation des réponses aux consultations de marchés publics

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME.
- ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES D'AU MOINS UNE NOTIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC FRANÇAIS DANS L'ANNÉE.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

En 2013, les contrats initiaux* recensés dans le cadre des marchés publics sont passés sous la barre symbolique des 100 000, à 96 514. Ce nouveau recul est toutefois moins important qu'en 2012 (- 6,5 % *versus* - 8,3 %). La commande publique atteint ainsi au total 71,5 Md€ (hors taxes), un montant lui aussi en baisse de 4 Md€. Cette diminution significative demeure en deçà du recul de 6,8 Md€ constaté l'année précédente. La situation des finances publiques et, par conséquent, des dépenses des collectivités publiques dans leur ensemble, n'est probablement pas étrangère à ce résultat (OEAP, 2015).



La commande publique initiale recule de nouveau en France en 2014, mais moins fortement qu'en 2013.

Dans ce contexte baissier pour la deuxième année consécutive, la part des PME* dans l'achat public est préservée. Leur nombre de contrats a globalement progressé de 0,6 point, même si leur part dans les montants perd 0,4 point. Cependant, de telles évolutions ne sont statistiquement pas significatives, en particulier lorsque l'observation porte sur une seule année.

Les accords-cadres*, qui modifient l'organisation de l'achat public, sont parfois considérés comme défavorables aux PME. Mais, en l'état des données disponibles, leur progression n'est apparemment pas responsable de la diminution du poids des PME dans le montant de l'achat public.

Alors que la dématérialisation des procédures de passation de marché, d'un montant supérieur aux seuils européens, sera obligatoire à la fin 2018, les PME font preuve d'un certain retard en la matière. Toutefois, le taux global de réponse électronique progresse à un rythme soutenu depuis 2009.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



1. MAINTIEN DE LA PART DES PME DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

58 %

des contrats initiaux d'achats publics ont été attribués à des PME en 2014.

La diminution du nombre total de contrats ou du montant global des achats publics, en 2013, n'a pas eu d'influence sur le poids des PME dans la commande publique. La proportion des contrats qui leur ont été attribués progresse de 0,6 %, pour atteindre 58,3 % des contrats initiaux notifiés en 2013, même si, en montant, leur part passe à 27,2 %, contre 27,6 % l'année précédente (tableau 1).

Malgré la conjoncture et la situation des finances publiques, la présence des PME dans l'achat public ne s'est pas dégradée, dans la mesure où elles subissent les évolutions générales dans des proportions similaires aux autres catégories d'entreprise* (graphique 1). La massification des achats, amorcée dès 2009-2010, la mutualisation ou la montée en puissance des centrales d'achats et groupements de commandes, considérés parfois *a priori* comme potentiellement porteurs de plus gros contrats, auraient pu conduire à un accroissement des contrats attribués à des non-PME, du fait des niveaux de chiffre d'affaires concernés. Cependant, les résultats pour l'année 2013 infirment clairement cette analyse puisque, malgré tout, la part des PME n'a pas substantiellement évolué à la baisse. L'allotissement*, obligatoire depuis 2006, explique certainement en partie cette préservation d'une place essentielle des PME dans la commande publique.

Les PME demeurent le principal fournisseur des collectivités territoriales*, avec 65 % de leurs contrats notifiés et près de 40 % des montants attribués dans l'année. Si elles obtiennent également davantage de marchés publics auprès de l'État* et des opérateurs de réseaux* que les ETI* et les grandes entreprises* (la moitié en nombre contre un quart pour chacune des deux autres catégories d'entreprise), le montant total de leurs contrats ne correspond environ qu'au cinquième des achats publics de ces acheteurs dans l'année.

2. IMPORTANCE CROISSANTE DES ACCORDS-CADRES DANS L'ATTRIBUTION DE CONTRATS AUX PME

La procédure de l'accord-cadre est une des mesures phares des directives européennes de 2004 sur les marchés publics, transposée dans le code des marchés publics français, version 2006. Après un démarrage difficile, leur nombre est devenu suffisamment significatif pour s'y intéresser. D'autant que cette procédure est parfois considérée, *a priori* et sans démonstration, comme défavorable aux PME lors de son attribution, que l'accord-cadre soit multi- ou mono-attributaire.

TABLEAU 1 – Répartition des marchés publics par catégories d'acheteur public et d'entreprise titulaire, 2013

Acheteur public	PME		ETI		GE		Total entreprise	
	Contrat Nombre	Montant M€ HT	Contrat Nombre	Montant M€ HT	Contrat Nombre	Montant M€ HT	Contrat Nombre	Montant M€ HT
État	11 569	4 015	5 652	6 248	5 440	11 806	22 661	22 069
%	51,1	18,2	24,9	28,3	24,0	53,5	100,0	100,0
Collectivité territoriale	34 506	10 165	9 392	6 988	9 278	9 818	53 176	26 971
%	65,0	37,7	17,6	25,9	17,4	36,4	100,0	100,0
Opérateur de réseaux	6 635	4 370	3 170	4 701	4 971	10 188	14 776	19 259
%	44,9	22,7	21,4	24,4	33,6	52,9	100,0	100,0
Total	52 710	18 550	18 214	17 937	19 689	31 812	90 613	68 299
%	58,3	27,2	20,0	26,3	21,7	46,6	100,0	100,0

Lecture : en 2013, l'État a attribué 11 569 contrats à des PME, soit 51,1 % des contrats publics qu'il a notifiés dans l'année.

Note de lecture : chaque titulaire est affecté dans la catégorie d'acheteur où il a obtenu le contrat avec le montant le plus élevé. La part des grandes entreprises (GE) dans le recensement est supérieure à celle qu'elles occupent dans l'économie, car l'application de la LME implique que chaque entité constitutive d'un groupe prenne la catégorie du groupe auquel elle appartient. Le nombre de GE est donc plus élevé, chacune de leurs filiales étant aussi considérée comme une GE.

Champ : France, entreprises titulaires d'au moins une notification de marché public dans l'année, dont la catégorie d'entreprise, selon la LME, est connue.

Source : recensement OEAP.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



Si la forte augmentation de ce type de contrat traduit une réelle modification de l'organisation de l'achat public, une partie de cette hausse s'explique aussi par une appropriation croissante, par les déclarants, de la nouvelle fiche de recensement mise en œuvre depuis deux ans seulement. La modification introduite vise à repérer les accords-cadres parmi les contrats du recensement, et à distinguer les contrats qui relèvent de l'accord-cadre lui-même, des marchés qui lui sont subséquents*. Ce repérage permet d'éviter les doubles comptes et surtout d'identifier le titulaire réel des prestations, le lauréat d'un accord-cadre pouvant ne jamais obtenir le bénéfice d'un marché subséquent. Le nombre d'accords-cadres n'a ainsi probablement pas augmenté de 56 % en un an; en revanche, les déclarations de procédure d'accord-cadre ont, quant à elles, progressé de 56 %. En comparaison, la hausse de 6 % du nombre de marchés subséquents apparaît dérisoire, bien que plus réaliste, mais pas totalement fiable. Avec 1 342 accords-cadres en 2013 et 860 en 2012 (contrats en général pluriannuels), pour seulement 3 161 marchés subséquents notifiés dans le même temps, l'indication de la qualité

de « marché subséquent d'un accord-cadre » apparaît encore largement sous-déclarée.

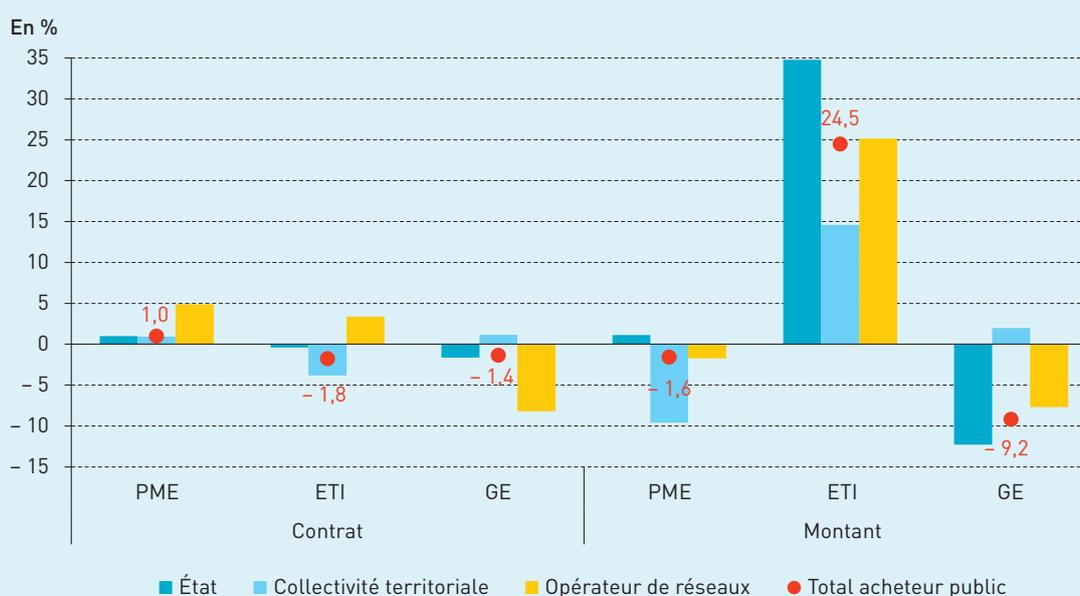
Sous ces réserves méthodologiques, les PME ne semblent pas moins présentes, en nombre de contrats, dans les accords-cadres que dans les autres contrats (61 % et 59 %). En revanche, en montant, même mal estimé, le poids des PME est plus faible dans les accords-cadres que dans les autres contrats (23 % versus 28 %). La répartition des montants des marchés subséquents confirme ce dernier point (tableau 2 page suivante) et se positionne nettement en défaveur des PME. Toutefois, la variation, à la baisse, des montants attribués à des PME par l'intermédiaire d'un marché subséquent, alors que le nombre d'accords-cadres et de marchés subséquents a augmenté, incite à la prudence interprétative de ce chiffre.

Il semble donc que les PME ne soient pas exclues d'office du bénéfice des accords-cadres, mais les analyses demandent une meilleure complétude des informations pour en établir l'effet sur les marchés subséquents.



La forte augmentation des accords-cadres traduit une modification de l'organisation des marchés publics.

GRAPHIQUE 1 – Évolution de la part des entreprises dans les marchés publics par catégories d'acheteur public et d'entreprise titulaire, 2012/2013



Lecture : la part des PME dans les contrats publics notifiés par les opérateurs de réseaux en 2013 a augmenté de 4,9 % par rapport à 2012, soit davantage que chez les ETI et les grandes entreprises (GE). Tous types d'acheteurs publics confondus, elle est en hausse de 1,0 %.

Champ : France, entreprises titulaires d'au moins une notification de marché public dans l'année, dont la catégorie d'entreprise, selon la LME, est connue.

Source : recensement OEAP.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



La dématérialisation des procédures de passation des marchés publics a pris du retard en France.

En l'état des données disponibles, la progression des accords-cadres n'est apparemment pas responsable de la diminution du poids des PME dans les montants d'achats publics qui leur ont été attribués, car même en les supprimant de la base statistique, ni le sens, ni l'importance des évolutions de la part des PME ne sont altérés significativement.

3. LA DÉMATÉRIALISATION DES RÉPONSES AUX CONSULTATIONS DE MARCHÉS PUBLICS

Alors que la dématérialisation des procédures de passation des marchés de montants supérieurs aux **seuils européens** sera obligatoire à la fin 2018, il est intéressant de s'interroger sur le comportement actuel des PME vis-à-vis de cette question, tant elle apparaît comme un trait essentiel de l'évolution des relations commerciales des prochaines années, aussi bien pour la commande publique que pour les autres échanges.

Les résultats pour l'année 2013 montrent que la dématérialisation n'est pas encore entrée dans les pratiques de la majorité des acheteurs et des entreprises. En effet, seulement 11 % des procédures sont concernées. Ce chiffre, corrigé de la double comptabilisation des lots dans les déclarations, demeure structurellement faible, bien qu'en progression forte, puisqu'il est parti de 2,1 %

en 2009, pour atteindre 7,2 % en 2011, et 9,3 % des procédures en 2012.

Comme souvent, les analyses sur l'ensemble de la population dissimulent des variations importantes, en fonction des catégories d'acheteur et d'entreprise. La situation des PME est contrastée mais, globalement, les consultations dont le lauréat est une PME reçoivent **moins d'offres dématérialisées** que celles dont le lauréat est une grande entreprise (l'écart est d'environ 2 points de moins pour l'État et les collectivités territoriales) ou une entreprise de taille intermédiaire (soit respectivement 2 et 4 points de moins). Les PME sont au contraire en avance sur les autres entreprises lorsqu'elles répondent à des consultations pour les opérateurs de réseau... mais à un niveau 7 à 8 fois moins important que pour l'État et les collectivités territoriales: seulement 1,4 % des procédures d'opérateurs de réseaux attribuées à une PME fait l'objet d'une offre dématérialisée, contre 10-12 % pour les deux autres acheteurs publics.

Pour une échéance qui se rapproche vite, et même si le montant des marchés obligatoirement concernés est celui des seuils européens, ces chiffres caractérisent clairement un retard important dans la mise en œuvre de la dématérialisation, malgré la progression notée. Le rôle des PME, de par leur poids dans les marchés attribués (près de 6 contrats sur 10), sera alors essentiel dans le succès de cette dématérialisation... mais pas seulement !

TABLEAU 2 – Les PME dans les accords-cadres, 2012 et 2013

	Contrat		Montant ^a	
	2012 Nombre	2013 Nombre	2012 M€ HT	2013 M€ HT
Accord-cadre				
PME	527	815	463	421
Autre	333	527	755	1 390
Marché subséquent				
PME	1 146	1 209	526	346
Autre	1 730	1 952	2 018	2 973
Autre contrat				
PME	54 012	50 686	18 805	17 784
Autre	38 840	35 273	49 195	45 386
Total entreprise	96 588	90 462	71 762	68 299

a. Le montant des accords-cadres est sous-estimé.

Note de lecture : lorsque le titulaire n'est pas unique, c'est le soumissionnaire « principal » (dans l'accord-cadre multi-attributaire) ou le titulaire le plus représentatif au sens du déclarant qui est pris en considération.

Champ : France, entreprises titulaires d'au moins une notification de marché public dans l'année, dont la catégorie d'entreprise, selon la LME, est connue.

Source : recensement OEAP.



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Les données analysées s'appuient sur les contrats d'achats publics initiaux, recensés par l'Observatoire économique de l'achat public (OEAP) grâce à son dispositif de recensement économique REQP. Jusqu'à l'édition 2013 du *Rapport sur l'évolution des PME*, portant sur les données 2012 de la commande publique, ces informations étaient enrichies des estimations de la Direction générale du Trésor pour élargir le champ des marchés publics à ceux de faible montant. Ce n'est plus le cas depuis l'édition 2014 du Rapport, seules les données de l'OEAP sont utilisées. Ce recensement économique, obligatoire à partir de 90 k€ HT et facultatif en deçà, s'appuie sur plusieurs sources d'information :

- les déclarations des comptables publics de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) dans la base Aramis pour le compte des collectivités territoriales ;
 - les données issues de l'application comptable et financière Chorus pour le compte de l'État, avec un seuil d'intégration systématique fixé à 40 k€ HT ;
 - les déclarations faites directement auprès de l'OEAP par tous les autres organismes divers (sociétés d'économie mixte, musées, opérateurs de réseaux, agences, autorités, offices d'HLM, etc.).
- L'analyse selon le type de titulaire de contrat public ne comprend que ceux pour lesquels la catégorie d'entreprise, au sens de la LME, est identifiable, à savoir les entreprises résidentes en France et connues de la statistique d'entreprises. Ils représentent 95,6 % des contrats initiaux et des montants.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **PME**, **ETI** et **grande entreprise** sont conformes à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). La catégorie des PME inclut les microentreprises.

DÉFINITIONS

Les **contrats initiaux** ne tiennent pas compte des actes de sous-traitance engagés par le titulaire d'un marché public, ni des avenants passés après notification.

Le champ couvert par chaque catégorie d'**acheteur public** est celui des sources utilisées pour le recensement économique de l'achat public (REQP, voir ci-contre le périmètre de l'étude), qui est sensiblement différent de celui des achats publics retenu par la comptabilité nationale :

- le champ « **État** » correspond aux identifiants Siren qui commencent par 10 à 19. Il regroupe l'État au niveau central et déconcentré, ainsi que les établissements publics qui s'y rattachent ;
- le champ « **collectivités territoriales** » correspond aux Siren débutant par 20 à 29. Il comprend les collectivités territoriales et les établissements publics qui s'y rattachent. Les établissements publics d'hospitalisation sont inclus dans ce champ. En revanche, les établissements privés d'hospitalisation participant au service public hospitalier (PSPH), qui sont inclus dans le champ des administrations de Sécurité sociale (ASSO) en comptabilité nationale, sont ici considérés comme des entreprises et ne figurent donc dans aucun des deux champs précités des administrations publiques ;
- le champ « **opérateurs de réseaux** » est constitué des entreprises dont l'activité est qualifiée d'activité de réseau par la Commission européenne dans sa [directive 2004/17](#). Elle concerne essentiellement l'eau, l'énergie, les transports et les services postaux. L'**allotissement** consiste à décomposer un marché en plusieurs lots qui peuvent faire l'objet d'une attribution distincte ([article 10 du code des marchés publics 2006](#)). L'**accord-cadre** est un contrat qui accorde une exclusivité unique ou partagée aux prestataires retenus pour une durée déterminée. Il pose les bases de la passation de marchés ultérieurs pris sur son fondement, appelés **marchés subséquents**. Ces derniers peuvent compléter les dispositions de l'accord-cadre sans le modifier substantiellement.

BIBLIOGRAPHIE

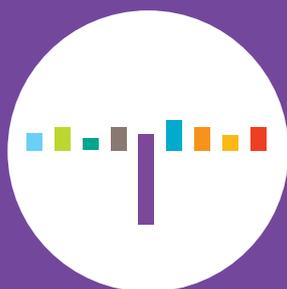
- OEAP (2015). « [Spéciale recensement 2013](#) », *La lettre de l'OEAP*, n° 32, avril 2015, 14 p.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques





FINANCEMENT

A. SITUATION FINANCIÈRE

B. HAUT DE BILAN

C. CRÉDITS ET GESTION DE TRÉSORERIE

2



A. SITUATION FINANCIÈRE

Le financement des PME en France en 2014
| Christophe Cahn, Anne-Christèle Chavy-Martin,
| Dominique Lefilliatre, François Servant
Banque de France



LE FINANCEMENT DES PME EN FRANCE EN 2014

| Christophe Cahn, Anne-Christèle Chavy-Martin, Dominique Lefilliatre, François Servant
Banque de France
Direction des entreprises

-
- | | |
|--|---|
| <p>1. Les PME reconstituent leurs stocks</p> <p>2. L'excédent brut d'exploitation et le taux de marge augmentent...</p> <p>3. ... tandis que la rentabilité stagne</p> | <p>4. Les fonds propres se renforcent de nouveau</p> <p>5. Des structures d'endettement globalement stables</p> |
|--|---|
-

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME.
- ENTREPRISES PRÉSENTES DANS LA BASE FIBEN.
- SECTEUR MARCHAND HORS ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

La situation économique française en 2014 est marquée par une croissance du produit intérieur brut (PIB) toujours atone (+ 0,2 % aux prix de l'année précédente, + 0,8 % à prix courants). Dans ce contexte national contraint, l'activité des PME* peine à se redresser. Le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée augmentent, mais demeurent loin des niveaux de 2011.

Toutefois, à la faveur de perspectives plus encourageantes pour 2015, le besoin en fonds de roulement s'accroît de 3,2 % sous l'effet de la reconstitution des stocks. Le taux de marge se redresse légèrement à 21,6 %, mais le manque d'activité pèse sur les taux de rentabilité économique et financière, qui stagnent en 2014.

La structure financière des PME reste stable. Les capitaux propres, qui se renforcent encore en 2014 pour atteindre 42 % de l'ensemble de leurs ressources, constituent leur premier poste de financement. L'endettement bancaire prédomine dans la structure d'endettement des PME, mais tend à reculer sur les trois dernières années. Ce repli caractérise davantage la faiblesse persistante de la demande de crédit des PME, cohérente avec l'atonie des dépenses d'investissement en 2014 (voir [l'article sur le poids économique des PME](#) dans le chapitre 1 de ce Rapport), que la conséquence d'une contrainte exercée par les prêteurs.



L'activité des PME augmente en 2014, mais loin des niveaux de 2011, et leur rentabilité, tant économique que financière, en pâtit.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

II. FINANCEMENT

A. Situation financière



1. LES PME RECONSTITUENT LEURS STOCKS

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE) est une variable clé de l'analyse du cycle d'activité des entreprises. Lorsqu'il est positif, il reflète le besoin de financement que l'entreprise doit couvrir pour assurer la continuité de son activité. À l'inverse, un BFRE négatif procure un avantage de trésorerie issu de la structure favorable des flux d'encaissements et de décaissements. Le BFRE agrégé des PME est structurellement positif, mais son poids décroît progressivement, traduisant des progrès à la fois dans la maîtrise des délais de paiement et dans la gestion des stocks. Le BFRE des PME est de 31 jours de chiffre d'affaires en 2014.

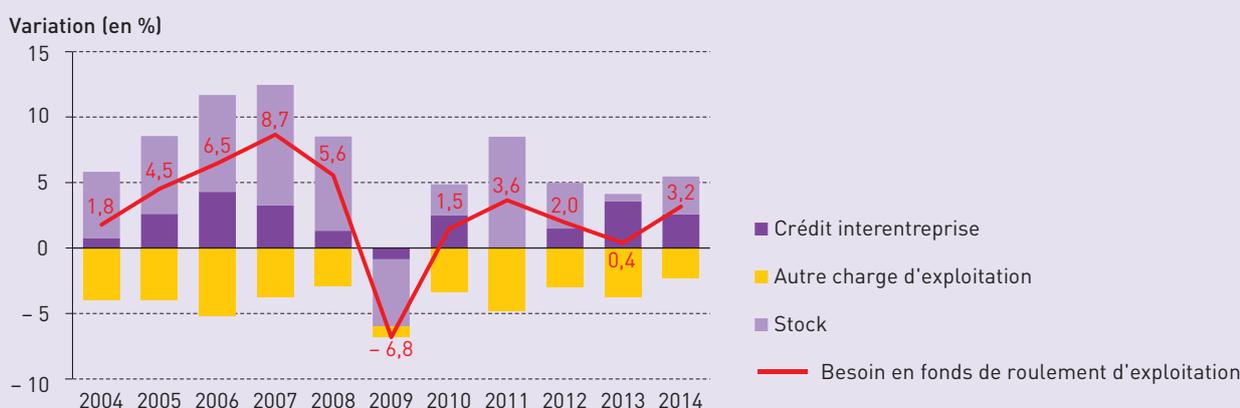
Sur le long terme, l'évolution du BFRE est surtout influencée par la variation des stocks (graphique 1). De fait, au cours des dix dernières années, les principales phases de contraction du BFRE correspondent à des périodes de réduction des stocks. En 2009 tout d'abord, lorsque les PME ont tenté de limiter l'effet de la contraction de la demande sur leur situation de trésorerie par une compression rapide de leurs achats et par un déstockage massif; puis en 2013, quand l'essoufflement de la reprise les orientait de nouveau vers une gestion prudente des stocks. En 2014, les prévi-

sions plus encourageantes formulées pour 2015 et 2016 favorisent l'anticipation d'une reprise de la demande et expliquent la remontée significative du BFRE de + 3,2 % en 2014. Ce mouvement est plus particulièrement visible dans l'Industrie manufacturière (+ 3,2 %), le Commerce (+ 5,8 %) et les Transports-entreposage (+ 3,2 % ; tableau 1).

2. L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION ET LE TAUX DE MARGE AUGMENTENT...

En 2012 et 2013, les charges de personnel ont progressé plus vite que la valeur ajoutée. Il s'en est suivi une baisse de l'excédent brut d'exploitation (EBE) en 2012 (- 4,7 %) et une quasi-stabilité en 2013 (tableau 2). Par contraste, en 2014, les charges de personnel augmentent moins que la valeur ajoutée (respectivement + 2,0 % et + 2,2 %), alors que la pression fiscale s'allège de 1,2 %. Sous ces deux effets, l'EBE augmente de 3,5 %, et le taux de marge (rapport de l'EBE sur la valeur ajoutée) s'améliore de 0,3 point de pourcentage à 21,6 % (graphique 2 en page 64).

GRAPHIQUE 1 – Variation du besoin de financement d'exploitation des PME, 2004-2014



Note de lecture : les variations sont calculées sur un [échantillon de PME](#) dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprises ne sont donc pas prises en compte.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administration.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2015).

II. FINANCEMENT

A. Situation financière



TABLEAU 1 – Besoin de financement d'exploitation et besoin en fonds de roulement des PME par secteur d'activité, 2011-2014

En %	Répartition du BFRE	Variation annuelle							
		Besoin en fonds de roulement d'exploitation				Besoin en fonds de roulement			
		2014	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013
Ensemble des PME	100,0	3,6	2,0	0,4	3,2	5,6	4,9	3,7	6,1
<i>dont principaux secteurs :</i>									
- Industrie manufacturière	35,0	5,8	1,1	0,8	3,2	5,4	1,8	2,6	4,1
- Construction	11,1	0,3	7,5	- 1,9	1,3	3,0	7,0	4,2	6,2
- Commerce	45,0	8,1	2,0	2,8	5,8	8,7	4,1	4,8	7,8
- Transports et entreposage	1,1	- 2,7	1,3	- 15,3	3,2	nd	2,6	1,4	11,7
- Soutien aux entreprises	3,6	- 10,7	7,3	- 0,8	- 0,2	4,4	37,5	32,2	17,9

nd : chiffre non disponible.

Note de lecture : les variations sont calculées sur un échantillon de PME dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprises ne sont donc pas prises en compte. La taille et le secteur retenus sont ceux de l'année n-1, quelle que soit la situation de l'entreprise en année n.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administration.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2015).

TABLEAU 2 – De la valeur ajoutée à l'excédent brut d'exploitation, 2009-2014

En %	Répartition des charges de personnel	Variation annuelle															
		Valeur ajoutée				Charges de personnel				Impôts à la production				Excédent brut d'exploitation			
		2014	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013
Ensemble des PME	100,0	5,7	2,0	1,6	2,2	5,7	3,8	1,9	2,0	3,2	5,6	3,1	- 1,2	5,7	- 4,7	0,2	3,5
<i>dont principaux secteurs :</i>																	
- Industrie manufacturière	22,1	6,1	1,5	0,7	2,4	5,9	3,1	0,7	1,6	1,3	5,3	2,7	- 1,0	7,6	- 5,9	0,0	6,2
- Construction	16,2	4,2	0,9	0,6	0,6	5,2	3,3	1,4	1,0	- 2,4	5,2	1,5	- 2,9	0,0	- 11,7	- 3,9	- 2,1
- Commerce	26,3	5,1	1,3	1,2	1,8	4,4	3,5	2,0	1,8	4,2	4,9	1,9	- 3,8	7,2	- 6,4	- 1,9	3,1
- Transports et entreposage	5,4	5,1	1,7	2,8	3,9	6,3	3,2	2,0	2,2	- 0,4	3,6	4,0	0,0	3,9	- 3,5	5,3	10,9
- Soutien aux entreprises	13,0	7,3	3,5	2,9	3,1	7,4	5,1	3,6	2,7	5,5	8,0	4,8	1,1	5,0	- 3,2	- 0,9	4,1

Note de lecture : les variations sont calculées sur un échantillon de PME dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprises ne sont donc pas prises en compte. La taille et le secteur retenus sont ceux de l'année n-1, quelle que soit la situation de l'entreprise en année n.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administration.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2015).

II. FINANCEMENT

A. Situation financière



3. ... TANDIS QUE LA RENTABILITÉ STAGNE



Dans un contexte économique difficile, le groupe semble constituer un avantage en matière d'allocation du capital productif.

La rentabilité économique mesure l'efficacité de l'appareil productif des PME, en rapportant l'excédent net d'exploitation à l'actif économique. En 2014, la rentabilité économique des PME reste atone en raison du manque d'activité que ne compense pas la faible amélioration du taux de marge. Elle reste inférieure de près de 3 points à son niveau d'avant-crise (graphique 3, partie gauche).

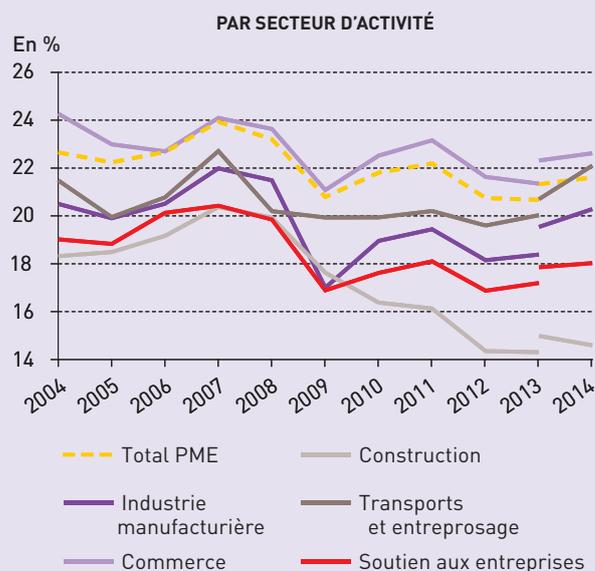
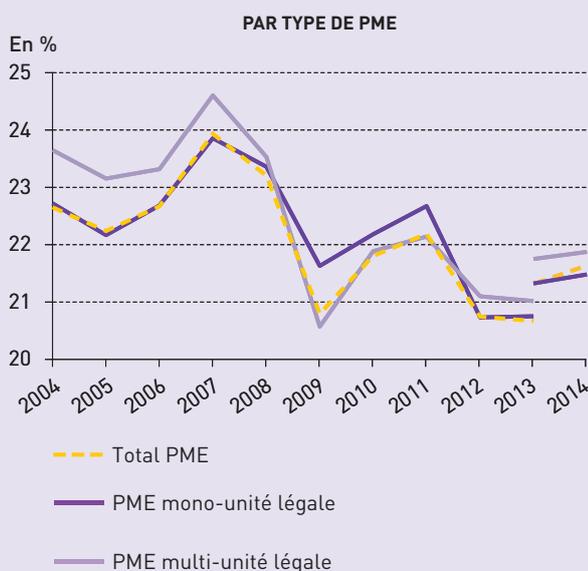
Le ratio de rentabilité financière mesure, quant à lui, la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires, en rapportant la capacité d'autofinancement aux seuls capitaux propres. Depuis 2009, il est supérieur d'environ 1 point à la rentabilité économique grâce au faible coût de l'endettement. L'évolution de ce ratio, similaire à celui de la rentabilité économique, confirme le diagnostic d'atonie des performances des PME en 2014 et donc, d'une situation toujours dégradée par rapport à celle prévalant avant la crise.

La rentabilité financière des PME indépendantes (ou mono-unités légales*) est plus élevée que celle des PME constituées de plusieurs entités (graphique 3, partie droite). Les PME sont caractérisées par une part élevée (42 %) de leurs capitaux propres dans le total de bilan ; c'est encore plus vrai pour les PME structurées en groupe : les capitaux propres représentent 46 % de leur total de bilan en 2014, contre 37 % pour les PME indépendantes (partie gauche du graphique 4 situé en page 66). Dans un contexte économique difficile, l'organisation en groupe semble constituer un avantage permettant notamment une meilleure allocation du capital productif.

La crise a fragilisé les PME les plus en difficulté

[En savoir +](#)

GRAPHIQUE 2 – Taux de marge des PME, 2004-2014



Note de lecture : pour l'année 2014, les variations sont calculées sur un échantillon de PME dont les bilans sont présents dans Fiben à la fois en 2013 et 2014 (population cylindrique). La taille et le secteur retenus sont ceux de 2013, quelle que soit la situation de l'entreprise en 2014.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administration.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2015).

II. FINANCEMENT

A. Situation financière



4. LES FONDS PROPRES SE RENFORCENT DE NOUVEAU

Fin 2014, les capitaux propres représentent un peu plus de 42 % des ressources mobilisées par les PME, tant en propre (amortissements et provisions), qu'auprès de leurs actionnaires ou de leurs prêteurs (graphique 4 page suivante, partie gauche). Ce poids historiquement élevé s'inscrit dans un contexte de croissance du niveau de fonds propres, récurrente et de nouveau confirmée en 2014. Cette tendance est également bien ancrée dans le tissu économique : près des deux tiers des entreprises étudiées ont dégagé un résultat supérieur à celui de 2013, et plus de 8 sur 10 un résultat positif.

La hausse des capitaux propres s'opère par incorporation aux réserves de la fraction du résultat de l'année antérieure non affectée aux actionnaires. Plus de la moitié de cet apport en fonds propres est incorporée aux réserves disponibles¹ en 2014, qui contribuent ainsi pour 3,5 points de pourcentage à la hausse de 6,4 % des capitaux propres (graphique 4 page suivante, partie

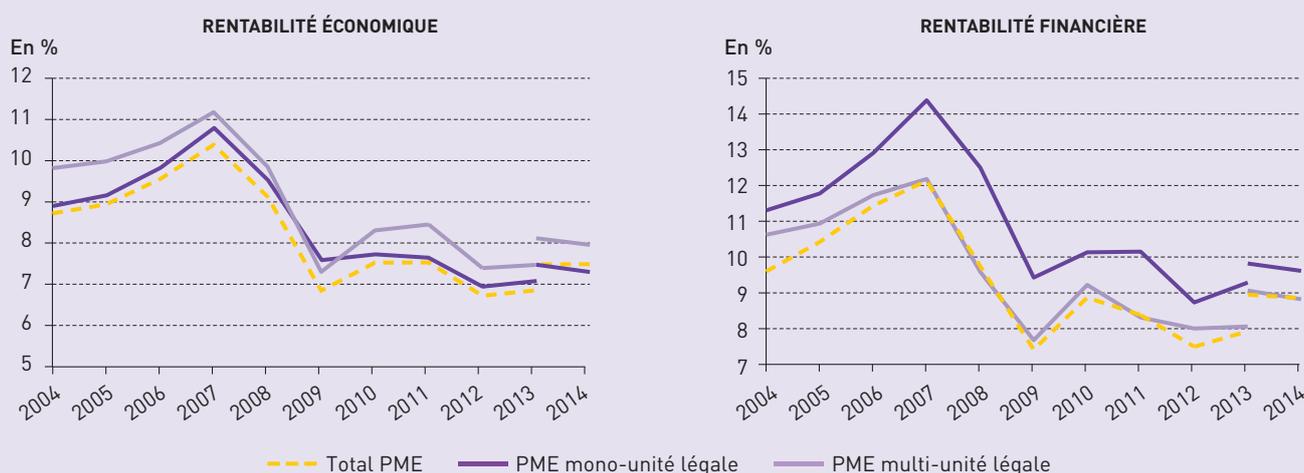
droite). L'affectation aux réserves à caractère réglementaire est structurellement plus faible, mais leur volume total est significatif puisqu'il représente souvent – voire excède – un tiers du résultat cumulé des PME. C'est notamment le cas en 2013 (33,3 %) et en 2014 (36,5 %) ; ce poids n'est jamais descendu sous le seuil de 20 % au cours des dix dernières années.

En hausse nominale de 9 % par rapport à l'année précédente, le résultat dégagé en 2014 contribue lui aussi positivement à l'élévation du niveau de fonds propres des PME, ce qui n'avait plus été le cas depuis 2011. La rémunération des actionnaires reste enfin stable par rapport à 2013, année durant laquelle les dividendes versés se sont exceptionnellement contractés (graphique 5 en page 67).

42 %

des ressources mobilisées par les PME en 2014 proviennent des capitaux propres, un niveau historiquement élevé.

GRAPHIQUE 3 – Rentabilité des PME, 2004-2014



Note de lecture : pour l'année 2014, les variations sont calculées sur un échantillon de PME dont les bilans sont présents dans Fiben à la fois en 2013 et 2014 (population cylindrée). La taille retenue est celle de 2013, quelle que soit la situation de l'entreprise en 2014. Les [données par secteur d'activité](#) sont disponibles en ligne

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administration.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2015).

1. Les réserves disponibles sont calculées en agréant les postes « Report à nouveau » et « Autres réserves » du bilan. Les « Réserves à caractère réglementaire » comprennent la réserve légale, les réserves statutaires ou contractuelles et les réserves réglementées. Entre 2008 et 2014, la variation des réserves disponibles explique en moyenne 60 % de la variation des capitaux propres.

II. FINANCEMENT

A. Situation financière



5. DES STRUCTURES D'ENDETTEMENT GLOBALEMENT STABLES

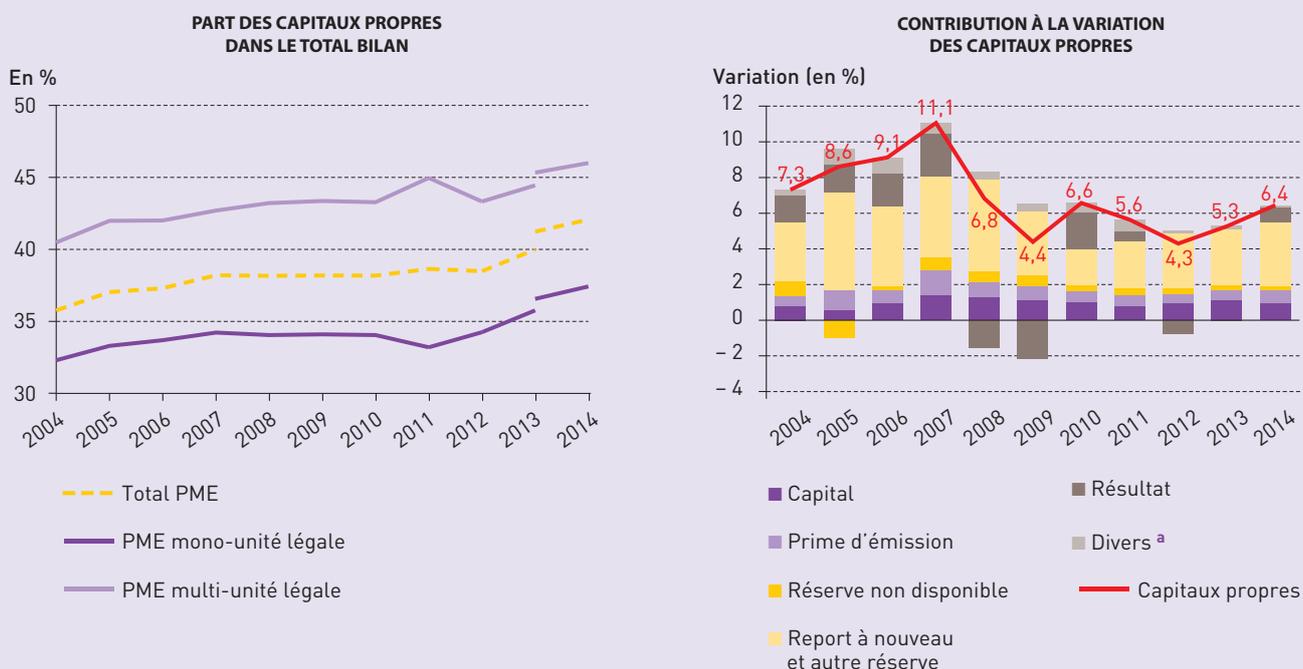
L'**endettement bancaire** prédomine dans la structure d'endettement des PME. Recouvrant les sources de financement bancaire à moyen et long terme, les concours bancaires courants et le crédit-bail, il représente en moyenne, entre 2004 et 2014, près des deux tiers de l'endettement financier contracté par les PME exerçant leur activité en France. Ce poids relatif atteint son maximum à la fin de l'année 2008 (à près de 68 %) et tend à diminuer depuis. À la fin 2014, il est de 63,3 % (graphique 6).

La part du financement assurée par le marché reste modeste (émission obligataire essentiellement), tandis que la dernière composante de l'endettement financier

des PME correspond à du financement intragroupe et à des dettes diverses (emprunt participatif, billet de trésorerie, etc.). Ces derniers instruments sont en général **peu utilisés** par les petites structures.

De 2004 à fin 2008, l'endettement financier des PME progresse, avec une augmentation de l'effet de levier financier. Le mouvement est soutenu à la fois par le développement du crédit bancaire et par la dynamique, elle aussi très nette, des dettes diverses et des engagements de crédit-bail. En 2009, l'ajustement de court terme à la situation de crise se fait en priorité sur la part des crédits à moins d'un an, alors que les perturbations financières n'entravent guère la progression des emprunts bancaires à moyen-long terme, de même que celle des dettes intragroupe et diverses. À partir de 2011 toutefois, une troisième séquence s'engage : le développement de l'endettement financier ralentit.

GRAPHIQUE 4 – Les capitaux propres des PME, 2004-2014



a. Subvention d'investissement, provision réglementée et écart de réévaluation.

Note de lecture : dans le graphique de gauche, les variations pour l'année 2014 sont calculées sur un échantillon de PME dont les bilans sont présents dans Fiben à la fois en 2013 et 2014 (population cylindrée). La taille retenue est celle de 2013, quelle que soit la situation de l'entreprise en 2014. Dans le graphique de droite, les variations sont calculées sur un échantillon de PME dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprises ne sont donc pas prises en compte.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administration.

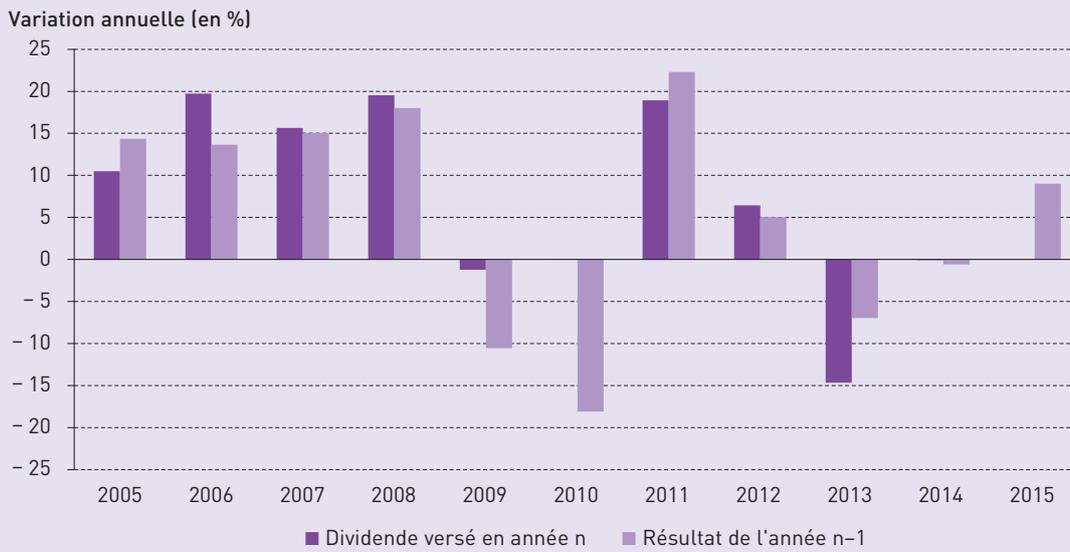
Source : Banque de France (Fiben, juin 2015).

II. FINANCEMENT

A. Situation financière



GRAPHIQUE 5 – Variation des dividendes et du résultat à partir duquel ils sont versés, 2005-2015

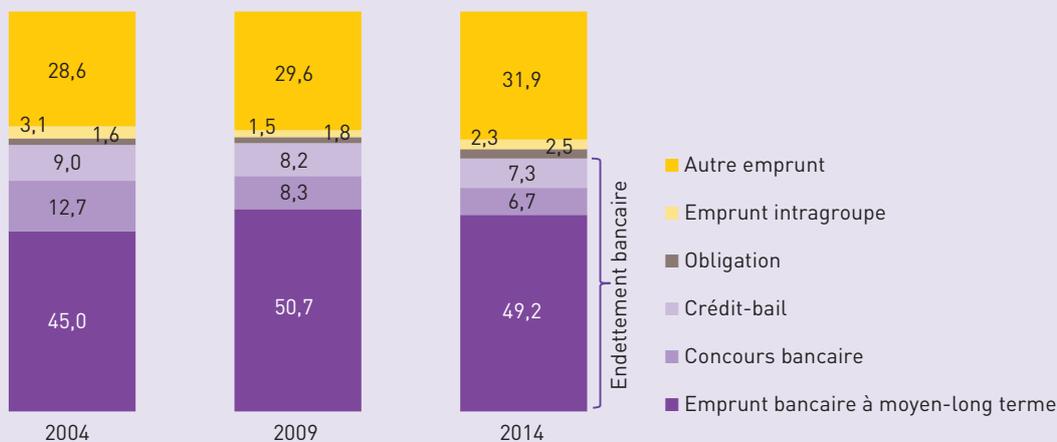


Note de lecture : les variations sont calculées sur un échantillon de PME dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprises ne sont donc pas prises en compte.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administration.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2015).

GRAPHIQUE 6 – Structure de l'endettement financier des PME (en %), 2004, 2009 et 2014



Note de lecture : les variations sont calculées sur un échantillon de PME dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprises ne sont donc pas prises en compte.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administration.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2015).

II. FINANCEMENT

A. Situation financière



Le ralentissement de l'endettement financier des PME caractérise davantage la faiblesse de leur demande de crédit, que la conséquence d'une offre de prêt limitée.

Cette nouvelle phase ne témoigne pas pour autant d'une situation de rationnement de l'offre de crédit bancaire. Dans une telle configuration en effet, de forts replis affecteraient le crédit bancaire à court terme, première variable d'ajustement disponible du point de vue des prêteurs. Or, en dix ans, celui-ci n'a reculé de manière significative qu'en 2009 (- 1,3 %), puis beaucoup plus marginalement en 2010 (- 0,1 %). Il est reparti à la hausse de 2011 à 2013 (+ 0,4 % par an) pour rester stable en 2014.

Au total, la séquence observée au cours des trois dernières années caractérise davantage la faiblesse persistante de la demande de crédit des PME, que la conséquence d'une contrainte exercée par les prêteurs (ce constat rejoint celui de KREMP et SEVESTRE (2013)). Le niveau limité de la demande de crédit bancaire apparaît globalement cohérent avec l'atonie des dépenses d'investissement en 2014 (voir [l'article sur le poids économique des PME](#) dans le chapitre 1 de ce Rapport).

MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les premières tendances observées à partir d'un échantillon représentatif de 132 592 entreprises dont les bilans étaient disponibles en juin 2015.

Les comptes sociaux concernent l'ensemble des activités marchandes à l'exclusion des secteurs KZ (Activités financières hors holding) et O (Administrations publiques).

Le secteur d'activité repose sur la nomenclature d'activités française agrégée (Insee, NAF rév. 2 de 2008). Dans le cas d'une entreprise multi-unité légale*, le secteur retenu est celui des unités légales dont le poids dans l'entreprise est le plus important en termes de chiffre d'affaires ou d'effectif, à condition que l'un ou l'autre excède 50 %. Sinon, le classement par chiffre d'affaires est privilégié, en retenant le secteur des unités légales dont la part est la plus forte.

Les doubles comptes, liés à l'agrégation des bilans des unités légales constituant une entreprise, ne sont pas neutralisés dans cette analyse puisque tous ne sont pas forcément publiés. Ces doubles comptes se rapportent notamment aux capitaux propres, à l'endettement financier et aux revenus ou charges financières intragroupes. Leur poids est relativement limité dans le cas des PME, en raison du faible nombre d'unités légales constituant, en moyenne, l'entreprise.

Les données sont issues de la [base Fiben](#) qui intègre :

- les comptes sociaux des entreprises exerçant leur activité sur le territoire français, dont le chiffre d'affaires excède 0,75 M€ ou dont l'endettement bancaire dépasse 0,38 M€, soit un tiers des sociétés imposées au bénéfice industriel et commercial ou au bénéfice réel normal (BIC-BRN), et plus de 75 % des effectifs dans la plupart des secteurs ;
- les liens financiers et le pourcentage de détention du capital par d'autres entreprises. Une distinction est opérée entre les entreprises indépendantes et celles appartenant à un groupe, petit ou grand ;
- les crédits consentis par les établissements de crédit au-delà d'un seuil de référence (25 k€ depuis janvier 2006).

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **microentreprise** et **PME** sont conformes à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Les PME n'incluent pas, ici, les microentreprises.

DÉFINITIONS

Une PME peut être **mono-unité légale** ou se composer d'un ensemble d'unités légales (UL) dépendant d'une tête de groupe française ou étrangère. Elle est alors qualifiée de **PME multi-unité légale**.

BIBLIOGRAPHIE

- KREMP Élisabeth, SEVESTRE Patrick (2013). « Did the Crisis Induce Credit Rationing for French SMEs ? », *Journal of Banking & Finance*, n° 37, pp. 3757-3772.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)

II. FINANCEMENT
A. Situation financière



II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



B. HAUT DE BILAN

Activité du capital-investissement en 2014
|Nadia Kouassi Coulibaly, Simon Ruchaud
Afic

FOCUS – *Crowdfunding*: une nouvelle source
de financement pour les PME
|Chloé Magnier
CM Economics

Le soutien public en fonds propres en 2014
|Alix Grassin
Bpifrance

Activité 2014 des FCPI, des fonds propres dédiés
aux PME et aux ETI innovantes
|Nadia Kouassi Coulibaly
Afic
|Laurence Tassone
Bpifrance



ACTIVITÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT EN 2014

| Nadia Kouassi Coulibaly, Simon Ruchaud
Afic
Direction des études économiques et statistiques

-
- | | |
|--|--|
| <p>1. Le capital-investissement français, un des plus dynamiques au monde</p> <p>2. Le profil des PME et des ETI investies</p> | <p>3. Les performances des entreprises accompagnées</p> <p>4. Nouvelle progression des fonds levés</p> |
|--|--|
-

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES (UNITÉS LÉGALES) CLASSÉES SELON LEUR EFFECTIF ET LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES.
- ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR LES ACTEURS FRANÇAIS DU CAPITAL-INVESTISSEMENT, MEMBRES DE L'AFIC.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

En accompagnant 1 500 entreprises* par an en moyenne sur la décennie, principalement des PME*, la France fait figure d'exemple sur le plan international en matière de densité d'intervention en capital-investissement*. Fort du dynamisme entrepreneurial hexagonal, le capital-investissement français présente un des taux de couverture du marché domestique* les plus importants au monde. En 2011, l'équivalent de 1 % des entreprises françaises de plus de 10 salariés ont été financées par les acteurs du capital-investissement français. Ce ratio était de 0,5 % aux États-Unis et au Royaume-Uni, et de 0,3 % en Allemagne.

3/4

des entreprises accompagnées par le capital-investissement français en 2014 sont des PME.

En 2014, le capital-investissement français a investi près de 8,7 Md€ (soit + 35 % par rapport à l'année précédente) pour soutenir les projets de croissance de 1 648 entreprises, dont trois quarts de PME, la plupart non cotées. Que ce soit en termes de croissance du chiffre d'affaires ou de création d'emplois, ces entreprises présentent des performances nettement plus élevées que les PME et les ETI* françaises prises dans leur ensemble.

Fait marquant et nouveau, témoignage d'un processus de maturation avancé, les fonds de fonds se classent en tête des pourvoyeurs de capitaux français en 2014. Ils sont suivis du secteur public* (fonds souverains* étrangers compris) et, pour une part comparable, des compagnies d'assurance et des personnes physiques (*Family Offices** compris). Fonds de fonds et secteur public, français ou étranger, concentrent alors plus de la moitié des levées de fonds.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



1. LE CAPITAL-INVESTISSEMENT FRANÇAIS, UN DES PLUS DYNAMIQUES AU MONDE

Le **marché du capital-investissement** connaît depuis le milieu des années 1990 une croissance importante en Europe. Les montants annuels investis sont ainsi passés de près de 7 Md€ en 1996 à plus de 41 Md€ en 2014. Avec une multiplication par plus de 10 de son activité, le marché français a été plus dynamique que la moyenne européenne, passant de 876 M€ à 8,7 Md€ sur la même période (AFIC, GRANT THORNTON, 2015; EVCA, 2015).

La France est la destination privilégiée des investisseurs français en capital: en 2014, 86 % des entreprises accompagnées ont leur siège social en France. Elles ont bénéficié de 73 % des montants investis. En comparaison, 81 % des 891 entreprises financées par le capital-investissement britannique étaient localisées au Royaume-Uni mais elles n'ont reçu que 35 % des investissements de l'année.

Le capital-investissement français occupe depuis 2009 la première place en Europe en termes de nombre d'entreprises soutenues, devant l'Allemagne notamment, et la seconde place derrière le Royaume-Uni en montant investi. Il représente en moyenne 26 % des entreprises financées par les investisseurs européens en capital entre 2004 et 2014 et 17 % des montants investis sur la même période. Pour comparaison, le produit intérieur brut (PIB) de la France compte pour 15 % dans le PIB de l'Union européenne (UE) à 28 pays.

Cependant, malgré cette bonne position, le poids du capital-investissement français ramené à la création de richesses nationales se situe en deçà des autres grands pays de capital-investissement: l'investissement des acteurs nationaux du capital-investissement

correspond ainsi à 0,4 % du PIB réel en France, alors que ce taux monte à 3,3 % aux États-Unis et à 0,7 % au Royaume-Uni. Il s'établit à 0,2 % pour l'Allemagne et à 0,3 % pour l'UE.

2. LE PROFIL DES PME ET DES ETI FRANÇAISES INVESTIES

En 2014, sur les **1 648 entreprises financées** par les acteurs français du capital-investissement, 1 417 ont leur siège social en France. Elles ont été financées à hauteur de 6,4 Md€ sur un total de 8,7 Md€ en 2014. Le ticket moyen d'investissement par entreprise s'élève à environ 4,50 M€, en nette progression par rapport aux 4 M€ de 2013 (AFIC, GRANT THORNTON, 2015).

Parmi les entreprises soutenues, 4 sur 10 sont des entreprises nouvellement accompagnées. Elles ont été financées à hauteur de 4,6 Md€, soit un investissement primaire de près de 7 M€ par entreprise. Le poids significatif des entreprises refinancées tant en nombre d'entreprise (60 %) qu'en valeur (47 %) traduit la relation de long terme qui lie les investisseurs en capital et les entreprises qu'ils accompagnent.

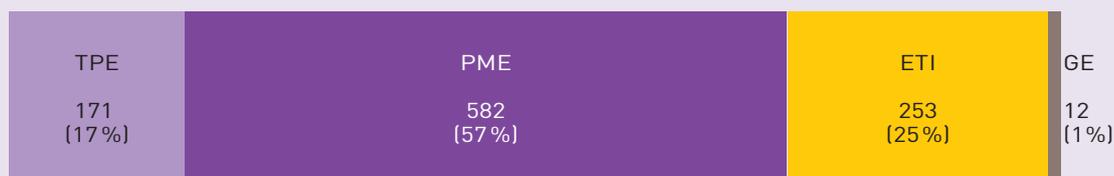
Couvrant près de 75 % des entreprises financées, les PME, y compris les TPE*, sont toujours très largement la cible prioritaire des investisseurs français en capital, les ETI comptant pour 25 % (graphique 1).

Avec 923 entreprises, soit plus de la moitié des entreprises soutenues, le capital-développement* décroche pour la 10^e année consécutive la palme du plus grand nombre de projets de croissance financés. Cependant, il ne concentre que 30 % des montants annuels injectés dans l'économie par le capital-investissement fran-



La France occupe le premier rang du capital-investissement européen par le nombre d'entreprises soutenues.

GRAPHIQUE 1 – Répartition des entreprises financées par le capital-investissement français selon la catégorie d'entreprise, 2014



Champ: population des 1 018 entreprises, françaises et étrangères, financées par le capital-investissement français, pour lesquelles l'effectif et le chiffre d'affaires sont disponibles.

Sources: Afic; Grant Thornton.



çais. Le volume d'investissement provient, en effet, en majorité du capital-transmission* avec plus de 60 % des montants investis. Le solde est à attribuer au capital-innovation* qui concentre 439 entreprises, soit environ un quart des entreprises investies, pour 626 M€ dédiés à leurs projets innovants, montant en recul de près de 2 % par rapport à 2013 (graphique 2).

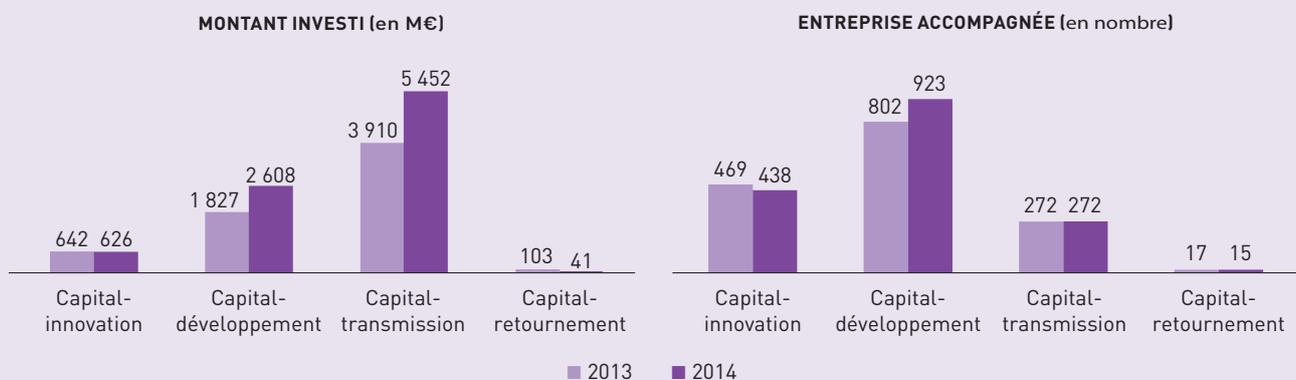
Le dynamisme économique de la région Île-de-France attire toujours une grande partie de l'activité du capital-investissement français. Toutefois, ce dernier est aussi très actif dans les autres régions avec 58 % des entreprises soutenues, et surtout 52 % des montants investis en France, ce qui représente une progression de 11 points par rapport à 2013 (carte 1).

Même si le capital-investissement français s'adresse à tous les secteurs, 40 % des entreprises accompagnées en 2014, notamment en capital-innovation, appartiennent à l'économie de la connaissance ou secteurs d'avenir (Informatique, Télécommunications, Biotechnologies, Technologies vertes). L'Industrie et la Chimie concentrent, à elles seules, près de 20 % des montants investis ces dix dernières années.

3. LES PERFORMANCES DES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES

Au 31 décembre 2013, les acteurs français du capital-investissement comptaient environ 5785 entreprises en portefeuille, dont 89 % localisées en France. Alors que l'économie française traverse depuis 2009 une période difficile et agitée, tant du point de vue des indicateurs économiques que financiers et sociaux, les entreprises françaises accompagnées par le capital-investissement français ont enregistré, entre 2009 et 2013, une croissance cumulée¹ de leur chiffre d'affaires de 20,7 % (graphique 3 en page suivante, partie gauche), bien supérieure à celle de l'économie nationale dans son ensemble (9,0 % de croissance cumulée du PIB nominal national sur la période de référence). Cette surperformance s'observe également dans l'emploi, avec plus de 250 000 emplois créés depuis 2009 (nets des destructions; graphique 3 en page suivante, partie droite), dans un contexte social et économique difficile marqué par la perte de 68 100 emplois dans le secteur marchand (AFIC, EY, 2014; INSEE, données en ligne).

GRAPHIQUE 2 – Répartition des entreprises financées par le capital-investissement français selon le type d'investissement, 2013-2014



Champ : population des entreprises, françaises et étrangères, financées par le capital-investissement français.
Sources : Afic ; Grant Thornton.

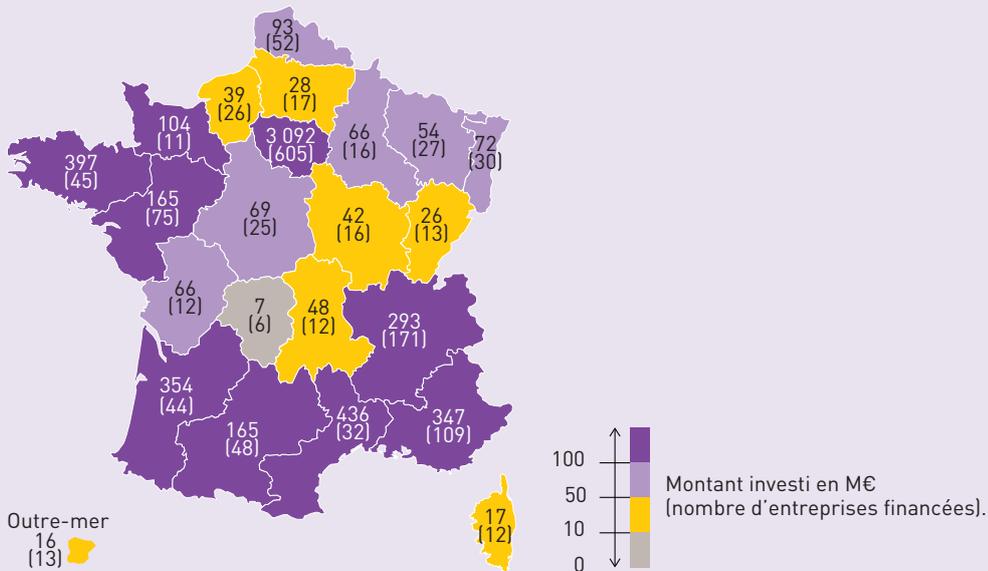
1. Calcul sur la base de 2 889 entreprises françaises pour lesquelles le chiffre d'affaires et les effectifs sont connus pour 2012 et 2013.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan

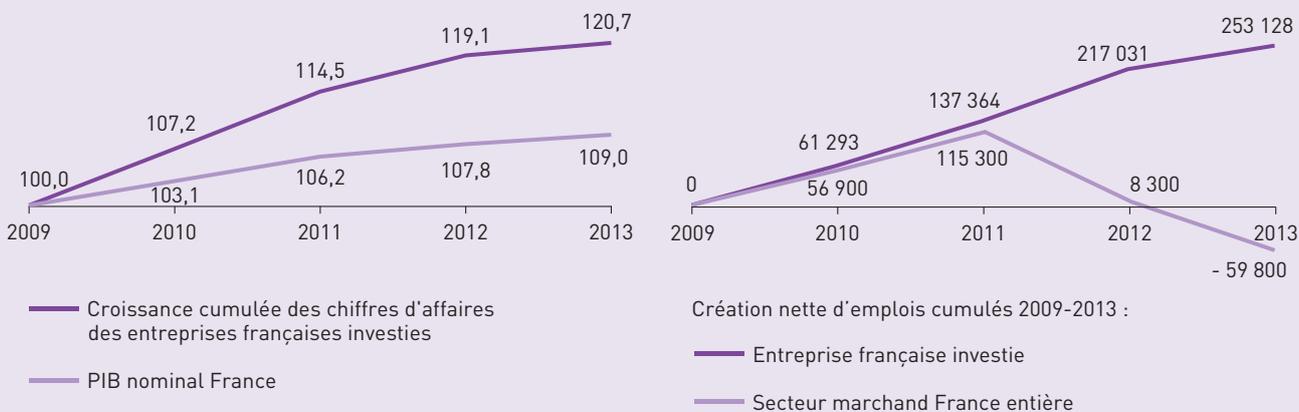


CARTE 1 – Répartition régionale des entreprises accompagnées par le capital-investissement français, 2014



Champ : population des entreprises localisées en France, financées par le capital-investissement français.
Sources : Afic ; Grant Thornton.

GRAPHIQUE 3 – Évolution du chiffre d'affaires et de l'effectif des entreprises domestiques accompagnées par le capital-investissement français, 2009-2013



Note de lecture : effectifs et chiffre d'affaires France et étranger.

Champ : entreprises françaises soutenues par le capital-investissement français pour lesquelles les données sont disponibles. Périmètre non constant.

Sources : Afic ; EY ; Insee.



4. NOUVELLE PROGRESSION DES FONDS LEVÉS

L'année 2014 s'inscrit, comme la précédente, dans une dynamique de redressement des levées de capitaux. Elles atteignent des niveaux proches des standards d'activité connus avant 2009 (graphique 4). Pour la deuxième année consécutive, la collecte a dépassé le total des montants investis, en raison principalement de quelques acteurs capables de réaliser des levées de fonds très importantes et géographiquement diversifiées (12 d'entre eux ont contribué à plus de 87 % de la campagne 2014). De même qu'en 2013, une majorité d'acteurs français du capital-investissement ont vu leurs **financements réduits** de près de la moitié des ressources moyennes de la période 2005-2008.

L'année 2014 se distingue de la période 2009-2013 par la forte progression des fonds de fonds et des entités du secteur public (françaises et étrangères, fonds souverains compris) dans le total des fonds levés par le capital-investissement français. Ils occupent tous les

deux la première position avec, chacun, 26 % de la collecte. Viennent ensuite **les compagnies d'assurance et mutuelles** ainsi que les personnes physiques (*Family Offices* inclus) avec 16 % des levées chacune, suivies à distance par les caisses de retraite et les fonds de pension français et étrangers (8 %), mais aussi par les banques (7 %). Les personnes physiques et les entités du secteur public sont depuis 2009 des acteurs importants du financement du capital-investissement français, à l'origine en moyenne de 40 % des levées.



Les levées de fonds de l'année 2014 sont portées par la forte progression de l'activité des fonds de fonds et des entités du secteur public.

L'origine géographique des fonds levés en 2014 retrouve son profil d'avant-crise

[En savoir +](#)

GRAPHIQUE 4 – Évolution des levées de fonds, des investissements et du nombre d'entreprises financées par le capital-investissement français, 2008-2014



Champ : ensemble des acteurs du capital-investissement français.

Sources : Afic ; Grant Thornton.



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les entreprises soutenues par les sociétés de capital-investissement français, membres de l'Afic, réalisant des opérations de haut de bilan via leurs bureaux basés en France. Le taux de retour de la campagne de collecte d'information auprès des 247 membres est de 92 % pour l'année 2014, soit 1 648 entreprises investies par 227 sociétés de capital-investissement.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **microentreprise** (ou TPE), **PME**, **ETI** et **grande entreprise** ne correspondent pas à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Seuls sont pris en considération les critères d'effectif et de chiffre d'affaires de la LME pour classer les entreprises selon leur taille. Les PME incluent les TPE.

DÉFINITIONS

Les sociétés de **capital-investissement** sont des intermédiaires financiers qui gèrent les fonds confiés par des investisseurs institutionnels (banques, compagnies d'assurance), des fonds de fonds, des particuliers, des collectivités locales, des entités du secteur public ou encore des groupes industriels. Leur activité de financement du haut de bilan consiste à prendre des participations en capital dans des entreprises généralement non cotées.

Le **capital-innovation** (ou capital-risque) finance de jeunes entreprises, en phase d'amorçage, de création ou de post-crétion, qui présentent généralement une composante technologique forte.

Le **capital-développement** finance des entreprises déjà installées sur leur marché et rentables.

Le **capital-transmission** investit dans des projets de transmission d'entreprise, majoritairement non cotée, impliquant une équipe dirigeante interne ou externe, via le recours à la création d'une société holding, laquelle s'endette pour racheter l'entreprise cible (*Leveraged Buy-Out*).

Le **capital-retournement** finance en fonds propres des entreprises en difficulté.

Les **Family Offices** sont spécialisés dans la gestion et la transmission du patrimoine – financier, social, professionnel et familial – de familles fortunées sur plusieurs générations.

Les **fonds souverains**, ou fonds d'État, sont des fonds d'investissement publics à long terme, possédés ou contrôlés par un gouvernement national, et visant des objectifs macro-économiques précis.

Les entités du **secteur public** représentent les fonds souverains, les structures publiques du programme France investissement, Bpifrance, ainsi que toutes les structures relevant du secteur public.

Le **taux de couverture du marché domestique** est le rapport entre le nombre d'entreprises nationales financées par les acteurs nationaux du capital-investissement et le nombre d'entreprises de 10 salariés ou plus de l'économie nationale.

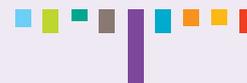
BIBLIOGRAPHIE

• AFIC, EY (2014). *Impact économique et social des acteurs français du capital-investissement en 2013*, 10 décembre 2014, 25 p.

• AFIC, GRANT THORNTON (2015). *Activité des acteurs français du capital-investissement en 2014*, 24 mars 2015, 54 p.

• EVCA (2015). *2014 European Private Equity Activity Data*, 5 May 2015, 76 p.

POUR ALLER PLUS LOIN...



Crowdfunding : une nouvelle source de financement pour les PME

| Chloé Magnier
CM Economics

Le *crowdfunding* est un mode de financement désintermédié dont la croissance est à l'image des transformations structurelles et numériques de nos économies. L'Industrie du *crowdfunding* a tiré profit du tarissement des crédits bancaires suite à la crise de 2008-2009, de la multiplication des pratiques individuelles sur Internet, notamment en gestion financière, et de préoccupations sociales et solidaires grandissantes chez le consommateur, qui n'est autre que l'investisseur en *crowdfunding*. Positionné au second rang européen, le marché français progresse fortement et les TPE-PME prennent une part croissante dans ce type de financement.

Il y a moins de cinq ans, le *crowdfunding* était quasiment inconnu du grand public. Il était considéré par de nombreux professionnels du financement comme un phénomène marginal sans risque d'impact significatif sur les modes de financement de l'économie. Aujourd'hui, il en est tout autrement. Né dans les pays anglo-saxons pour financer par le don des activités culturelles, artistiques ou humanitaires, ainsi que des start-up, le modèle est devenu mondial, s'est étendu à tous les secteurs d'activité, et finance non seulement des particuliers et des associations, mais de plus en plus d'entreprises* de toutes tailles, majoritairement des PME*.

Ce marché de la finance participative représente, en 2015, près de 31 Md€ dans le monde, dont 6,2 Md€ pour l'Union européenne à 28 pays (UE). La croissance du marché en montant atteint un rythme annuel moyen de 125 % depuis 2012. En France, si les montants sont certes en forte hausse (152 M€ en 2014 et 297 M€ en 2015), ils demeurent modestes comparés à ceux des principaux pays ou des autres sources de financement nationales, et ne concernent, pour le moment, qu'un petit nombre d'entreprises. La mise en place progressive d'un cadre réglementaire spécifique, dès l'automne 2014 en France, favorise l'activité. Toutefois, nombre de questions

demeurent. Y répondre conditionnera le succès, la viabilité et l'impact réel à long terme de cette source alternative de financement.

GÉNÈSE D'UN NOUVEAU MODE DE FINANCEMENT DES PME

Le *crowdfunding* présente une nouvelle forme de financement désintermédié qui permet de mettre en relation des investisseurs particuliers (la foule) et des entrepreneurs ou porteurs de projet (personnes physiques ou morales) ayant des besoins de financement. Il regroupe quatre activités juridiques et économiquement distinctes :

- le recueil de don (*donation-based crowdfunding*) ;
- le don contre don, proche de la vente en souscription ou pré-vente (*reward-based crowdfunding*) ;
- le prêt à des particuliers ou des entreprises avec ou sans intérêt (*debt crowdfunding, crowdlending* ou *Peer-to-Peer lending*) ;
- la souscription de titres financiers – des actions ou plus rarement des obligations – émis par des sociétés, parfois en co-investissement avec des investisseurs professionnels (*investment-based crowdfunding, crowdfunding* ou *crowdequity* pour les investissements en actions).

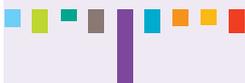
297 M€

ont été investis en *crowdfunding* en France en 2015, un montant qui demeure modeste comparé au Royaume-Uni.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin de focus.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



Toutes ces activités font appel à l'épargne des particuliers et la rendent accessible uniquement sur Internet via des plateformes de mises en relation sécurisées. Alors qu'à la fin 2008, moins de 50 plateformes actives étaient recensées en UE, dont moins d'une dizaine en France, 6 ans plus tard, leur nombre s'élève à plus de 500 (graphique 1), soit une croissance moyenne de 49 % par an (EUROPEAN COMMISSION, 2015). C'est au Royaume-Uni que le nombre de plateformes est le plus élevé (143), devant la France (77), l'Allemagne (65), les Pays-Bas (58) et l'Italie (42). L'augmentation du nombre de plateformes depuis 2008 a surtout été tirée par la création de plateformes de prêt et d'investissement en titres financiers qui représentent aujourd'hui plus de 4 plateformes sur 10 dans l'UE (graphique 2).

Les chiffres publiés par la Commission européenne tendent toutefois à sous-estimer l'ampleur du phénomène. En France, GoodMorningCrowdfunding.com recense, à lui seul, près de 200 plateformes dans son annuaire, dont 14 % en *crowdlending*, 36 % en *crowdfunding*, 45 % en don ou don contre don et 5 % proposant plusieurs types de *crowdfunding* (état au moment de la rédaction de ce focus). Ces chiffres cachent néanmoins une hétérogénéité forte en termes d'activité réelle; seulement 70 d'entre elles ont une activité significative, probablement celles identifiées par les statistiques européennes.

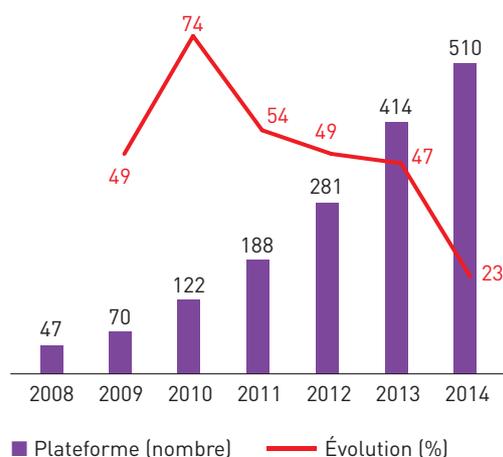
UN MARCHÉ DE NICHE MAIS UNE CROISSANCE EXPONENTIELLE DES MONTANTS INVESTIS

Les montants levés en financement participatif en France atteignent 297 M€ en 2015 pour 17 775 projets, des montants deux fois plus importants qu'en 2014 et près de 4 fois supérieurs à ceux de 2013 (graphique 3). En 2015, 57 % de la collecte concernent les activités de prêt, soit 172 M€ répartis entre 137 M€ pour les projets de particuliers et 32 M€ pour ceux des entreprises¹. Avec 74 M€, l'acquisition de titres financiers représente un quart de l'activité, dont 50 M€ levés en actions sur 112 projets et 24 M€ en obligations sur 53 projets. Près de 42 M€ ont été distribués en don contre don sur 10 000 projets environ et un peu plus de 8 M€ en don simple sur 2 550 projets.

Comment investissent les 2,3 millions de particuliers séduits par le *crowdfunding* en France en 2015 ?

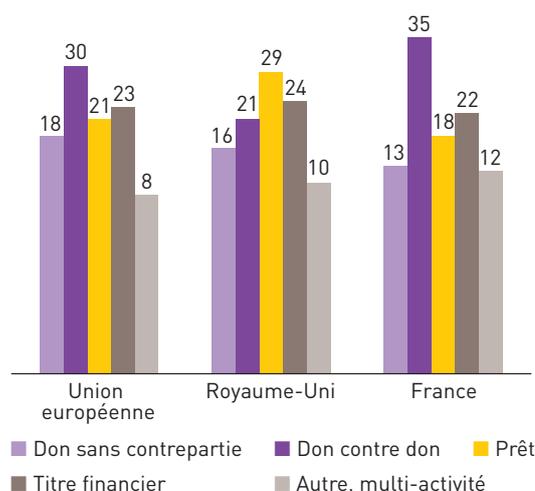
En savoir +

GRAPHIQUE 1 – Évolution du nombre de plateformes de *crowdfunding* dans l'Union européenne, 2008-2014



Champ: ensemble des plateformes de *crowdfunding* créées dans les 28 pays de l'Union européenne, tous projets confondus.
Source: Commission européenne.

GRAPHIQUE 2 – Répartition des plateformes européennes de *crowdfunding* par type d'activité (en %), 2014

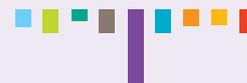


Champ: ensemble des plateformes de *crowdfunding* créées dans les 28 pays de l'Union européenne, tous projets confondus.
Source: Commission européenne.

1. Auxquels il faut ajouter 3 M€ de prêts qui n'ont pas pu être affectés soit aux entreprises, soit aux particuliers.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



Si ces montants croissent fortement, ils demeurent néanmoins faibles en niveau, en comparaison des **autres sources de financement** des entreprises, et en particulier des prêts. En effet, 55,7 M€ de crédits et obligations ont été destinés, en 2015, à des entreprises via le *crowdfunding*, quand le nouveau marché des *Euro Private Placements** (Euro PP) a apporté 1,8 Md€ et quand le flux moyen mensuel de crédits bancaires a atteint 7 Md€. Du côté de l'investissement en action, si les montants sont encore loin de ceux apportés par les fonds de capital-risque et de capital-développement (4,8 Md€), avec 50 M€, ils dépassent toutefois le niveau d'investissement des *business angels* (41 M€).

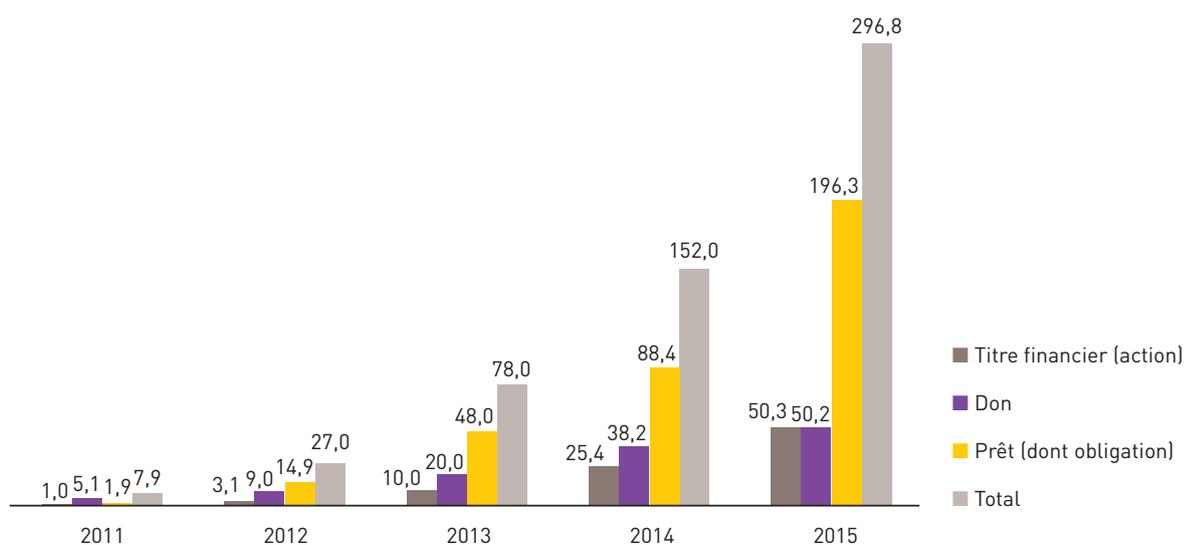
Le *crowdfunding* français est pour le moment un petit marché, même s'il occupe la deuxième place dans un marché européen de 4,2 Md€ en 2015 (EUROPEAN COMMISSION, 2016). Ces statistiques couvrant seulement 68 % de l'activité, l'estimation du marché total européen s'élève à 6,2 Md€, après un peu moins de 3 Md€ en 2014, 1,2 Md€ en 2013 et seulement 487 M€ en 2012 (graphique 4, en page suivante; CAMBRIDGE UNIVERSITY, E&Y [2015] pour les années 2012 à 2014). L'activité est dominée

par le prêt qui représente 76 % des montants levés. L'investissement en titres financiers (actions et obligations) atteint 12,5 % et le don 2,9 %. L'affacturage, une nouvelle forme de *crowdfunding* encore marginale en France, s'élève déjà à 8,3 % dans l'UE, tiré principalement par le marché anglais. Ce dernier domine largement en UE avec un marché de 4,4 Md€ dont 3,3 Md€ en prêts (y compris les obligations), 465 M€ en actions, 447 M€ pour l'affacturage et seulement 74 M€ en dons (CAMBRIDGE-NESTA, 2016). Avec une économie de taille comparable à celle de la France, le *crowdfunding* d'Outre-Manche donne un aperçu du potentiel de la finance participative comme nouvelle source de financement des entreprises. En 2015, le *crowdfunding* y a dépassé le capital-risque comme mode de financement des entreprises en phase d'amorçage, en grande partie grâce à de fortes incitations fiscales. Par comparaison, les montants du marché mondial atteignent 31 Md€, après 16 Md€ en 2014, soit une hausse de 94 %. L'Amérique du Nord reste le premier marché avec 7,2 Md€ en 2014 et une activité largement dominée par le prêt qui représente 41 % des montants (MASSOLUTION, 2016).



Le *crowdfunding* français occupe la deuxième place dans le marché européen en termes de montant total investi.

GRAPHIQUE 3 – Évolution du *crowdfunding* en France par type d'activité (en M€), 2011-2015



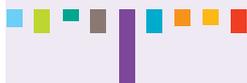
Note de lecture : le Baromètre du *crowdfunding* en France, réalisé par Compinnov pour Financement participatif France, sur les années 2013 à 2015, inclut dans la catégorie « Prêt », les émissions d'obligations qui sont des titres financiers, mais qui correspondent à une dette.

Champ : ensemble des plateformes de *crowdfunding* créées en France, tous projets confondus.

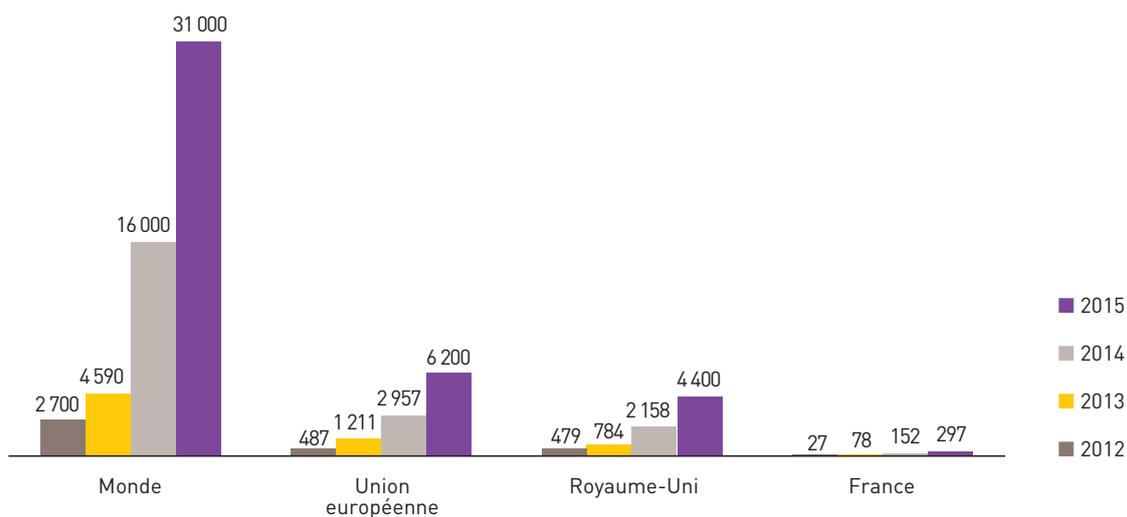
Source : Compinnov pour Financement participatif France. Retraitements CM Economics.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan

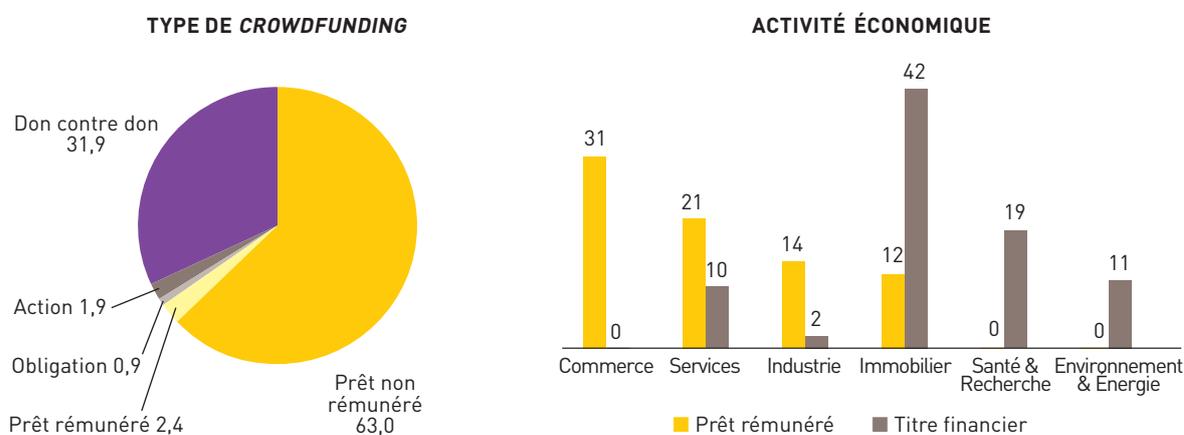


GRAPHIQUE 4 – Évolution du *crowdfunding* dans le monde (en M€), 2012-2015



Sources : Massolution (Monde) ; Crowdsurfer pour la Commission européenne, Cambridge-Nesta (Union européenne) ; Cambridge-Nesta (Royaume-Uni) ; Compinnov pour Financement participatif France (France).

GRAPHIQUE 5 – Typologie des projets d'entreprise financés par le *crowdfunding* en France (en %), 2015



Champ : ensemble des plateformes de *crowdfunding* créées en France.

Source : Compinnov pour Financement participatif France. Retraitement CM Economics.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



UNE FORTE HÉTÉROGÉNÉITÉ DES PROJETS ET DES ENTREPRISES FINANCÉS

Le *crowdfunding* n'est pas un mode de financement destiné uniquement aux entreprises. Seulement 36 % des 17775 projets financés par le *crowdfunding* en France, en 2015, sont portés par des entreprises ; 30 % le sont par des particuliers et 34 % par des associations (COMPINNOV POUR FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE, 2015. Données retraitées).

Concernant les entreprises, il existe deux grandes catégories de projet. La première, la plus fréquente, regroupe les projets financés par don contre don et en prêt non rémunéré. Ces derniers représentent 63 % de l'ensemble des projets d'entreprise (graphique 5, partie de gauche) et concernent des projets de petite taille, le montant moyen emprunté étant de 800 €. Les projets financés sous forme de don contre don (y compris, ici seulement, les projets des particuliers) comptent pour 32 %, avec un montant moyen de 4200 €. La seconde catégorie, très faible en nombre de projets, offre des rendements potentiels et se finance sous forme de prêt rémunéré (2,4 %) ou d'émission de titres financiers (2,8 %). Les financements moyens sont plus élevés, respectivement 224 k€ et environ 450 k€.

L'immobilier occupe la première place au sein des projets d'entreprise financés par émission de titres financiers (42 %). Viennent ensuite, la Santé et la recherche (19 %), l'Environnement et l'énergie (11 %), puis les Services (10 %). Les projets financés en prêt rémunéré appartiennent à 52 % au Commerce et aux Services, à 14 % à l'Industrie et à 12 % à l'Immobilier (graphique 5, partie de droite). L'année 2015 est marquée par un très fort développement du crowdfunding immobilier, quasi inexistant avant 2014.

Concernant la taille, l'âge et la localisation géographique des entreprises financées, des données sont disponibles mais uniquement pour le financement par prêt rémunéré. Elles concernent 516 entreprises financées en 2014 et 2015 et révèlent une très

forte présence de TPE* (62 %). Les entreprises individuelles comptent pour 12 % d'entre elles. Celles employant moins de 5 salariés (54 %) ont un chiffre d'affaires (CA) moyen de 500 k€ et celles avec un effectif allant de 5 à 10 salariés (34 %) réalisent un CA moyen de 1,20 M€. Parmi les PME non TPE, qui représentent le reste des entreprises financées, soit 38 %, près de 6 sur 10 ont moins de 20 salariés pour un CA inférieur à 5 M€. Sur la population totale, seulement 2,1 % des entreprises emploient plus de 50 salariés pour un CA compris entre 2 M€ et 15 M€ (MONTAIGNE CONSEIL, 2016).

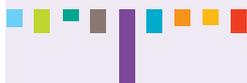
Une proportion très faible de ces entreprises est âgée de moins de 3 ans (seulement 5,6 %) par opposition à une très forte présence des 10 ans et plus (47 %). La répartition est équilibrée entre les entreprises de 3 à 5 ans et les 6 à 9 ans (un quart pour chaque classe).

Du point de vue de leur localisation, trois régions concentrent un peu plus de la moitié des entreprises, en tête desquelles Île-de-France (35 %), suivie de Rhône-Alpes (13 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (8 %). Chacune des autres régions françaises compte moins de 5 % des entreprises financées en prêt rémunéré.

En finançant de plus en plus de projets de TPE et de « petites » PME, le *crowdfunding* aura, à terme, un impact significatif sur la croissance et l'emploi car il permet d'améliorer le financement de l'économie en ciblant des projets pour lesquels l'accès aux financements traditionnels est très compliqué, voire impossible. Cependant, le *crowdfunding* n'est pas une activité sans risque, risques inhérents aux entreprises mais aussi aux pratiques et à la sécurité des plateformes. Les principaux pays occidentaux, notamment la France pionnière en la matière dès 2014, mettent ainsi en place des régimes juridiques spécifiques au *crowdfunding* pour favoriser un développement harmonieux au sein de la sphère financière et pour assurer la protection des épargnants ainsi qu'un minimum de transparence.



Le *crowdfunding* finance des projets de TPE-PME pour lesquels l'accès aux financements traditionnels est compliqué.



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Cet article repose en grande partie sur l'analyse détaillée des sources statistiques aujourd'hui disponibles en matière de *crowdfunding* en France, en Europe et dans le monde. Or l'Industrie du *crowdfunding* est jeune, si bien qu'il n'existe pas de cadre statistique défini et encore moins harmonisé. Les **différentes sources** portent sur des périmètres, des méthodologies ou des définitions différentes. Elles ont été, ici, retraitées afin de présenter une vision globale cohérente du marché du *crowdfunding*.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **TPE** et **PME** ne correspondent pas à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir

[l'article en fin de ce Rapport](#)). Chaque entreprise est ici réduite à son unité légale et repérée par son Siren. Seul le critère d'effectif salarié de la LME est pris en compte pour classer les entreprises par taille. Ainsi, une TPE emploie-t-elle de 1 à 9 salariés et la PME non TPE de 10 à 249 salariés.

DÉFINITIONS

Un **Euro private placement** (Euro PP) ou placement privé est une opération de financement à moyen ou long terme entre une entreprise – cotée ou non – et des investisseurs institutionnels (assureurs, organismes de prévoyance ou fonds de prêts). Il peut s'effectuer sous la forme d'une émission obligataire, cotée ou non, ou d'un prêt. C'est donc un mode de financement alternatif au prêt bancaire.

BIBLIOGRAPHIE

- CAMBRIDGE UNIVERSITY, E&Y (2015). [Moving Mainstream. The European Alternative Finance Benchmarking Report](#), February 2015, 44 p.
- CAMBRIDGE-NESTA (2016). [Pushing Boundaries. The 2015 UK Alternative Finance Industry Report](#), February 2016, 56 p.
- COMPINNOV POUR FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE (2015). [Baromètre 2015 du crowdfunding en France](#).
- EUROPEAN COMMISSION (2015). [Crowdfunding: Mapping EU Markets and Events Study](#), 30 September 2015, 87 p.
- EUROPEAN COMMISSION (2016). « [Crowdfunding in the EU Capital Markets Union](#) », Commission staff working document, SWD(2016) 154 final, 3 May 2016, 51 p.
- MASSOLUTION (2016). [2015CF, Crowdfunding Industry Report](#), 2016.
- MONTAIGNE CONSEIL (2016). [Panorama des entreprises financées en crowdlending](#), mars 2016.

POUR ALLER PLUS LOIN...



LE SOUTIEN PUBLIC EN FONDS PROPRES EN 2014

Alix Grassin

Bpifrance

Direction de l'évaluation, des études et de la prospective

1. Les levées de fonds et les investissements progressent en 2014

2. Démarrage, accélération, transmission : des étapes stratégiques dans la vie de l'entreprise

3. Microentreprises et PME, les entreprises privilégiées du capital-investissement public

4. Cartographie sectorielle et géographique des entreprises investies

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES (UNITÉS LÉGALES) CLASSÉES SELON LEUR EFFECTIF ET LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES.
- ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR BPIFRANCE ET SES FONDS PARTENAIRES.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

Pour la deuxième année consécutive, les levées de fonds et les investissements en fonds propres sont en progression. Dans ce contexte de consolidation de la reprise d'activité du capital-investissement* en France, le secteur public* continue de jouer un rôle non négligeable. Il représente un quart des 10 Md€ levés dans l'année, soit presque autant que la collecte auprès des fonds de fonds. Parmi ces souscripteurs publics, Bpifrance a apporté 964 M€, soit près de 40 % de la collecte publique de l'année 2014, mais 70 % hors fonds souverains* (dominés par les fonds étrangers).

Bpifrance et ses fonds partenaires* ont contribué à hauteur de 1,5 Md€ aux investissements de l'année, la plupart au profit de microentreprises* et de PME*. La moitié d'entre elles a été investie pour la première fois en 2014, soit davantage que pour l'activité du capital-investissement français pris dans son ensemble. L'effort a porté, cette année encore, sur le capital-innovation*, qui représente pas moins de 40 % des investissements en montant et 50 % des entreprises* investies (BPIFRANCE, 2015).

Ces deux résultats sont cohérents avec la mission de Bpifrance de couvrir des segments risqués, par définition propices à des défaillances de marché en termes de disponibilité de fonds. Le financement en fonds propres s'avère ainsi déterminant dans les étapes stratégiques de démarrage de l'activité, d'accélération de la croissance et de transmission. Ces phases clés sont à la fois décisives et fragilisantes pour l'entreprise, en particulier lorsqu'elle est engagée dans un processus innovant.

1,5 Md€

ont été investis en 2014 par Bpifrance et ses fonds partenaires, essentiellement dans des projets de PME.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



1. LES LEVÉES DE FONDOS ET LES INVESTISSEMENTS PROGRESSENT EN 2014



L'activité de primo-investissement dans le portefeuille de Bpifrance est supérieure à celle de la profession en 2014.

Une part importante de l'intervention publique sur le marché du capital-investissement se matérialise par le mécanisme des fonds de fonds qui consiste, pour Bpifrance, à investir dans des fonds de capital-investissement gérés par des sociétés de gestion privées et investissant à leur tour dans les entreprises (fonds partenaires). En 2014, ces fonds ont levé près de 630 M€ auprès de Bpifrance et près de 2,6 Md€ auprès de souscripteurs tiers (assurances, fonds de fonds, industriels), soit une collecte totale de 3,1 Md€.

Bpifrance intervient également en direct*, en gérant des fonds sectoriels ou généralistes, mais présentant des stratégies ou des cibles d'investissement non couvertes par le marché. En 2014, les 6 fonds gérés par Bpifrance ont levé 334 M€.

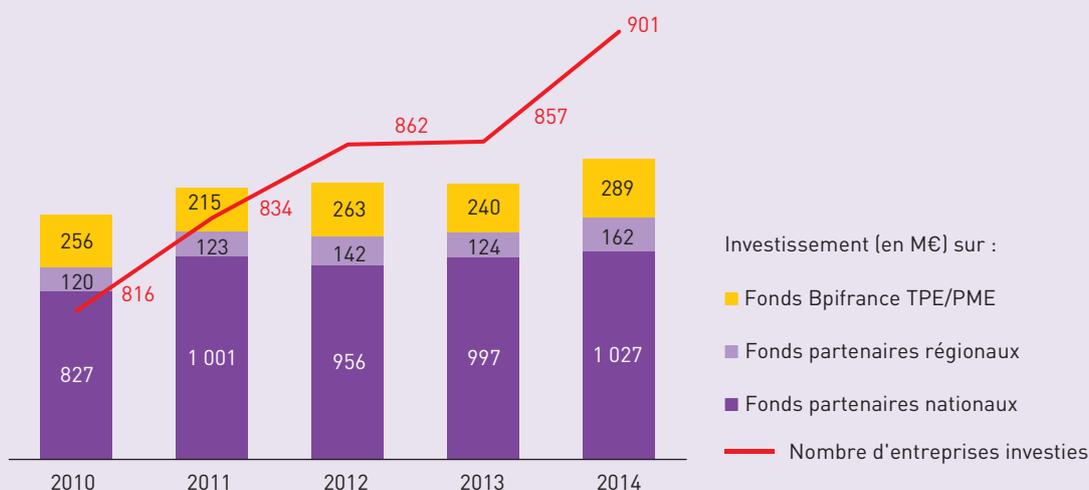
Au total, les fonds du portefeuille de Bpifrance, partenaires ou gérés directement, ont levé 3,4 Md€ en 2014, après 2 Md€ en 2012 et 2,2 Md€ en 2013, soit une progression sur douze mois de 55 %. Ils s'ajoutent aux levées précédentes et sont destinés à être investis dans les années à venir dans les microentreprises et les PME, françaises et européennes, désireuses de

réaliser des projets ambitieux nécessitant des fonds propres importants, mais souvent jugés risqués par les investisseurs. En effet, Bpifrance, en tant que principal acteur public du capital-investissement en France, joue un rôle de catalyseur en étant à la fois moteur et stabilisateur sur ce marché, afin de garantir un apport de capitaux suffisant aux microentreprises et aux PME porteuses de projets à fort impact socio-économique et pour lesquelles les besoins de financement sont mal couverts par le marché.

En 2014, Bpifrance et ses fonds partenaires ont investi près de 1,5 Md€ dans plus de 901 entreprises, une activité en augmentation de 9 % en montant par rapport à 2013 (après deux années étales) et de 23 % depuis la crise financière (graphique 1). Le nombre d'entreprises investies chaque année à, lui aussi, fortement progressé, avec près d'une centaine d'entreprises accompagnées en plus en cinq ans.

Les arbitrages d'investissement qui s'opèrent entre financer de nouvelles entreprises à fort potentiel ou accompagner dans le temps celles déjà présentes en portefeuille sont restés stables depuis 2010. Les primo-investissements représentent ainsi en moyenne pour 60 % des montants investis et 1 entreprise investie sur 2, soit un engagement supérieur à celui de la profession (respectivement 53 % et 42 % ; AFIC, GRANT THORNTON, 2015).

GRAPHIQUE 1 – Évolution des montants investis et du nombre d'entreprises investies par Bpifrance et ses fonds partenaires, 2010-2014



Champ : entreprises investies en capital-investissement par Bpifrance et ses fonds partenaires.

Source : Bpifrance.



2. DÉMARRAGE, ACCÉLÉRATION, TRANSMISSION : DES ÉTAPES STRATÉGIQUES DANS LA VIE DE L'ENTREPRISE

Lorsque les entreprises sont en phase de démarrage, répondre à leurs besoins en fonds propres constitue un risque important pour les investisseurs. Ces entreprises, souvent innovantes, ont un fort potentiel de croissance, mais ne sont pas encore rentables. Bpifrance et ses partenaires ciblent en priorité ces entreprises. Elles représentent la moitié des entreprises investies en 2014 (tableau 1). Le positionnement sur cette activité de capital-innovation est caractéristique de l'intervention publique sur le marché. Ce stade d'investissement ne représente, en comparaison, que 27 % de l'activité annuelle globale des sociétés d'investissement en nombre d'entreprises investies (*idem*, 2015).

Les montants d'investissement en capital-innovation se sont élevés à 563 M€, soit 17 % de plus qu'en 2013. Les besoins en fonds propres peuvent être importants : 80 % des entreprises primo-investies en capital-amorçage* en 2014 bénéficient d'investissement inférieur à 1 M€, et 10 % ont bénéficié de tickets entre 1 et 2 M€, contre 8 % en 2013. En capital-risque*, 90 % des sociétés nouvellement investies ont levé jusqu'à 5 M€.

De l'émergence
à la consolidation
d'une « start-up nation »

[En savoir +](#)

Les 50 % d'entreprises restantes ont été accompagnées lors d'opérations de capital-développement* ou de petite transmission. Elles ont été investies à hauteur de 908 M€. Bpifrance et ses partenaires se focalisent sur des cibles de taille limitée où le soutien public est le plus déterminant : 95 % des entreprises ont levé des montants inférieurs à 10 M€ lors du primo-investissement.

3. MICROENTREPRISES ET PME, LES ENTREPRISES PRIVILÉGIÉES DU CAPITAL-INVESTISSEMENT PUBLIC

Les microentreprises et les PME, en particulier les innovantes, sont contraintes dans leur développement par des difficultés d'accès au financement. Bpifrance et ses fonds partenaires ciblent donc ces entreprises de petite taille avec un fort potentiel de croissance. Leurs caractéristiques diffèrent cependant, selon les segments de marché.

Les entreprises investies en capital-innovation ont un chiffre d'affaires annuel moyen de 1,20 M€ en 2014 pour celles investies en capital-amorçage et de 3,30 M€ pour celles relevant du capital-risque. Ce sont en majorité des microentreprises. Leur part sur ce segment est d'ailleurs en augmentation depuis 2012, passant de 39 % à 55 % (graphique 2).

Les ETI* représentent 18 % des entreprises investies en 2014 en capital-développement et 12 % de celles accompagnées en capital-transmission*. Ces segments ciblent en effet des entreprises plus matures, nécessitant des fonds propres pour accélérer leur croissance.

50 %

des entreprises investies par Bpifrance et ses fonds partenaires en 2014 l'ont été en capital-innovation.

TABLEAU 1 – Activité d'investissement de Bpifrance et de ses fonds partenaires selon le stade d'investissement, 2014

	Entreprise investie %	Montant investi		Montant moyen par entreprise M€
		M€	%	
Capital-innovation	50	563	40	
dont :				
– Capital-amorçage	24	168	11	0,73
– Capital-risque	26	395	29	1,57
Capital-développement	38	631	42	1,67
Capital-transmission	12	277	18	2,17

Champ : entreprises investies en capital-investissement par Bpifrance et ses fonds partenaires.

Source : Bpifrance.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



Les entreprises investies en capital-développement et en capital-transmission, à 80 % des PME et des ETI, ont ainsi un chiffre d'affaires moyen respectif de 13 M€ et de 17 M€ en 2014.

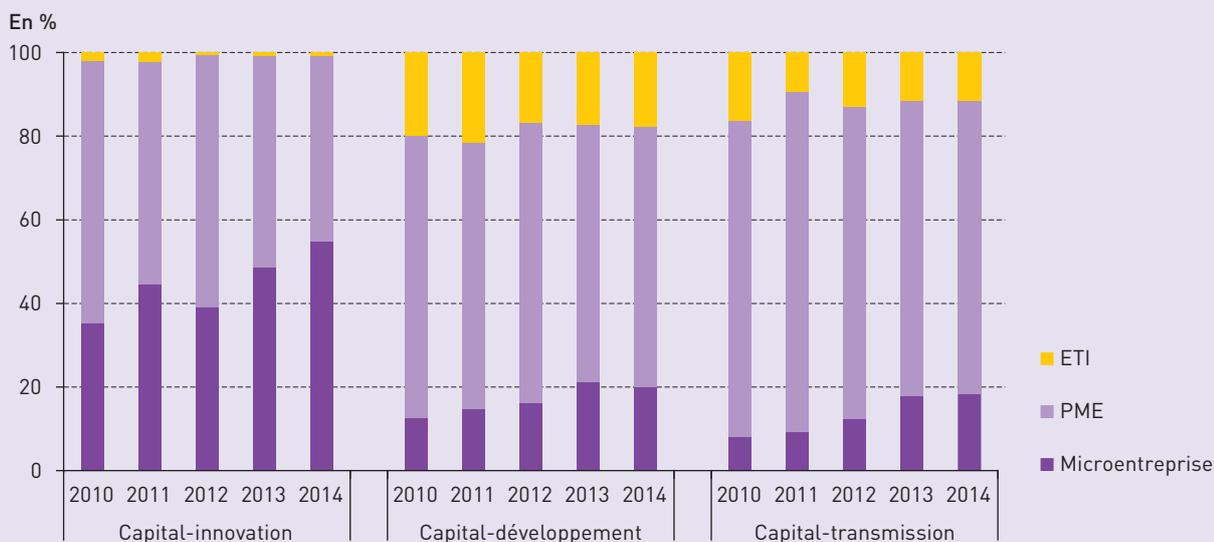
Quant à la répartition géographique des entreprises investies en 2014, elle fait écho au développement économique des régions françaises avec Île-de-France et Rhône-Alpes qui concentrent près des deux tiers des entreprises et plus de la moitié des montants investis en 2014 (carte 1).

4. CARTOGRAPHIE SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE DES ENTREPRISES INVESTIES

Comme en 2013, trois secteurs d'activité représentent 8 entreprises investies sur 10 en 2014, à savoir les Services (38 %), Information et communication (26 %) et l'Industrie manufacturière (16 %; graphique 3). Les deux premiers représentent, à eux seuls, plus de 6 entreprises sur 10 investies en capital-innovation, alors que l'Industrie manufacturière ne compte que pour 10 %. Les entreprises des Services regroupent plus de la moitié des entreprises investies en capital-développement et près des trois quarts de celles investies en capital-transmission.

Les fonds du portefeuille de Bpifrance ont cependant un fort ancrage régional. Comparée à l'ensemble des fonds de la place, la ventilation géographique de l'activité des fonds du portefeuille de Bpifrance est plus homogène. Par exemple, Bpifrance et ses partenaires ont investi dans deux fois moins d'entreprises en Île-de-France que le capital-investissement français (AFIC, GRANT THORNTON, 2015). À l'inverse, Bpifrance et ses partenaires accompagnent proportionnellement plus d'entreprises dans les autres régions. À travers l'activité des fonds partenaires régionaux et l'activité directe de Bpifrance, l'ensemble du territoire français est mieux couvert, tant en montant d'investissement qu'en nombre d'entreprises financées, en particulier dans le centre et le nord de la France.

GRAPHIQUE 2 – Répartition des entreprises investies par Bpifrance et ses fonds partenaires selon le stade d'investissement et la catégorie d'entreprise, 2010-2014

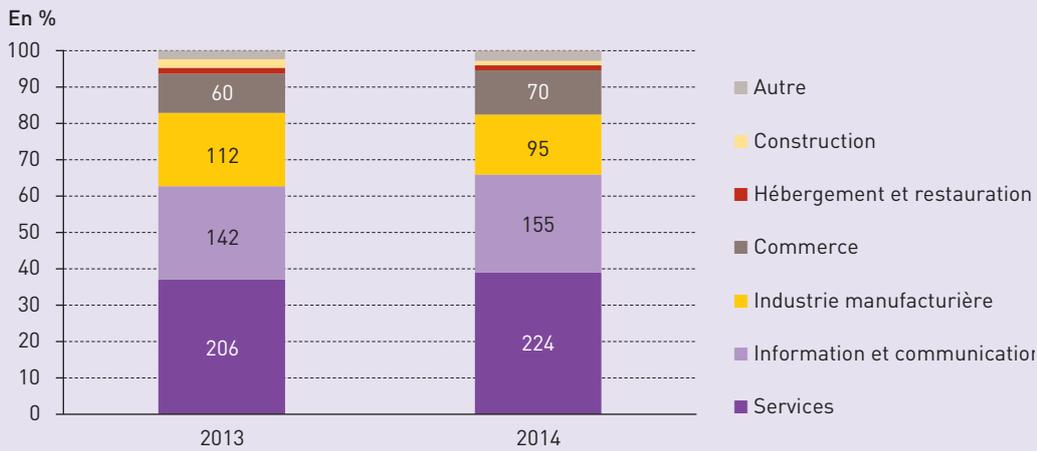


Champ : entreprises localisées en France et investies en capital-investissement par Bpifrance et ses fonds partenaires.

Source : Bpifrance.

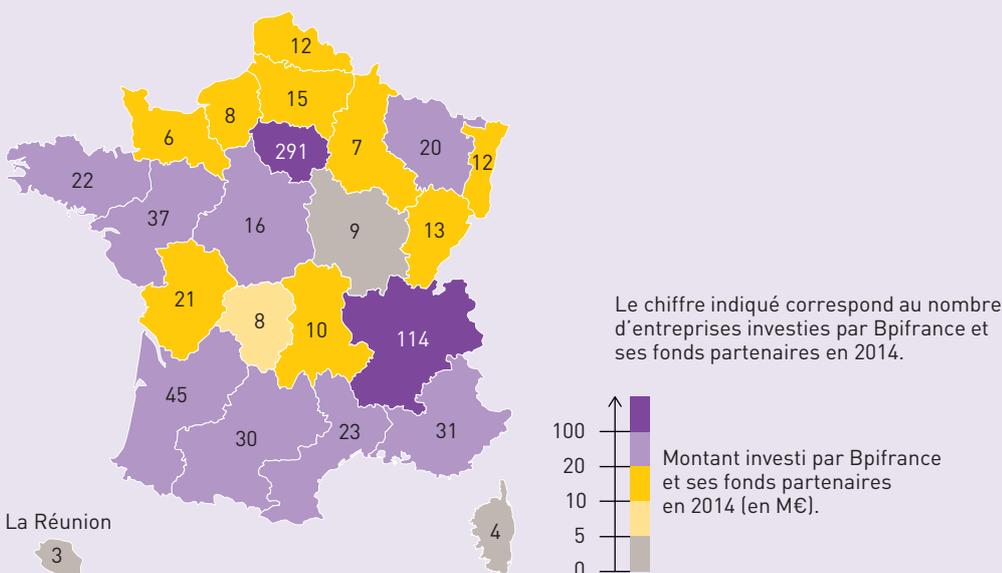


GRAPHIQUE 3 – Répartition des entreprises investies par Bpifrance et ses fonds partenaires par secteur d'activité, 2013-2014



Champ : entreprises localisées en France et investies en capital-investissement par Bpifrance et ses fonds partenaires.
Source : Bpifrance.

CARTE 1 – Répartition régionale des entreprises et des montants investis par Bpifrance et ses fonds partenaires, 2014



Champ : entreprises localisées en France et investies en capital-investissement par Bpifrance et ses fonds partenaires.
Source : Bpifrance.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur l'activité 2014 de Bpifrance en capital-investissement, à travers les fonds gérés directement ou les fonds partenaires. Elle n'intègre pas l'intervention directe de Bpifrance *via* ses fonds spécifiques « ETI/grande entreprise » ; ce qui n'exclut pas la présence d'ETI dans le portefeuille des fonds étudiés ici.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **microentreprise**, **PME** et **ETI** ne correspondent pas à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Chaque entreprise est ici réduite à son unité légale et repérée par son Siren. Seuls sont pris en compte les critères d'effectif et de chiffre d'affaires de la LME pour classer les entreprises par taille. Les PME n'incluent pas les microentreprises.

DÉFINITIONS

Les **fonds directs** sont des fonds souscrits à 100 % par Bpifrance pour le compte de tiers (État, Caisse des dépôts) ou par Bpifrance et des acteurs privés (industriels, banques, assurances, fonds de fonds, *etc.*). Ils sont gérés par Bpifrance.

Les **fonds partenaires** sont les fonds privés financés par Bpifrance.

Les **fonds souverains**, ou fonds d'État, sont des fonds d'investissement publics à long terme, possédés ou contrôlés par un gouvernement national, et visant des objectifs macro-économiques précis.

Le **capital-investissement** consiste en une prise de participation au capital d'une entreprise en fonction de son cycle de vie, dans le but de financer son démarrage, son développement, sa transmission ou l'acquisition d'une entreprise non cotée en Bourse. Le **capital-amorçage** correspond au financement en fonds propres du premier tour de table institutionnel d'une entreprise en phase de lancement, afin de finaliser le projet d'entreprise, de valider une technologie ou la mise au point des produits, de définir le *business model* ou de préparer le lancement commercial.

L'investissement en **capital-risque** finance une entreprise technologique lors de ses premiers développements, alors qu'elle n'est pas encore rentable.

Le **capital-innovation** regroupe les activités du capital-amorçage et du capital-risque.

Le **capital-développement** est la phase d'investissement minoritaire en fonds propres dans une entreprise en développement, déjà établie sur son marché et présentant des perspectives de croissance.

Le **capital-transmission** est destiné aux différents types de rachat, en minoritaire ou majoritaire, d'une entreprise par des financiers et/ou des dirigeants, moyennant un apport en fonds propres et en dette dans une holding de reprise.

Les entités du **secteur public** représentent les fonds souverains français et étrangers, Bpifrance, ainsi que l'ensemble des structures publiques (collectivités territoriales, fonds européens, *etc.*)

BIBLIOGRAPHIE

• AFIC, GRANT THORNTON (2015). [Activité des acteurs français du capital-investissement en 2014](#), 24 mars 2015, 54 p.

• BPIFRANCE (2015). [Capital-invest 2015, activité 2014](#), novembre 2015.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)



ACTIVITÉ 2014 DES FCPI, DES FONDS PROPRES DÉDIÉS AUX PME ET AUX ETI INNOVANTES

|Nadia Kouassi Coulibaly
Afic
Direction des études économiques et statistiques
|Laurence Tassone
Bpifrance
Direction de l'évaluation, des études et de la prospective

1. Retour à la hausse de la collecte de fonds FCPI en 2014
2. Quatrième année de repli consécutif des investissements FCPI...
3. ... et du nombre d'entreprises investies
4. Un recentrage continu sur les entreprises en portefeuille
5. Un rééquilibrage du profil des primo-investies entre microentreprises et PME

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES (UNITÉS LÉGALES) CLASSÉES SELON LES CRITÈRES DE LA LME, HORS LIENS FINANCIERS.
- ENTREPRISES INVESTIES PAR DES FCPI.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

L'activité des fonds communs de placement dans l'innovation* (FCPI) a permis de lever 6,8 Md€ de fonds propres sur l'épargne privée en France entre 1997 et 2014, dont 4,7 Md€ ont été investis dans des microentreprises*, des PME* et des ETI* innovantes*. En fin de période, le quota minimal de 60 % des fonds levés destinés à l'innovation, prévu par la loi, est dépassé de près de 700 M€ (BPIFRANCE LE LAB, AFIC, à paraître).

Après un recul significatif et continu des levées de fonds de - 78 % entre le niveau de 2007 (784 M€) et celui de 2013 (175 M€), la collecte 2014 repart à la hausse avec 227 M€ (+ 30 %), suivant l'embellie amorcée sur le capital-investissement français. Toutefois, les investissements diminuent toujours.

De façon générale, l'activité de réinvestissement augmente de nouveau en 2014, tant en nombre d'entreprises qu'en montant, au détriment des nouvelles entreprises. Bien que majoritairement jeunes au regard du temps de l'innovation, ces primo-investies* présentent les caractéristiques d'une maturité plus avancée, en raison du rééquilibrage des profils en faveur des PME.



La collecte de fonds FCPI repart à la hausse en 2014, après six années de recul significatif et ininterrompu.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



1. RETOUR À LA HAUSSE DE LA COLLECTE DE FONDS FCPI EN 2014

238 M€

de fonds FCPI ont été investis en 2014 dans les entreprises innovantes, un point bas sur les neuf dernières années.

L'année 2014 est placée sous le signe de la reprise des levées de fonds par les sociétés de gestion de FCPI. La collecte augmente de 30 % en 2014 pour atteindre 227 M€, après le point bas à 175 M€ de l'année précédente qui résulte de sept années de réduction ininterrompue de ce type de financement dédié aux projets d'avenir des microentreprises, PME et ETI et fondés sur l'innovation (graphique 1). Elle demeure néanmoins inférieure de moitié au montant annuel moyen levé sur la période 2006-2013.

Elle suit – avec douze mois de retard – la tendance au redressement amorcée en 2013, et confirmée en 2014, sur l'ensemble du capital-investissement, mais prend le contre-pied des prévisions de la profession en matière d'affectation des levées au capital-innovation* en recul, elles, de 40 % (AFIC, GRANT-THORNTON, 2015).

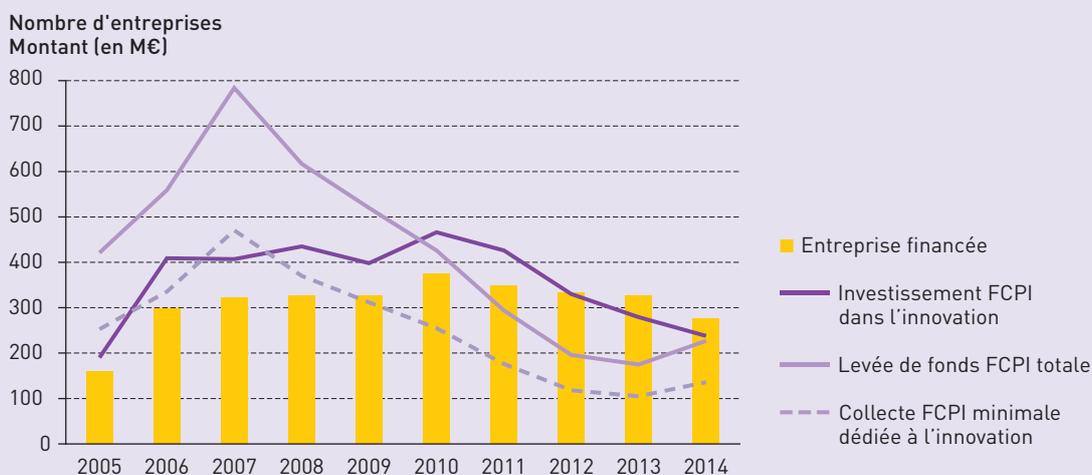
Ce sont ainsi 136 M€ *a minima* qui seront investis dans les trois prochaines années dans des entreprises innovantes, ce montant correspondant au quota minimal de 60 % des fonds FCPI levés fléchés obligatoirement « innovation ».

2. QUATRIÈME ANNÉE DE REPLI CONSÉCUTIF DES INVESTISSEMENTS FCPI...

Le montant total des investissements en fonds propres *via* les véhicules FCPI recule de nouveau en 2014, et de façon tout aussi significative qu'en 2013 (- 15 %). Après quatre années consécutives de baisse, il atteint 238 M€ (graphique 1), soit un niveau très en deçà du comportement moyen d'investissement sur la période 2006-2013 (394 M€). À ce jour, c'est le montant annuel investi le plus bas de la phase de maturité du cycle de vie de cette mesure d'appel public à l'épargne privée; phase qui a démarré neuf ans plus tôt, au moment de l'accroissement naturel de la part du refinancement des lignes investies.

Une des raisons de ce recul, alors que la collecte de fonds repart à la hausse, est inhérente au délai existant entre le moment de la levée de fonds par la société de gestion de FCPI et celui de son investissement dans l'économie. La collecte d'une année donnée devant être investie *grosso modo* dans les trois années qui suivent, l'impact de chaque recul ou hausse du montant levé ne se manifeste alors pas dans l'immédiat, ou que trop marginalement (effet retardé). Selon l'évolution, le potentiel d'investissement des années futures est alors

GRAPHIQUE 1 – Évolution des levées de fonds et des investissements FCPI dans les entreprises innovantes, 2005-2014



Champ : entreprises, toutes nationalités confondues, investies par les sociétés de gestion de fonds communs de placement dans l'innovation, membres de l'Afic, sur la période 1997-2014.

Sources : Bpifrance, Afic.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



d'autant plus pénalisé ou renforcé que la tendance s'inscrit dans la durée (effet cumulatif) : à la hausse entre 1998 et 2004 car la collecte globale n'a cessé de progresser ; à la baisse depuis 2010, car les levées ont constamment diminué depuis 2008 (voir le parallélisme de comportement, à trois ans d'écart, des courbes d'investissement sur 2010-2014, par exemple, et des levées dédiées aux entreprises innovantes sur 2007-2011 – respectivement courbes violet foncé en trait plein et violet clair en pointillé dans le graphique 1).

Sans consolidation de cette reprise sensible de la collecte FCPI sur les années à venir, la projection, toutes choses étant égales par ailleurs, de l'évolution des levées de fonds des dernières années sur celle des investissements futurs préfigure une embellie de financement à moyen terme, mais probablement pas à court terme, alors que la conjoncture économique demeure atone en France.

3. ... ET DU NOMBRE D'ENTREPRISES INVESTIES

Du fait de la taille et de la durée de leur projet d'innovation, les entreprises éligibles aux FCPI ont des besoins récurrents de financement auxquels les sociétés de gestion répondent dans la durée. Parmi les 1 490 entreprises investies depuis 1997, date de lancement du dispositif FCPI, 4 sur 10 ont été réinvesties au moins

3 fois par les FCPI, voire 1 sur 10 a réalisé plus de 6 tours de table en présence d'au moins une société de gestion de FCPI (tableau 1). Ainsi, **57 % des montants investis** sur toute la période ont été captés par seulement 17 % des sociétés investies.

L'activité de réinvestissement vient ainsi naturellement limiter les fonds disponibles pour financer des entreprises innovantes qui ne sont pas encore dans le portefeuille. Sur les 17 années, le montant d'investissement total moyen pour une entreprise investie plusieurs fois s'élève à 4,60 M€, contre 1,20 M€ pour celle investie une seule fois¹. Les premières concentrent alors 83 % des montants investis et le montant cumulé de leur refinancement s'élève à 2,6 Md€ sur un total de 4,7 Md€ investis, soit un peu plus de la moitié de l'activité des FCPI sur la période (55 %).

La proportion croissante des réinvestissements et la faiblesse récurrente de la collecte conduisent logiquement à un nombre d'entreprises accompagnées, lui aussi, en baisse depuis 2011, avec un repli plus important en 2014 à 276 entreprises, contre 327 en 2013. L'année 2006, avec 298 entreprises investies, était jusque-là la référence plancher ; un nouveau point bas est donc atteint sur cet autre critère de mesure de l'activité des FCPI. En comparaison, la moyenne sur 2006-2013 est de 332 entreprises investies chaque année.

Le ticket annuel moyen d'investissement par entreprise a peu évolué depuis 2012, année symbolique du million d'euros par entreprise et par an. À hauteur de 0,86 M€ en 2014, il est nettement inférieur au montant

1 490

entreprises ont levé des fonds FCPI depuis 1997, date de lancement de cette mesure d'appel public à l'épargne privée pour financer l'innovation.

TABLEAU 1 – Réinvestissement des FCPI dans les entreprises innovantes, 1997-2014

	Entreprise		Investissement		
	Nombre	%	Montant (M€)	%	Ticket moyen (M€)
1 seul tour de table ^a	645	43	794	17	1,2
Plusieurs tours de table	845	57	3 917	83	4,6
<i>dont :</i>					
– 2 tours de table	286	19	595	13	2,1
– 3 à 5 tours de table	422	28	1 773	38	4,2
– 6 à 10 tours de table	120	8	1 202	26	10,0
– Plus de 10 tours de table	17	1	347	7	20,4
Total	1 490	100	4 711	100	3,2

a. Y compris les entreprises primo-investies par un FCPI en 2014 pour lesquelles, par définition, il n'y a qu'un seul tour de table.

Champ : entreprises, toutes nationalités confondues, investies par les sociétés de gestion de fonds communs de placement dans l'innovation, membres de l'Afic, sur la période 1997-2014.

Sources : Bpifrance ; Afic.

1. Ces dernières incluent les primo-investies de 2014 qui sont par définition dans cette situation de levée de fonds unique.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



77 %

des montants investis en 2014 ont été destinés aux tours de table suivants d'entreprises déjà en portefeuille.

annuel moyen de la période faste de 2006 à 2011, qui s'établit à 1,27 M€. Cette stabilité sur les douze derniers mois est due à la compensation des effets induits par la baisse du montant total investi d'une part, et par celle beaucoup plus forte du nombre d'entreprises accompagnées d'autre part.

L'année 2014 n'échappe pas à la règle : 77 % des montants investis relèvent du réinvestissement, contre 71 % en 2013, et seulement 60 % en 2009. Bien que la baisse des montants investis soit générale, quel que soit le rang du tour de table, elle est 4 fois moins importante pour les réinvestissements que pour les primo-investissements (respectivement - 8 % et - 32 %). Cet écart n'était que de 3 fois en 2013 (- 9 % et - 28 %).

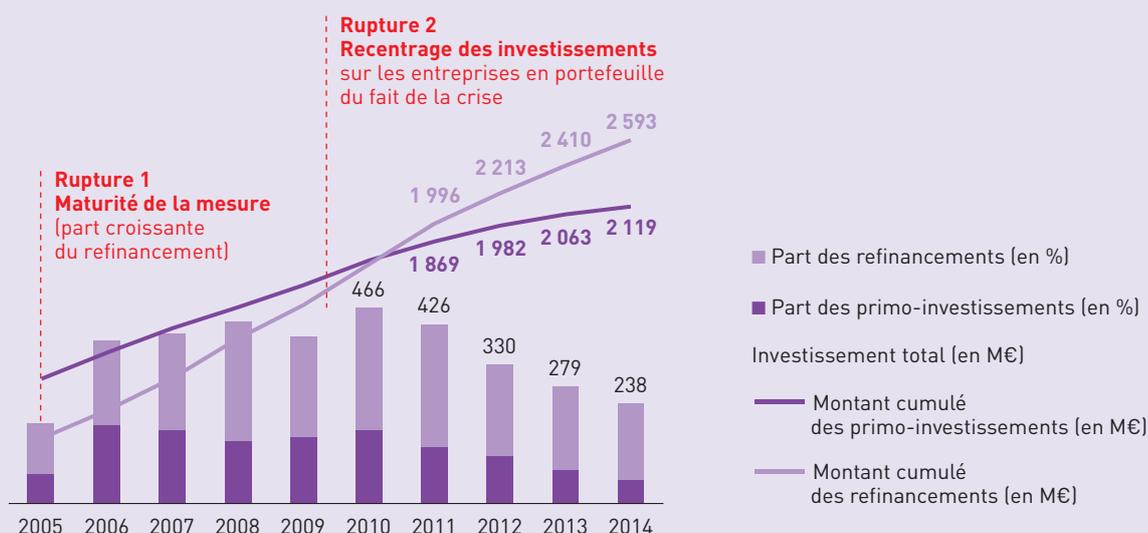
4. UN RECENTRAGE CONTINU SUR LES ENTREPRISES EN PORTEFEUILLE

L'augmentation de la part des entreprises réinvesties, tant en nombre qu'en montant d'investissement, est un phénomène naturel inhérent à toute stratégie d'accompagnement en fonds propres qui s'inscrit dans la durée (années 2006 à 2009 pour les FCPI ; graphique 2). Il n'en reste pas moins que le phénomène s'accélère sans discontinuer depuis 2010 en raison d'une gestion prudente des nouveaux entrants, fondée à la fois sur une minimisation des risques d'entreprise encourus et sur l'anticipation d'un manque de fonds au regard des besoins potentiels d'un nombre trop important d'entreprises en portefeuille.

Cette tendance se confirme sur la nature des entreprises financées. Le nombre de primo-investies recule de nouveau, passant en douze mois de 83 à 69, alors qu'il était de 114 cinq ans auparavant. Le nombre de microentreprises, PME et ETI, investies pour la première fois par les sociétés de gestion de FCPI, est en 2014, très en deçà des seuils de crise des années 2008 et 2011 (graphique 3). Toutefois, leur poids dans le nombre d'entreprises investies dans l'année demeure stable à un quart, le nombre d'entreprises réinvesties ayant diminué dans les mêmes proportions (- 15 %) pour s'établir à 207, ce qui correspond à un niveau plancher sur la période de maturité de la mesure.

Le poids de l'activité de réinvestissement et sa structure concentrée créent une certaine stabilité dans la **distribution par région administrative** des montants d'investissement, avec 61 % des montants levés par

GRAPHIQUE 2 – Évolution des investissements FCPI selon la nature du tour de table, 2005-2014



Champ : entreprises, toutes nationalités confondues, investies par les sociétés de gestion de fonds communs de placement dans l'innovation, membres de l'Afic, sur la période 1997-2014.

Sources : Bpifrance, Afic.



les sociétés d'Île-de-France, 11 % par celles de Rhône-Alpes et 9 % par celles localisées en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les autres régions représentent 19 % des investissements de 2014.

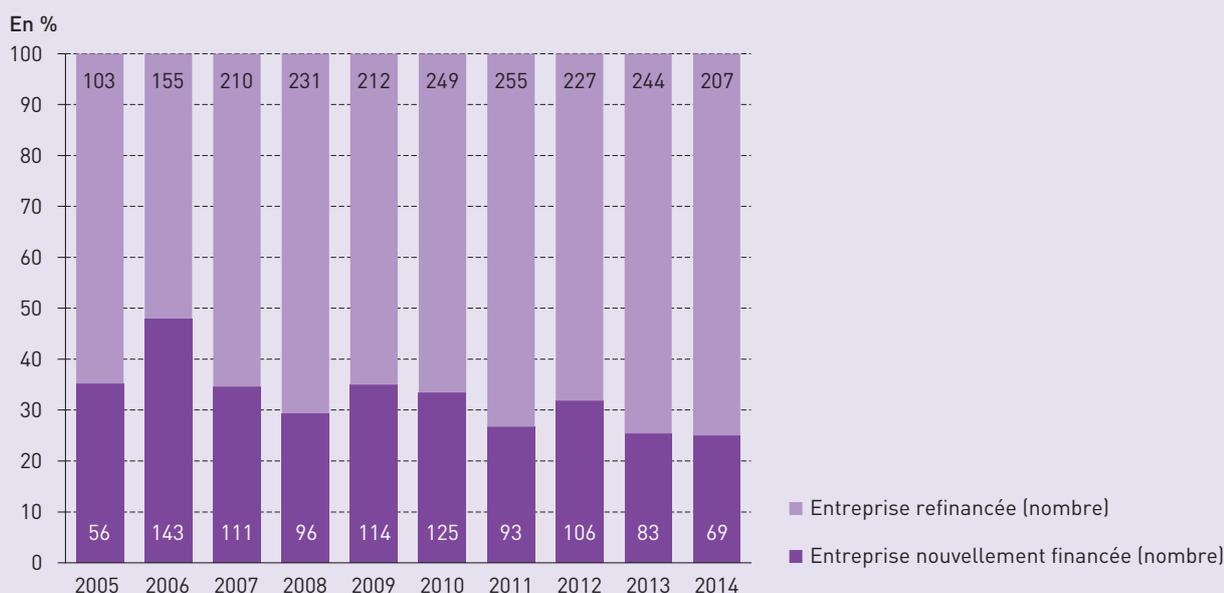
5. UN RÉÉQUILIBRAGE DU PROFIL DES PRIMO-INVESTIES ENTRE MICROENTREPRISES ET PME

En 2014, les entreprises primo-investies se partagent à parts égales entre des microentreprises, la plupart âgées de moins de 5 ans (8 sur 10), et des PME majoritairement de plus de 5 ans (7 sur 10), les ETI étant en nombre extrêmement limité. Le rééquilibrage en faveur de sociétés plus matures est perceptible depuis l'année 2012. L'âge médian augmente encore

en 2014 : à 4,9 ans, la primo-investie médiane de la génération 2014 a douze mois d'ancienneté de plus que celle d'avant 2012.

Son profil médian correspond alors à une entreprise qui emploie 12 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 654 k€, ou de 1,20 M€ pour les 7 entreprises sur 10 ayant un chiffre d'affaires non nul. Concernant ces dernières, près de 4 sur 10 sont exportatrices*, soit 10 points de moins qu'en 2013, et plus de 60 % de leur chiffre d'affaires provient des marchés hors de France, soit une nette augmentation par rapport à la primo-investie de 2013 (23 % du chiffre d'affaires). Par comparaison, le portrait médian pour toute la période 1997-2014 se caractérise par une dizaine de salariés, 744 k€ de chiffre d'affaires (1,40 M€ hors entreprises sans vente) et un taux d'exportation à hauteur de 37 % pour les 43 % d'entreprises tournées vers les marchés internationaux.

GRAPHIQUE 3 – Évolution du nombre d'entreprises financées par les FCPI, 2005-2014



Champ : entreprises, toutes nationalités confondues, investies par les sociétés de gestion de fonds communs de placement dans l'innovation, membres de l'Afic, sur la période 1997-2014.

Sources : Bpifrance, Afic.



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les entreprises investies par les sociétés d'investissement ou de gestion de **FCPI** sur la période 1997-2014. Seuls les investissements des véhicules FCPI qui entrent au quota minimal de 60 % des fonds levés à investir dans les entreprises innovantes sont pris en compte. Les entreprises éligibles aux investissements des FCPI dans le cadre de ce quota ne peuvent pas être des grandes entreprises car une des **conditions d'éligibilité** est de ne pas avoir plus de 2 000 salariés. Les informations sur les investissements et les levées des véhicules FCPI sont collectées par l'Afic auprès de ses membres qui regroupent plus de 95 % de l'activité globale des FCPI en France. Les données financières et structurelles des entreprises proviennent de Bpifrance, d'Altarex et de l'Insee, et la liste des entreprises qualifiées « innovantes » au titre des FCPI est fournie par Bpifrance.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions de **microentreprise**, **PME** et **ETI** sont conformes aux catégories d'entreprise définies par la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)), mais pas à sa notion générale d'**entreprise**. Ne disposant pas d'information sur les liaisons financières, il est impossible de reconstituer les groupes auxquels

appartiennent les entités analysées. Chaque entreprise est donc réduite à son unité légale et repérée par son Siren.

DÉFINITIONS

Les **entreprises innovantes** sont définies par leur éligibilité au FCPI. Leur caractère innovant repose :

- soit sur la réalisation, au cours de l'exercice précédent, de dépenses de R&D représentant au moins 15 % des charges fiscalement déductibles au titre de cet exercice (10 % pour les entreprises industrielles) ;
- soit sur la justification de la création de produits, procédés ou techniques dont le caractère innovant, les perspectives de développement économique et le besoin de financement correspondant sont reconnus par Bpifrance. Cette qualification « entreprise innovante » est valable pendant 3 ans.

Le **capital-innovation** regroupe les activités en capital-amorçage et en capital-risque. Une entreprise est qualifiée de **primo-investie**, lorsqu'elle est investie pour la première fois par une société de gestion à travers un véhicule FCPI. Elle perd ce statut dès le second investissement FCPI, même si c'est une autre société de gestion qui entre à son capital. Une entreprise possède la qualité **exportatrice**, lorsqu'elle réalise au moins 5 % de ses ventes sur les marchés situés hors de France.

BIBLIOGRAPHIE

• AFIC, GRANT THORNTON (2015). [Activité des acteurs français du capital-investissement en 2014](#), 24 mars 2015, 54 p.

• BPIFRANCE LE LAB, AFIC (à paraître). *Activité d'investissement des FCPI dans les entreprises innovantes. Tableau de bord 1997-2014.*

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan





C. CRÉDITS ET GESTION DE TRÉSORERIE

Accès des PME aux financements externes : comparaison internationale en 2013
| Kris Boschmans, Miriam Koreen
OCDE

Les comportements de paiement interentreprises en France et en Europe
| Thierry Millon
Altarex



ACCÈS DES PME AUX FINANCEMENTS EXTERNES : COMPARAISON INTERNATIONALE EN 2013

|Kris Boschmans, Miriam Koreen
OCDE

Centre pour l'entrepreneuriat, les PME et le développement local

1. Encours des prêts aux PME: des tendances divergentes en 2013
2. Part des prêts aux PME: un indicateur de tendance à relativiser
3. Coût du crédit: des conditions moins favorables pour les PME
4. Assouplissement des conditions du crédit
5. Des prêts non productifs aux PME en augmentation continue
6. Le financement non bancaire par nantissement d'actifs

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES ET PME SELON LA DÉFINITION EN VIGUEUR DANS CHAQUE PAYS.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

L'accès des PME* aux financements externes continue d'être limité par la faible performance macro-économique et la poursuite du désendettement bancaire. La reprise économique a été inégale en 2013. Six ans après le début de la crise financière, la croissance demeure atone dans la plupart des pays de l'OCDE, trop basse pour ramener les taux de chômage à leur niveau d'avant la crise. Le niveau faible de la demande a ainsi continué de peser sur la disponibilité de financement interne pour les entreprises*. Par ailleurs, la croissance a ralenti dans bon nombre d'économies émergentes telles que la Chine, la Fédération de Russie, le Mexique et la Thaïlande.

D'après la dernière édition du tableau de bord sur le financement des PME et des entrepreneurs (OECD, 2015), la grande récession a produit des effets extrêmement néfastes sur l'accès des PME à des financements externes. L'effondrement de la demande nationale et internationale s'est traduit par une plus grande aversion au risque des banques, notamment à l'égard des emprunteurs moins solvables. L'effet de la baisse de l'offre de crédit a été aggravé par l'affaiblissement des financements internes en raison du contexte difficile et de la chute des bénéfices. En 2013, l'offre de crédit aux PME n'a toujours pas entièrement surmonté les conséquences de la crise financière et, dans certains pays, elle s'est stabilisée à un niveau inférieur à celui de 2007, tandis qu'elle a continué à baisser dans d'autres pays.



La faiblesse de la reprise économique et le désendettement du secteur bancaire continue de peser sur le financement externe des PME de la zone OCDE.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

II. FINANCEMENT

C. Crédits et gestion de trésorerie



1. ENCOURS DES PRÊTS AUX PME : TENDANCES DIVERGENTES EN 2013

Depuis 2011, les données relatives aux prêts des PME révèlent des tendances très divergentes parmi les pays, ainsi qu'une reprise inégale et souvent fragile. En 2013, certains pays ont connu une inversion de la croissance des prêts aux PME. En Colombie, en Hongrie, en Irlande, en Nouvelle-Zélande et en Serbie, la croissance des prêts est négative, marquant ainsi un changement par rapport aux années 2011 pour l'Irlande et la Serbie, et 2012 pour les autres pays. En Italie, au Portugal et au Royaume-Uni, l'encours des prêts aux PME n'a cessé de diminuer sur la période 2011-2013.



Entre 2011 et 2013, les prêts aux PME ont augmenté, bien que modestement, dans trois pays de l'OCDE : en Corée, en France et en Suisse.

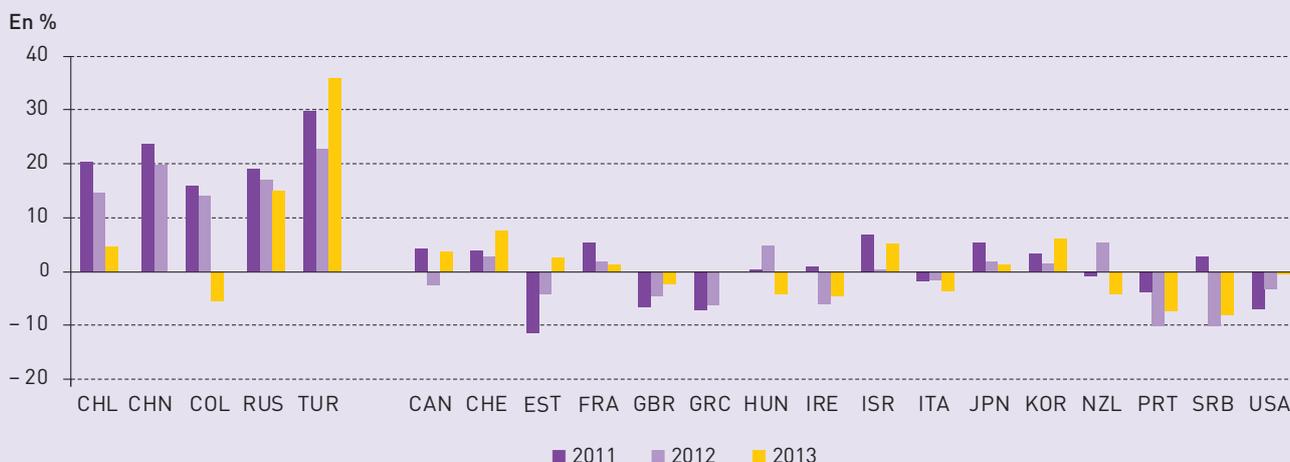
En revanche, plusieurs pays semblent avoir passé un cap en 2013. L'Estonie, le Japon et les États-Unis ont connu une nette augmentation de l'encours des prêts aux PME, après plusieurs années de baisse. Au cours des années 2011-2013, les prêts aux PME ont augmenté de façon continue, bien que modestement, en Corée, en France et en Suisse. Entre 2011 et 2013, les prêts aux PME ont augmenté dans les autres pays, dont certaines économies émergentes telles que le Chili, la Colombie, la Fédération de Russie, Israël, le Mexique, la Thaïlande et la Turquie (graphique 1). Cependant, à l'exception du Mexique et de la Thaïlande, le rythme d'expansion du crédit s'est poursuivi à une cadence apparemment moins vive. Cette tendance concorde

avec le **ralentissement de la croissance** du produit intérieur brut (PIB) des pays concernés. La Belgique, la Hongrie, le Mexique et la Thaïlande ont été les seuls pays à enregistrer une croissance accélérée de l'encours des prêts aux PME sur la période 2011 à 2013.

L'analyse de la cohérence entre les modèles de croissance au fil du temps repose sur la comparaison de la croissance de l'encours des prêts aux PME entre 2012 et 2013 et au cours de la période 2007-2012. Elle révèle qu'en Estonie, aux États-Unis, en Hongrie, en Irlande, au Japon, au Portugal et au Royaume-Uni, le stock d'encours des prêts aux PME n'a pas encore surmonté la crise financière en 2013, car le montant de l'encours des prêts aux PME demeure inférieur au niveau de 2007, même en termes nominaux. Quant à la Grèce et au Portugal, ils sont à cette date encore en récession alors que la croissance économique est répartie dans les autres pays, mais pas le financement des PME (graphique 2).

Une cohérence des tendances apparaît à travers la relation positive entre les performances historiques du portefeuille de prêts aux PME et le taux de croissance enregistré en 2013. Ce dernier est plus fort dans les pays qui n'ont pas été aussi sévèrement touchés par la contraction du crédit de 2008-2009 (la Fédération de Russie, Israël et la Turquie). En revanche, les pays qui n'ont pas renoué avec les niveaux de prêts aux PME d'avant la crise (Irlande, Portugal et Royaume-Uni) connaissent des taux de croissance négatifs en 2013.

GRAPHIQUE 1 – Variation annuelle de l'encours des prêts aux PME selon les pays, 2011-2013



Note de lecture : les définitions varient d'un pays à l'autre (OECD, 2015, p. 391-397). Les pays pour lesquels seules des données sur les flux sont disponibles ne sont pas pris en compte. La Belgique et les données de 2013 concernant la Grèce sont exclues en raison de modifications méthodologiques ayant affecté les données en 2012 et 2013 respectivement.

Source : OCDE.



La plupart des pays, où le crédit aux PME s'est contracté pendant et après la crise financière, n'ont donc pas rattrapé les autres pays en 2013. Le crédit aux PME rebondit également en Corée, en Estonie et au Japon, mais dans une moindre mesure. *A contrario*, les pays, où l'encours des prêts dépassait en 2012 le niveau enregistré en 2007, n'ont pas subi de chute des prêts aux PME conduisant à une croissance négative en 2013. L'Italie, où la croissance des prêts aux PME n'est devenue négative qu'en 2011, la Nouvelle-Zélande et la Serbie sont des exceptions notables.

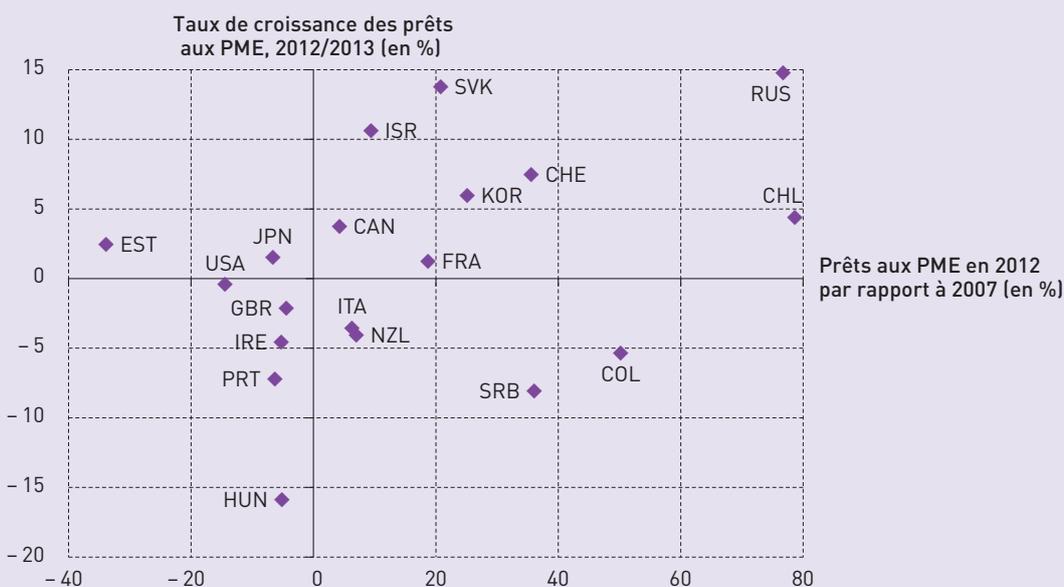
2. PART DES PRÊTS AUX PME : UN INDICATEUR DE TENDANCE À RELATIVISER

Les évolutions récentes de la part des prêts aux PME en fonction des scénarios de crédit aux entreprises mettent en relief les différences de dynamique de prêt qui sous-tendent des tendances analogues. En France,

la part des PME dans le total des crédits accordés diminue, cachant en fait une augmentation des prêts aux PME, mais moindre que celle des prêts aux entreprises; à l'inverse, au Royaume-Uni, la part des PME est en hausse malgré un niveau de prêts aux PME en recul, cette réduction étant inférieure à celle des prêts aux entreprises (tableau 1 page suivante).

L'analyse des données relatives à la part des prêts aux PME doit tenir compte du fait que les grandes entreprises* dépendent généralement moins du crédit bancaire que les PME, car elles ont davantage de capacité à se financer elles-mêmes *via* le marché, en lançant des émissions d'actions ou d'obligations, par exemple. La plupart des PME ne peuvent compter que sur des sources de financement beaucoup plus ténues, qui aggravent leur vulnérabilité face à la versatilité des marchés du crédit. De ce fait, l'augmentation de la part des prêts aux PME peut s'expliquer par l'accès plus aisé que certaines d'entre elles ont vis-à-vis du crédit bancaire **par rapport aux grandes entreprises**, mais aussi par l'usage plus répandu que ces dernières font des instruments de financement non bancaires.

GRAPHIQUE 2 – Croissance de l'encours des prêts aux PME selon les pays, 2007-2013



Note de lecture : les définitions varient d'un pays à l'autre [OECD, 2015, p. 391-397]. Les pays pour lesquels seules des données sur les flux sont disponibles ne sont pas pris en compte. La Turquie est exclue du fait du niveau des données (161,0 ; 35,9).

Source : OCDE.

II. FINANCEMENT

C. Crédits et gestion de trésorerie



3. COÛT DU CRÉDIT : DES CONDITIONS MOINS FAVORABLES POUR LES PME



Les conditions de crédit se sont assouplies dans beaucoup de pays en 2013, mais elles demeurent particulièrement serrées pour les PME.

En 2013, presque tous les pays ont connu un assouplissement des conditions de crédit, dans un contexte de politique monétaire laxiste et d'amélioration financière. Cette situation est à l'opposé de celle de la période 2007-2010 au cours de laquelle les PME de ces pays se heurtaient à des conditions de crédit plus strictes que les grandes entreprises, avec des taux d'intérêt plus élevés, des échéances plus brèves et des exigences de sécurité plus grandes.

Les coûts du crédit bancaire ont chuté ces dernières années en raison d'une politique monétaire accommodante. Toutefois, entre 2007 et 2013, l'écart des taux d'intérêt appliqués aux grandes entreprises d'une part, et aux PME d'autre part, s'est agrandi considérablement dans la plupart des pays, à l'exception de la Belgique, du Canada, de la Colombie, de la Corée, des États-Unis, de la Serbie et de la Suède. Au Danemark, en Espagne, en Hongrie, en Irlande, en Italie et en Nouvelle-Zélande, cet écart a augmenté de plus de 100 points de base sur la période. Il semble donc que la pratique des établissements financiers consistant à prêter aux PME à des conditions moins favorables se soit aggravée depuis la crise. La perception du risque

de crédit aux PME a évolué au fil du temps, avec à la clef une augmentation relative des taux d'intérêt moyens imposés aux PME, qui va généralement de pair avec un important écart de taux (graphique 3).

En 2013, le taux d'intérêt moyen des prêts consentis aux PME a baissé dans 25 des 26 pays pour lesquels des données sont disponibles, le Canada étant le seul à être dans une situation contraire. Le taux appliqué aux grandes entreprises a également reflué dans la majorité des pays. L'évolution de l'écart des taux d'intérêt ne révèle aucune tendance nette car entre 2012 et 2013, l'écart s'est creusé dans 11 pays, a diminué dans 12 et est demeuré stable dans 3 pays.

Mesures prises en 2012-2014
par les pouvoirs publics
en faveur de l'accès des PME
au financement externe

[En savoir +](#)

TABLEAU 1 – Évolution de la part des prêts aux PME et scénarios du marché du crédit, 2012-2013

Évolution de la part des prêts aux PME	Pays concerné	Évolution du stock des prêts aux PME et du total des prêts aux entreprises	Scénario du marché du crédit
En augmentation	Corée, Estonie, Fédération de Russie, République slovaque, Suisse, Turquie	Les prêts aux PME ont davantage augmenté que le total des prêts aux entreprises	Part croissante d'un stock de prêts aux entreprises en augmentation
	Israël, Pays-Bas	Les prêts aux PME ont augmenté, mais le total des prêts a baissé	Part croissante d'un stock de prêts aux entreprises en diminution
	Autriche, Belgique, Italie, Espagne, Royaume-Uni	Les prêts aux PME ont diminué plus lentement que le total des prêts aux entreprises	Part croissante d'un stock de prêts aux entreprises en diminution
En diminution	Hongrie, Irlande, Nouvelle-Zélande, Portugal, République tchèque	Les prêts aux PME ont diminué plus vite que le total des prêts aux entreprises	Part moins importante d'un stock de prêts aux entreprises en diminution
	Colombie, États-Unis, Finlande	Les prêts aux PME ont diminué alors que le total des prêts aux entreprises a augmenté	Part moins importante d'un stock de prêts aux entreprises en augmentation
	Canada, Chili, Danemark, France, Japon	Les prêts aux PME ont augmenté, mais pas aussi vite que le total des prêts aux entreprises	Part moins importante d'un stock de prêts aux entreprises en augmentation

Source : OCDE.



4. ASSOULPISSEMENT DES CONDITIONS DU CRÉDIT

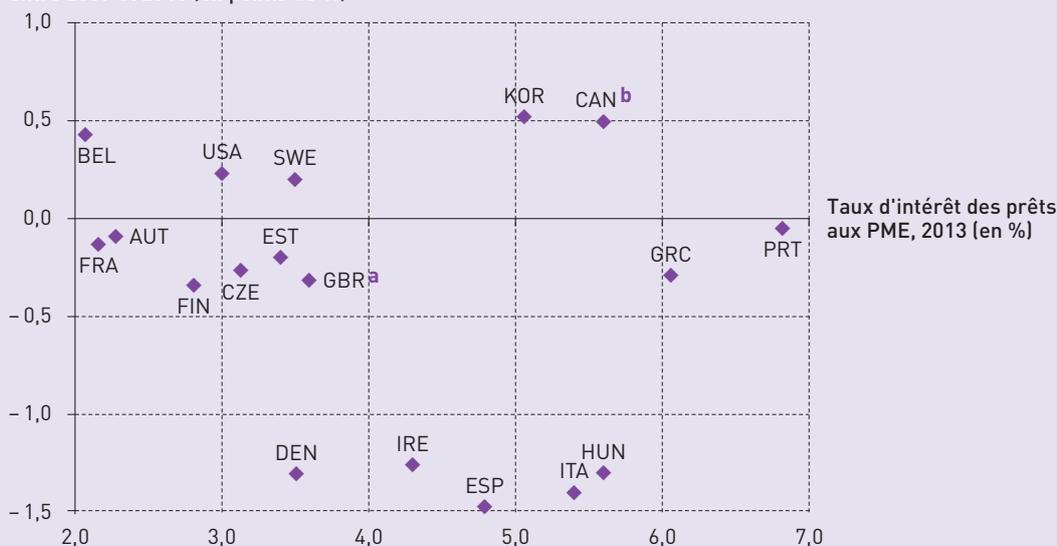
En 2013, l'exigence de sûreté a diminué dans sept des dix pays étudiés, et en particulier au Canada. En République slovaque, elle n'a pas varié, tandis qu'en Italie et en Serbie, la proportion de PME devant apporter des garanties pour accéder au crédit bancaire est en hausse. L'échantillon étudié est certes de taille modeste, mais les données recueillies indiquent que les sûretés exigées ont été assouplies, ce qui constitue un changement par rapport à la tendance observée au cours des années précédentes.

Le taux de rejet des demandes de crédit a baissé dans 9 des 13 pays avec des données disponibles pour 2013. Il est demeuré stable en Serbie, ce qui indique que les PME accèdent plus aisément au crédit. Il a nettement diminué en Belgique, en France, en Irlande et au Portugal. En revanche, il a augmenté au Canada, en Finlande et au Royaume-Uni, mais le taux de rejet dans ces pays demeure à un niveau relativement faible (à l'exception du Royaume-Uni).

Les données du tableau du bord, complétées par des informations provenant d'enquêtes sur la demande de financement, montrent un assouplissement modéré des conditions et des normes du crédit depuis 2010. Il s'est poursuivi en 2013 et au cours du premier semestre 2014. En dépit de cette évolution favorable (y compris sur les coûts du crédit), le financement des PME a souvent diminué en 2013, en particulier dans les pays où, précisément, les conditions de crédit s'étaient améliorées. Le Portugal constitue l'exemple le plus frappant d'un pays où l'assouplissement des conditions de crédit a coïncidé avec un recul du financement des PME au cours de la même période. En 2014, le taux de rejet, de l'ordre de 11 %, était beaucoup plus faible qu'en 2013 (27 %). Les exigences en matière de sûreté en 2013 et en 2014 étaient également moindres, quoique dans des proportions modestes. Le taux d'intérêt moyen exigé pour un prêt à une PME a également diminué de 10 % entre 2013 et 2014. Alors que 1 PME sur 5 estimait que l'accès au financement constituait sa principale préoccupation entre octobre 2012 et mars 2013, cette proportion est tombée à 18 % un an plus tard (BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE, 2013 et 2014). Malgré ces quatre signes d'amélioration rapide des conditions de

GRAPHIQUE 3 – Évolution des écarts de taux d'intérêt appliqués aux PME entre 2007 et 2013, et niveau des taux d'intérêt des prêts aux PME en 2013

Écart des taux d'intérêt aux PME entre 2007 et 2013 (en points de %)



a. L'année de référence est 2008.

b. L'année de référence est 2009.

Note de lecture : hors Colombie (19,77 ; - 4,14) et Nouvelle-Zélande (9,59 ; - 1,05).

Source : OCDE.

II. FINANCEMENT

C. Crédits et gestion de trésorerie



crédit imposées aux PME portugaises, le financement des PME n'a pas connu de reprise en 2013 dans ce pays. Au contraire, il s'est contracté de 7,3 % en glissement annuel entre 2013 et 2014. La Grèce, l'Espagne, le Royaume-Uni et les États-Unis ont connu une situation similaire (bien que moins nette) entre des conditions de crédit plus conciliantes d'un côté, et une réduction du financement externe des PME au cours de la période 2012-2013 de l'autre.



Les instruments financiers non bancaires attirent de plus en plus de PME, mais ne peuvent pas compenser le repli des prêts bancaires.

Ce moindre financement des PME alors que les coûts et les conditions de crédit sont plus favorables peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'insuffisance de la demande de prêts bancaires peut, davantage que l'indisponibilité de l'offre, expliquer la baisse du financement des PME constatée dans de nombreux pays. Ensuite, l'assouplissement des conditions de crédit peut ne pas se traduire immédiatement par une hausse du financement des PME, un décalage pouvant intervenir entre les deux événements. Enfin, il est possible que le crédit ne soit devenu plus accessible et moins onéreux que pour certaines PME, tandis que d'autres continuent de se heurter à de graves difficultés d'accès au crédit. En dépit de l'assouplissement récent, les conditions de crédit sont demeurées assez strictes dans bien des endroits, surtout là où la croissance économique est demeurée faible en 2013 et en 2014.

5. DES PRÊTS NON PRODUCTIFS AUX PME EN AUGMENTATION CONTINUE

Les prêts non productifs* aux PME ont presque toujours augmenté dans les années qui ont suivi la crise économique de 2007. Dans la plupart des pays, ces prêts ont atteint un point culminant en 2010, puis se sont stabilisés, pour revenir en 2013 à des niveaux proches ou inférieurs à ce qu'ils étaient avant la crise. Cela étant, la hausse des prêts non productifs s'est poursuivie en Espagne, en Italie, en Grèce, au Portugal et en Serbie, et après 2010, leur encours a atteint des niveaux élevés par rapport au passé et aux normes internationales. Ce point haut et la tendance à l'augmentation des prêts non productifs sont un indicateur de la détérioration de la qualité globale des actifs et font peser des risques sur l'économie, comme le donne à penser un tour d'horizon des travaux économiques publiés. L'un des risques est l'impact que ces prêts non productifs peuvent avoir sur les activités de crédit aux entreprises du fait que les banques sont moins enclines à octroyer des prêts lorsque le bilan est grevé par une proportion élevée d'actifs douteux. Il existerait une corrélation négative claire entre l'évolution des prêts non productifs aux PME et les activités de crédit aux PME.

6. LE FINANCEMENT NON BANCAIRE PAR NANTISSEMENT D'ACTIFS

Le crédit-bail a augmenté dans cinq pays entre 2012 et 2013 (Autriche, Danemark, Grèce, Royaume-Uni et Slovaquie) et diminué dans 10 autres (Belgique, Espagne, Estonie, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, République slovaque, Suède et Suisse). Les volumes de crédit-bail qui, en 2009, ont subitement chuté dans de nombreux pays européens en raison de la crise financière, ont poursuivi leur baisse en 2013, ce qui témoigne d'une reprise très parcellaire et inégale de ce mode de financement. En 2013, la production nouvelle de crédit-bail n'a toujours pas rattrapé les niveaux d'avant la crise dans 13 des 18 pays pour lesquels des données existent – à l'exception de la Belgique, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse. Les pays qui ont le plus souffert pendant la crise financière et où le financement des PME a connu la plus forte contraction – à savoir l'Italie, l'Espagne, la Grèce et le Portugal – ont vu leur volume de crédit-bail s'effondrer dans des proportions plus importantes qu'au cours de la période 2007-2013. Dans ces pays, les volumes de nouveaux crédits-bails ne représentent en 2013 qu'une fraction du niveau d'avant-crise. Afin d'expliquer ces tendances divergentes, il faudrait évaluer l'importance relative des facteurs liés aux emprunteurs, notamment le déclin potentiel ou le report de nouveaux investissements en équipement, en biens immobiliers, en automobiles et autres actifs, et ceux liés aux prêteurs.

Du côté de l'affacturage, les volumes ont globalement augmenté depuis l'année 2007, sauf aux États-Unis, en Hongrie, en Irlande, au Japon, en Norvège et en République slovaque. Ils ont souvent doublé entre 2007 et 2013, voire décuplé en Chine et en Corée, même si leur niveau de départ était faible. L'emploi de l'affacturage s'est donc largement répandu, et les PME, tenues par des contraintes de liquidités, l'ont accepté comme méthode alternative durant ces sept dernières années. Contrairement à la plupart des autres sources de financement, la disponibilité de l'affacturage n'a pas été gravement affectée par le déclenchement de la crise financière.

Les apports de capitaux dans les PME sont encore faibles, tandis que la finance participative continue sa progression

[En savoir +](#)



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'édition 2014 du tableau de bord de l'OCDE couvre 34 pays : Autriche (AUT), Belgique (BEL), Canada (CAN), Chili (CHL), Chine (CHN), Colombie (COL), Corée du Sud (KOR), Danemark (DEN), Espagne (ESP), Estonie (EST), États-Unis (USA), Fédération de Russie (RUS), Finlande (FIN), France (FRA), Grèce (GRC), Hongrie (HUN), Irlande (IRE), Israël (ISR), Italie (ITA), Japon (JPN), Mexique (MEX), Norvège (NOR), Nouvelle-Zélande (NZL), Pays-Bas (NLD), Portugal (PRT), République slovaque (SVK), République tchèque (CZE), Royaume-Uni (GBR), Serbie (SRB), Slovénie (SLO), Suède (SWE), Suisse (CHE), Thaïlande (THA) et Turquie (TUR).

La population cible des PME qui emploient au moins un salarié en plus du dirigeant et n'inclut pas les Activités financières. Toutefois, tous les pays ne collectent pas les données à la source et ne les classent pas selon ces modalités. Il peut arriver que les données englobent des établissements financiers ou des travailleurs indépendants.

Le tableau de bord s'articule autour de **16 indicateurs** de base pour lesquels des définitions privilégiées sont adoptées, bien qu'il arrive, du fait du volume limité de données disponibles, que des indicateurs de

substitution soient utilisés pour certains pays. La plupart de ces indicateurs sont fondés sur des données relatives à l'offre. Les institutions financières et autres agences gouvernementales représentent la principale source d'information.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

La définition des termes **entreprise**, **PME** et **grande entreprise** utilisés dans cet article diffère sensiblement selon les pays. Elle renvoie tout au plus à un critère de taille appréhendée par l'effectif. Les PME sont donc des entreprises dont l'effectif est généralement inférieur à 250 salariés (Union européenne), mais certains pays fixent cette limite à 200 salariés. Les États-Unis, quant à eux, l'établissent à 500 salariés. Pour la France, ces deux notions ne correspondent pas à la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)).

DÉFINITIONS

Les **prêts non productifs** aux entreprises sont les prêts pour lesquels une banque n'a pas reçu de versement prévu depuis au moins 90 jours.

BIBLIOGRAPHIE

- BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (2013). [Survey on the Access to Finance of Small and Medium-sized Enterprises in the Euro Area](#), October 2012 to March 2013, April 2013, 37 p.
- BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (2014). [Survey on the Access to Finance of Small and Medium-sized Enterprises in the Euro Area](#), October 2013 to March 2014, April 2014, 36 p.
- OECD (2015). [Financing SMEs and Entrepreneurs 2015, an OECD Scoreboard](#), April 2015, 408 p.

POUR ALLER PLUS LOIN...

II. FINANCEMENT

C. Crédits et gestion de trésorerie





LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT INTERENTREPRISES EN FRANCE ET EN EUROPE

|Thierry Millon
Altarex

1. Des retards de paiement proches de 15 jours en Europe
2. En France, les fournisseurs financent la reprise

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES (UNITÉS LÉGALES) CLASSÉES SELON LEUR EFFECTIF.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE

À la veille de la crise, les comportements de paiement des entreprises* européennes se sont très vite dégradés jusqu'à approcher 15 jours de retard à partir de l'été 2008. En quelques mois, le retard moyen de règlement a augmenté de près de 20 %. Il a ensuite fallu trois ans, chahutés par la question des dettes souveraines, mais dans un cadre de relations interentreprises stabilisées, pour revenir difficilement vers 13 jours de retard début 2011. Les délais de paiement ne retomberont pas sous ce seuil pour retrouver leurs valeurs d'avant-crise ; bien au contraire, ils s'allongeront de nouveau à partir du printemps 2013, pour approcher le plafond des 15 jours.

Dans ces conditions, et dans un cadre législatif français modifiant les modalités de règlement des factures (loi de modernisation de l'économie [LME] 2008), les entreprises françaises, notamment les exportatrices, pouvaient difficilement résister. Elles l'ont pourtant fait ; les retards de paiement se sont globalement stabilisés autour d'une moyenne à 12 jours pendant la crise et jusqu'au printemps 2014. Depuis, les conditions se durcissent et le retard moyen atteint en France au printemps 2015 est proche de 14 jours. Il est à son plus haut niveau sur dix ans.

En 2015, environ 130 000 entreprises européennes auront été liquidées, dont le tiers en France. Le taux de **défaillances provoquées par des retards de paiement** est estimé à 25 %. L'enjeu économique est donc considérable.

25 %

des entreprises
européennes insolubles
le sont en raison des
retards de paiement
de leurs débiteurs.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

II. FINANCEMENT

C. Crédits et gestion de trésorerie



1. DES RETARDS DE PAIEMENT PROCHES DE 15 JOURS EN EUROPE

La part des entreprises européennes qui payent leurs factures à l'heure est de 40,7 % en 2014. Ce taux se contracte légèrement depuis trois ans (41,7 % en 2012). À l'inverse, la proportion de mauvais payeurs s'accroît. Le pourcentage d'entreprises réglant avec plus de 60 jours de retard s'établit à 5,9 % en 2014, soit un point de plus qu'en 2012. Dans ces conditions, le retard moyen bute le seuil des 14 jours. Début 2015, il est encore de 14,6 jours (graphique 1).

LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT SE DURCISSENT EN EUROPE

En France, la proportion d'entreprises réglant leurs factures à temps demeure sous la moyenne européenne en 2014 (38 % contre 41 %). Ce chiffre s'est fortement amélioré durant 2014, mais se dégrade début 2015, retombant à 36,5 % en fin de premier semestre 2015 (ALTARES, 2015a). Les entreprises françaises se distinguent par la fréquence des petits retards de paiement. Avec 33,4 % des sociétés françaises concernées contre 27,7 % en Europe, le pays est le champion en Europe des décalages de règlement de moins de 15 jours. Mais c'est sur les grands retards que les tendances sont davantage à surveiller. En 2014, 3,4 % des entreprises françaises payent leurs factures avec plus de 30 jours de retard ; un taux porté à 8 % à mi-2015 et

qui n'avait plus été aussi élevé depuis l'été 2004. La tendance est donc clairement défavorable en France. Elle se traduit par un allongement rapide du retard moyen qui s'établit depuis le début de l'année 2015 au-delà des 13 jours, contre 12,2 jours en 2014.

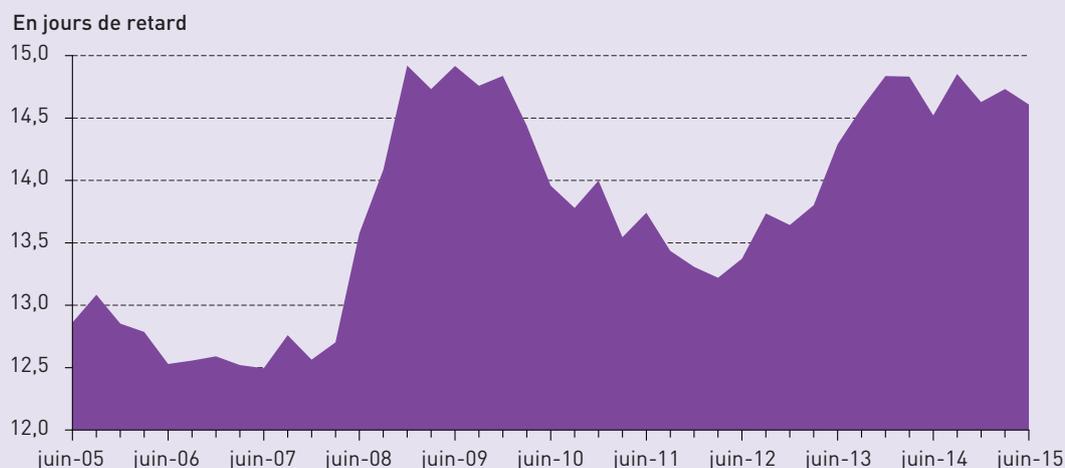
Au Royaume-Uni, depuis 2013, le pourcentage d'entreprises réglant leurs fournisseurs à l'heure n'a cessé de se réduire passant de 26,6 % en 2014 à 22,6 % à fin juin 2015. Les retards de 15 à 30 jours sont alors de plus en plus fréquents : 28,2 % des entreprises britanniques décalaient leurs règlements de trois à quatre semaines début 2013, elles sont désormais 37,2 % à se comporter ainsi, un record en Europe dont la moyenne se situe à 22 %. Quant aux grands retards, la situation se tend également. Plus de 11 % des entreprises britanniques reportent leurs règlements de plus de 30 jours, un taux supérieur de deux points à la moyenne européenne. Exprimé en jours, le retard moyen s'élève au-delà des 18 jours sur le début 2015 contre 17,1 en 2014.

L'Allemagne tire la performance européenne avec plus de 70 % d'entreprises ponctuelles. Toutefois, ce taux est en retrait, le pays dépassant, en 2013, les 76 % de bons payeurs. L'Allemagne reste donc vertueuse mais donne des signes de tension. La proportion d'entreprises retardant leurs paiements de 15 à 30 jours ne cesse de croître depuis début 2013, passant de 5 % à 7,3 % au début 2015. Les grands retards sont beaucoup plus rares et ne concernent que 1,1 % des entreprises. L'Allemagne demeure ainsi solidement installée dans son fauteuil de leader en Europe.

33,4 %

des entreprises françaises règlent leurs factures dans un délai de 15 jours après la date contractuelle.

GRAPHIQUE 1 – Évolution des retards de paiement des entreprises en Europe, 2005-2015



Champ : ensemble des entreprises européennes suivies par le programme DunTrade.

Source : Altares.

II. FINANCEMENT

C. Crédits et gestion de trésorerie



Les comportements de paiement se tendent en Belgique où 42 % des entreprises payent à l'heure en 2014 contre plus de 46 % en 2013. Début 2015, ce taux passe sous les 39 %. Le retard moyen de paiement ne cesse de croître : 11 jours en 2013, puis 11,7 en 2014, pour enfin passer la barre des 12 jours en 2015.

En Espagne, les retards de paiement descendent sous les 17 jours en 2015, contre 17,5 jours en 2014 et 18,2 en 2013. Cependant, encore plus de 12 % des entreprises espagnoles reportent leurs règlements fournisseurs de plus de 30 jours.

En Italie, la situation est encore loin d'être satisfaisante pour les fournisseurs puisque 17,4 % des entreprises reportent leurs règlements de plus de 30 jours en 2014, un taux très supérieur à celui d'avant-crise (9 % en moyenne). Le retard moyen de règlement se situe toujours au-delà de 20 jours.

Le Portugal demeure l'élève le moins discipliné. Après deux ans au-delà des 30 jours, le retard moyen s'établit à 29,6 jours en début d'année 2015, un niveau supérieur de plus de 6 jours à sa valeur moyenne de début de crise. De plus, 1 entreprise portugaise sur 4 reporte le paiement de ses factures de plus de 30 jours.

DES RETARDS PLUS FRÉQUENTS CHEZ LES PME ET LES GRANDES STRUCTURES

En 2014, 60 % des entreprises européennes règlent leurs fournisseurs en retard, mais trois quarts chez les entreprises de taille moyenne* et 8 sur 10 chez les sociétés de plus de 250 salariés (tableau 1). Les très petites* entreprises sont les meilleurs payeurs (45 % sans retard, soit 4 points au-dessus de la moyenne), tandis que les grands* acteurs économiques peinent à honorer leurs factures à la date convenue. Toutefois, la cause des retards de paiement des grands donneurs d'ordre est souvent liée à des questions de formats de facture ou de transmission des factures, bien plus qu'à

une volonté délibérée de leur part de différer les règlements. Tous les pays européens étudiés présentent ce même défaut.

Même l'Allemagne affiche un comportement moins vertueux sur les grandes entreprises. Alors que moins de 29 % des entreprises allemandes payent en retard, 45 % des sociétés de plus de 250 salariés reportent le paiement de leurs factures. Ce taux tombe à 33 % chez les moyennes entreprises – au-dessus de la moyenne –, et à moins de 25 % pour celles qui emploient moins de 50 salariés.

Le **constat est semblable dans tous les autres pays**, avec des différences plus flagrantes encore. Ainsi en France, plus de 87 % des entreprises moyennes et 90 % des grandes payent leurs factures en retard pour une moyenne d'ensemble de 62 %. Les entreprises françaises de taille moyenne ont des pratiques comparables à celles observées au Royaume-Uni (86 %), voire au Portugal (90 %), la Belgique faisant à peine mieux (82 %). Les espagnoles et les italiennes ont, de ce point de vue, des pratiques plus vertueuses avec un taux de retard voisin de 73 %.

EN EUROPE, LA CONSTRUCTION EST DAVANTAGE RESPECTUEUSE DES DÉLAIS DE RÈGLEMENT

En dépit d'une conjoncture peu favorable, la Construction demeure en Europe le **secteur où les délais de règlement sont les mieux respectés**. Fin 2014, 46 % des entrepreneurs du Bâtiment payaient leurs fournisseurs sans retard. Ce taux est le plus haut, toutes activités confondues, et s'est encore amélioré de 2 points sur un an. Dans ce secteur comme dans les autres, la performance est tirée par l'Allemagne (73 %), mais la France est aussi très bien placée puisqu'avec plus de 48 % de bons payeurs, le pays se hisse sur la deuxième marche du podium devant les Pays-Bas (43 %). À l'inverse, le Portugal tire vers le bas la tendance européenne, avec à peine plus d'une entreprise



En Europe, les grandes entreprises sont moins respectueuses des délais de paiement que les plus petites, quelle que soit leur nationalité.

TABLEAU 1 – Comportement de paiement des entreprises en Europe selon leur taille, 2014

En %	Microentreprise	Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise	Total entreprise
Sans retard	44,5	35,8	25,7	15,3	40,7
Retard de 1 à 30 jours	45,0	57,3	70,1	78,3	49,4
Retard supérieur à 30 jours	10,5	6,9	4,2	6,4	9,9

Champ : ensemble des entreprises européennes suivies par le programme DunTrade.

Source : Altarea.

II. FINANCEMENT

C. Crédits et gestion de trésorerie



Dans les pays européens, les comportements de paiement de l'Administration sont comparables à ceux observés chez les entreprises.

sur dix (12 %) qui respecte les délais de paiement. Le Royaume-Uni n'est guère exemplaire non plus avec un taux sous les 30 %, même si c'est là sa meilleure valeur sectorielle (tableau 2).

Le secteur des Services est légèrement au-dessus de la moyenne européenne des bons payeurs (42 % pour 41 %), mais avec des écarts entre pays moins marqués que pour la Construction. Ainsi, le taux de payeurs sans retard n'est-il plus que de deux sur trois en Allemagne, devant les Pays-Bas et la Belgique à plus ou moins un sur deux. La France est relativement loin de la moyenne sectorielle, avec seulement 36 % de bons payeurs.

Le Commerce interentreprise se positionne quasiment à la moyenne européenne (41 %). Dans ce secteur, l'Espagne (46 %) déloge les Pays-Bas (44 %) de la deuxième place, derrière le leader allemand (69 %). La France présente ici sa deuxième moins bonne performance sectorielle, avec seulement 28 % de grossistes réglant leurs fournisseurs à l'heure.

Les autres secteurs se situent sous la moyenne européenne. L'Industrie approche un taux de bons payeurs de 40 % tiré par l'Allemagne (68 %), mais aussi par deux pays du sud de l'Europe, l'Espagne et l'Italie (42 %). Si les industriels espagnols et italiens respectent mieux les dates de facture, les délais contractuels pratiqués dans ces deux pays, et en particulier dans le second, sont plus longs que ceux de leurs voisins européens. À 29 %, la France se situe 10 points en dessous de la moyenne européenne.

L'Immobilier, toujours sous fortes tensions, présente 38 % d'entreprises respectant les dates de facture en Europe. L'Italie est à la 4^e place (48 %), devancée par la Belgique (49 %), les Pays-Bas (52 %) et l'Allemagne (66 %). La situation en France s'améliore très vite par rapport à 2013, même si seulement 32 % des entreprises immobilières payent leurs factures à l'heure.

Dans le Commerce de détail et de gros, l'Espagne offre ses meilleures performances sectorielles. Plus d'un détaillant espagnol sur deux règle à l'heure, devant les hollandais (52 %) et derrière les allemands (73 %). La France et la Belgique partagent la 4^e place (38 %), loin devant l'Italie et l'Irlande à 10 points derrière.

C'est le Transport qui est le secteur privé le moins respectueux des délais de paiement, avec seulement 37 % d'entreprises réglant leurs factures sans retard. Même l'Allemagne est plus à la peine avec un taux de 58 %, très éloigné de la moyenne globale du pays (74 %). Les Pays-Bas tombent sous le seuil des 50 %. À 24 %, la France, comme le Royaume-Uni, sont largement distancés par leurs voisins italiens (39 %), belges (37 %) ou espagnols (36 %).

Dans l'Administration, les comportements de paiement sont comparables à ceux observés dans le privé. La moyenne européenne d'organismes payant leurs factures sans retard se situe à 39 %. L'Allemagne présente sa meilleure valeur (79 %), à l'inverse des Pays-Bas qui sont, ici, au plus bas (34 %). La France (37 %) et la Belgique (38 %) complètent le podium.

TABLEAU 2 – Paiements effectués sans retard par les entreprises en Europe selon le pays et le secteur d'activité, 2014

En %	Construction	Industrie	Transport	Commerce Interentreprise	Commerce de détail	Services	Immobilier	Administration	Total
Allemagne	73,9	68,2	58,4	69,4	72,8	65,4	66,0	78,5	74,2
Belgique	36,0	29,9	37,2	34,1	37,8	48,2	49,2	38,1	41,1
Espagne	41,2	41,9	36,3	46,2	54,8	40,8	41,1	27,8	45,0
France	48,7	29,4	24,6	28,2	37,8	36,1	32,2	37,4	38,3
Irlande	20,8	21,3	30,4	23,7	28,5	34,3	34,6	34,3	29,2
Italie	42,5	41,8	38,8	39,9	28,5	43,3	48,0	31,4	38,6
Pays-Bas	43,2	40,3	45,9	44,3	51,6	53,5	52,2	34,3	51,2
Portugal	11,3	15,9	14,8	19,2	14,4	19,3	18,6	16,3	17,4
Royaume-Uni	29,1	20,1	24,2	21,2	21,4	27,0	26,0	18,5	24,1
Europe	46,1	39,8	37,4	40,9	37,6	42,2	38,0	38,7	41,4

Note de lecture : les **données moyennes sur 5 ans** sont disponibles dans la version en ligne de ce Rapport.

Champ : ensemble des entreprises européennes suivies par le programme DunTrade.

Source : Altarea.



2. EN FRANCE, LES FOURNISSEURS FINANCENT LA REPRISE

L'allongement des délais de paiement, tout particulièrement en période de reprise, est souvent la seule alternative retenue par les entreprises pour améliorer leur besoin en fonds de roulement (BFR). Aujourd'hui encore, c'est par le crédit fournisseur que se finance une partie de la reprise. Dans ce contexte, les grandes entreprises et le secteur public sont bien volontiers montrés du doigt. Pourtant, la situation est en réalité plus nuancée (ALTARES, 2015b).

DES RETARDS PLUS NOMBREUX DANS LES GRANDES ENTREPRISES, MAIS PLUS LONGS DANS LES PETITES

À fin juin 2015, dans le secteur privé, le retard moyen de paiement des sociétés de plus de 500 salariés reste supérieur d'une journée à celui des plus petites avec 14,8 jours contre 13,7 jours. Cet écart se réduit en fin de semestre par rapport au début d'année, les petites sociétés payant moins bien, tandis que les grandes maintiennent leurs comportements, voire tentent de les améliorer. C'est sur les retards supérieurs à 30 jours que les différences sont les plus flagrantes. Le taux des longs retards est **inversement proportionnel à la taille** de la société commerciale. Alors que 2,2 % des sociétés de plus de 500 salariés reportent leurs paiements de plus d'un mois après la date de facture, elles sont 9 % lorsque l'effectif est inférieur à 3 salariés. Toutes tailles confondues, les sociétés commerciales sont en moyenne 7,6 % à différer leurs paiements de plus d'un mois (tableau 3).

Le constat est comparable dans le monde associatif. Il existe un écart d'une journée entre le retard moyen des grandes associations (14 jours) et celui des petites (13 jours). De la même façon, moins de 2 % des associations de plus de 500 salariés reportent leurs règlements de plus de 30 jours, mais plus de 8 % le font en dessous de 3 salariés. Les associations présentent un taux moyen de long retard de 6,5 %.

Dans le secteur public, les personnes morales de droit public soumises au droit commercial, typiquement les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC), sont en moyenne 6,5 % à décaler leurs paiements au-delà de 30 jours après la date prévue sur la facture, soit moins que les sociétés du privé. L'effet de taille joue, mais un clivage fort est observé entre les EPIC de 50 à 200 salariés et ceux de 200 à 500 salariés. Les premiers ont davantage de difficultés à honorer le paiement des factures dans les délais; ils sont plus de 8 % à payer avec des retards longs contre moins de 3 % pour les seconds.

Les établissements publics administratifs (EPA), de missions traditionnelles de souveraineté ou d'actions sociales, se révèlent eux aussi de meilleurs payeurs que le privé. Comme pour les sociétés commerciales, un facteur de proportionnalité qualifie la tenue des engagements. Le retard moyen de règlement est inférieur à 11 jours pour les EPA de moins de 50 agents, de 12 à 13 jours jusqu'à 200 agents et au-delà de 15 jours pour les EPA de plus de 200 agents. Globalement, le retard moyen s'établit à 11 jours à la fin juin 2015. Exprimés en pourcentage d'EPA, les retards de plus de 30 jours varient peu selon la taille et se situent sous les 4 %, un taux deux fois inférieur à celui constaté dans les sociétés commerciales du privé (3,9 % contre 7,6 %).



En France, la longueur des retards de règlement est inversement proportionnelle à la taille du débiteur, qu'il soit privé, public ou à caractère associatif.

TABLEAU 3 – Comportement de paiement selon la catégorie juridique du débiteur, 2^e semestre 2015

	Jour de retard	En retard de paiement de plus de 30 jours
	Nombre	%
Entrepreneur individuel	12,6	8,6
Société commerciale	13,7	7,6
Association loi 1901 ou assimilé	12,5	6,5
Personne morale de droit public soumise au droit commercial	14,7	6,5
Établissement public administratif	11,0	3,9
Collectivité territoriale	9,8	3,6
Administration de l'État	16,6	9,0

Champ : ensemble des entités françaises suivies par le programme DunTrade.

Source : Altares.

II. FINANCEMENT

C. Crédits et gestion de trésorerie



Le taux des longs retards est encore plus bas pour les collectivités territoriales (6,6 %). Leur retard moyen passe aussi sous le seuil des 10 jours, une valeur là aussi bien inférieure à celle du secteur privé. L'effet de taille est toutefois très sensible. Si les petites collectivités (moins de 20 agents) affichent un retard moyen sous les 9 jours, les plus grandes approchent les 20 jours de retard. C'est dans les catégories d'Administration de l'État, les ministères et leurs services, que le respect des délais est le plus mis à mal. Le retard moyen y est le plus élevé, au-delà de 16 jours en moyenne, avec un taux de longs retards, là encore, le plus haut (9 % en moyenne).

LES BONS PAYEURS SONT SITUÉS À L'OUEST DE LA FRANCE

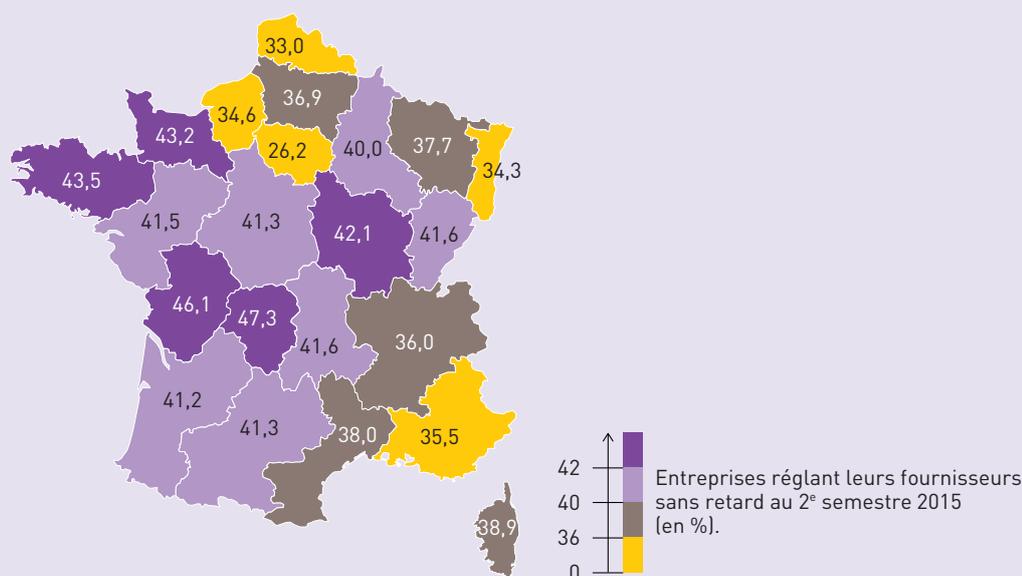
Première région économique, l'Île-de-France ne brille pas par l'excellence de comportement de paiement de ses entreprises. À fin juin 2015, à peine plus d'un quart des entreprises franciliennes respecte les délais de règlement contractuels (carte 1). Plus sensible encore, près de 1 sur 10 décale le paiement de ses factures de plus de 30 jours. Dans ces conditions, le retard moyen de paiement dérape de près d'une journée par rapport

au début d'année ; à 16,5 jours, il est de 3 jours supérieur à la moyenne nationale.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au 3^e rang économique, fait à peine mieux. Le taux de bons payeurs dépasse 35 %, mais reste sous la moyenne nationale sur cette fin de premier semestre 2015. Comme en l'Île-de-France, les grands retards sont fréquents et concernent 9,2 % des entreprises de la région. Le retard moyen augmente fortement sur les seuls premiers mois de 2015 et s'établit à 14,9 jours à fin juin, contre 12,8 jours trois mois plus tôt. Le Languedoc-Roussillon présente, lui aussi, un retard moyen de 14,9 jours et de fréquents longs retards (9,4 %). Les bons payeurs y sont, toutefois, plus nombreux que la moyenne (38 %). En Nord - Pas-de-Calais, seulement un tiers des entreprises paye leurs fournisseurs à l'heure, la deuxième moins bonne performance après l'Île-de-France. De plus, 8,5 % des entreprises de la région reportent leurs règlements au-delà de 30 jours après la date d'échéance de facture. Le retard moyen de paiement ressort ainsi à 14,3 jours.

Sur l'ensemble des autres régions métropolitaines, le retard moyen se situe sous la moyenne nationale des 13,6 jours. La situation de la région Rhône-Alpes est

CARTE 1 – Comportement de paiement des entreprises françaises par région, 2^e semestre 2015



Champ : ensemble des entreprises françaises suivies par le programme DunTrade.

Source : Altares.



plus favorable que celle des régions précédentes sur les grands retards. Avec 7,4 % d'entreprises reportant leurs règlements de plus d'un mois, la région fait mieux que la moyenne nationale (8 %). Cependant, seulement 36 % des organisations rhônalpines payent à l'heure. En moyenne, le retard de règlements s'établit à 13,2 jours. Des efforts restent aussi à faire dans les régions au nord et à l'est de la France. Le taux de bons payeurs est sous le seuil des 38 %. C'est le cas de la Haute-Normandie, de la Picardie, de la Lorraine et de l'Alsace.

En revanche, les entreprises les plus respectueuses des délais se situent plutôt à l'ouest. Elles sont 43,5 % en Bretagne, 43,2 % en Basse-Normandie, voire même 46,1 % en Poitou-Charentes. À fin juin 2015, la région la plus vertueuse est le Limousin avec 47,3 % d'entreprises honorant les dates de facture et seulement 5,3 % d'entreprises reportant leurs règlements de plus de 30 jours. La région présente ainsi un retard moyen de seulement 10,5 jours, soit trois jours sous la moyenne nationale.

MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE

L'analyse porte sur les comportements de paiement des entreprises de neuf pays européens (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni). Les retards de règlement sont étudiés par Altares au travers du programme DunTrade, du réseau mondial Dun & Bradstreet, qui permet une observation factuelle de la réalité des paiements. Le périmètre compte plus de 800 millions de transactions commerciales sur 10 millions d'entreprises (dont 211 millions de factures et 3 millions d'entreprises pour la France).

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **microentreprise**, **PME** et **grande entreprise** ne correspondent pas à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Chaque entreprise est ici réduite à son unité légale repérée par son Siren. Seul l'effectif est pris en compte pour classer les entreprises par taille : les **très petites** comptent jusqu'à 5 salariés, les **petites** entreprises emploient de 6 à 50 salariés, les **moyennes** de 51 à 250 salariés et les **grandes** plus de 250 salariés.

BIBLIOGRAPHIE

- ALTARES (2015a). [Analyse 1^{er} trimestre 2015: comportements de paiement des entreprises en France et en Europe](#), juin 2015, 21 p.
- ALTARES (2015b). [Analyse 2^e trimestre 2015: comportements de paiement des entreprises en France et en Europe](#), septembre 2015, 21 p.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)

II. FINANCEMENT

C. Crédits et gestion de trésorerie





R&D ET INNOVATION

A. PANORAMA

B. ENTREPRENEURIAT INNOVANT

C. EUROPE ET INNOVATION

3



A. PANORAMA

PME et ETI innovantes en 2014

| Laurence Tassone
Bpifrance

PME et ETI dans les pôles de compétitivité en 2013

| Marc Dufau
Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

L'activité de R&D des PME en France en 2013

| Anna Testas
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche

Publication de brevet par les PME et les ETI en 2014

| Emmanuelle Fortune
Institut national de la propriété industrielle

Utilisation du CIR par les entreprises en 2013

| Justin Quéméner, Maryline Rosa, Frédérique Sachwald
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche



PME ET ETI INNOVANTES EN 2014

| Laurence Tassone
Bpifrance
Direction de l'évaluation, des études et de la prospective

1. La majorité des PME et des ETI maintient son effort d'innovation en 2014
2. Des entreprises innovantes plus jeunes
3. Le nord de la France plus touché par le recul de la dynamique d'innovation

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES (UNITÉS LÉGALES) CLASSÉES SELON LEUR EFFECTIF, LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES ET LEUR TOTAL BILAN (LME HORS LIENS FINANCIERS).
- PME ET ETI INNOVANTES PRÉSENTES DANS LES BASES DE BPIFRANCE, DE L'AFIC ET DE L'INPI.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

En l'absence d'une base de données des entreprises innovantes* implantées sur le territoire français, le corpus analysé est constitué, pour la deuxième année consécutive, des sociétés engagées dans un projet de R&D ou d'innovation (RDI) financé, en partie, par des ressources publiques, sous forme d'aide directe ou de fonds propres, ou par des fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI). Viennent s'y ajouter les entreprises détentrices d'un brevet, déposé par la voie nationale et publié récemment.

Au nombre de 10 676, ces entreprises* innovantes, PME* ou ETI*, emploient 917 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires total de 243 Md€ en 2014. Elles sont relativement plus jeunes qu'en 2013 et, par conséquent, de taille légèrement inférieure, à l'exception du niveau de leurs fonds propres qui révèle des entreprises mieux capitalisées au regard de leur âge. Suivant la tendance nationale, la dynamique d'innovation dans le nord de la France semble s'amenuiser en comparaison de celle des régions du Sud-Ouest.

Les résultats présentés doivent être interprétés avec prudence car les politiques publiques de soutien à l'innovation, qui concernent les trois quarts de la population étudiée, viennent impacter l'évolution de la cartographie des PME et des ETI innovantes. S'il est possible de donner des pistes quant aux tendances sur les entreprises qui innover, il est difficile de quantifier le phénomène, puisque ne sont analysables que celles qui sont repérées, avec les biais que cela comporte.



Les entreprises innovantes en 2014 sont plus jeunes qu'en 2013, et par conséquent de taille légèrement plus petite.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.



1. LA MAJORITÉ DES PME ET DES ETI MAINTIENENT SON EFFORT D'INNOVATION EN 2014

Après une année 2013 dopée à l'innovation, avec une croissance du nombre de PME et d'ETI innovantes trois fois plus élevée qu'en 2012, l'année 2014 présente une inflexion de la tendance. La propension à innover des PME et des ETI marque un léger recul de 3 %, qui correspond à un déficit net pour la France entière d'environ 340 entreprises engagées dans un processus d'innovation, en comparaison du surcroît de 900 entreprises innovantes l'année précédente. La réduction du nombre d'entreprises ayant acquis la qualité « innovante » (- 17 % d'entrantes*) et l'augmentation, bien supérieure, du nombre de sociétés ayant perdu ce statut sur la même période (+ 28 % de sortantes*) ont eu un effet cumulatif à la baisse. Le flux entrant n'a pas permis de compenser le flux sortant, voire de le surcompenser comme en 2013.

Toutefois, davantage d'entreprises maintiennent leur effort d'innovation en 2014. Parmi les 10 676 entreprises innovantes de l'année, près de 7 sur 10 avaient déjà des activités de RDI l'année précédente. Elles n'étaient que 6 sur 10 en 2013. Leur poids prépondérant montre que l'impact de l'innovation sur le développement de l'entreprise et de son écosystème ne peut s'appréhender que sur le long terme, et que l'arbitrage d'investissement en période de conjoncture dégradée se fait en faveur de l'immatériel, étant donné le caractère stratégique d'une innovation pour sortir de la crise ou en limiter ses effets.

Le flux entrant s'établit à plus de 3300 entreprises, parmi lesquelles trois quarts ont démarré un projet

d'innovation en 2014 et un quart a obtenu la publication d'au moins un brevet. La part des nouvelles entreprises innovantes de l'année qui ont une demande de brevet publiée est plus élevée qu'en 2013 (20 %), alors que la proportion de PME dans les déposants personnes morales françaises recule très légèrement (voir [l'article sur les brevets](#) dans ce chapitre).

Le profil de ces entrantes est très fluctuant. Si 2013 a été l'année d'engagement en innovation d'entreprises plus matures (majoritairement des PME de plus de 10 ans), 2014 est celle des jeunes entreprises innovantes : 35 % des entrantes sont âgées de moins de 5 ans (soit + 7 points par rapport à 2013) et la part des 10 ans et plus perd 7 points à 47 % (tableau 1). Le développement de l'offre d'accompagnement de Bpifrance en faveur des start-up n'est certainement pas sans effet sur ce résultat. La proportion des moins de 3 ans, notamment, passe de 19 % à 23 %, devenant ainsi l'un des deux profils dominants. Elle se compose essentiellement de microentreprises* de 12 à 36 mois (15 %).

Le poids des PME de 10 ans et plus demeure significatif dans les nouvelles entrées (3 sur 10), bien qu'il soit en fort recul (4 sur 10 l'année précédente). L'innovation n'ayant pas d'âge, deux tiers d'entre elles ont *a minima* 20 ans d'existence. En dehors de l'impact de ciblage des politiques publiques de soutien à l'innovation, ce résultat traduit, chez les plus anciennes, une nécessité d'innover quand les avantages coûts ne peuvent plus, à eux seuls, assurer leur compétitivité face à des marchés atones et des clients de plus en plus exigeants.

En 2014, un peu plus de 4 000 entreprises ont perdu leur statut « innovant », la plupart ayant terminé ou abandonné leur programme de RDI ou n'ayant obtenu aucune publication de brevet. À l'inverse des entrantes



L'innovation n'ayant pas d'âge, deux tiers des entreprises qui ont acquis la qualification innovante en 2014 ont plus de 20 ans d'existence.

TABLEAU 1 – Profil des entreprises ayant acquis la qualité « innovante », 2014

En %	Microentreprise ^a	PME ^b	ETI	Total	Densité ^c
Moins de 3 ans	20	3	0	23	2,7
3 à 5 ans	9	3	0	12	1,1
5 à 10 ans	11	7	0	18	0,9
10 ans et plus	11	31	4	47	0,8
Total	52	43	5	100	
Densité ^c	1,3	0,8	0,9		0,8

a. Y compris les moins de 3 ans qui n'ont pas pu être classées dans une catégorie d'entreprise par manque d'information.

b. Hors microentreprise.

c. Rapport des flux 2014 d'entrantes et de sortantes par rapport à l'année 2013.

Note de lecture : en raison des arrondis sur les données, le total n'est pas forcément égal à la somme des données en ligne ou en colonne.

Sources : Bpifrance ; Inpi ; Afic. Traitements Bpifrance.



qui rajeunissent, les sortantes sont, quant à elles, plus âgées : 6 sur 10 ont 10 ans voire plus, contre 5 sur 10 en 2013. Ce sont pour 42 % des PME (hors microentreprises), une proportion qui demeure stable dans le temps. Cette tendance est renforcée par le faible nombre de jeunes entreprises sortantes : les moins de 3 ans ne représentent plus que 1 sortante sur 10, contre 2 sur 10 l'année précédente ; les moins de 5 ans comptent pour un cinquième, contre près d'un tiers en 2013.

2. DES ENTREPRISES INNOVANTES PLUS JEUNES

En 2014, la cartographie des entreprises innovantes se déforme légèrement sous le double effet du jeu des entrées-sorties et des profils prédominants. Les mouvements sont particulièrement importants dans la classe des moins de 3 ans, avec 2,7 fois plus d'entrantes que de sortantes (tableau 1), mais aussi dans la classe des microentreprises, du fait de la corrélation existant entre la taille et l'âge (densité de 1,3). Par ailleurs, le solde des entreprises plus matures, et par conséquent

des PME et des ETI, est en recul en 2014, le poids relatif des entrées en comparaison des sorties étant inférieur à 1. La structure des entreprises qui ont conservé leur statut innovant entre les deux années pourrait modifier l'impact des flux annuels, étant donné le poids qu'elles représentent dans le total de la population innovante de l'année. Il n'en est cependant rien.

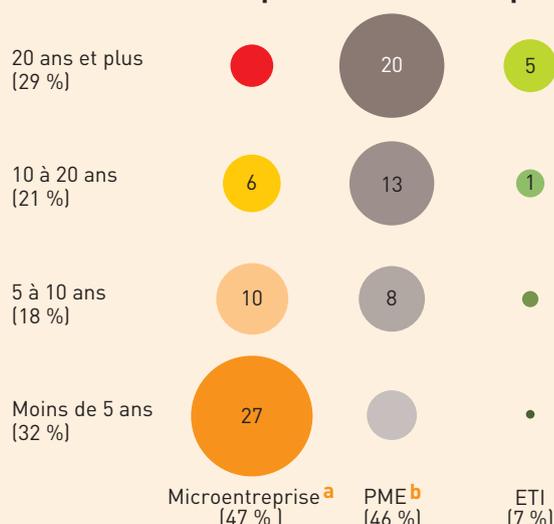
Au total, la population des entreprises innovantes en 2014 est plus jeune qu'en 2013. La moitié d'entre elles existe depuis moins de 16 années, contre près de 18 ans en 2013. Si 28 ans est l'âge minimum des 25 % d'entreprises innovantes les plus âgées, l'âge maximal des 25 % les plus jeunes recule à 5 ans, contre 7 ans l'année précédente. C'est la raison pour laquelle le poids des moins de 5 ans augmente de 3 points, à 32 %, tandis que celui des 10 ans et plus diminue d'autant, la part des 5 à 10 ans demeurant stable (graphique 1).

De fait, la répartition par catégorie d'entreprise évolue, elle aussi, en 2014, avec un accroissement de la part des microentreprises à 47 % (soit + 4 points), au détriment des PME, mais aussi des ETI. Si la structure par âge des PME et des ETI demeure stable entre 2013 et 2014, celle des microentreprises tend à rajeunir avec une part des entreprises de moins de 5 ans en hausse de 3 points, à 27 %.

47 %

des entreprises innovantes en 2014 sont des microentreprises, dont la moitié de jeunes sociétés.

GRAPHIQUE 1 – Répartition des entreprises innovantes selon leur taille et leur âge, 2014



a. Y compris les moins de 3 ans qui n'ont pas pu être classées dans une catégorie d'entreprise par manque d'information.

b. Hors microentreprise.

Sources : Bpifrance ; Inpi ; Afic. Traitements Bpifrance.

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama



Le comportement d'internationalisation par l'export se maintient quel que soit l'âge de l'entreprise innovante et malgré la conjoncture économique.

Conséquence de ce rajeunissement, l'entreprise innovante médiane de la génération 2014 emploie moins de salariés (20 contre 24 l'année précédente), réalise un chiffre d'affaires annuel global (CA) moindre (3,30 M€ contre 3,80 M€), et est un peu moins présente à l'export (8 % du CA contre 10 % en 2013), hormis l'entreprise exportatrice innovante dont le taux d'export demeure identique, à un tiers de son CA. Avec 1,10 M€ de fonds propres en 2013 comme en 2014, elles sont plus capitalisées au regard de leur âge.

Le profil médian de la microentreprise¹ innovante correspond à une entreprise en activité depuis 5 années, qui emploie 3 personnes, possède 175 k€ de capitaux propres et réalise 235 k€ de CA, dont la quasi-totalité sur le territoire national. Ces résultats sont, à ancienneté identique, un peu en deçà de ceux de la microentreprise médiane de 2013, tirés vers le bas par les entreprises de moins de 3 ans, moins développées que celles de la génération précédente.

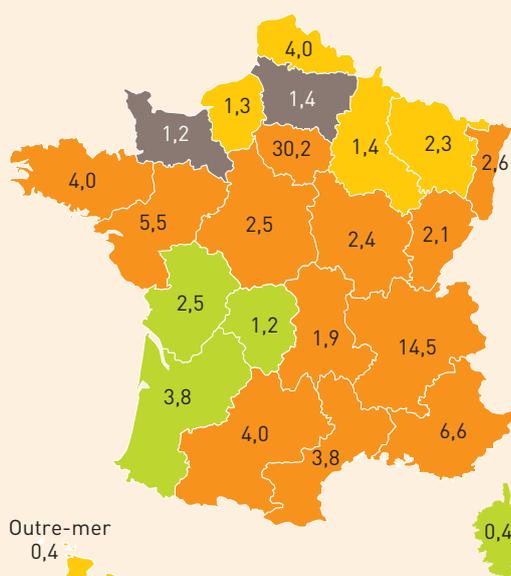
Bien qu'elle soit âgée d'un an de plus (25 ans), la PME innovante médiane de 2014 est très proche de celle de 2013, avec 39 salariés, 2,30 M€ de fonds propres et 7,30 M€ de ventes. Elle est un peu mieux dotée en fonds

propres. Cette année encore, le poids des PME innovantes préférant trouver des débouchés en France s'intensifie au détriment de l'exportation : le taux d'exportation recule à 12,5 % du CA contre 14,1 % en 2013. Cependant, le maintien de la proportion d'entreprises exportatrices autour de 1 sur 2 et du taux d'ouverture à un niveau élevé chez les exportatrices (un tiers du CA) suggère que ces PME innovantes conservent une stratégie d'internationalisation, d'autant que la persistance d'une situation économique peinant à redémarrer en France contraste avec une anticipation de reprise hors des frontières.

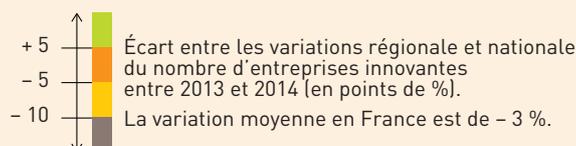
Tout comme la PME, l'ETI innovante médiane en 2014 est plus âgée (34 ans pour 32 en 2013) et possède, de fait, une taille un peu plus conséquente, avec 440 salariés, 39 M€ de fonds propres (34 M€ en 2013) et 111 M€ de CA (101 M€ en 2013). Deux tiers de ces ETI sont exportatrices, un comportement stable dans le temps. Leur taux d'export médian s'élève à 52 %, contre 35 % pour la totalité des entreprises innovantes.

En 2014, malgré le rajeunissement de la population, le comportement d'internationalisation par l'export demeure aussi répandu, tant chez les plus jeunes (1

CARTE 1 – Répartition régionale des entreprises innovantes, 2014



Le chiffre indiqué correspond au poids de la région dans le total des entreprises innovantes en France en 2014 (en %).



Sources : Bpifrance ; Inpi ; Afic. Traitements Bpifrance.

1. Hormis celles de moins de 3 ans sans information financière.



innovante sur 10 est exportatrice), que chez les plus de 5 ans d'ancienneté (4 sur 10). Toutefois, le taux d'ouverture des exportatrices les plus jeunes est nettement inférieur à celui de l'année dernière (32 % du CA contre 42 %). Il est au même niveau que celui des entreprises innovantes exportatrices de 5 ans et plus.

3. LE NORD DE LA FRANCE PLUS TOUCHÉ PAR LE RECU DE LA DYNAMIQUE D'INNOVATION

Les trois quarts des entreprises innovantes sont localisées dans seulement neuf régions (carte 1, données chiffrées). Elles correspondent à celles concentrant la majeure partie de la dépense intérieure de R&D, en particulier celle des PME (voir [l'article sur la R&D des PME](#) dans ce chapitre), ainsi que la plupart des créations d'entreprises innovantes provenant du Concours i-Lab et des incubateurs de la recherche publique (voir [l'article dans ce chapitre](#)). Ce résultat est stable dans le temps, dans la mesure où ces mêmes régions canalisent 75 % des flux entrants et sortants d'entreprises innovantes.

En 2014, les régions Alsace, Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes et l'outre-mer ont vu le nombre de leurs entreprises innovantes augmenter le plus fortement (entre + 18 % et + 35 %), tandis qu'aucune région

n'en a réellement beaucoup perdu (- 11 % *a maxima* en Picardie, équivalant à 18 entreprises innovantes de moins en un an). Île-de-France et Rhône-Alpes, les deux premières régions françaises en termes d'activités de RDI, ne progressent comparativement que de + 10 % et + 6 %, mais cela représente près de 390 entreprises nouvellement innovantes sur leur territoire. Au global, les régions les plus touchées par le recul de la dynamique d'innovation des PME et des ETI en 2014 sont situées dans le Nord, tandis que celles qui ont le plus progressé sont localisées dans le Sud-Ouest (carte 1 ; fond couleur représentant l'écart d'évolution par rapport à la moyenne nationale).

L'âge médian des entreprises innovantes en 2014 est en hausse d'environ 2 à 2,5 années en Bourgogne, Bretagne, Franche-Comté, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Dans la plupart des autres régions, une dizaine au total, il a **tendance à diminuer** d'au moins 2 ou 3 années.

Entre 2013 et 2014, l'accroissement important du nombre d'ETI innovantes (entre + 14 % et + 28 %) est une caractéristique singulière des régions Alsace, Aquitaine, Bretagne, mais surtout de Franche-Comté (+ 46 %), au regard de l'évolution des autres catégories d'entreprise. La dynamique d'innovation s'amenuise en particulier pour les microentreprises de Basse-Normandie, Bretagne, Franche-Comté et Picardie, mais aussi pour les PME de Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Île-de-France, Lorraine, Picardie et Nord - Pas-de-Calais.



Suivant la tendance nationale, la dynamique d'innovation dans le nord de la France semble s'amenuiser en comparaison de celle des régions du Sud-Ouest.

MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur 10 700 entreprises repérées comme innovantes dans les bases de données de Bpifrance, de l'Afic et de l'Inpi, hors grandes entreprises, et encore en activité à fin 2014. Les données financières et structurelles proviennent des liasses fiscales des entreprises, collectées par Altares. Elles ont été complétées par les données internes de Bpifrance, de l'Afic et de l'Inpi. Elles sont relatives au dernier exercice clôturé le plus récent au moment de l'étude. De fait, les comptes retenus concernent l'année 2014, à défaut ceux de 2013. Ces données financières n'étant disponibles que pour 90 % des entreprises en 2014, elles ont été redressées en fonction de l'âge, de la catégorie d'entreprise et du secteur d'activité, afin de

conserver une représentativité des entreprises analysées par rapport à la population totale considérée comme innovante en 2014.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions de **microentreprise**, **PME** et **ETI** sont conformes aux catégories d'entreprise définies par la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME), mais pas à sa notion générale d'**entreprise** (voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Chaque entreprise est ici réduite à son unité légale et repérée par son Siren. La catégorie d'entreprise est alors déterminée à partir des comptes sociaux avec les limites d'interprétation que cela impose pour les entreprises qui appartiennent à des groupes, notamment les plus grandes.

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama

**DÉFINITIONS**

Une entreprise est réputée **innovante** si :

- elle a un programme d'innovation en cours en 2014, soutenu *via* une aide à l'innovation de Bpifrance ;
- elle a bénéficié en 2014, au titre de son projet d'innovation, d'un prêt, d'une garantie, d'une mobilisation de créance sur Crédit d'impôt recherche ou d'un préfinancement de ce dernier de la part de Bpifrance ;
- elle a été investie en capital-amorçage ou capital-risque, directement ou indirectement, par Bpifrance dans les trois dernières années ou par des sociétés de gestion de FCPI en 2014 ;
- elle a obtenu en 2014 la qualification « entreprise innovante » au titre des FCPI délivrée par Bpifrance ;
- elle a au moins un brevet publié par l'Inpi sur les deux dernières années.

Ces situations reflètent leur engagement dans un

processus d'innovation au cours de l'année analysée. Leurs projets d'innovation couvrent tant la recherche de nouveaux produits, procédés ou services que les changements d'organisation, de méthodes de vente, etc. Ils peuvent donc aussi bien déboucher sur des premières nationales ou internationales que sur une nouveauté au niveau de l'entreprise, comme le préconisent les travaux européens sur le recueil de données statistiques en matière d'innovation (OCDE, 2005).

Une entreprise est qualifiée d'**entrante** lorsqu'elle est innovante en année n, mais pas en n-1, selon les critères d'innovation retenus pour construire la base de données de l'analyse.

Une entreprise est qualifiée de **sortante** lorsqu'elle est innovante en année n-1, mais pas en n, selon les critères d'innovation retenus pour construire la base de données de l'analyse.

BIBLIOGRAPHIE

- OCDE (2005). [*Manuel d'Oslo : principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation*](#), 3^e éd., novembre 2005, 163 p.

POUR ALLER PLUS LOIN...



L'ACTIVITÉ DE R&D DES PME EN FRANCE EN 2013

|Anna Testas

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques, Pôle recherche

-
- | | |
|---|--|
| <p>1. Des PME à contre-courant du ralentissement de l'activité de R&D des entreprises</p> <p>2. Des PME toujours plus intensives en R&D que les autres entreprises</p> <p>3. Les entreprises étrangères réalisent un cinquième de la R&D des entreprises en France</p> | <p>4. Les aides publiques, sources privilégiées du financement externe des PME</p> <p>5. Une R&D des PME centrée sur les activités de services à l'Industrie</p> <p>6. Une R&D mieux répartie sur le territoire</p> |
|---|--|
-

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES (UNITÉS LÉGALES) CLASSÉES SELON LEUR EFFECTIF.
- ENTREPRISES EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE R&D SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

En 2013, la dépense intérieure de recherche et développement* (DIRD) s'établit à 47,5 Md€, en hausse de 1,3 % en volume par rapport à 2012. Cette augmentation résulte de la progression à la fois des dépenses internes de recherche et développement (R&D) des entreprises de + 1,4 % en volume, et de celles des administrations de + 1,0 %. Néanmoins, depuis 2010, la progression du taux de croissance de la DIRD ne cesse de ralentir (DIXTE, TESTAS, 2015).

L'effort de recherche de la France, mesuré en rapportant la DIRD au produit intérieur brut (PIB), s'élève à 2,24 % en 2013. Il est stable par rapport à 2012. Il devrait légèrement progresser en 2014, pour atteindre 2,26 %. Les dépenses des entreprises, ainsi que celles des administrations, devraient ralentir, mais leur croissance resterait toujours supérieure à celle du PIB.

La dépense intérieure de recherche et développement des entreprises* (DIRDE) s'élève à 30,7 Md€, dont les deux tiers sont à attribuer aux PME* et aux ETI*, soit un montant total de 20,0 Md€. Les PME réalisent, à elles seules, 7,5 Md€ de travaux de R&D en 2013, ce qui correspond à 24 % de la DIRDE, et emploie 32 % des personnels de R&D en entreprise.

2/3

des dépenses intérieures de R&D de l'année 2013 en France sont à attribuer aux PME et aux ETI localisées sur le territoire.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama



1. DES PME À CONTRE-COURANT DU RALENTISSEMENT DE L'ACTIVITÉ DE R&D DES ENTREPRISES



Les PME implantées en France ont augmenté leurs dépenses internes de R&D de 5,4 % en volume en 2013.

Les entreprises implantées en France ont mené pour 30,7 Md€ de travaux de R&D en 2013, après 30,0 Md€ en 2012. Corrigée de l'évolution des prix, la DIRDE ralentit sa progression en 2013, pour la deuxième année consécutive, après avoir continuellement accéléré entre 2008 et 2011. Les PME ont augmenté leurs dépenses internes de R&D de 5,4 % en volume en 2013, tandis que celles des ETI sont quasi stables (+ 0,1 %) et celles des grandes entreprises* sont en légère hausse (+ 0,4 %).

Avec 7,5 Md€ de travaux de R&D, les PME ont réalisé le quart de la DIRDE en 2013. Elles emploient l'équivalent de 80 000 salariés à temps plein (ETP) pour leurs activités de R&D, soit un tiers de l'ensemble des personnels de recherche en entreprise (graphique 1). Les ETI ont, quant à elles, mené pour 12,5 Md€ de travaux de R&D, comptant pour 41 % de la DIRDE, et concentrent 40 % des personnels de R&D. Les grandes entreprises réalisent alors 35 % de la DIRDE et emploient 28 % des effectifs de R&D.

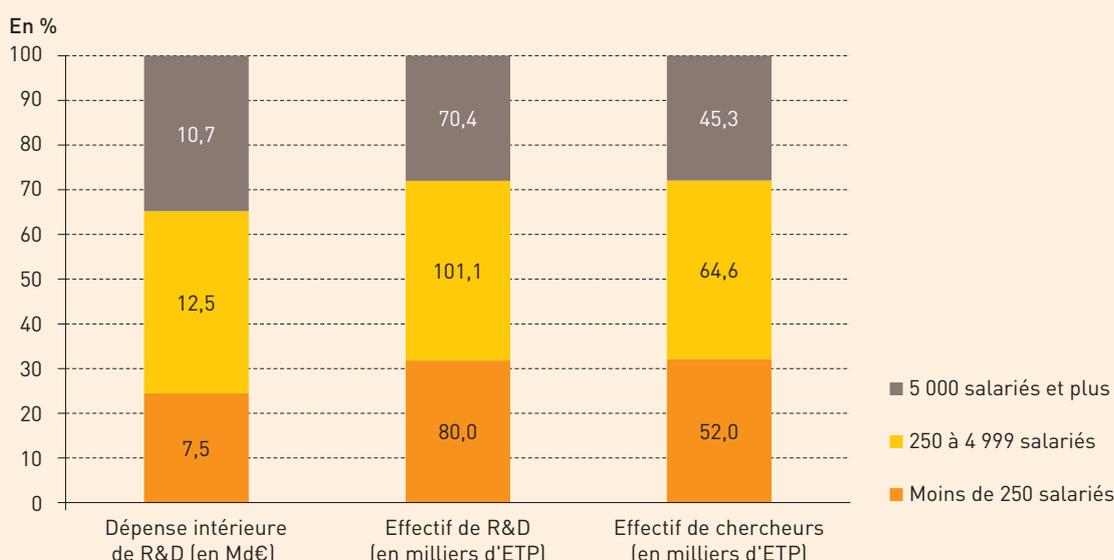
2. DES PME TOUJOURS PLUS INTENSIVES EN R&D QUE LES AUTRES ENTREPRISES

Si l'essentiel de la DIRDE est engagé par de grandes entreprises, il n'en reste pas moins que 9 entreprises de R&D sur 10 comptent moins de 250 salariés. Ces PME emploient en moyenne 37 personnes en 2013 et réalisent un chiffre d'affaires moyen de 9 M€. Elles dédient 5,2 % de leur chiffre d'affaires à leur activité interne de R&D, alors que, toutes entreprises confondues, la DIRD s'élève en moyenne à 2,8 % du chiffre d'affaires global.

Pour mener leurs projets de R&D, les PME emploient, en moyenne, l'équivalent de 5 personnes à temps plein sur l'année (ETP), contre 14 pour l'ensemble des entreprises. Parmi leurs personnels de R&D, deux tiers sont des chercheurs et ingénieurs de R&D, une proportion similaire à la moyenne par entreprise.

Depuis 2001, la part des chercheurs et ingénieurs dans l'ensemble du personnel de R&D a fortement augmenté. L'effectif des personnels de soutien aux chercheurs a diminué dans l'Industrie et certains secteurs des Services,

GRAPHIQUE 1 – Dépenses intérieures de R&D et effectif de R&D des entreprises selon leur taille, 2013



Note de lecture : effectif en équivalent temps plein (ETP).

Champ : ensemble des entreprises implantées en France ayant une activité interne de R&D en 2013.

Source : MENESR-SCSES-SIES, Pôle recherche (enquête sur les moyens consacrés à la R&D 2013).



pour lesquels la part des personnels de soutien est faible, se sont développés (PERRAIN, 2014). En 2001, cette part s'élevait à 54 % pour les PME et à 48 % pour l'ensemble des entreprises.

Dans les PME, les femmes occupent 19 % des postes de chercheurs et d'ingénieurs de R&D en 2013, soit autant que pour l'ensemble des entreprises (20 %).

3. LES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES RÉALISENT UN CINQUIÈME DE LA R&D DES ENTREPRISES EN FRANCE

Les filiales de groupes de nationalité* étrangère réalisent 6,0 Md€ de dépenses de R&D en France, en 2013, soit un cinquième de la DIRDE (tableau 1). La plus grande part revient aux ETI étrangères (3,5 Md€), car

les implantations étrangères en France sont particulièrement présentes sous forme d'ETI (BOCCARA *et al.*, 2013. Voir aussi [l'article sur la démographie d'entreprise](#) dans le chapitre 1 de ce Rapport). Quant aux PME étrangères, elles comptent pour 1,5 Md€ de dépenses intérieures de R&D, soit 4 fois moins que les PME françaises.

Les entreprises étrangères comptent pour 1,3 Md€ de dépenses extérieures* de R&D (DERD), dont une part vers l'étranger – entreprises à l'étranger, organismes internationaux ou étrangers – plus élevée que pour les autres entreprises. C'est plus spécifiquement le cas des PME étrangères dont la moitié de la DERD est orientée hors de France, pour seulement 29 % chez les PME nationales.

Ces filiales étrangères emploient 49 000 personnes en ETP en France pour leurs activités de R&D, soit 20 % de l'effectif de R&D de l'ensemble des entreprises. Parmi ces personnels de R&D, 63 % sont chercheurs ou ingénieurs. Les PME étrangères emploient 14 000 ETP pour

TABLEAU 1 – Activité de R&D des entreprises selon leur taille et leur appartenance à un groupe étranger, 2013

	Moins de 250 salariés		250 à 4 999 salariés		5 000 salariés et plus		Total		Total entreprise
	Entreprise française	Filiale de groupe étranger	Entreprise française	Filiale de groupe étranger	Entreprise française	Filiale de groupe étranger	Entreprise française	Filiale de groupe étranger	
Dépenses intérieures de R&D (en M€)	6 058	1 452	9 006	3 507	9 662	1 023	24 726	5 982	30 708
En % du total	20	5	29	11	31	3	81	19	100
Dépenses extérieures de R&D (en M€)	1 294	342	3 245	719	3 621	209	8 1590	1 270	9 429
En % du total	14	4	34	8	38	2	87	13	100
dont dépenses extérieures vers (en %) :									
– Autre entreprise implantée en France	59	42	55	55	66	57	61	52	59
– Secteur public	12	8	5	8	4	15	6	9	6
– Étranger	29	50	40	37	30	29	34	39	35
Effectif de R&D (en milliers ETP)	66	14	72	29	64	7	202	49	251
En % du total	26	5	29	12	25	3	80	20	100
Effectif de chercheurs (en milliers ETP)	43	9	47	17	40	5	131	31	162
Part des chercheurs et ingénieurs de R&D dans l'effectif de R&D (en %)	65	63	66	60	63	77	65	63	64

Note de lecture : effectif en équivalent temps plein (ETP).

Champ : ensemble des entreprises implantées en France ayant une activité interne de R&D en 2013.

Sources : MENESR-SCSES-R-SIES, Pôle recherche (enquête sur les moyens consacrés à la R&D 2013) ; Insee (Lifi 2011).

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama



leurs activités de R&D, et les ETI étrangères deux fois plus, soit, respectivement, 28 % et 59 % des personnels de R&D des entreprises étrangères. Quelle que soit leur nationalité, le niveau global de qualification des personnels de R&D embauché est élevé : près des deux tiers sont des chercheurs et ingénieurs en R&D chez les PME et les ETI.

4. LES AIDES PUBLIQUES, SOURCES PRIVILÉGIÉES DU FINANCEMENT EXTERNE DES PME

38 %

du financement externe des dépenses de R&D des PME en France proviennent des aides publiques.

Le financement des activités de R&D des entreprises se fait sur ressources publiques, par d'autres entreprises ou organismes implantés en France ou à l'étranger, et par autofinancement. En ne considérant que les ressources externes, les dépenses de R&D sont financées à 27 % par des aides publiques, à 29 % par l'étranger (entreprises, organismes internationaux et nationaux étrangers, fonds de l'Union européenne) et à 43 % par d'autres entreprises implantées en France. Ces ressources externes s'élèvent à 10 Md€ pour l'année 2013, dont 1,7 Md€ pour les PME, 4,9 Md€ pour les ETI et 3,4 Md€ pour les plus grandes.

Les aides publiques constituent une part importante du **financement externe** des PME (38 %), tandis que les ETI et les grandes entreprises sont davantage financées par d'autres entreprises implantées en France (respectivement 41 % et 52 % de leur financement externe).

En 2013, les PME ont reçu 655 M€ de financements publics directs pour leur activité de R&D (hors mesures

fiscales comme l'exonération de cotisations sociales – statut Jeune entreprise innovante (JEI) par exemple – ou le Crédit d'impôt recherche). Ce montant couvre 7 % de leurs dépenses totales de R&D (interne et externe), soit autant que pour les entreprises de plus grande taille. Près de 80 % des fonds publics obtenus par les PME correspondent à des crédits incitatifs qui émanent des ministères et des organismes publics, et 12 % proviennent des collectivités territoriales et des associations (tableau 2). Les ETI et les grandes entreprises reçoivent davantage de fonds liés à la Défense (plus de la moitié de leur financement public) et aux grands programmes technologiques.

5. UNE R&D DES PME CENTRÉE SUR LES ACTIVITÉS DE SERVICES À L'INDUSTRIE

La répartition de la DIRDE par branche de recherche témoigne d'une concentration importante. Toutes entreprises confondues, les trois premières branches de recherche sont l'Industrie automobile (4,0 Md€), la Construction aéronautique et spatiale (3,5 Md€) et l'Industrie pharmaceutique (3,1 Md€). Elles regroupent, à elles seules, 34 % de la DIRDE.

Les travaux de R&D menés par les PME relèvent davantage d'activité de Services que ceux des entreprises de taille supérieure. En effet, 48 % des dépenses de R&D des PME concernent ce type d'activité, contre 21 % pour **l'ensemble des entreprises**. Néanmoins, ces services sont liés aux activités industrielles. Il s'agit notamment d'activités externalisées par des acteurs de l'Industrie.

TABLEAU 2 – Répartition des financements publics dédiés à la R&D selon la taille de l'entreprise et la nature du financement, 2013

	Moins de 250 salariés	250 à 4 999 salariés	5 000 salariés et plus	Total
Total des financements publics (en M€)	655	1 084	985	2 725
<i>dont (en %) :</i>				
– Défense	7	69	55	49
– Grand programme technologique	1	10	34	17
– Crédit incitatif ^a	79	19	10	30
– Collectivité territoriale et association	12	1	0	4
Part des financements publics reçus dans la dépense totale de R&D ^b (en %)	7,2	6,6	6,8	6,8

a. Les mesures fiscales comme les exonérations de cotisations sociales ou le Crédit d'impôt recherche ne sont pas incluses.

b. La dépense totale de recherche comprend l'exécution de la recherche par les entreprises et la sous-traitance de travaux de R&D.

Champ : ensemble des entreprises implantées en France ayant une activité interne de R&D en 2013.

Source : MENESR-SCSES-SIES, Pôle recherche (enquête sur les moyens consacrés à la R&D 2013).



Les PME consacrent ainsi 1 511 M€ aux Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et 1 115 M€ à des Activités informatiques et services d'information. Parmi les activités industrielles, la DIRD des PME est plus particulièrement élevée dans l'Industrie pharmaceutique avec 582 M€, soit 8 % de la DIRD des PME.

À l'inverse, les PME sont peu spécialisées dans les deux premières branches de recherche, l'Industrie automobile et la Construction aéronautique et spatiale, pour lesquelles les travaux de R&D sont plus souvent exécutés par les grandes entreprises (respectivement 2 % et 1 % de la DIRD des PME, mais 23 % et 24 % pour les grandes entreprises).

6. UNE R&D MIEUX RÉPARTIE SUR LE TERRITOIRE

La région Île-de-France occupe une place prépondérante dans la R&D du secteur privé* en France. En 2013, les travaux de R&D menés par les entreprises de la région francilienne s'élèvent à 12,8 Md€, soit 42 % de la DIRDE

de l'année. La DIRD des PME est **moins concentrée** sur le territoire que celle de l'ensemble des entreprises, puisque cette région ne regroupe que 37 % de leurs dépenses de R&D. Avec Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse réunies, ces régions concentrent tout de même 61 % de la DIRD des PME. Elles correspondent aux régions où le poids des PME dans la DIRDE totale est le plus élevé (supérieur à 2,0 % ; carte 1).

Les PME jouent souvent un rôle non négligeable dans l'activité de R&D régionale. Dans 1 région sur 2, elles réalisent au moins le tiers de la DIRDE locale. En revanche, elles sont beaucoup moins présentes en Franche-Comté et en Midi-Pyrénées, comparativement à l'activité de R&D des autres entreprises. Dans ces régions, la R&D est davantage concentrée dans les laboratoires de grandes entreprises (carte 1).

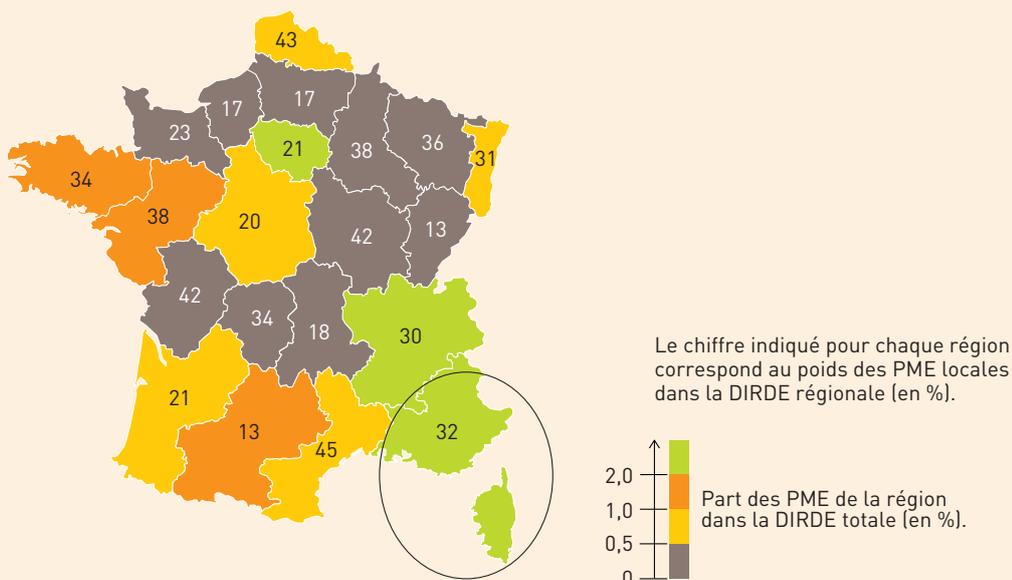


Dans la moitié des régions, les PME réalisent au moins le tiers des dépenses de R&D locales.

Contribution des PME à l'effort régional de R&D en France

[En savoir +](#)

CARTE 1 – Répartition régionale des dépenses intérieures de R&D des PME, 2013



Champ : ensemble des entreprises implantées en France ayant une activité interne de R&D en 2013.
Source : MENESR-SCSES-SIES, Pôle recherche (enquête sur les moyens consacrés à la R&D 2013).



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'étude porte sur les entreprises de nationalité française ou étrangère, exécutant des travaux de R&D internes sur le territoire français.

Les résultats sont issus des enquêtes obligatoires sur les moyens consacrés à la R&D, réalisées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) à la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES). Chaque année, les entreprises (privées ou publiques) ainsi que les administrations (État, enseignement supérieur, institutions sans but lucratif) sont interrogées.

Pour la partie entreprise, l'enquête est conduite auprès d'environ 11 000 sociétés. Elle est exhaustive pour les entreprises ayant une DIRD supérieure à 0,40 M€ et échantillonnée pour les autres.

Les résultats 2013 présentés dans cet article sont semi-définitifs. Au printemps 2016, les chiffres définitifs de 2013 seront arrêtés.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **microentreprise**, **PME**, **ETI** et **grande entreprise** ne correspondent pas à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Chaque entreprise est ici réduite à son unité légale et repérée par son Siren. Seul le critère d'effectif LME est pris en compte pour classer les entreprises par taille. Il s'agit de l'effectif salarié tel que déclaré dans l'enquête statistique. La catégorie PME inclut les microentreprises.

DÉFINITIONS

La **dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)** correspond à la somme des moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de R&D sur le territoire national par les administrations françaises (DIRDA) et les entreprises (**DIRDE**). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la R&D).

La **dépense extérieure de recherche et développement (DERD)** correspond aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors de chez elle. Elle comprend les sous-traitances et les achats de R&D exécutés sur le territoire national ou à l'étranger. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agents d'un même secteur.

Le **secteur privé** fait référence, ici, à l'ensemble des entreprises, qu'elles soient de statut privé ou public. Il est défini par opposition au secteur public qui regroupe l'État, l'enseignement supérieur et les institutions sans but lucratif (associations, fondations).

Par convention statistique, la **nationalité d'une entreprise** correspond au pays où est situé son centre de décision. La plupart du temps, celui-ci coïncide avec le siège social. Cependant, la complexité de certaines organisations ne rend pas toujours aisée la détermination de cette nationalité. C'est notamment le cas pour le groupe EADS – Airbus Group – qui, dans cette étude, est considéré par convention comme français.

BIBLIOGRAPHIE

- BOCARRA Frédéric *et al.* (2013). « [L'internationalisation des entreprises et l'économie française](#) », in INSEE, *Les entreprises en France*, Insee Références, 2013, p. 13-28.
- PERRAIN Laurent (2014). « [Les chercheurs en entreprise en 2011](#) », *MENESR Note d'information*, n° 14.04, juillet 2014, 4 p.
- DIXTE Christophe, TESTAS Anna (2015). « [Les dépenses intérieures de R&D s'élèvent à 47,5 Md€ en 2013](#) », *MENESR Note d'information*, n° 15.05, septembre 2015, 4 p.

POUR ALLER PLUS LOIN...



UTILISATION DU CIR PAR LES ENTREPRISES EN 2013

Justin Quéméner, Maryline Rosa, Frédérique Sachwald
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
DGRI, Service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale

-
- | | |
|---|------------------------------------|
| 1. Déclarants et créances par type de dépenses | 3. Distribution sectorielle du CIR |
| 2. Dépenses déclarées et créances par taille d'entreprise | 4. Distribution régionale du CIR |
-

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES (UNITÉS LÉGALES) CLASSÉES SELON LEUR EFFECTIF.
- ENTREPRISES DÉCLARANT DES DÉPENSES AU TITRE DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

Le Crédit d'impôt recherche (CIR), mis en place en 1983, est une incitation fiscale à la recherche et au développement (R&D) qui s'adresse à toutes les entreprises, sans restriction de taille ou de secteur. Son assiette a été élargie au-delà des dépenses de R&D. Depuis 1992, il intègre des dépenses relatives à l'élaboration de nouvelles collections pour les entreprises industrielles du secteur Textile, habillement, cuir (THC). La créance relative à ces dépenses est le « Crédit d'impôt collection » (CIC). Depuis 2013, il comprend aussi certaines dépenses d'innovation réalisées par des PME au sens communautaire*, le « Crédit d'impôt innovation » (CII) ou « créance innovation » faisant référence à la créance relative à ces dépenses. La créance au titre des seules dépenses de recherche est désignée par « CIR recherche » ou « créance recherche ». Le sigle « CIR » est alors réservé au dispositif dans son ensemble et à la créance totale.

Depuis 2008, le CIR est le premier dispositif de financement public des dépenses de R&D des entreprises en France. C'est le soutien à la R&D qui touche le plus grand nombre d'entreprises, notamment les petites, près des trois quarts des bénéficiaires employant moins de 50 salariés.

Au total, près de 23 000 entreprises ont déclaré 21 Md€ de dépenses éligibles au CIR, générant une créance de 5,7 Md€ pour l'année 2013, dont 5,6 Md€ au titre de la recherche, 74 M€ au titre de l'innovation et 65 M€ au titre des dépenses de collection (MENESR, 2016).

5,7 Md€

de créance ont été alloués aux entreprises au titre du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2013.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.



1. DÉCLARANTS ET CRÉANCES PAR TYPE DE DÉPENSES

En 2013, 22800 entreprises* ont déposé une déclaration au titre du CIR* pour un total de **dépenses éligibles** de près de 21 Md€ (tableau 1). Les 5,7 Md€ de créance totale ont été perçus par 17400 entreprises bénéficiaires. Ces bénéficiaires* sont des entreprises indépendantes fiscalement ou des maisons mères de groupes fiscalement intégrés*. Leur nombre est inférieur à celui des déclarants* car les maisons mères ayant opté pour l'intégration fiscale, cumulent le CIR de leurs filiales et d'autres ne déclarent pas de dépenses.

Les dépenses relatives aux activités de recherche représentent 96,5% de l'ensemble des dépenses déclarées, les dépenses d'innovation 1,8% et les dépenses de collection dans le secteur THC 1,8%. Avec 5,6 Md€, le CIR recherche* représente 98% du CIR, soit plus que la part des dépenses de recherche dans le total des dépenses. Cette différence est due au fait que les dépenses de recherche bénéficient d'un taux de crédit d'impôt plus élevé que les dépenses d'innovation (30% contre 20%), ce qui se justifie notamment par le caractère plus risqué des activités de R&D (MENESR, 2014). À l'inverse, les dépenses d'innovation ont un poids dans les dépenses supérieur à celui du CIR* dans le total de la créance (1,8% et 1,3% respectivement).

TABLEAU 1 – Entreprises déclarantes et bénéficiaires du CIR selon le type de dépenses déclarées, 2013

Type de dépenses déclarées	Déclarant Nombre	Bénéficiaire Nombre	Dépense déclarée		Créance	
			M€	%	M€	%
Recherche	17 845	15 245	20 119	96,5	5 567	97,6
<i>dont recherche uniquement</i>	<i>15 510</i>	<i>12 965</i>	<i>19 328</i>	<i>92,7</i>	<i>5 330</i>	<i>93,4</i>
Innovation	3 554	3 445	372	1,8	74	1,3
<i>dont innovation uniquement</i>	<i>1 336</i>	<i>1 280</i>	<i>142</i>	<i>0,7</i>	<i>28</i>	<i>0,5</i>
Collection	1 136	1 062	365	1,8	65	1,1
<i>dont collection uniquement</i>	<i>984</i>	<i>914</i>	<i>287</i>	<i>1,4</i>	<i>57</i>	<i>1,0</i>
Total hors doubles comptes	22 830^a	17 445	20 855	100,0	5 707	100,0

a. Total obtenu par la somme des lignes « Recherche », « Innovation uniquement », « Collection uniquement », des 8 sociétés qui ne déclarent que des dépenses d'innovation et de collection et des 2 657 qui ne déclarent pas de dépenses.

Champ : France entière, ensemble des entreprises ayant déclaré des dépenses éligibles au Crédit d'impôt recherche.

Source : MENESR-DGRI-SITTAR-C1 (Gecir, décembre 2015).

TABLEAU 2 – Distribution des entreprises bénéficiaires du CIR recherche par taille d'entreprise, 2013

	Entreprise bénéficiaire		Dépense déclarée		Créance recherche			Créance/ Dépense déclarée %
	Nombre	%	M€	%	M€	%	Moyenne k€	
1 à 9 salariés	6 013	39,4	1 025	5,1	307	5,5	51	30
10 à 249 salariés	7 683	50,4	4 758	23,7	1 422	25,5	185	30
Inférieur à 250 salariés	13 696	89,8	5 783	28,7	1 729	31,1	126	30
<i>dont PME au sens communautaire</i>	<i>9 160</i>	<i>60,1</i>	<i>3 255</i>	<i>16,2</i>	<i>976</i>	<i>17,5</i>	<i>107</i>	<i>30</i>
250 à 4 999 salariés	1 304	8,6	6 376	31,7	1 912	34,4	1 467	30
5 000 salariés et plus	97	0,6	7 951	39,5	1 922	34,5	19 815	24
Non renseigné	148	1,0	8	0,0	3	0,1	23	30
Total	15 245	100,0	20 119	100,0	5 567	100,0	365	28

Champ : France entière, ensemble des entreprises bénéficiaires du Crédit d'impôt recherche au titre des dépenses de recherche uniquement.

Source : MENESR-DGRI-SITTAR-C1 (Gecir, décembre 2015).



2. DÉPENSES DÉCLARÉES ET CRÉANCES PAR TAILLE D'ENTREPRISE

Les entreprises de moins de 250 salariés bénéficiant du CIR recherche représentent 90 % des bénéficiaires et les PME au sens communautaire, indépendantes d'un groupe, 60 % (tableau 2). Ces dernières comptent pour 16 % des dépenses déclarées et reçoivent 18 % de la créance. Toutes les catégories de taille d'entreprise ont un taux moyen de CIR de 30 %¹, sauf les bénéficiaires de 5000 salariés et plus, dont le ratio de la créance aux dépenses est de 24 % du fait du taux réduit à 5 % s'appliquant au-delà de 100 M€ de dépenses. Le montant de la créance moyenne est en revanche **croissant avec la taille** de l'entreprise puisque les budgets de R&D augmentent avec les effectifs. La créance moyenne pour l'ensemble des entreprises est de 365 k€, alors que celle des moins de 250 salariés s'élève à 126 k€ et celle des moins de 10 salariés à 51 k€.

Le CII ne concerne par définition que des PME au sens communautaire. Elles sont 3 445 à en bénéficier en 2013 (tableau 3), dont près de 85 % emploient moins de 50 salariés. Le montant moyen des dépenses d'innovation déclarées est de 108 k€, pour une créance moyenne de 22 k€. En moyenne, les bénéficiaires n'atteignent donc pas le plafond de 400 k€ de dépenses éligibles. Avec un niveau moyen des dépenses de 163 k€, même les PME dont l'effectif est supérieur à 100 salariés n'y arrivent pas.

3. DISTRIBUTION SECTORIELLE DU CIR

Les Industries manufacturières reçoivent 61 % du CIR recherche et les Services 37 % (tableau 4, page suivante). Le secteur électrique et électronique est celui qui déclare le plus de dépenses (15 %) et qui perçoit le montant de créance le plus élevé (16 %). Le secteur Pharmacie, parfumerie, entretien vient en 2^e position pour les dépenses déclarées (14 %), en 3^e pour le CIR (12 %). Son poids dans la créance est ainsi inférieur à celui dans les dépenses car ces dernières sont concentrées dans certains laboratoires avec des dépenses élevées, qui, de fait, sont soumis au taux réduit. L'industrie automobile est dans une configuration similaire à la Pharmacie avec de grandes entreprises et des centres de R&D représentant des montants importants de dépenses. Sa part dans la créance est ainsi de 6 %, contre 8 % pour les dépenses déclarées. À l'inverse, le secteur Conseil et assistance en informatique est au 3^e rang pour les dépenses, mais au 2^e pour la créance recherche car il est composé d'entités de plus petite taille réalisant plus souvent des dépenses inférieures à 100 M€, échappant ainsi au taux réduit. Les Services d'architecture et d'ingénierie sont en 4^e position pour les dépenses et la créance.

L'analyse de la distribution sectorielle du CIR recherche obtenu par les PME communautaires² donne des résultats très différents de l'analyse précédente.

90 %

des entreprises bénéficiaires du Crédit d'impôt recherche en 2013 emploient moins de 250 salariés.

TABLEAU 3 – Distribution des entreprises bénéficiaires du CII par taille d'entreprise, 2013

	Entreprise bénéficiaire		Dépense déclarée		Créance innovation			Créance/ Dépense déclarée %
	Nombre	%	M€	%	M€	%	Moyenne k€	
1 à 9 salariés	1 453	42,2	102,8	27,7	20,6	27,7	14,2	20
10 à 49 salariés	1 464	42,5	188,6	50,8	37,8	50,8	25,8	20
50 à 99 salariés	306	8,9	49,2	13,2	9,8	13,2	32,2	20
100 à 249 salariés	179	5,2	29,2	7,8	5,9	7,9	32,7	20
Non renseigné	43	1,2	1,7	0,5	0,3	0,5	7,9	20
Total	3 445	100,0	371,5	100,0	74,4	100,0	21,6	20

Champ : France entière, ensemble des PME au sens communautaire bénéficiaires du CIR au titre des dépenses d'innovation uniquement.

Source : MENESR-DGRI-SITTAR-C1 (Gecir, décembre 2015).

1. Les taux majorés ont été supprimés à partir de 2013.

2. La notion de PME au sens communautaire est ici utilisée dans la distribution du CIR recherche afin d'obtenir le même type d'entreprises que celles éligibles au CII et ainsi permettre la comparaison entre les deux types de crédit d'impôt. La distribution des dépenses et de la créance recherche étant quasiment identique pour les PME – celles-ci ne connaissent pas le taux réduit du CIR au-delà de 100 M€ qui affecte certaines très grandes entreprises –, seule la distribution de la créance est commentée.

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama



TABLEAU 4 – Répartition des dépenses et de la créance recherche par secteur, 2013

NAF rév. 2	Total entreprise			PME ^a
	Dépense déclarée %	Créance recherche		Créance recherche %
		M€	%	
Industrie manufacturière	63,3	3 389	60,9	36,0
Industrie électrique et électronique	15,1	893	16,0	9,7
Pharmacie, parfumerie, entretien	13,6	668	12,0	9,3
Industrie mécanique	3,5	208	3,7	4,1
Chimie, caoutchouc, plastiques	5,1	306	5,5	3,6
Industrie automobile	8,0	332	6,0	1,2
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	7,2	356	6,4	0,6
Autres industries manufacturières	10,8	626	11,2	7,5
Services	34,6	2 053	36,9	63,0
Conseil et assistance en informatique	11,7	704	12,6	27,1
Services d'architecture et d'ingénierie	10,1	592	10,6	14,4
Recherche et développement	1,4	84	1,5	5,5
Services aux entreprises	1,8	110	2,0	5,2
Commerce ^b	4,2	254	4,6	4,6
Autres services	5,4	310	5,6	6,3
Autres secteurs^c	2,0	124	2,2	1,0
Total	100,0	5 567	100,0	100,0

a. PME au sens communautaire.

b. Y compris les filiales de multinationales de secteurs industriels dont l'activité principale est le Commerce.

c. Agriculture, sylviculture et pêche, Bâtiment et travaux publics et Activité non indiquée.

Note de lecture : répartition après réaffectation* du CIR recherche des secteurs Activités des sociétés de holding et Services de R&D.

Champ : France entière, ensemble des entreprises bénéficiaires du CIR au titre des dépenses de recherche uniquement.

Source : MENESR-DGRI-SITTAR-C1 (Gecir, décembre 2015).

TABLEAU 5 – Répartition des dépenses et de la créance innovation par secteur, 2013

NAF rév. 2	Dépense déclarée	Créance innovation	
	%	M€	%
Industrie manufacturière	30,3	22,0	30,3
Industrie électrique et électronique	8,8	6,5	8,8
Industrie mécanique	6,9	5,1	6,9
Chimie, caoutchouc, plastiques	2,7	2,0	2,7
Industrie automobile	1,3	1,0	1,3
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,6	0,5	0,6
Pharmacie, parfumerie, entretien	0,6	0,5	0,6
Autres industries manufacturières	9,3	6,4	9,3
Services	67,9	50,5	67,9
Conseil et assistance en informatique	36,4	27,0	36,4
Services d'architecture et d'ingénierie	11,3	8,4	11,3
Commerce	7,4	5,5	7,4
Services aux entreprises	5,8	4,3	5,8
Autres services	7,0	10,0	7,0
Autres secteurs^a	1,8	1,4	1,8
Total	100,0	73,9	100,0

a. Agriculture, sylviculture et pêche, Bâtiment et travaux publics et Activité non indiquée.

Champ : France entière, ensemble des PME au sens communautaire bénéficiaires du CIR au titre des dépenses d'innovation uniquement.

Source : MENESR-DGRI-SITTAR-C1 (Gecir, décembre 2015).



En effet, pour ces PME, le CIR recherche est concentré dans les Services (63 %) et notamment dans le Conseil et assistance en informatique (27,1%), les Services d'architecture et d'ingénierie (14,4 %), de R&D (5,5 %) et aux entreprises (5,2 %). À l'inverse, l'Industrie ne reçoit que 36 % de la créance recherche des PME. Si le poids des secteurs de l'Industrie électrique et électronique et de la Pharmacie diminue sensiblement, il demeure néanmoins significatif (9,7 % et 9,3 %). Quant à l'Industrie automobile et à la Construction navale, aéronautique et ferroviaire, elles cumulent 1,8 % de la créance recherche des PME contre 12,4 % de celle de l'ensemble des entreprises.

Contrairement au CIR recherche (toutes entreprises confondues), le CII est majoritairement perçu par les entreprises des Services : les Industries manufacturières reçoivent ainsi 30 % de la créance innovation et les Services 68 % (tableau 5). En revanche, sur la population des PME communautaires, la répartition du CIR recherche et du CII est homogène. Ces résultats reflètent la différence non négligeable de

concentration sectorielle des PME et des entreprises plus grandes.

Le CII est sectoriellement beaucoup plus concentré que le CIR recherche, toutes tailles d'entreprises confondues. Le secteur Conseil et assistance en informatique représente, en effet, plus de 36 % du CII (tableau 5). En additionnant le CIR recherche et le CII, ce secteur reçoit 731 M€ et devient ainsi le 2^e bénéficiaire du CIR, devant la Pharmacie qui perçoit très peu de CII. Sur le périmètre des PME, ce constat est d'autant plus vrai que ce secteur compte pour 9,3 points de plus dans la créance innovation que dans la créance recherche, et contribue en grande partie à l'écart de poids des Services entre les deux crédits d'impôt (soit 4,9 points). Le 2^e secteur bénéficiaire du CII, celui des Services d'architecture et d'ingénierie, reçoit 11 % de la créance. Il est également en 2^e position dans la créance recherche des PME. Tous les autres secteurs perçoivent moins de 10 % du CII, les PME manufacturières recevant des montants de créance très faibles, inférieurs à ceux obtenus au titre du CIR recherche.



Les PME des Services bénéficient d'environ 2/3 de la créance au titre des crédits d'impôts recherche et innovation.

TABLEAU 6 – Distribution régionale du CIR recherche, 2013

En %	Total entreprise			PME ^a	
	Bénéficiaire	Dépense déclarée	Créance recherche	Bénéficiaire	Créance recherche
Alsace	2,8	1,4	1,4	2,4	2,0
Aquitaine	3,6	1,8	1,4	3,7	2,6
Auvergne	1,5	1,1	1,1	1,5	1,4
Basse-Normandie	1,2	0,4	0,4	1,2	0,7
Bourgogne	2,1	0,8	0,7	2,1	1,7
Bretagne	4,2	1,9	2,4	4,3	3,8
Centre	2,2	1,6	0,7	1,8	1,1
Champagne-Ardenne	1,0	0,4	0,4	0,7	0,5
Corse	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Franche-Comté	1,7	0,5	0,5	1,7	1,1
Haute-Normandie	1,3	1,0	0,5	1,3	1,0
Île-de-France	34,6	60,3	66,4	33,7	42,7
La Réunion	0,3	0,1	0,1	0,3	0,1
Languedoc-Roussillon	3,1	1,0	0,9	3,7	3,5
Limousin	0,8	0,5	0,4	0,9	0,5
Lorraine	1,9	1,3	1,2	1,9	1,4
Midi-Pyrénées	4,5	5,5	3,9	4,8	4,7
Nord – Pas-de-Calais	3,6	1,5	1,4	3,2	2,4
Pays de la Loire	5,4	2,1	1,9	5,2	3,0
Picardie	1,3	0,9	0,8	1,2	0,8
Poitou-Charentes	1,5	0,4	0,4	1,4	1,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,9	5,4	5,0	7,6	8,6
Rhône-Alpes	14,4	10,1	8,2	15,2	15,2
Autres DOM ^b	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

a. PME au sens communautaire.

b. Le détail n'est pas fourni pour respecter le secret statistique.

Champ : France entière, ensemble des entreprises bénéficiaires du CIR au titre des dépenses de recherche uniquement.
Source : MENESR-DGRI-SITTAR-C1 (Gecir, décembre 2015).

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama



4. DISTRIBUTION RÉGIONALE DU CIR

La distribution régionale du CIR recherche pour l'ensemble des entreprises correspond largement à celle des dépenses déclarées (tableau 6, page précédente) et, au-delà, à celle des dépenses de R&D des entreprises (DIXTE, TESTAS, 2015). Les écarts constatés entre la part dans les dépenses déclarées et la part dans la créance perçue s'expliquent notamment par les règles de réaffectation du crédit d'impôt aux filiales des maisons mères (majoritairement des holdings*) en cas d'intégration fiscale.

Concernant la population des PME uniquement, le CIR recherche est davantage réparti sur le territoire. Le poids de l'Île-de-France diminue logiquement, au profit

de toutes les autres régions. La part de Rhône-Alpes passe de 8 % à 15 %, celle de Provence-Alpes-Côte d'Azur de 5 % à 9 % et celle de Languedoc-Roussillon de 0,9 % à 3,5 %.

Les distributions concernant les dépenses d'innovation et le CII sont assez proches de celles pour le CIR recherche des PME (tableau 7). Le CII est davantage réparti sur le territoire, la région Île-de-France ne représentant que 38 % de la créance, contre 43 % et 66 % pour le CIR recherche (respectivement pour les PME et l'ensemble des entreprises). À l'inverse, le poids des régions Pays de la Loire et Nord – Pas-de-Calais est sensiblement plus élevé dans le CII que dans le CIR recherche des PME.

TABLEAU 7 – Distribution régionale du CII, 2013

	Bénéficiaire		Dépense déclarée	Créance innovation
	Nombre	%	%	%
Alsace	88	2,6	2,2	2,2
Aquitaine	120	3,5	2,8	2,9
Auvergne	53	1,5	1,3	1,3
Basse-Normandie	34	1,0	0,9	1,0
Bourgogne	64	1,9	1,6	1,5
Bretagne	142	4,1	3,8	3,7
Centre	87	2,5	2,3	2,2
Champagne-Ardenne	34	1,0	0,7	0,7
Corse	4	0,1	0,1	0,1
Franche-Comté	41	1,2	1,1	1,1
Haute-Normandie	36	1,0	0,8	0,8
Île-de-France	1 068	31,0	37,2	37,7
La Réunion	9	0,3	0,2	0,2
Languedoc-Roussillon	111	3,2	3,1	3,2
Limousin	22	0,6	0,6	0,5
Lorraine	55	1,6	1,6	1,5
Midi-Pyrénées	172	5,0	5,0	4,9
Nord – Pas-de-Calais	140	4,1	4,1	4,0
Pays de la Loire	222	6,4	5,1	5,0
Picardie	37	1,1	1,4	1,4
Poitou-Charentes	64	1,9	1,5	1,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	270	7,8	8,1	8,0
Rhône-Alpes	570	16,5	14,3	14,4
Autres DOM ^a	2	0,1	0,1	0,1
Total	3 445	100,0	100,0	100,0

a. Le détail n'est pas fourni pour respecter le secret statistique.

Champ : France entière, ensemble des PME au sens communautaire bénéficiaires du CIR au titre des dépenses d'innovation uniquement.

Source : MENESR-DGRI-SITTAR-C1 (Gecir, décembre 2015).



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

La population analysée est constituée des entreprises qui ont déclaré des dépenses éligibles au CIR pour l'année 2013. Elles déposent la déclaration CIR avec leur liasse fiscale (en 2014 ou 2015 pour celles dont l'exercice se clôture en novembre 2013). Celles qui ont oublié ont deux ans pour le faire. Les chiffres sont issus des déclarations pour l'année 2013, parvenues en décembre 2015. Ce sont les données les plus actualisées portant sur l'utilisation du dispositif, constatées à travers les déclarations fiscales, contrairement aux estimations fournies pour la préparation du projet de loi de finances.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise** et de **PME** ne correspondent pas à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Chaque entreprise est ici réduite à son unité légale et repérée par son Siren. Seul le critère d'effectif LME est pris en compte pour classer les entreprises par taille. Le nombre de salariés est issu des déclarations CIR. La **PME au sens communautaire** est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 M€ ou le total du bilan est au plus de 43 M€. Les modalités de prise en compte de ces seuils dépendent des [conditions de détention du capital](#). La déclaration CIR permet de distinguer les PME au sens communautaire des autres entreprises.

DÉFINITION

Le **CIR** comprend désormais trois composantes : les crédits d'impôt au titre des dépenses de recherche (**CIR recherche**), des dépenses d'innovation (**CII**) et des dépenses de stylisme du secteur Textile, habillement, cuir (CIC). Le terme CIR correspond au dispositif dans son ensemble, ou à la créance totale. Un **déclarant** est une entreprise qui a déposé une déclaration 2069-A-SD au titre de l'année 2013 (dont l'année d'ouverture de l'exercice est 2013). Un **bénéficiaire** du CIR est une entreprise indépendante au sens fiscal du terme ou la société mère d'un groupe fiscalement intégré. Le régime de l'**intégration fiscale** est une option que peut prendre une société mère pour intégrer, dans le calcul de son bénéfice fiscal, les bénéfices de ses

filiales détenues à plus de 95 %. La société mère paye alors l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble de ses filiales intégrées (article 223 A du code général des impôts). Dans le cas du CIR recherche, du CII ou du CIC, les filiales déclarent les dépenses et calculent leur créance, la société mère cumulant les crédits d'impôt de ses filiales.

Une société de **holding** est définie comme une entité qui détient le contrôle des actifs d'un groupe de sociétés filiales et dont la principale activité est d'être propriétaire de ce groupe. Elle ne fournit aucun autre service aux entreprises dans lesquelles elle possède des fonds propres. En d'autres termes, elle n'administre, ni ne gère d'autres entités. En tant que maison mère, elle relève aussi du principe d'intégration fiscale.

La **réaffectation sectorielle** du CIR est gérée selon les principes suivants (MENESR, 2016) :

- Si les sociétés mères ne déclarent pas de dépenses de R&D éligibles au CIR, le montant du CIR est alors réaffecté dans les secteurs des filiales déclarantes. À partir du montant des dépenses déclarées par ces filiales, le CIR est calculé en fonction du ou des taux correspondant à l'entreprise. Entrent dans ce cas de figure, la plupart des sociétés du secteur Activités des sociétés de holding ou certaines sociétés mères des Services bancaires et assurances.
- Si les sociétés de holding déclarent des dépenses de R&D éligibles au CIR (soit 2,5 % du total des dépenses déclarées), le montant du CIR est alors affecté au secteur de la filiale déclarant le plus de dépenses.

À la suite de cette opération de réaffectation, la part du CIR de nombreux secteurs augmente, en particulier celle du secteur Recherche et développement qui rassemble des entreprises dont l'activité principale est la fourniture de services de R&D. Certaines étant des laboratoires d'entreprises filiales de sociétés appartenant à l'Industrie manufacturière, le CIR est alors réaffecté aux **secteurs utilisateurs de la R&D**. À défaut, le CIR demeure à la ligne Recherche et développement. Les Services bancaires et assurances, voient à l'inverse, leur part du CIR diminuer sensiblement car de nombreuses entreprises du secteur ne déclarent pas de dépenses tout en percevant le CIR de leurs filiales déclarantes.

BIBLIOGRAPHIE

• DIXTE Christophe, TESTAS Anna (2015). « [Les dépenses intérieures de R&D s'élèvent à 47,5 Md€ en 2013](#) », *MENESR Note Flash*, n° 05, septembre 2015, 2 p.

• MENESR (2014). [Développement et impact du Crédit d'impôt recherche : 1983-2011](#), avril 2014, 85 p.

• MENESR (2016). [Le Crédit d'impôt recherche en 2013](#), avril 2016, 32 p.

POUR ALLER PLUS LOIN...

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama





PME ET ETI DANS LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ EN 2013

| Marc Dufau

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

DGE, Sous-direction de la prospective, des études et de l'évaluation économiques

-
- | | |
|--|--|
| <p>1. Typologie des entreprises appartenant aux pôles de compétitivité</p> <p>2. Établissements et entreprises membres des pôles sur le territoire</p> <p>3. L'Industrie concentre les effectifs des PME et des ETI membres des pôles</p> | <p>4. Un tiers des ETI membres des pôles sont d'origine étrangère</p> <p>5. Les pôles de compétitivité spécialisés en Informatique/Numérique</p> |
|--|--|
-

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME.
- ENTREPRISES MEMBRES DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

Créés dans le cadre de la [nouvelle politique industrielle](#) lancée en 2004, les pôles de compétitivité reposent sur un ancrage territorial fort et rassemblent des entreprises, en particulier des PME*, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. S'inspirant du modèle des clusters, ils ont vocation à susciter des projets collaboratifs de recherche-développement et d'innovation (RDI), afin de faciliter le transfert de technologies et de compétences et de favoriser le développement des entreprises membres.

Ils figurent parmi les leviers les plus importants qui concourent à la mise en œuvre d'écosystèmes créateurs de richesse. Les pôles de compétitivité et le financement apporté par le Fonds unique interministériel (FUI) ont permis aux PME et aux ETI* membres d'accroître leurs dépenses de R&D sans effet d'aubaine, leurs effectifs, notamment de chercheurs et d'ingénieurs, et leur chiffre d'affaires. Ils ont aussi favorisé le recours à d'autres mécanismes de soutien public à l'innovation comme le Crédit d'impôt recherche (BELLÉGO 2013).

La nouvelle phase de la politique des pôles de compétitivité, lancée le 9 janvier 2013, définit de nouveaux objectifs. L'ambition des pôles est désormais de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi.

En 2013, les 71 pôles de compétitivité réunissaient plus de 7 800 entreprises* membres, réparties sur plus de 9 680 établissements*, ainsi que 1 200 établissements publics de recherche ou de formation.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

7 800

entreprises sont membres des pôles de compétitivité en France, en 2013.



1. TYPOLOGIE DES ENTREPRISES APPARTENANT AUX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

86 %

des entreprises membres des pôles de compétitivité en 2013 sont des PME.

La très large majorité des entreprises membres des pôles de compétitivité est constituée de PME (86 %), les ETI et les grandes entreprises* en représentant respectivement 12 % et 2 %. Cette répartition par catégorie d'entreprise est logiquement très proche de celle de l'ensemble des entreprises localisées en France, avec cependant une proportion d'entreprises non PME plus élevée (les PME comptant pour près de 99 % des entreprises, toutes catégories confondues).

Les établissements composant ces entreprises appartiennent à 71 % à des PME, à 17 % à des ETI et à 12 % à de grandes entreprises. Ces dernières étant constituées, en moyenne, d'un nombre plus important d'établissements que les PME et les ETI, leur présence dans un pôle de compétitivité implique donc proportionnellement plus d'établissements.

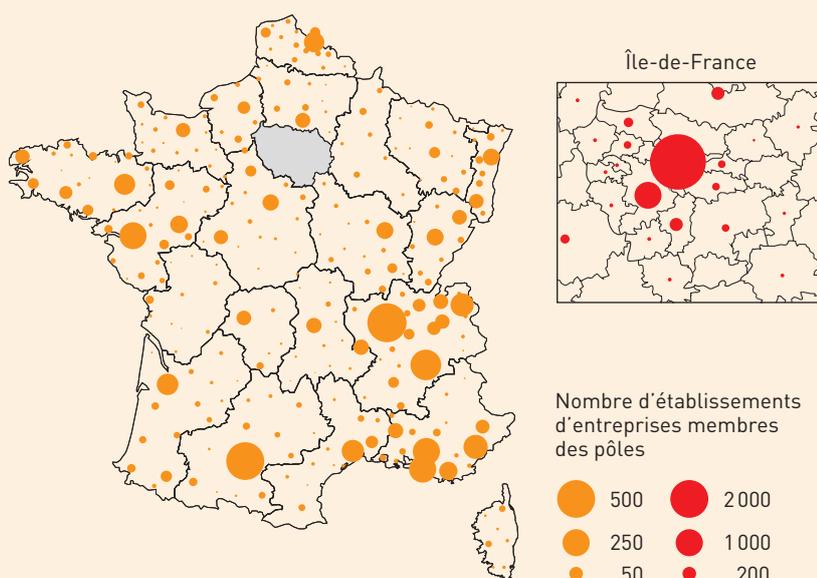
Entre 2012 et 2013, la progression du nombre d'établissements de PME et d'ETI membres reste mesurée (moins de 1,3 % de croissance). Elle est très majoritairement due à l'entrée de PME déjà existantes ou d'entreprises créées en 2013. Ainsi, 83 % des entreprises nouvellement membres des pôles en 2013 sont-elles des PME contre un peu plus de 13 % d'ETI.

Les PME membres sont composées d'un cinquième de sociétés de moins de 5 ans (19 %) et près de la moitié est âgée de moins de 10 ans (45 %). À titre de comparaison, seulement près de 1 ETI membre sur 10 a moins de 10 ans.

Financement des projets de RDI labellisés par les pôles de compétitivité

[En savoir +](#)

CARTE 1 – Répartition des établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité par zone d'emploi, 2013



Champ : établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité en 2013.

Sources : DGE (enquête 2014 auprès des gouvernances des pôles) ; Insee.



2. ÉTABLISSEMENTS ET ENTREPRISES MEMBRES DES PÔLES SUR LE TERRITOIRE

L'Île-de-France reste la région principale en nombre d'établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité, avec plus de 2 300 établissements. Elle est suivie des régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse, Pays de la Loire et Midi-Pyrénées (carte 1). La prépondérance de ces régions dans les pôles de compétitivité est, de par l'objectif même de ces derniers, cohérente avec la répartition de la dépense intérieure de R&D des entreprises, mais aussi des administrations, sur le territoire français (MENESR, [données en ligne](#)).

L'Île-de-France est aussi la région la plus représentée parmi les PME et les ETI membres des pôles. Elle concentre 26 % des établissements et 21 % de l'effectif salarié des PME membres, respectivement 21 % et 20 % pour les ETI membres (tableau 1).

Toutefois, si la croissance en un an des effectifs des PME membres est demeurée stable au niveau national (+ 1 %), elle présente de forts contrastes entre les régions. Le nombre de salariés est en recul notable dans six régions (entre - 11 % et - 24 %), suivant en cela le nombre plus faible de PME membres entre 2012 et 2013 (de - 12 % à - 32 %). Sont ainsi concernées les régions Auvergne, Basse-Normandie, Centre, Limousin, Lorraine et Pays de la Loire. *A contrario*, Bretagne, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne et

TABLEAU 1 – Répartition des effectifs salariés des établissements de PME et d'ETI membres des pôles de compétitivité par région, 2013

	PME			ETI		
	Établissement	Effectif salarié	Effectif cadre	Établissement	Effectif salarié	Effectif cadre
	Nombre	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
Île-de-France	1 634	25 294	54	315	51 599	61
Rhône-Alpes	1 037	20 862	23	224	42 088	29
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse	786	11 435	35	88	14 019	44
Midi-Pyrénées	352	7 786	32	103	17 210	35
Pays de la Loire	330	7 504	18	97	14 980	18
Bretagne	311	5 956	30	87	16 264	21
Aquitaine	227	5 562	21	64	10 085	19
Nord – Pas-de-Calais	191	5 429	21	77	13 851	21
Centre	177	3 621	18	59	7 726	20
Alsace	173	4 752	17	62	19 333	18
Languedoc-Roussillon	195	3 073	32	27	3 137	26
Franche-Comté	169	4 951	14	49	7 201	12
Bourgogne	115	2 891	19	44	5 588	14
Basse-Normandie	93	1 556	21	27	5 490	16
Lorraine	76	1 752	16	35	5 028	12
Haute-Normandie	85	1 852	19	19	5 021	19
Picardie	59	1 679	17	19	4 627	16
Limousin	63	1 081	18	12	1 373	12
Auvergne	50	1 528	17	23	2 967	9
Champagne-Ardenne	40	1 569	16	20	4 124	11
Outre-mer	46	544	9	11	680	6
Poitou-Charentes	38	956	18	12	1 553	12
Total	6 247	121 633	30	1 474	253 944	31

Note de lecture : les effectifs salariés et les cadres et professions intellectuelles supérieures sont comptabilisés au 31 décembre 2012.

Champ : établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité en 2013.

Sources : DGE (enquête 2014 auprès des gouvernances des pôles) ; Insee.

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama



Plus de la moitié des salariés des PME et près des trois quarts des ETI membres des pôles en 2013 travaillent dans l'Industrie.

Poitou-Charentes ont leurs effectifs salariés qui augmentent pour un nombre d'établissements de PME membres, situés sur leur territoire, qui, lui, demeure inchangé en douze mois.

Les flux d'entrées-sorties d'ETI membres impactent différemment les régions : 4 régions sont en situation de repli des effectifs et du nombre d'établissements (Bretagne, Centre, Languedoc-Roussillon et Lorraine), pour 3 régions présentant une hausse remarquable des effectifs, en lien avec le nombre croissant d'établissements pour deux d'entre elles (Franche-Comté et Île-de-France) et malgré la baisse du nombre d'établissements pour la troisième (Poitou-Charentes).

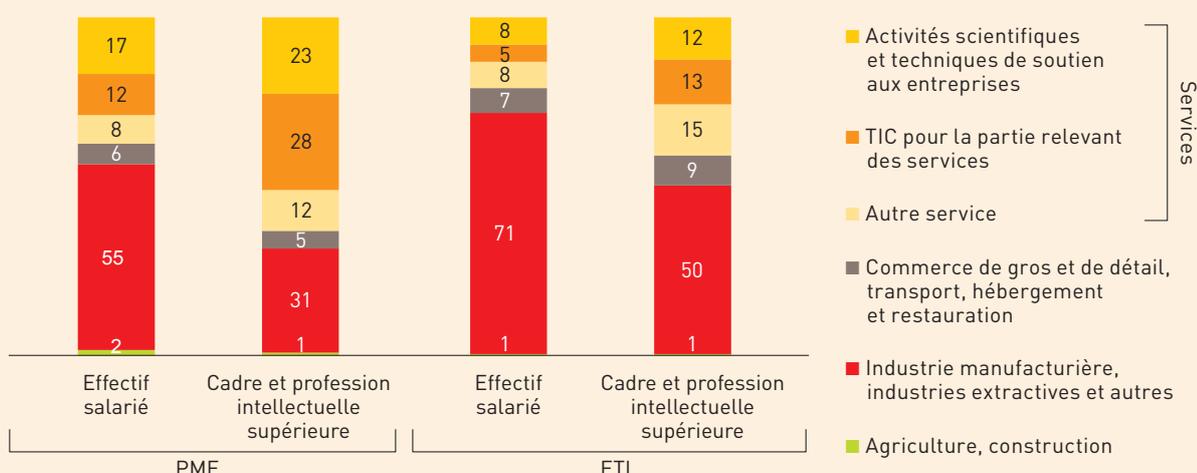
Les cadres et les professions intellectuelles supérieures représentent près du tiers des effectifs salariés chez les PME et les ETI, toutes régions confondues. Les régions Île-de-France et, dans une moindre mesure, Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse et Midi-Pyrénées se distinguent avec une proportion plus élevée que la moyenne nationale, aussi bien chez les PME que dans les ETI (tableau 1 page précédente).

3. L'INDUSTRIE CONCENTRE LES EFFECTIFS DES PME ET DES ETI MEMBRES DES PÔLES

La répartition des emplois dans les PME et les ETI membres des pôles de compétitivité varie selon le secteur d'activité. En 2013, comme en 2012, l'Industrie concentre la majorité des effectifs salariés, avec une prépondérance de l'emploi industriel plus marquée chez les ETI que chez les PME membres. Plus de 71 % des salariés des établissements d'ETI membres travaillent dans l'Industrie, contre un peu plus de 54 % pour les PME (graphique 1).

Cette répartition sectorielle varie aussi selon les catégories d'entreprise et de profession : ainsi, les cadres et professions intellectuelles supérieures des PME et des ETI membres des pôles sont davantage présents dans les secteurs relevant des Services que les autres salariés. Par ailleurs, si l'Industrie concentre la moitié des cadres des ETI membres, cette proportion n'est que d'un tiers dans les PME.

GRAPHIQUE 1 – Répartition des effectifs salariés des établissements membres des pôles de compétitivité selon la catégorie de l'entreprise (en %), 2013



Note de lecture : les effectifs salariés et les cadres et professions intellectuelles supérieures sont comptabilisés au 31 décembre 2012.

Champ : établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité en 2013.

Sources : DGE (enquête 2014 auprès des gouvernances des pôles) ; Insee.



4. UN TIERS DES ETI MEMBRES DES PÔLES SONT D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

Les entreprises étrangères représentent une part relativement importante des effectifs salariés des PME et des ETI membres des pôles de compétitivité (près d'un tiers), mais toutefois moindre en nombre d'entreprises (près de 1 sur 10; graphique 2).

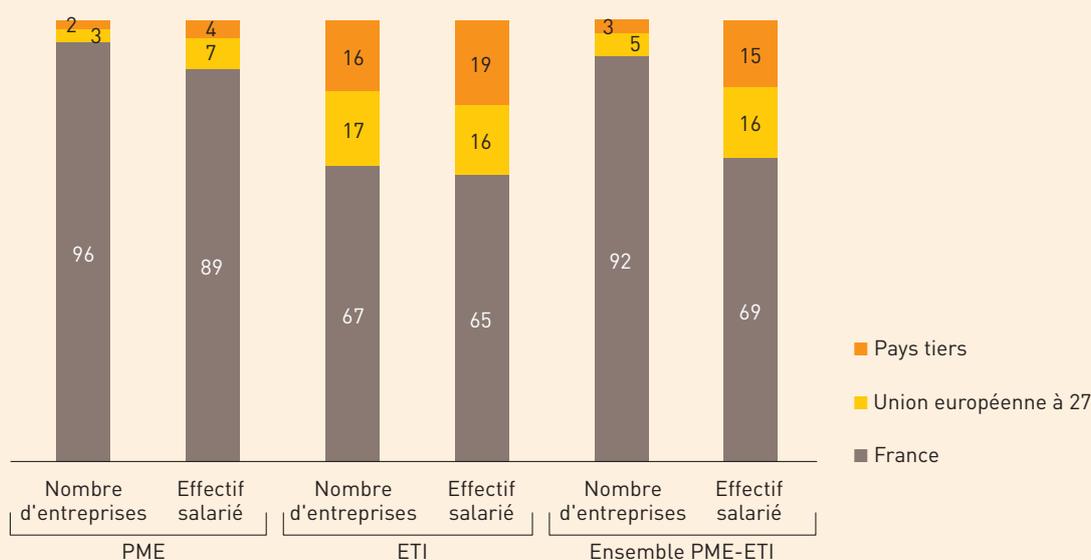
Si les PME demeurent des entreprises principalement nationales (96 % en nombre d'entreprises et 89 % en termes d'effectif salarié), la proportion d'entreprises étrangères est particulièrement élevée chez les ETI : un tiers d'entre elles appartient à un groupe étranger. Elles proviennent, à parts égales, de l'Union européenne et de pays tiers.

5. LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ SPÉCIALISÉS EN INFORMATIQUE – NUMÉRIQUE

Si la plupart des pôles font appel, dans leurs domaines respectifs, aux outils numériques pour développer leur activité, six d'entre eux mettent l'informatique au cœur de leur thématique. Créés en 2005, au tout début de la mise en œuvre de la politique des pôles, ils sont toujours, dix ans plus tard, actifs et porteurs de projets collaboratifs innovants.

Ils regroupent, au global, 1 790 entreprises membres et 1 834 établissements pour un total de 87 160 salariés, dont 62 % de cadres et professions intellectuelles supérieures. Ils représentent ainsi 22 % de l'ensemble des entreprises membres des pôles, 1 établissement sur 5 et 11 % du total des effectifs salariés. Ils sont composés à 85 % de PME, à 8 % d'ETI et à 7 % de grandes entreprises. Les entreprises liées à ces pôles sont en majorité en croissance sur la dernière période disponible (2011-2012), avec un chiffre d'affaires en hausse de 3,3 %.

GRAPHIQUE 2 – Répartition des PME et des ETI membres des pôles de compétitivité par zone géographique d'origine (en %), 2013



Note de lecture : les effectifs salariés sont comptabilisés au 31 décembre 2012.

Champ : établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité en 2013.

Sources : DGE (enquête 2014 auprès des gouvernances des pôles) ; Insee.

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama



Les deux pôles franciliens, les plus importants en termes de nombre d'établissements, sont [Cap Digital](#) et [Systematic](#). Le premier est le pôle privilégié pour les entreprises de tous secteurs qui mettent en avant Internet dans leur développement. Quant au second, il s'intéresse à l'informatique industrielle appliquée et aux télécommunications. Complémentaires, ces deux pôles regroupent les deux tiers des établissements membres des [six pôles informatiques](#) et plus de 75 % de leurs effectifs salariés.

Deux autres pôles s'intéressent plus spécialement à la thématique du paiement et de la sécurité informatique. Il s'agit de SCS, [Solutions Communicantes Sécurisées](#), et de TES, [Transactions Électroniques Sécurisées](#). Localisés dans des zones concentrant les laboratoires de grands groupes, tels que ceux d'Alcatel Lucent et

d'Orange, ils font ainsi la liaison entre les chercheurs, les PME et ces grands groupes.

Les deux derniers pôles sont [Images & Réseaux](#) et [Imaginove](#). Ils se sont spécialisés dans l'informatique appliquée à l'image, que ce soit pour la production d'image à partir de l'informatique (infographie), ou, à l'inverse, dans l'interprétation d'image réelle (vision par ordinateur). Ces deux domaines très innovants présentent un intérêt économique très fort.

Recensement des grands pôles européens des TIC

[En savoir +](#)

MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité à la fin 2013, recensés au cours du premier semestre 2014 dans le cadre de l'enquête annuelle réalisée auprès des structures de gouvernance des pôles par la Direction générale des entreprises (DGE). Les données ont été enrichies (effectifs salariés, appartenance à un groupe, etc.) par appariement à plusieurs bases de données statistiques de l'Insee. Ces informations n'étant disponibles que pour l'année 2012 lors de l'analyse, les effectifs salariés pris en compte sont ceux au 31 décembre 2012. De plus, un certain nombre d'établissements n'ont pas pu être retrouvés, notamment ceux créés en 2013. Lorsque la catégorie d'entreprise (PME ou ETI) intervient, les données ne comptabilisent pas ces établissements. Il est cependant probable que ce faible nombre d'établissements non encore identifiés appartienne à des PME plutôt qu'à des ETI. Les TIC, pour la partie relative aux services, utilisent la définition de l'OCDE et regroupent les codes

d'activité NAF suivants : 582, 611, 612, 613, 619, 620, 631 et 951. Les Activités scientifiques et techniques de soutien aux entreprises font référence aux codes NAF commençant par 71, 72 et 74.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **PME**, **ETI** et **grande entreprise** sont conformes à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). La catégorie des PME inclut, par conséquent, les microentreprises.

DÉFINITION

La notion d'**établissement** fait référence à une unité de production repérée par une adresse physique (lieu de travail correspondant à un bâtiment, une usine, des « bureaux », un site de production). L'établissement est à considérer comme une unité de production et constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Une entreprise est en conséquence composée d'un ou plusieurs établissements.

BIBLIOGRAPHIE

- BELLÉGO Christophe (2013). « [Les pôles de compétitivité et les projets financés par le FUI ont accru les dépenses de R&D, l'emploi et l'activité, sans effet d'aubaine](#) », *DGCIS Le 4 pages*, n° 23, avril 2013, 4 p.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)



PUBLICATION DE BREVET PAR LES PME ET LES ETI EN 2014

|Emmanuelle Fortune
Institut national de la propriété industrielle

-
1. Les PME maintiennent leur contribution à la publication de brevets
 2. PME et ETI représentent trois quarts des déposants personnes morales françaises
 3. Analyse par domaine technologique
 4. Analyse par région
-

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME.
- ENTREPRISES DONT LA DEMANDE DE BREVET PAR VOIE NATIONALE A ÉTÉ PUBLIÉE EN 2014.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

Le brevet d'invention permet la protection et la valorisation du potentiel de R&D et d'innovation, notamment aux yeux des investisseurs chez les PME et les plus jeunes entreprises. Pour favoriser le recours à la propriété industrielle (PI) par les PME et les ETI, de nombreuses mesures publiques ont été mises en œuvre au cours des dernières années. Certaines sont spécifiquement orientées microentreprises, PME et ETI afin de les accompagner vers la croissance grâce à la PI : tarif réduit des redevances de brevet, aide financière pour le dépôt d'un premier brevet, pré-diagnostic PI, et accompagnement en PI pendant six mois. D'autres portent sur le développement des formations à la PI et sur des actions de sensibilisation à l'attention des futurs entrepreneurs, menées dans les écoles d'ingénieurs et de commerce, les universités, dans des conférences et des salons.

Les PME* et les ETI* représentent 77 % des personnes morales* françaises dont la demande de brevet par voie nationale* a été publiée en 2014 et comptent pour 29 % des demandes de brevets publiées à l'Inpi par ces dernières. Tandis que la part des PME dans l'ensemble des demandes de brevets publiées reste stable, celle des ETI diminue.

77 %

des déposants
personnes morales
françaises avec un
brevet publié en 2014
sont des PME ou des
ETI en 2014.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama



1. LES PME MAINTIENNENT LEUR CONTRIBUTION À LA PUBLICATION DE BREVETS



Le nombre de demandes de brevets publiées en 2014 et issues de PME augmente alors que la tendance nationale est au recul.

En 2014, les PME sont à l'origine de 2 578 demandes de brevets publiées. Leur part reste stable à 23 % du total des demandes de brevets publiées par des personnes morales françaises (tableau 1). Les ETI comptabilisent 693 demandes de brevets publiées, représentant 6 % des demandes issues de personnes morales françaises. Avec 6 494 brevets, la catégorie des grandes entreprises* est toujours à l'origine de 57 % des demandes de brevets publiées en 2014 et provenant de personnes morales françaises (FORTUNE, 2015).

Le nombre de demandes de brevets publiées des PME augmente **plus faiblement en 2014** (+ 1 % mais + 2 % l'année précédente). Cette évolution demeure malgré tout positive au regard du recul constaté pour l'ensemble des personnes morales françaises (- 5 %). En revanche, le nombre de demandes de brevets publiées des ETI continue de diminuer, mais plus fortement

(- 13 % après - 2 % en 2012). Les ETI les plus concernées par cette baisse sont celles employant entre 250 et 2 000 salariés (- 17 %).

Le taux d'extension, auprès de l'[Office européen des brevets](#) (OEB) ou du système [Patent Cooperation Treaty](#), des demandes de brevets des PME, déposées par la voie nationale et publiées en 2014, reste en dessous de celui de l'ensemble des personnes morales françaises (respectivement 50 % et 62 %). À 68 %, le taux d'extension des brevets par les ETI est supérieur à celui des autres catégories d'entreprise.

Et ailleurs ?
Les prévisions de demandes de dépôt de brevet des PME auprès de l'OEB

[En savoir +](#)

TABLEAU 1 – Répartition des demandes de brevets publiées en 2014 par catégorie d'entreprise du déposant

	Demande de brevet publiée	Part dans les demandes publiées issues de personnes morales françaises	Part dans le total des demandes publiées	Évolution 2013/2014	Taux d'extension auprès de l'OEB ou au PCT
	Nombre	%	%	%	%
PME	2 578	23	17	1	50
ETI	693	6	5	- 13	68
dont :					
- ETI de moins de 250 salariés	197	1,7	1,3	- 10,1	
- ETI entre 250 et 2 000 salariés	414	3,6	2,7	- 17,5	
- ETI de 2 000 salariés et plus	48	0,4	0,3	10,5	
- Effectif indéterminé	34	0,3	0,2	- 4,1	
Groupe, tête de groupe et filiale de groupe, entreprise de 5 000 salariés et plus	6 494	57	43	- 7	62
Personne morale française^a	11 385	100	75	- 5	62

a. Le total pour les personnes morales françaises n'est pas égal à la somme des données pour chaque catégorie d'entreprise car il inclut également les demandes de brevets de déposants français qui ne sont pas des entreprises.

Note de lecture : comptage fractionnaire*. Les entreprises contrôlées ou filiales de l'État appartiennent désormais à la catégorie de déposant « Recherche, enseignement supérieur et établissement de l'État » (RESE). Elles ne sont donc plus comptabilisées parmi les entreprises comme c'était le cas dans les éditions précédentes du Rapport.

Champ : demandes de brevets déposées par la voie nationale par les personnes morales françaises et publiées en 2014.

Source : Inpi (2015).



2. PME ET ETI REPRÉSENTENT TROIS QUARTS DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES FRANÇAISES

Pour l'année 2014, 2 774 personnes morales françaises distinctes ont eu au moins une demande de brevet publiée, dont 1 855 PME et 290 ETI (tableau 2). Les PME représentent ainsi 67 % des entreprises françaises déposantes*, alors qu'elles sont à l'origine de 23 % des demandes de brevets publiées. La plupart d'entre elles ne sont à l'origine que d'une demande de brevet publiée en 2014 : le nombre moyen de demandes de brevets des PME est de 1,4 ; il n'a pas évolué depuis 2011.

Comparativement, les ETI sont en nombre relativement faible. Cependant, avec en moyenne 2,4 demandes de brevets publiées, la propension des ETI à breveter est plus élevée que celle des PME. Elle est aussi relativement stable dans le temps.

Le nombre de PME déposantes de demandes de brevets diminue légèrement entre 2013 et 2014 (- 1 %), tout comme celui des personnes morales françaises. En revanche, le nombre d'ETI déposantes continue de diminuer avec un recul plus prononcé qu'en 2013 (respectivement - 13 % et - 7 %).

3. ANALYSE PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE

L'analyse selon les domaines technologiques* des demandes de brevets déposées par les PME et les ETI donne un aperçu de leur spécialisation : comme l'année précédente, les PME et les ETI sont à l'origine de plus de 7 demandes de brevets sur 10 publiées en 2014 dans les domaines des Technologies médicales et du Bâtiment et travaux publics (BTP), et de 6 sur 10 dans la Manutention.

Les PME et les ETI sont bien représentées dans les domaines des Méthodes de traitement des données à des fins de gestion et du Mobilier et jeu, avec plus de 5 demandes de brevets sur 10 publiées en 2014. Dans les Biotechnologies, le recul du nombre de demandes de brevets publiées des PME et des ETI est plus fort que celui constaté, en moyenne, pour les personnes morales françaises.

1 885

PME ont obtenu la publication d'au moins une demande de brevet par la voie nationale en 2014.

TABLEAU 2 – Répartition des déposants de demandes de brevets publiées en 2014 par catégorie d'entreprise

	Déposant distinct	Part dans le total des personnes morales françaises	Évolution 2013/2014 du nombre de déposants distincts	Demande de brevet publiée
	Nombre	%	%	Nombre moyen
PME	1 885	67	- 1	1,4
ETI	290	10	- 13	2,4
dont :				
- ETI de moins de 250 salariés	75	3	- 15	2,6
- ETI entre 250 et 2 000 salariés	176	6	- 17	2,4
- ETI de 2 000 salariés et plus	21	1	- 9	2,3
- Effectif indéterminé	18	1	-	-
Groupe, tête de groupe et filiale de groupe, entreprise de 5 000 salariés et plus	428	15	9	15,2
Personne morale française ^a	2 774	100	- 1	4,1

a. Le total pour les personnes morales françaises n'est pas égal à la somme des données pour chaque catégorie d'entreprise car il inclut également les demandes de brevets de déposants français qui ne sont pas des entreprises.

Note de lecture : les entreprises contrôlées ou filiales de l'État appartiennent désormais à la catégorie de déposant « Recherche, enseignement supérieur et établissement de l'État » (RESE). Elles ne sont donc plus comptabilisées parmi les entreprises comme c'était le cas dans les éditions précédentes du Rapport.

Champ : personnes morales françaises avec au moins une demande de brevet publiée en 2014, issue d'un dépôt par la voie nationale.

Source : Inpi (2015).

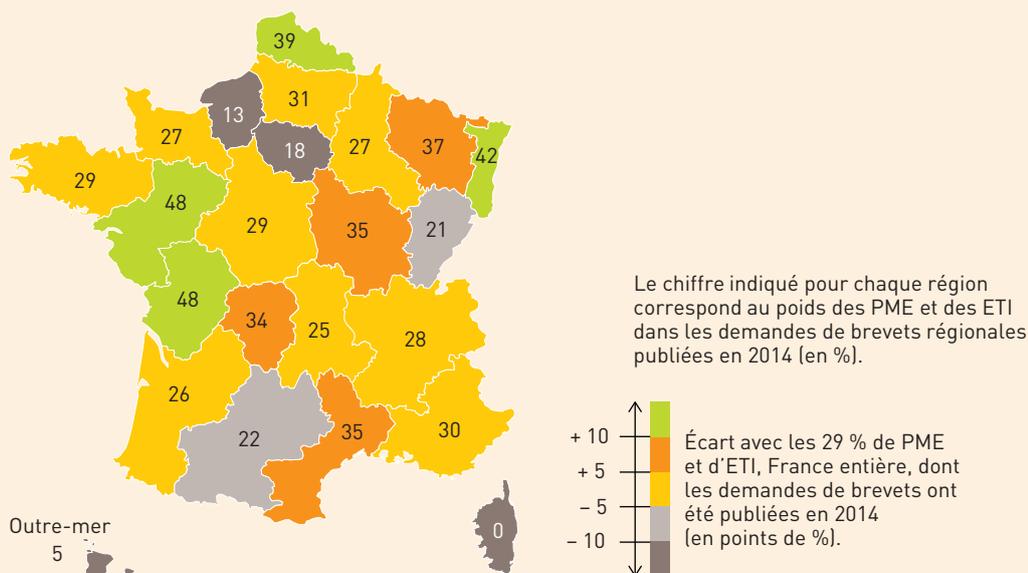


4. ANALYSE PAR RÉGION

En 2014, la proportion de demandes de brevets issues de PME ou d'ETI dans les régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes est nettement au-dessus du taux moyen pour l'ensemble des PME et des ETI françaises, avec plus de 19 points d'écart (carte 1). En Alsace,

Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine et Nord – Pas-de-Calais, ce pourcentage est supérieur de 5 points à la moyenne nationale. À l'inverse, en Franche-Comté et en Midi-Pyrénées, ce taux se situe 7 points en deçà et, pour les régions Haute-Normandie et Île-de-France, l'écart est encore plus important (a minima 11 % en dessous).

CARTE 1 – Répartition régionale des demandes de brevets publiées en 2014 issues de PME et d'ETI



Note de lecture : les entreprises contrôlées ou filiales de l'État appartiennent désormais à la catégorie de déposant « Recherche, enseignement supérieur et établissement de l'État » (RESE). Elles ne sont donc plus comptabilisées parmi les entreprises comme c'était le cas dans les éditions précédentes du Rapport.

Champ : demandes de brevets déposées par la voie nationale par les PME et les ETI françaises et publiées en 2014.

Source : Inpi (2015).



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les demandes de brevet publiées en 2014 par la voie nationale, qui correspondent à des inventions dont la demande de protection a été faite dix-huit mois avant la publication, c'est-à-dire entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013.

Ne sont pris en compte que :

- les dépôts de brevet par la voie nationale effectués auprès de l'[Institut national de la propriété industrielle](#) (Inpi) ;

• les dépôts qui ont fait l'objet d'une publication. Ont été éliminées les demandes rejetées ou retirées parce qu'il ne s'agit pas d'une invention (le rapport de recherche signale des antériorités qui mettent en cause la nouveauté) ou parce que l'intérêt économique apparaît rapidement comme inexistant.

Les **catégories des déposants français** ont été actualisées en 2015 sur les dix dernières années de publication des demandes de brevets, suite à la croissance de PME devenues ETI et d'ETI devenues des groupes. Par ailleurs, une collaboration de l'Inpi avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a également permis de mieux cerner les déposants issus de la « Recherche publique ». La catégorie « Recherche publique » a été remplacée par la catégorie « Recherche, enseignement supérieur et établissement de l'État » (RESE) qui comprend :

- les collectivités territoriales,
- les établissements d'enseignement supérieur public,
- les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC),
- les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST),
- les entreprises contrôlées ou filiales de l'État,
- les autres services ministériels ou déconcentrés,
- les organismes internationaux,
- les structures de valorisation,
- les établissements d'enseignement supérieur privé,
- les institutions sans but lucratif (ISBL).

C'est ainsi que l'entreprise publique Areva, qui était antérieurement classée comme « Groupes et

filiales », est à présent dans la catégorie RESE.

Les chiffres de 2013 ont été recalculés en fonction de cette nouvelle catégorisation, afin de pouvoir donner des évolutions 2013-2014 dans cette étude.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions de **PME**, **ETI** et **grande entreprise** sont conformes à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). La catégorie des PME inclut, par conséquent, les microentreprises.

DÉFINITIONS

Un brevet est déposé par la **voie nationale** lorsque la demande est effectuée auprès de l'organisme de protection de la propriété intellectuelle du pays de résidence du demandeur, en l'occurrence l'Inpi pour la France. Il est possible de faire cette première demande auprès d'autres offices de propriété industrielle, notamment auprès de l'OEB.

Le **comptage fractionnaire** se situe dans une logique de contribution où les apports de chaque acteur à chaque demande de brevet sont fractionnés pour obtenir des sommes égales à 100 % sur l'ensemble des acteurs. Le principe est aussi appliqué à la répartition d'une demande de brevet entre plusieurs domaines technologiques ou entre plusieurs régions. Les **domaines technologiques** reposent sur un regroupement des 70 000 subdivisions de la [classification internationale des brevets](#) (CIB) en lien avec l'analyse des politiques technologiques, car cette classification, utilisée pour la recherche de documents de brevet dans le cadre de l'étude sur l'état de la technique, est peu adaptée à l'analyse en termes de stratégies technologiques.

Les **dépôts de brevet** regroupent les **personnes morales** (entreprises, universités, organismes de recherche et autres établissements publics, associations et fondations) françaises ou étrangères, ainsi que les personnes physiques qui ont déposé au moins une demande de brevet par la voie nationale (voir l'actualisation des catégories de déposant dans le périmètre de l'étude).

BIBLIOGRAPHIE

- FORTUNE Emmanuelle (2015). « [Les PME et ETI déposantes de brevets](#) », *Statistiques Inpi*, octobre 2015.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)



B. ENTREPRENEURIAT INNOVANT

Les entreprises innovantes issues du Concours i-Lab
et des incubateurs de la recherche publique
|Émilie Cartier, Justin Quéméner, Marie-Christine Rodes
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche

Les Jeunes entreprises innovantes en 2014
|Marine Tépat
Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique



LES ENTREPRISES INNOVANTES ISSUES DU CONCOURS I-LAB ET DES INCUBATEURS DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

|Émilie Cartier, Justin Quéméner, Marie-Christine Rodes
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
DGRI, Service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale

-
1. Panorama des entreprises innovantes créées
 2. Profil des entreprises issues du Concours i-Lab
 3. Profil des entreprises issues des incubateurs de la recherche publique
 4. Les entreprises C&I utilisent plusieurs dispositifs d'aides après leur création
-

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- NOUVELLES IMMATRICULATIONS AU RÉPERTOIRE SIRENE.
- ENTREPRISES ISSUES DU CONCOURS I-LAB OU DES INCUBATEURS DE LA RECHERCHE PUBLIQUE.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

Encourager la création d'entreprises innovantes est essentiel pour faire évoluer l'économie française vers des secteurs intensifs en connaissance, et ainsi améliorer ses performances en matière de productivité et de croissance. L'innovation représente une prise de risque et la création d'une entreprise innovante est coûteuse et incertaine. L'intervention publique vise alors à réduire les obstacles que rencontrent les créateurs et à les inciter à entreprendre.

En 1999, la « loi Allègre » sur la recherche et l'innovation a mis en place le Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes et les incubateurs de la recherche publique. En 2014, le Concours s'est enrichi d'un nouveau volet, le prix Pépite – Tremplin pour l'entrepreneuriat étudiant destiné à encourager la création d'entreprises par les étudiants et les jeunes diplômés. Il est, à cette occasion, rebaptisé le Concours i-Lab. D'autres dispositifs liés à la recherche publique concourent également à la création d'entreprises innovantes, comme les Sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), qui ont fait émerger 49 start-up depuis 2010.

En quinze ans, le Concours et les incubateurs ont contribué à modifier l'image de l'entrepreneuriat auprès de la recherche publique. Ces deux dispositifs ont ainsi permis la création de plus de 3 400 entreprises, majoritairement dans les Biotechnologies, la Santé et le Numérique.

3 400

entreprises innovantes ont été créées en quinze ans via le Concours i-Lab et les incubateurs de la recherche publique.

III. R&D ET INNOVATION

B. Entrepreneuriat innovant



1. PANORAMA DES ENTREPRISES INNOVANTES CRÉÉES

STABILITÉ DU NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES

30 %

des entreprises issues des incubateurs publics sont aussi lauréates du Concours i-Lab.

Entre 2000 et 2008, le nombre de créations d'entreprises innovantes issues chaque année du Concours i-Lab ou des incubateurs (C&I par la suite) a été en moyenne de 220. Il a augmenté entre 2007 et 2010 pour atteindre 280 créations, avant de revenir à son niveau antérieur à partir de 2012. Ces fluctuations s'expliquent principalement par l'activité des incubateurs. Quant à la baisse du nombre de créations au cours des dernières années, elle pourrait être due à une plus forte sélectivité des dispositifs (graphique 1).

Sur toute la période, 30 % des entreprises issues des incubateurs ont été lauréates du Concours. Près de 50 % ont été uniquement accompagnées par les incubateurs et environ 20 % n'ont bénéficié que du Concours i-Lab. Une part importante des créations bénéficient ainsi de synergies entre les deux dispositifs.

UNE FORTE CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE

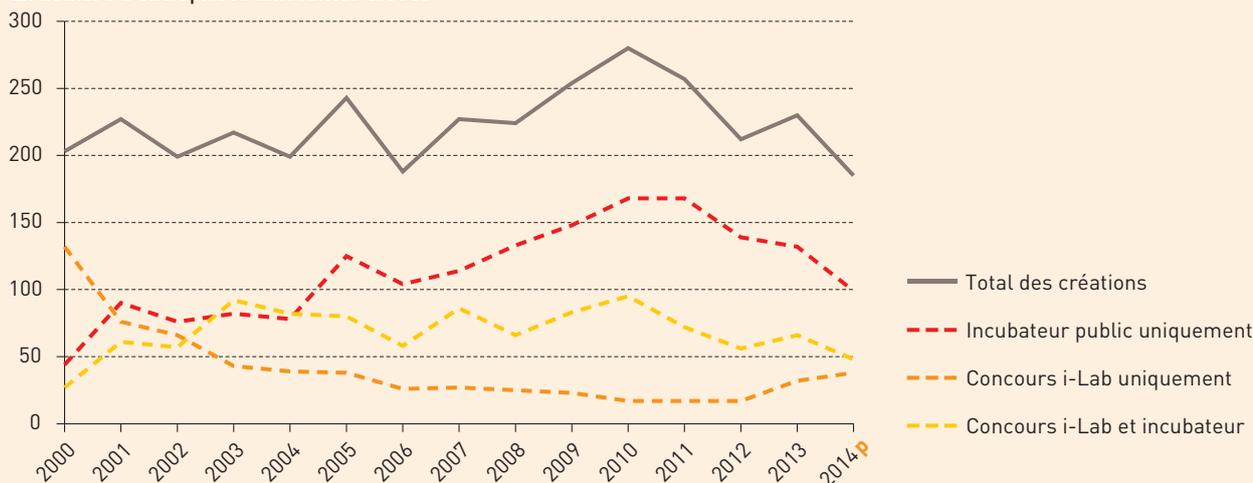
Plus de 40 % des créations d'entreprises innovantes C&I sont implantées en Île-de-France, en Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui regroupent respectivement 21 %, 12 % et près de 11 % des créations (carte 1). Cette concentration reflète la répartition de l'activité de R&D privée et publique sur le territoire français. Ainsi, ces trois régions comptent-elles parmi les quatre premières en termes de dépenses intérieures de R&D (DIRD*). Dans les régions françaises, la DIRD des entreprises (DIRDE*) est généralement supérieure à la DIRD

Avec le prix Pépité, le Concours i-Lab encourage aussi les étudiants et les jeunes diplômés à créer leur entreprise innovante

[En savoir +](#)

GRAPHIQUE 1 – Évolution des créations d'entreprises innovantes C&I, 1999-2014

En nombre d'entreprises innovantes créées



^p : provisoire.

Note de lecture : les catégories « Incubateur public uniquement » et « Concours i-Lab uniquement » correspondent aux créations d'entreprises qui n'ont bénéficié que de l'un ou l'autre des dispositifs. La catégorie « Concours i-Lab et incubateurs » regroupe celles qui ont bénéficié des deux mesures. Le total des créations comptabilise toutes les catégories, hors doublon.

Champ : entreprises innovantes issues, entre 2000 et 2014, du Concours i-Lab ou des incubateurs de la recherche publique.

Source : MENESR-SITTAR (2015).



des administrations (DIRDA* ; TESTAS, 2015). Cependant lorsque la situation est inversée, comme en Languedoc-Roussillon, en Lorraine ou en outre-mer, les créations C&I sont, malgré tout, relativement nombreuses étant donné leur lien avec la recherche publique de ces régions. L'analyse des liens entre les créations C&I et la DIRD confirme que la corrélation existe surtout avec la DIRDA. Ce constat est logique car les deux dispositifs visent à favoriser le transfert des résultats de la recherche publique par la création d'entreprise innovante.

UN POIDS PRÉPONDÉRANT DES SERVICES

La répartition des entreprises C&I par activité laisse apparaître un poids prépondérant des Services aux entreprises qui concentrent pas moins de 85 % d'entre elles. Parmi celles-ci, les Technologies de l'information et de la communication (TIC) arrivent en première position (3 sur 10), alors que l'Ingénierie, les Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques, ainsi que les Activités de R&D en biotechnologies et autres sciences physiques ou naturelles en totalisent plus de 10 % chacune. Avec 14 % des créations C&I, l'Industrie manufacturière est en retrait en 2014. L'Industrie électrique et électronique regroupe 6 % des créations C&I.

2. PROFIL DES ENTREPRISES ISSUES DU CONCOURS I-LAB

UN LIEN RENFORCÉ AVEC LA RECHERCHE PUBLIQUE

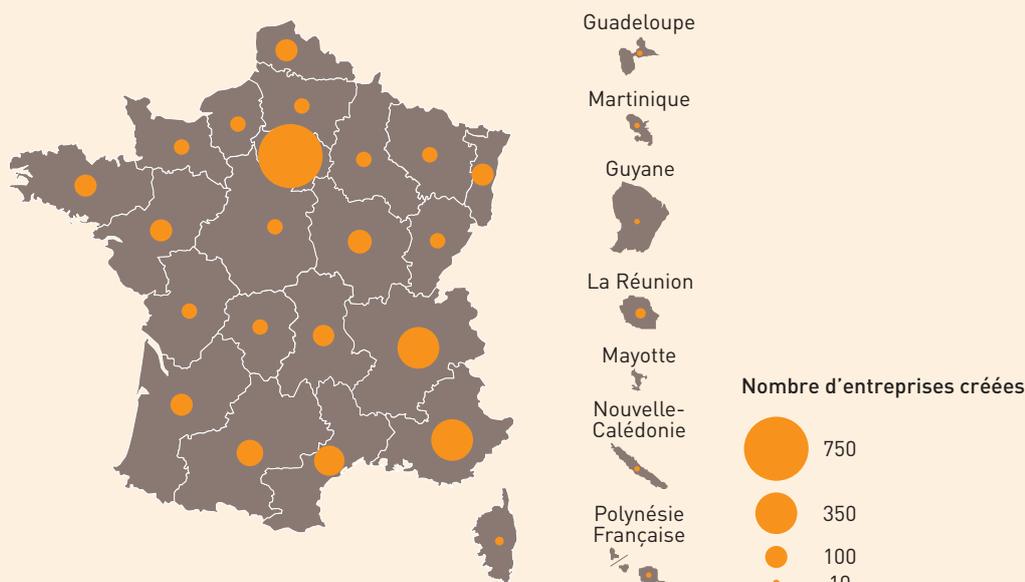
Parmi les entreprises du Concours i-Lab, près de la moitié est issue de la recherche publique. Si cette part était, en moyenne, de 40 % sur la période 2000-2006, elle a fortement augmenté par la suite, pour atteindre 54 % en 2014.

Cette hausse peut s'expliquer par une plus grande maturité des projets provenant de la recherche publique déposés au Concours i-Lab, en lien avec la professionnalisation des incubateurs. Au cours des dernières années, la mise en place de nouveaux outils, tels que les SATT, a très certainement contribué à améliorer la préparation des projets et à renforcer l'accompagnement de leurs porteurs.

85 %

des entreprises issues du Concours i-Lab et des incubateurs publics ont développé des activités nouvelles dans les Services.

CARTE 1 – Répartition régionale des créations d'entreprises innovantes C&I, 1999-2014



III. R&D ET INNOVATION

B. Entrepreneuriat innovant



LES TIC, DOMAINE DE RECHERCHE PRIVILÉGIÉ DES PROJETS

Plus de la moitié des entreprises issues du Concours i-Lab appartient au domaine de recherche* des TIC, qui comprend les Services informatiques et la recherche relevant de l'Électronique, du signal et des télécommunications. Le deuxième domaine Biotechnologies-pharmacie représente plus de 1 entreprise créée sur 5 (graphique 2).

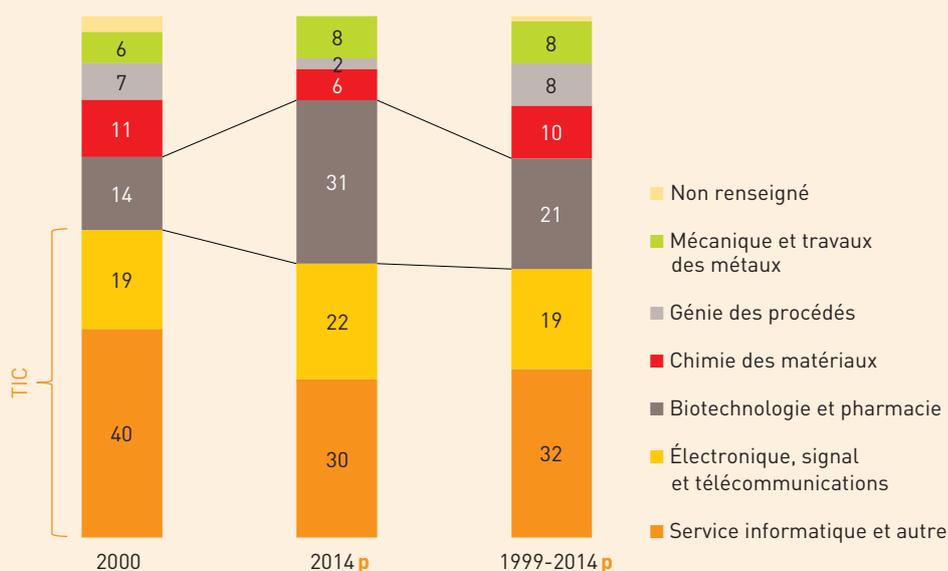
Cette répartition masque de fortes variations d'une année sur l'autre. Les TIC ont plutôt eu tendance à reculer entre 2000 et 2014, alors que le poids des Biotechnologies a doublé en 2014, en comparaison avec l'année 2000. Cette évolution semble conjoncturelle, elle suit très certainement l'appétence des marchés pour une technologie ou pour une autre. Le recul des projets TIC est lié à l'éclatement de la bulle Internet en 2000 mais, depuis quelques années, un regain d'intérêt pour les technologies numériques voit le jour, conformément à la volonté publique.

3. PROFIL DES ENTREPRISES ISSUES DES INCUBATEURS DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

LIEN AVEC LA RECHERCHE PUBLIQUE

Le lien* des entreprises incubées avec la recherche publique montre, à partir de 2003-2004, une **inversion du poids des projets** « issus »* de la recherche publique et des projets « liés »* à la recherche publique. Les projets « issus », jusqu'alors majoritaires, reculent (52 % en 2001 contre 39 % en 2014), au profit des projets « liés », qui deviennent alors le cœur de métier des incubateurs de la recherche publique (ils passent de 25 % à 46 % sur la même période ; graphique 3). Cette évolution a transformé le métier des incubateurs qui, au-delà de l'accompagnement du transfert des résultats de la recherche publique par la création d'entreprises, ont dû se professionnaliser dans l'activité de rapprochement de projets *market-pull* (tirés par la demande) avec la recherche publique.

GRAPHIQUE 2 – Répartition des entreprises issues du Concours i-Lab par domaine de recherche (en %), 1999-2014



p : provisoire.

Note de lecture : la somme des pourcentages peut être différente de 100 % en raison des valeurs arrondies.

Champ : entreprises innovantes issues du Concours i-Lab entre 1999 et 2014.

Source : MENESR-SITTAR (2015).



Les entreprises incubées d'initiatives privées*, sans aucun lien avec la recherche publique, ont toujours été présentes dans l'activité des incubateurs, avec une représentation variant, selon les périodes, de 27 % en 2005 à 15 % en 2014.

1999-2013, est en recul en 2014 (- 7 points). Quant aux entreprises en Sciences humaines et sociales, leur part a diminué brusquement en 2001 et oscille, depuis, entre 2 et 6 % des créations incubées.

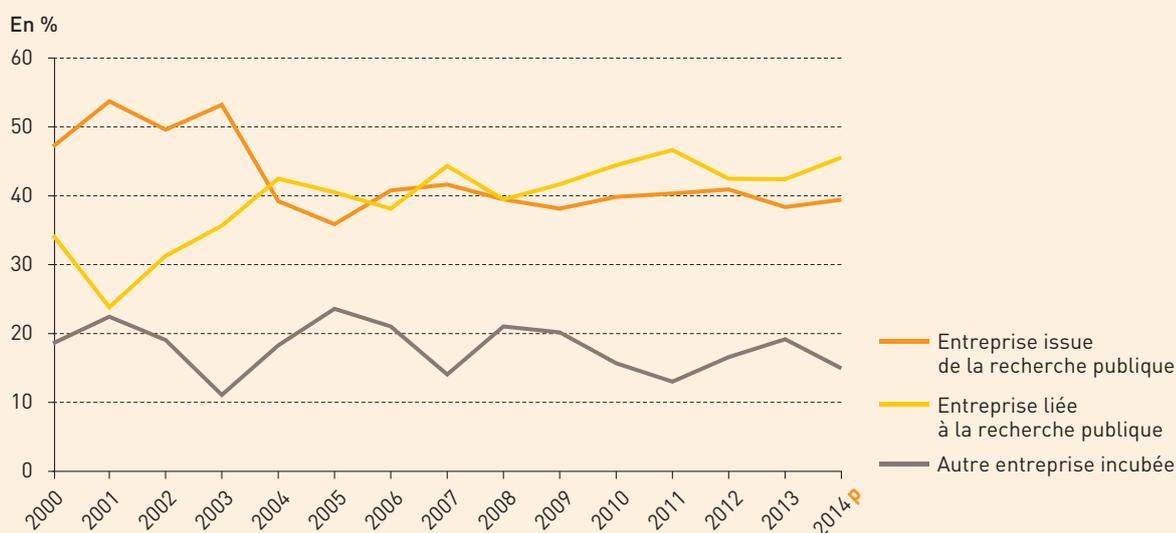
CARACTÉRISTIQUES TECHNOLOGIQUES

Sur l'ensemble de la période, le poids de chaque secteur technologique* est relativement stable. Les TIC sont prépondérants avec 37 % des créations depuis 1999 (tableau 1 page suivante). Les Sciences de la vie arrivent en seconde position à 31 % des entreprises incubées. Leur poids est en hausse de 5 points en 2014, du fait de la progression du nombre d'entreprises relevant des Biotechnologies. La proportion des Technologies de l'ingénieur, plutôt stable sur la période

4. LES ENTREPRISES C&I UTILISENT PLUSIEURS DISPOSITIFS D'AIDES APRÈS LEUR CRÉATION

Les créations C&I de la période 1999-2011 apparaissent comme des entreprises intensives en R&D. Les deux tiers ont déposé au moins une déclaration au titre du Crédit d'impôt recherche (CIR) de 2000 à 2013¹ et la moitié a cumulé le CIR et le statut de Jeune entreprise

GRAPHIQUE 3 – Répartition des entreprises innovantes incubées selon la nature du lien avec la recherche publique, 2000-2014



^p : provisoire.

Note de lecture : réponse de l'incubateur concernant la nature du lien du projet de l'entreprise incubée avec la recherche publique.

Champ : entreprises innovantes issues des incubateurs de la recherche publique entre 2000 et 2014.

Source : MENESR-SITTAR (2015).

1. Les dépenses éligibles au CIR sont constituées très majoritairement de dépenses de R&D (95 % en 2012), ce qui en fait un indicateur d'activité de R&D. Les autres dépenses portent, en 2012, sur les brevets, la veille technologique, la normalisation et les dépenses textiles éligibles au Crédit d'impôt collection. Les données de l'analyse s'arrêtent, ici, à l'année 2011, afin de tenir compte du délai généralement constaté entre la création de l'entreprise et le premier dépôt de la déclaration CIR, les données sur le CIR portant jusqu'à 2013.

III. R&D ET INNOVATION

B. Entrepreneuriat innovant



La moitié des entreprises du Concours i-Lab et des incubateurs publics a aussi bénéficié du Crédit d'impôt recherche et du dispositif Jeune entreprise innovante.

innovante (JEI) entre 2005 et 2013². À titre de comparaison, seulement 16 % des PME, au sens communautaire du terme, déclarantes au CIR en 2013 sont également JEI la même année. Même si ce pourcentage est sous-estimé – certaines PME déclarantes au CIR ont plus de 8 ans et ne peuvent donc plus avoir le statut JEI – l'écart apparaît très significatif.

Les entreprises uniquement lauréates de la catégorie « émergence »* du Concours sont le moins souvent à la fois déclarantes au CIR et JEI (27 % ; tableau 2). Elles se distinguent des entreprises de la catégorie « création-développement »* du Concours, dont 41 % sont à la fois déclarantes au CIR et JEI. Les premières sont plus souvent issues de la recherche publique (28 % vs 17 %), mais ce taux reste inférieur à la moyenne (39 %). Les entreprises cumulant deux aides (les deux phases du Concours i-Lab, ou l'une des phases et l'incubation) ont un lien plus fort avec la recherche publique et sont plus souvent déclarantes au CIR et JEI. Toutefois, si les lauréates des deux catégories du Concours sont à 48 % issues de la recherche publique et 46 % à être aussi CIR et JEI, celles de la catégorie « création-développement » et incubées sont, quant à elles, issues à 53 % de la recherche publique et cumulent à 76 % CIR et JEI. Enfin, les lauréates des deux catégories du Concours et incubées sont à 64 % issues de la recherche publique et à 77 % déclarantes au CIR et JEI.

Ce résultat pourrait s'expliquer en partie par la spécialisation technologique des entreprises. Les lauréates d'une seule catégorie du Concours sont davantage

présentes dans les TIC (52 % et 58 % d'entre elles) en comparaison des entreprises ayant cumulé plusieurs aides liées au Concours et à l'incubation, qui sont plutôt spécialisées en Biotechnologies (tableau 3). Les lauréates des deux catégories du Concours sont souvent issues des Biotechnologies et des TIC, mais relativement moins des Technologies de l'ingénieur, que les autres entreprises C&I. Or, les entreprises des TIC sont moins intensives en R&D et ont une propension plus faible à être déclarante au CIR et JEI (52 % ; tableau 3) que les entreprises de Biotechnologies (57 %). Elles sont également moins souvent issues de la recherche publique (29 % pour 62 % en Biotechnologies).

Le profil des entreprises peut être considéré de façon complémentaire du point de vue du risque et du potentiel d'innovation. Les entreprises « risquées », parce qu'elles effectuent davantage de dépenses de R&D, tendent à utiliser plusieurs aides. Elles sont aussi celles qui pourraient générer davantage d'innovations. Elles peuvent ainsi plus aisément répondre aux critères de sélection des dispositifs C&I. L'association des aides leur permet de soutenir une période plus longue d'investissement dans des activités de R&D avant la mise sur le marché comme c'est notamment le cas en Biotechnologies. De plus, les entreprises ayant bénéficié de plusieurs aides ont connu un processus de sélection plus rigoureux et pourraient ainsi présenter un potentiel de R&D plus fort. Le cumul d'aides C&I accroît probablement le taux de survie des jeunes entreprises, qui vont pouvoir demander, par la suite, de nouvelles aides, telles que le CIR ou le statut JEI.

TABLEAU 1 – Évolution de la répartition des entreprises innovantes incubées selon le secteur technologique des projets, 1999-2014

En %	2000	2001	2013	2014	1999-2014p
Secteur technologique du projet					
Technologies de l'information et de la communication	32	37	37	38	37
Sciences de la vie (Santé, Biotechnologies, Agronomie, Agroalimentaire...)	32	41	31	36	31
Technologies de l'ingénieur (Chimie, Mécanique, Matériaux...)	25	20	28	21	27
Sciences sociales et humaines/Services	10	3	5	5	4
Total	100	100	100	100	100

p : provisoire.

Note de lecture : la somme des pourcentages peut être différente du total (100 %) en raison des valeurs arrondies.

Champ : entreprises innovantes issues des incubateurs de la recherche publique entre 1999 et 2014.

Source : MENESR-SITTAR (2015).

2. Pour avoir droit au statut JEI, l'entreprise doit être une PME indépendante de moins de 8 ans et avoir réalisé des dépenses de R&D équivalant à au moins 15 % des charges de l'année fiscalement déductibles.


TABLEAU 2 – Lien avec la recherche publique et l'obtention du CIR et du statut JEI, 1999-2011

Concours i-Lab et incubation	Entreprise créée sur 1999-2011	Entreprise issue de la recherche publique	Entreprise déclarante au CIR	Entreprise à la fois CIR et JEI
	Nombre	%	%	%
Une aide				
Concours i-Lab / « émergence »	135	28	46	27
Concours i-Lab / « création-développement »	338	17	67	41
Incubateur	1 327	34	57	45
Deux aides				
Concours i-Lab / « émergence » + « création-développement »	121	48	70	46
Concours i-Lab / « émergence » & incubateur	209	51	66	55
Concours i-Lab / « création-développement » & incubateur	289	53	84	76
Trois aides				
Concours i-Lab / « émergence » + « création-développement » & incubateur	365	64	85	77
Total	2 784	39	66	52

Champ : entreprises innovantes issues, entre 1999 et 2011, du Concours i-Lab ou des incubateurs de la recherche publique.

Source : MENESR-SITTAR (Gecir).

TABLEAU 3 – Distribution des entreprises innovantes C&I par domaine technologique et par cumul d'aide

En %	Biotech, sciences du vivant, pharmacie	Informatique, électronique, TIC	Technologies de l'ingénieur	Sciences sociales et humaines/ services
Une aide Concours i-Lab ou incubation				
Concours i-Lab / « émergence »	13	52	35	0
Concours i-Lab / « création-développement »	12	58	28	0
Incubateur	25	42	27	5
Deux aides				
Concours i-Lab / « émergence » + « création-développement »	25	50	23	0
Concours i-Lab / « émergence » & Incubateur	20	37	43	0
Concours i-Lab / « création-développement » & Incubateur	21	44	35	0
Trois aides				
Concours i-Lab / « émergence » + « création-développement » & incubateur	27	35	39	0
Total entreprise C&I	22	44	31	2
Entreprise issue de la recherche publique	62	29	36	39
Entreprise déclarante au CIR	69	66	65	35
Entreprise à la fois CIR et JEI	57	52	50	28

Note de lecture : une fusion des nomenclatures des domaines de recherche pour le Concours i-Lab et des secteurs technologiques pour les incubateurs a été réalisée. Les Technologies de l'ingénieur regroupent la Chimie, la Mécanique, les Matériaux et les Procédés.

Champ : entreprises innovantes issues, entre 1999 et 2011, du Concours i-Lab ou des incubateurs de la recherche publique.

Source : MENESR-SITTAR (Gecir).



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les entreprises innovantes issues du Concours i-Lab ou des incubateurs de la recherche publique, depuis 1999, année de mise en œuvre de ces deux dispositifs, jusqu'à la fin de l'année 2014. Pour des raisons méthodologiques, l'analyse sur l'utilisation d'autres dispositifs publics porte sur les entreprises issues du Concours i-Lab ou des incubateurs, et créées entre 1999 et 2011.

DÉFINITIONS

La **dépense intérieure de recherche et développement** (DIRD) correspond à la somme des moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de R&D sur le territoire national par les administrations françaises (**DIRDA**) et les entreprises (**DIRDE**). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la R&D). Le candidat déclare le **domaine de recherche** de son projet lors de l'inscription au Concours i-Lab. Il concerne la technologie à la base de la création de l'entreprise et diffère du secteur d'application ou du secteur d'activité de l'entreprise (code NAF). L'incubateur indique le **secteur technologique** du projet qu'il incube. Il ne s'agit pas du secteur d'application ou du secteur d'activité de l'entreprise

(code NAF), mais du domaine ou de la discipline du projet à l'origine de la création de l'entreprise. La nature des différents **liens entre un projet incubé et la recherche publique** est attribuée au projet à l'origine de la création de l'entreprise, indépendamment du statut du porteur ou du futur dirigeant. Trois catégories sont distinguées :

- les projets ou entreprises « **issus de la recherche publique** » exploitent des résultats protégés (brevets, logiciels, savoir-faire) issus d'établissements de recherche publique, cette exploitation étant encadrée par un accord de transfert de technologies (cession ou licence) ;
- les projets ou les entreprises « **liés à la recherche publique** » s'appuient sur des compétences, des expertises ou des moyens matériels de laboratoires publics de recherche pour pouvoir démarrer leur activité (contrats de collaboration de recherche ou de prestation de service) ;
- les projets ou les entreprises « **d'initiatives privées** » n'ont aucun lien avec la recherche publique.

Le Concours i-Lab comprend une catégorie en « **émergence** », pour les projets nécessitant une phase de maturation (validation technique, économique et juridique) et une catégorie « **création-développement** », pour permettre la création ou le développement de l'entreprise.

BIBLIOGRAPHIE

- TESTAS Anna (2015). « [Les dépenses de R&D dans les régions européennes en 2012](#) », *MENESR Note d'information*, n° 15.07, septembre 2015, 8 p.

POUR ALLER PLUS LOIN...



LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES EN 2014

|Marine Tépaut

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

DGE, Sous-direction de la prospective, des études et de l'évaluation économiques

-
1. Un dispositif réformé à plusieurs reprises ces dernières années
 2. La moitié des JEI emploie moins de 5 salariés, la plupart affectés à la RDI
 3. Les JEI se concentrent dans les secteurs des Services et du Numérique
 4. Le dispositif JEI cible les entreprises en phase de démarrage
 5. Malgré une certaine fragilité financière, les JEI investissent et exportent rapidement
-

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF FISCAL JEI ENTRE 2004 ET 2014.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

Instauré en 2004, le dispositif Jeune entreprise innovante* (JEI) vient soutenir l'effort de recherche et d'innovation des jeunes PME en leur permettant, sous certaines conditions, de bénéficier d'avantages fiscaux et d'une exonération des charges sociales relatives aux emplois hautement qualifiés. Cette aide allège le coût des activités de recherche-développement et d'innovation (RDI) des entreprises de moins de 8 ans réalisant des dépenses de RDI représentant *a minima* 15 % de leurs charges totales.

En 11 années d'existence, près de 7 400 jeunes entreprises ont ainsi pu compter sur cette mesure pour démarrer ou pérenniser leur activité grâce au maintien d'un niveau élevé de RDI. En 2014, près de 3 300 entreprises réunissaient les critères JEI, dont 676 sont entrées dans le dispositif cette même année.

Depuis sa mise en œuvre, les entreprises bénéficiaires ont obtenu 1 195 M€ d'exonérations sociales* et environ 150 M€ d'exonérations fiscales*, dont respectivement 145 M€ et 18 M€ pour 2014.

Le statut JEI est par ailleurs cumulable avec les Crédits d'impôt recherche (CIR) et innovation (CII), [deux autres mesures fiscales](#) qui participent à la promotion d'une économie de la connaissance comme facteur clé de développement et de croissance.

3 300

entreprises réunissaient les critères pour bénéficier du dispositif Jeune entreprise innovante en 2014.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.



50 k€

de charges sociales sont économisées, en moyenne chaque année, par les entreprises ayant le statut de Jeune entreprise innovante.

1. UN DISPOSITIF RÉFORMÉ À PLUSIEURS REPRISES CES DERNIÈRES ANNÉES

Le montant des exonérations de cotisations sociales accordées aux JEI s'élève en 2014 à environ 145 M€ (graphique 1, partie de gauche). Son évolution est liée aux modifications du cadre législatif de cette politique de soutien à la création d'entreprises innovantes.

Ce dispositif est resté inchangé de 2004 à 2010, les JEI bénéficiant d'une réduction de leur impôt sur les sociétés et d'une exonération de leurs cotisations sociales sans plafonnement. Au cours de cette période, le montant des exonérations de cotisations sociales a plus que doublé, en lien avec l'accroissement naturel du nombre de bénéficiaires. Il est ainsi passé de 62 M€ à 143 M€, et chaque JEI a perçu, en moyenne, 50 k€ d'exonérations sociales par an (graphique 1, partie de droite).

Afin d'alléger le coût de cette mesure, la loi de finances de 2011 a introduit un plafonnement des exonérations de cotisations sociales et une dégressivité dans le temps. Le montant total des exonérations accordées a alors reculé de 35 % par rapport à 2010. Cette réforme a été réaménagée en loi de finances rectificative 2011 pour assouplir la dégressivité et le plafonnement par établissement. En 2012 et 2013, le montant d'exonération par JEI s'est alors stabilisé à 35 k€ par an.

La dernière réforme du dispositif, avec effet en début d'année 2014, supprime la dégressivité des exonérations de cotisations sociales, tout en maintenant son plafonnement. Elle étend également le dispositif à certaines dépenses d'innovation (MINEFI, 2013). Dès la fin d'année, les montants d'exonérations sociales, au total et par JEI, augmentent, tendant vers leur niveau antérieur à la réforme de 2011.

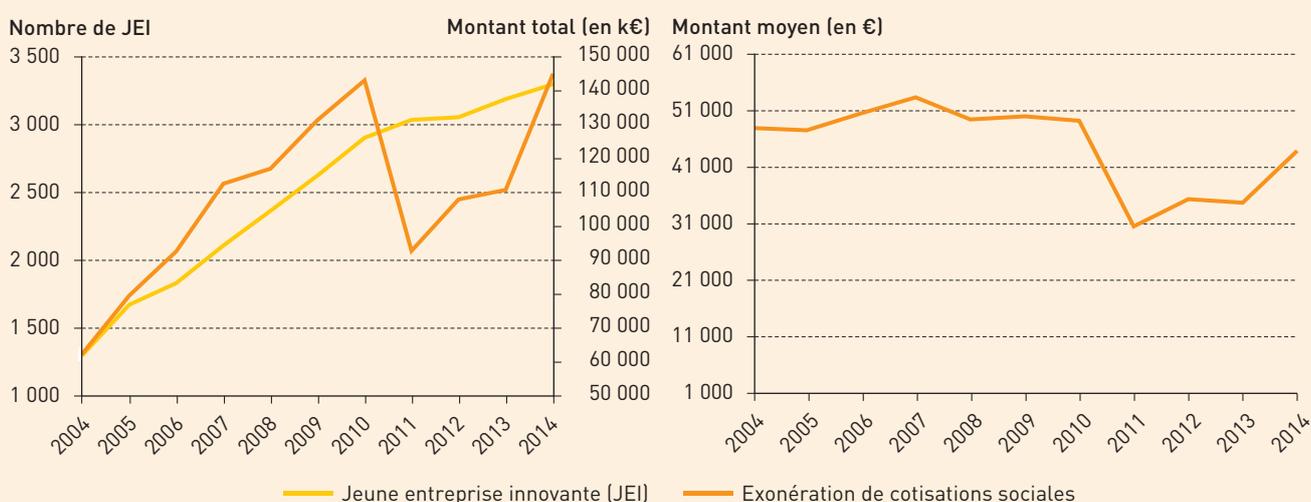
Les réformes du dispositif JEI depuis 2011

[En savoir +](#)

2. LA MOITIÉ DES JEI EMPLOIE MOINS DE 5 SALARIÉS, LA PLUPART AFFECTÉS À LA RDI

En 2014, les JEI emploient près de 23 500 salariés. Une large majorité compte moins de 10 salariés (8 JEI sur 10), concentrant 41 % des effectifs salariés et 47 % du montant des exonérations sociales octroyées. Ces microentreprises de moins de 10 salariés sont ainsi exonérées de cotisations sociales pour 85 % de leurs salariés impliqués* dans des activités de RDI. Cette proportion s'élève à 92 % pour les entreprises de moins

GRAPHIQUE 1 – Évolution du nombre de JEI et du montant d'exonération de cotisations sociales, 2004-2014



Champ : ensemble des entreprises entrées dans le dispositif JEI entre 2004 et 2014.

Source : Acoess (base JEI 2014). Traitements DGE.



de 5 salariés (tableau 1). Toutes JEI confondues, la part de salariés « exonérés » avoisine les 60 %.

De manière générale, la part des effectifs consacrés à la RDI diminue avec la taille de la JEI, notamment lorsqu'elle passe le seuil des 50 salariés. En effet, seulement 17 % de leurs effectifs relèvent du périmètre éligible aux exonérations sociales, alors que dans les entreprises de 10 à 49 salariés, qui concentrent la moitié des effectifs des JEI, cette proportion de salariés « exonérés » avoisine les 50 %.

3. LES JEI SE CONCENTRENT DANS LES SECTEURS DES SERVICES ET DU NUMÉRIQUE

En 2014, 85 % des JEI relèvent des Services et du Numérique. Elles concentrent un peu plus de 4 salariés sur 10 et 44 % du montant des exonérations de cotisations sociales accordées (soit plus de 63 M€ dans les deux cas). Depuis la création du dispositif, la répartition sectorielle des JEI est restée stable. Le secteur des Services (Activités spécialisées, scientifiques et techniques) compte davantage de JEI, même si le montant moyen d'exonération par entreprise est légèrement supérieur en Information et communication (tableau 2 page suivante).

Moins de 10 % des JEI relèvent du secteur industriel. Elles perçoivent environ 7 % des exonérations sociales et leur structure salariale (nombre moyen de salariés et proportion de salariés « exonérés ») est similaire à celles des JEI des Services et du Numérique.

En 2014, tous secteurs confondus, une JEI bénéficie en moyenne de 44 k€ d'exonération sociale. Celles des Services sont exonérées à hauteur de 45 k€, soit environ 1 k€ de moins que les JEI des secteurs regroupant les Activités financières et d'assurance et les Activités de services administratifs et de soutien. Contrairement aux Services et aux Numérique, ces deux secteurs concentrent une faible proportion de JEI fortement exonérées.



Les entreprises innovantes qui bénéficient du statut JEI sont exonérées de cotisations sociales pour 85 % de leurs salariés impliqués dans des activités de R&D.

4. LE DISPOSITIF JEI CIBLE LES ENTREPRISES EN PHASE DE DÉMARRAGE

Depuis 2005, environ 610 entreprises, en moyenne, entrent chaque année dans le dispositif JEI. Elles sont majoritairement très jeunes : 60 % des entreprises devenues JEI entre 2005 et 2014 ont moins de 2 ans et 77 % moins de 3 ans. Les JEI de la première génération (année 2004) sont relativement âgées, car cette cohorte initiale de bénéficiaires n'a pas pu intégrer le dispositif à l'âge attendu. La distribution par âge à l'entrée s'est stabilisée à partir de l'année suivante (graphique 2 page 145).

Les entreprises entrées dans le dispositif à partir de 2005 restent JEI durant **quatre années et demie** en moyenne. Quels que soient la génération et l'âge des JEI, elles ont une probabilité relativement forte (17 %) de rester sept ans dans le dispositif, autrement dit de conserver le statut de JEI quasiment jusqu'au plafond d'âge. Cette probabilité est croissante jusqu'à la septième année passée dans le dispositif (graphique 3 page 145).

TABLEAU 1 – Répartition des JEI, de leurs salariés et de leurs exonérations sociales par classe d'effectif, 2014

En %	JEI	Effectif salarié	Effectif « exonéré »	Part des effectifs « exonérés »	Montant des exonérations sociales
Moins de 5 salariés	50	16	24	92	19
5 à 9 salariés	29	25	33	77	28
10 à 49 salariés	21	49	39	47	48
50 salariés et plus	1	10	3	17	5
Total	100	100	100	59	100

Note de lecture : effectifs salariés au quatrième trimestre 2014.

Champ : ensemble des entreprises entrées dans le dispositif JEI entre 2004 et 2014.

Source : Acoess (base JEI 2014). Traitements DGE.



5. MALGRÉ UNE CERTAINE FRAGILITÉ FINANCIÈRE, LES JEI INVESTISSENT ET EXPORTENT RAPIDEMENT

Les entreprises bénéficiant du statut JEI en 2012 (quelle que soit la génération JEI) sont en majorité de jeunes microentreprises. Elles ont en moyenne 2 ans à leur entrée dans le dispositif (estimation sur les générations JEI de 2005 à 2014) et emploient moins de 10 salariés. Leurs caractéristiques structurelles et leurs charges élevées, notamment en coût de personnel et en investissement liés à la RDI, expliquent leur difficulté à être rapidement rentables et stables économiquement.

Elles engagent des investissements représentant, en moyenne, près d'un tiers de leur chiffre d'affaires (CA), soit 166 k€ pour 510 k€ de CA, malgré un déficit moyen de l'excédent brut d'exploitation de 160 k€ (tableau 3) et des coûts salariaux représentant près de la moitié de leurs charges d'exploitation (43 %). Le statut JEI leur

permet alors de réduire le coût du travail des personnels affectés à la RDI, leur assurant ainsi l'accès à une main-d'œuvre qualifiée nécessaire à leur développement économique. En 2012, cette mesure a réduit leurs coûts salariaux de 9 %, contre 7 % en 2011, conséquence du renforcement du dispositif réaménagé en loi de finances rectificative 2011.

Ainsi, même si plus des deux tiers des JEI réalisent un CA positif et dégagent une valeur ajoutée positive, seulement 36 % réussissent à tirer des bénéfices de leurs activités. Le faible montant de leurs fonds propres, quasi équivalent au montant de leur CA, confirme que ces jeunes entreprises n'ont pas encore réussi à stabiliser leur activité. Toutefois, ces entreprises se tournent rapidement vers les marchés internationaux : environ 30 % d'entre elles exportent, réalisant un CA hors de France de 392 k€ en moyenne. Toutes JEI confondues (exportatrices ou non), ce montant moyen des ventes à l'étranger s'élève à 112 k€, soit plus d'un cinquième du CA total de l'année.

TABLEAU 2 – Répartition des JEI de la génération 2014, de leurs salariés et de leurs exonérations sociales par secteur d'activité, 2014

	JEI Nombre	Effectif salariné Nombre	Effectif salariné par JEI Nombre moyen	Salariné « exonéré » Nombre	Part des salariés « exonérés » %	Exonération sociale par JEI Montant moyen (€)
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 424	10 007	7	5 904	59	44 643
Information et communication	1 388	10 383	8	6 068	58	46 010
Industrie manufacturière	247	1 683	7	1 005	60	40 341
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	122	654	5	383	59	26 114
Activités de services administratifs et de soutien	40	292	7	187	64	46 069
Activités financières et d'assurance	24	156	7	98	63	46 096
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	13	49	4	31	63	19 816
Enseignement	12	62	5	36	58	24 530
Autre secteur	29	163	6	104	64	28 616
Total	3 299	23 449	7	13 816	59	43 927

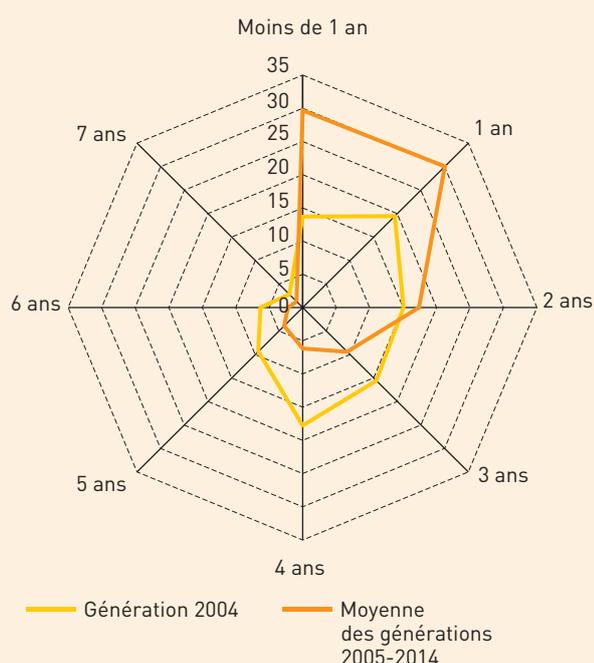
Note de lecture : effectifs salariés au quatrième trimestre 2014.

Champ : ensemble des entreprises entrées dans le dispositif JEI en 2014.

Sources : Acof (base JEI 2014) ; Insee. Traitements DGE.



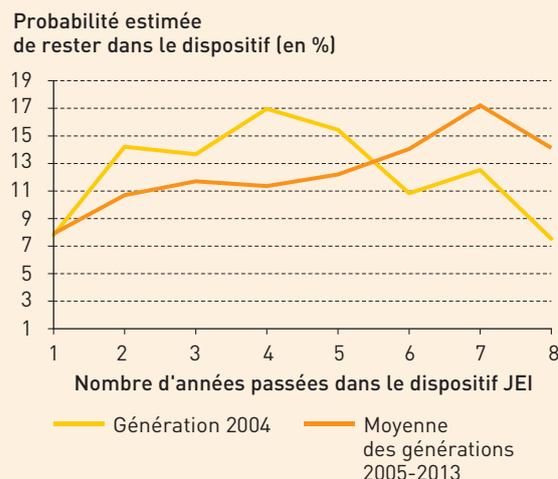
GRAPHIQUE 2 – Distribution des JEI selon leur âge à l'entrée dans le dispositif (en %), 2004-2014



Champ : ensemble des entreprises entrées dans le dispositif JEI entre 2004 et 2014.

Sources : Acoiss (base JEI 2014) ; Insee. Traitements DGE.

GRAPHIQUE 3 – Temps passé dans le dispositif JEI



Note de lecture : certaines JEI quittent le dispositif puis le réintègrent. Ne sont prises en compte, ici, que les dates de première entrée et de dernière sortie. Le total des probabilités n'est pas égal à 100 % car les calculs s'effectuent sur le comportement observé des entreprises entre 2004 et 2014, donc hors génération 2014, qui vient juste d'entrer.

Champ : ensemble des entreprises entrées dans le dispositif JEI entre 2004 et 2013.

Sources : Acoiss (base JEI 2014), Insee. Traitements DGE.

TABLEAU 3 – Données comptables sur les JEI, 2012

	Moyenne	Médiane
Effectif (en nombre de salariés)	7	4
Chiffre d'affaires ^a (en k€)	510	154
Exportations (en k€)	112	0
Valeur ajoutée (en k€)	197	80
Excédent brut d'exploitation (en k€)	- 160	- 30
Fonds propres (en k€)	530	148
Investissement (en k€)	166	32

a. La population étudiée couvre également les JEI qui ne réalisent pas encore de chiffre d'affaires.

Note de lecture : effectif au 31 décembre 2012.

Champ : ensemble des entreprises ayant le statut JEI en 2012, quelle que soit l'année d'entrée dans le dispositif.

Sources : Acoiss (base JEI 2014) ; Insee (Fare 2012, Clap 2012). Traitements DGE.



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les entreprises ayant bénéficié du dispositif Jeune entreprise innovante (JEI) sur la période 2004-2014, identifiées à partir des bases de données de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos).

DÉFINITIONS

Les 5 conditions d'éligibilité au **dispositif JEI** sont :

- être une PME (employer moins de 250 personnes et avoir soit un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€, soit un total de bilan inférieur à 40 M€) ;
- avoir été créée depuis moins de 8 ans ;
- avoir réalisé au cours de l'exercice des dépenses de recherche représentant plus de 15 % des charges totales ;
- être détenue à plus de 50 % par des personnes physiques ; par une PME elle-même détenue à plus de 50 % par des personnes physiques, des sociétés de capital-risque, des fonds communs de placement à risque, des sociétés de développement régional, des sociétés financières d'innovation ou des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque, à condition qu'il n'existe pas de lien de dépendance

entre la JEI et ces sociétés ou fonds ; par des associations ou fondations reconnues d'utilité publique à caractère scientifique ou des établissements publics de recherche et d'enseignement ou leurs filiales ;

- ne pas avoir été créée dans le cadre d'une concentration, d'une restructuration, d'une extension ou d'une reprise d'activités préexistantes.

Les **exonérations fiscales** du dispositif JEI concernent l'exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices, l'exonération d'imposition forfaitaire le cas échéant et l'exonération de taxes locales sur délibération des collectivités territoriales.

Les **exonérations sociales** du dispositif JEI portent sur l'exonération des cotisations sociales patronales de Sécurité sociale : cotisations versées au titre des assurances sociales, des allocations familiales, des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les emplois concernent les **salariés impliqués dans l'activité de R&D** : chercheurs, techniciens, gestionnaires de projet de R&D, juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie, personnes responsables des tests pré-concurrentiels (MESR, MINEFI, MSPS, 2004).

BIBLIOGRAPHIE

- MESR, MINEFI, MSPS (2004). [Guide pratique de la Jeune entreprise innovante](#), novembre 2004, 31 p.
- MINEFI (2013). « [Prolongation et extension du régime d'exonérations sociales accordées aux jeunes entreprises innovantes \[JEI\]](#) », *Projet de loi de finances pour 2014, évaluations préalables des articles du projet de loi*, article 71, 2013, p. 424-432.

POUR ALLER PLUS LOIN...

III. R&D ET INNOVATION

B. Entrepreneuriat innovant





C. EUROPE ET INNOVATION

Les PME françaises dans l'Europe de l'innovation

|Geneviève Villette

Commission européenne

p. 147



LES PME FRANÇAISES DANS L'EUROPE DE L'INNOVATION

|Geneviève Villette
Commission européenne
DG Eurostat, Unité « Innovation et société de l'information »

- | | |
|---|--|
| <p>1. L'activité d'innovation des PME françaises se maintient dans un contexte européen en recul</p> <p>2. L'organisation, domaine d'innovation contrasté entre PME françaises et européennes</p> | <p>3. Cibles privilégiées des PME françaises: l'international et la nouveauté pour le marché</p> <p>4. Collaboration avec la recherche publique pour moins de 1 PME française sur 10</p> |
|---|--|

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES (UNITÉS LÉGALES) DE 10 EMPLOYÉS OU PLUS, CLASSÉES SELON LEUR EFFECTIF.
- ENTREPRISES INNOVANTES AU SENS DU MANUEL D'OSLO.
- SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

L'Union de l'innovation fait partie de la stratégie Europe 2020 de l'Union européenne (UE) pour créer un environnement favorable à l'innovation, à savoir la conversion d'idées en nouveaux biens, services, procédés, modes d'organisation et méthodes de marketing qui contribueront à la croissance et à la création d'emplois. L'[enquête communautaire sur l'innovation](#) (ECI/Community Innovation Survey, CIS), menée tous les deux ans, permet de mesurer l'activité des entreprises dans ce domaine.

D'après la dernière enquête ECI 2012, la part des entreprises innovantes* baisse dans l'UE sur la période 2010-2012, avec toutefois un recul moins prononcé pour les PME*, quel que soit le type d'innovation conduit. La France et quelques autres pays européens dont le Royaume-Uni font exception à cette tendance globale. La part des PME françaises qui innovent se maintient par rapport à l'enquête précédente et se situe au-dessus de la moyenne européenne (52 % vs 48 %).

En France, les innovations des PME sont plus fréquemment nouvelles au regard de l'état de l'art du marché que celles de leurs homologues européennes. Ces PME innovantes sont aussi davantage présentes sur le marché national et à l'international que les entreprises domestiques non innovantes pour lesquelles le marché reste souvent régional. Elles développent de préférence leurs innovations en interne et leur propension à collaborer avec la recherche publique se situe légèrement en dessous de la moyenne européenne.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

Les opinions exprimées n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles d'Eurostat ou de la Commission européenne.

52 %

des PME françaises ont innové entre 2010 et 2012, soit plus que leurs homologues européennes.



1. L'ACTIVITÉ D'INNOVATION DES PME FRANÇAISES SE MAINTIENS DANS UN CONTEXTE EUROPÉEN EN REcul



En France, les PME sont les seules entreprises à n'avoir rien concédé à la crise en matière d'innovation.

Sur la période 2010-2012, un peu plus de la moitié des PME françaises (52 %) se sont engagées dans des activités d'innovation, tous types d'innovation* confondus (tableau 1). Cette proportion est stable comparée à celle observée entre 2008 et 2010 (VILLETTE, 2014). Contrairement à la France, la part des PME innovantes sur l'ensemble de l'UE enregistre une nette diminution de 52 % à 48 %. Elle s'explique, en partie, par le recul significatif de l'innovation des PME allemandes de près de 13 points de pourcentage (pp). À l'inverse des PME françaises, les non-PME* domestiques suivent la tendance à la baisse des non-PME européennes. La part des non-PME françaises innovantes perd 2,9 pp et celle des non-PME européennes 2,1 pp.

Une certaine stabilité de la part de PME innovantes en produit (à savoir en bien ou en service), procédé ou marketing est observée en France entre les périodes

2008-2010 et 2010-2012, alors que les PME qui ont introduit une nouvelle méthode d'organisation sont proportionnellement moins nombreuses (graphique 1). Un peu plus de 1 PME sur 5 a déclaré avoir introduit une innovation de produit sur 2010-2012, comme sur la période précédente (+ 0,6 pp). La part des PME qui ont implémenté un nouveau procédé a, quant à elle, augmenté de 0,8 pp pour atteindre 23 %. Les PME ayant innové en marketing sont au nombre de 1 PME sur 4, enregistrant un léger recul (- 0,5 pp) dans l'ECI 2012. La différence la plus importante concerne les innovations d'organisation, avec une part des PME plus faible de 2,4 pp. L'organisation reste tout de même le domaine principal d'innovation avec un tiers des PME françaises.

Quel que soit le type d'innovation considéré, les PME françaises enregistrent, entre 2010 et 2012, des proportions d'entreprises innovantes toujours équivalentes ou supérieures à celles constatées sur l'ensemble de l'UE. Malgré le repli sur les innovations d'organisation, les PME françaises qui ont introduit ce type d'innovation dépassent, de manière significative, les PME européennes (33 % vs 27 %). La France présente aussi une plus grande part de PME innovantes en termes de

TABLEAU 1 – Part des entreprises innovantes françaises et européennes selon leur taille et le type d'innovation, 2006-2012

En % du total PME et non-PME		PME innovante			Non-PME innovante		
		ECI 2008 2006-2008	ECI 2010 2008-2010	ECI 2012 2010-2012	ECI 2008 2006-2008	ECI 2010 2008-2010	ECI 2012 2010-2012
Produit	UE28	24,3 ^a	25,5 ^c	22,7	55,6 ^a	54,4	49,3
	France	21,8	22,2	22,8	57,3	57,3	55,2
Procédé	UE28	26,2 ^b	22,6 ^d	20,4	57,5 ^a	52,4 ^d	47,6
	France	24,3	22,1	23,0	54,3	51,8	49,3
Organisation	UE28	30,0	30,1	26,7	56,5	57,3	51,3
	France	32,6	35,6	33,2	59,4	61,7	55,5
Marketing	UE28	26,0	26,2 ^d	23,7	42,9	44,3	40,2
	France	20,1	25,1	24,5	48,0	47,3	44,6
Tous types d'innovation	UE28	50,5	51,9	47,9	78,8	78,5	76,4
	France	48,7	52,1	52,2	81,8	84,0	81,0

a. Hors Royaume-Uni.

b. Hors Royaume-Uni et Suède.

c. Hors Chypre.

d. Hors Slovaquie.

Lecture : 22,8 % des PME françaises et 22,7 % des PME de l'Union européenne à 28 pays (UE28) ont innové en produit, au moins une fois, sur la période 2010-2012.

Note de lecture : le détail pour les PME de chaque pays de l'UE28 est disponible dans la version en ligne du Rapport.

Champ : ensemble des entreprises de l'Union européenne à 28 pays, hormis la Grèce pour les indicateurs relatifs à l'ECI 2008 et l'ECI 2010, et la Slovaquie pour l'ECI 2008.

Source : Eurostat (ECI 2008, 2010 et 2012).

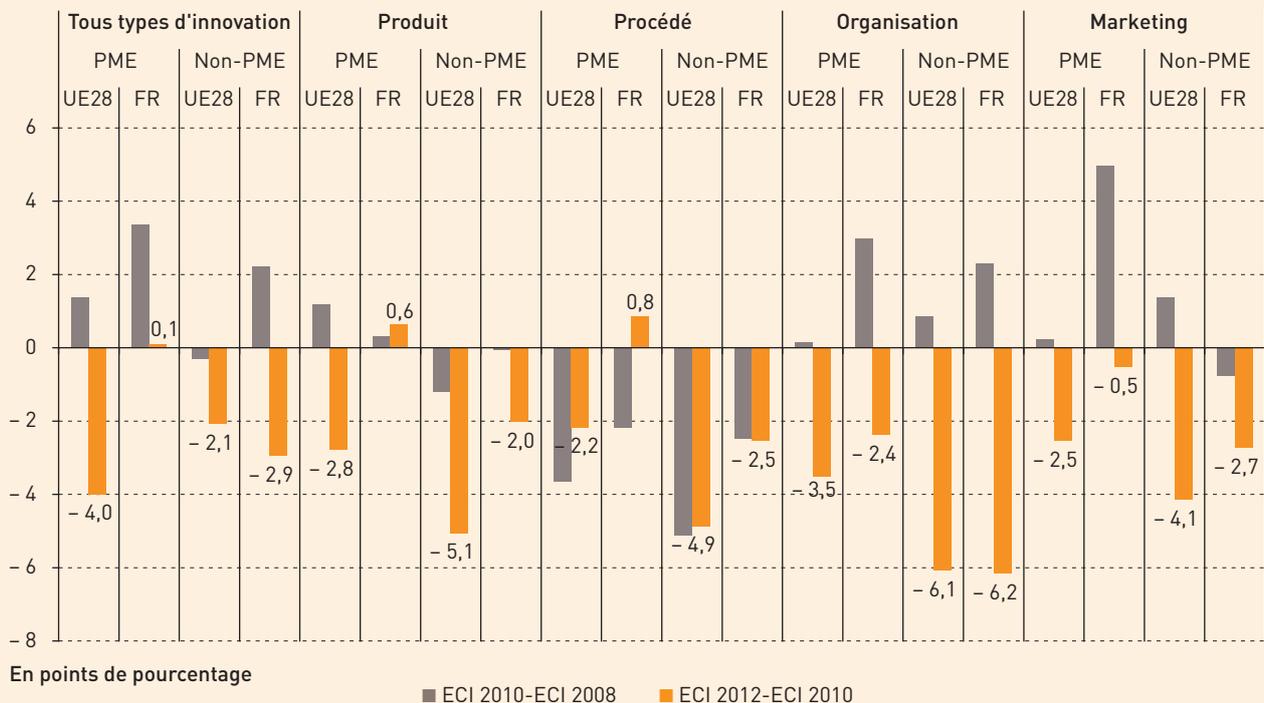


procédé (23 % contre 20 % pour l'UE). Quant aux innovations de produit et de marketing, les PME françaises s'alignent sur les niveaux enregistrés pour l'ensemble des États membres de l'UE.

Entre les deux dernières enquêtes, le poids des PME innovantes de l'UE se réduit dans chacun des quatre types d'innovation, et dans des proportions plus élevées que pour les PME innovantes françaises. Le recul le plus important des PME européennes porte sur les innovations de procédé (-5,8 pp), ensuite sur les innovations d'organisation (-3,3 pp), puis de marketing (-2,3 pp) et, dans une moindre mesure, sur les innovations de produit (-1,6 pp).

L'évolution de l'innovation est également plus favorable pour les PME que pour les non-PME françaises. Quel que soit le type d'innovation considéré, les baisses constatées pour les non-PME sont, dans tous les cas, plus fortes que celles relatives aux PME : -6,2 pp pour les innovations d'organisation, -5,1 pp sur les produits, -2,7 pp en marketing et -2,5 pp sur les procédés. Ces résultats sont toutefois à relativiser car les non-PME enregistrent des proportions d'entreprises innovantes beaucoup plus importantes que les PME dans toutes les catégories d'innovation. Cette situation vaut également pour l'ensemble de l'UE : les non-PME sont en comparaison plus innovantes que les entreprises de taille plus petite.

GRAPHIQUE 1 – Évolution de la part des entreprises innovantes françaises et européennes entre deux enquêtes, selon leur taille et le type d'innovation, ECI 2008/ECI 2010 et ECI 2010/ECI 2012



Lecture : la part des PME françaises (FR) qui ont innové en produit a augmenté de 0,6 point de pourcentage entre 2008-2010 et 2010-2012 (% ECI 2012 - % ECI 2010).

Note de lecture : la part des PME et non-PME innovantes françaises [pour les 3 enquêtes](#) est disponible dans la version en ligne du Rapport.

Champ : ensemble des entreprises de l'Union européenne à 28 pays (UE28), hormis la Grèce pour les indicateurs relatifs à l'ECI 2008 et l'ECI 2010, et la Slovaquie pour l'ECI 2008.

Source : Eurostat (ECI 2008, 2010 et 2012).



2. L'ORGANISATION, DOMAINE D'INNOVATION CONTRASTÉ ENTRE PME FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

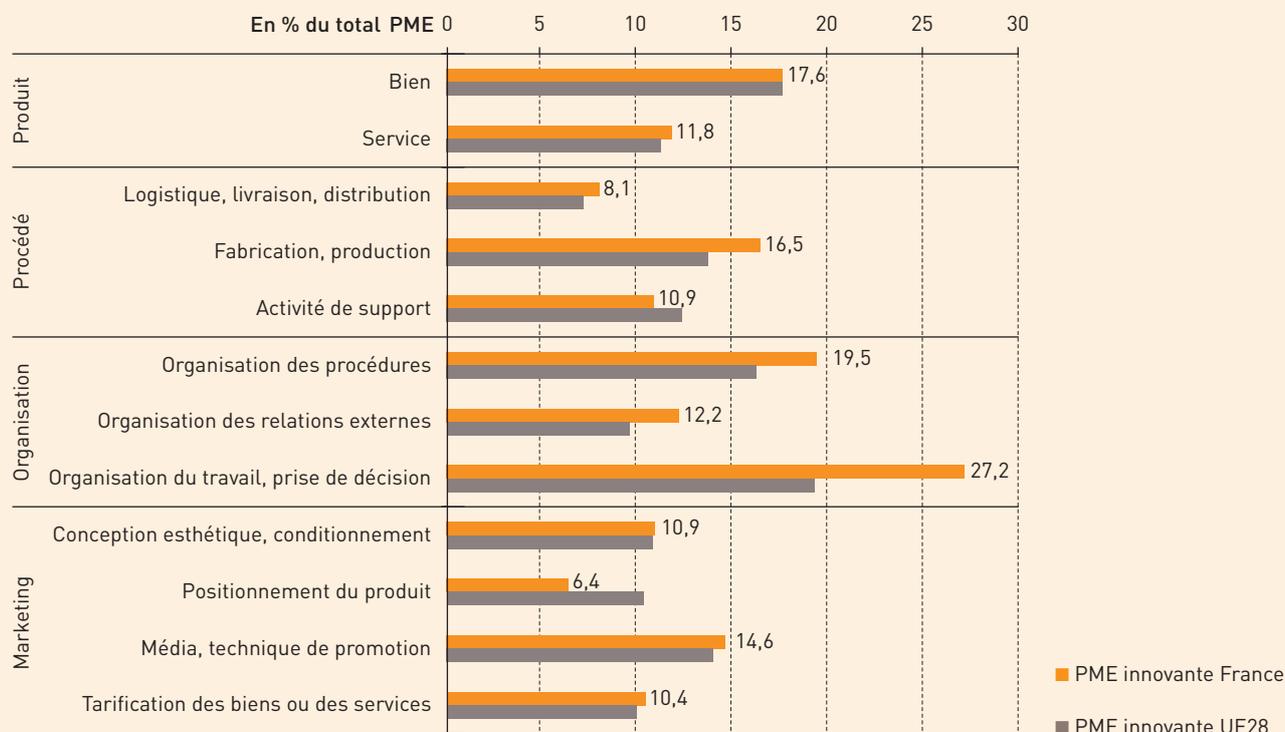
Chaque type d'innovation se traduit par des changements concrets dans l'entreprise. En ce qui concerne les innovations de produit, 18 % des PME françaises ont introduit un nouveau bien sur le marché sur la période 2010-2012 et 12 % ont proposé un nouveau service. Ces valeurs sont similaires à celles observées pour l'UE (graphique 2). Ces comportements se révèlent **stables dans le temps**.

L'innovation de procédé la plus répandue parmi les PME françaises est l'amélioration ou à la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de fabrication ou de production (17 % des PME). Elle est suivie par les innovations dans les activités de support et par celles relatives aux méthodes logistiques, de livraison ou de distribution.

Les innovations liées à l'organisation du travail et à la prise de décision sont les plus fréquentes chez les PME françaises (plus de 1 sur 4). Les méthodes d'organisation des procédures ont fait l'objet d'un changement significatif chez 1 PME française sur 5, tandis qu'un peu plus de 1 entreprise sur 10 a fait état d'une innovation dans l'organisation des relations externes.

En ce qui concerne les innovations de marketing, les PME françaises ont été plus nombreuses à utiliser de nouveaux médias ou de nouvelles techniques de promotion (15 % des PME). Les entreprises ayant innové dans la conception esthétique ou le conditionnement arrivent en deuxième position, suivies de près par les entreprises ayant introduit une nouvelle tarification des biens ou des services (1 PME sur 10). Les nouvelles méthodes de positionnement du produit sont les moins fréquentes en marketing, mais aussi quel que soit le type d'innovation (seulement 6 % des PME).

GRAPHIQUE 2 – Proportion de PME françaises et européennes qui ont implémenté un type spécifique d'innovation, 2010-2012



Note de lecture : les données pour les **non-PME françaises et européennes** sont disponibles dans la version en ligne du Rapport.

Champ : ensemble des PME de l'Union européenne à 28 pays (UE28), hors Royaume-Uni pour tous les indicateurs et hors Irlande pour les indicateurs relatifs aux innovations d'organisation du travail et des procédures.

Source : Eurostat (ECI 2012).



Des différences marquées entre PME françaises et européennes sont à noter concernant les nouvelles méthodes d'organisation du travail et de prise de décision. Plus de 1 PME sur 4 a introduit ce type d'innovation en France contre moins de 1 PME sur 5 au niveau européen. Un écart de plus de 3 pp en faveur de la France est aussi constaté pour les méthodes d'organisation de procédures. Les PME européennes ont, quant à elles, implémenté plus fréquemment que les françaises une nouvelle méthode de positionnement de produit (graphique 2 page précédente).

Pourquoi les PME cherchent-elles à innover ?

[En savoir +](#)

3. CIBLES PRIVILÉGIÉES DES PME FRANÇAISES : L'INTERNATIONAL ET LA NOUVEAUTÉ POUR LE MARCHÉ

Sur 2010-2012, la part des entreprises innovantes françaises croît à mesure qu'elles opèrent sur des marchés plus larges ou plus éloignés. Les entreprises non innovantes sont *a contrario*, de moins en moins représentées, du marché régional au marché hors Europe, en passant par les marchés national et européen. La moitié des PME opérant sur le marché régional est innovante pour près de 6 PME sur 10 actives sur le marché

national. Leur part sur le marché européen et hors d'Europe s'élève, respectivement, à presque deux tiers et au-delà des deux tiers du total des PME présentes sur ces marchés (tableau 2).

De même, 9 PME innovantes françaises sur 10 opèrent sur le marché régional, comme les PME non innovantes. Toutefois, plus le marché se globalise et s'internationalise, plus l'écart de représentation entre innovantes et non-innovantes se creuse. Plus de la moitié des PME innovantes sont présentes sur le marché européen contre un tiers des PME non innovantes, soit 1,5 fois plus. Parallèlement, près de 4 PME innovantes françaises sur 10 sont actives hors d'Europe, ce qui n'est le cas que pour 1 non-innovante sur 5, soit 2 fois plus. Le constat est le même pour les non-PME, à ceci près que les non-PME innovantes sont proportionnellement plus nombreuses sur le marché national que sur le marché régional.

Logiquement, le marché le plus important en termes de chiffre d'affaires est le marché national pour 46 % des PME innovantes françaises, suivi de près par le marché régional (44 %). Viennent ensuite les marchés européens (6 %) et hors Europe (4 %). Quant aux PME non innovantes, la situation diffère quelque peu : le marché régional arrive loin en tête pour plus de 6 sur 10 d'entre elles, contre près de 1 sur 3 pour le marché national et 3 % pour l'international.

Un autre indicateur corroborant le lien entre innovation et expansion géographique correspond à la création de nouvelles filiales en France et/ou en Europe, ou encore hors d'Europe. Même si le pourcentage est globalement

2/3

des PME françaises présentes sur les marchés internationaux entre 2010 et 2012 ont aussi innové durant la même période.

TABLEAU 2 – Proportion d'entreprises françaises selon leur taille, leur statut innovation et le marché desservi, 2010-2012

Taille	Statut innovation	En % du total des entreprises de même taille et de même marché				En % du total des entreprises de même taille et de même statut innovation			
		Marché local ou régional	Marché national	Marché européen	Marché hors Europe	Marché local ou régional	Marché national	Marché européen	Marché hors Europe
PME	Innovante	52,3	58,6	63,4	68,4	91,3	79,9	54,2	38,2
	Non-innovante	47,7	41,4	36,6	31,6	90,8	61,6	34,1	19,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	91,1	71,1	44,6	29,2
Non-PME	Innovante	81,2	83,3	86,0	88,7	85,4	90,0	71,9	60,5
	Non-innovante	18,8	16,7	14,0	11,3	84,6	77,3	50,0	32,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	85,3	87,6	67,8	55,2
Ensemble entreprise	Innovante	53,5	59,9	64,9	70,0	90,9	80,6	55,3	39,7
	Non-innovante	46,5	40,1	35,1	30,0	90,7	61,9	34,4	19,5
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	90,8	71,9	45,6	30,3

Note de lecture : une même entreprise peut être comptée sous plusieurs marchés. Des données pour les [entreprises de l'Union européenne](#) sont disponibles dans la version en ligne du Rapport.

Champ : ensemble des entreprises françaises.

Source : Eurostat (ECI 2012).

III. R&D ET INNOVATION

C. Europe et innovation



Les produits mis au point par les PME françaises sont plus fréquemment nouveaux pour les marchés-cibles que ceux des PME européennes.

faible (5 %), les PME innovantes en France sont deux fois **plus nombreuses** à avoir créé de nouvelles filiales en France et/ou dans un pays européen que les PME non innovantes. Seulement 1,7 % des PME innovantes a créé une filiale hors d'Europe, ce qui est aussi plus du double de la proportion observée du côté des PME non innovantes.

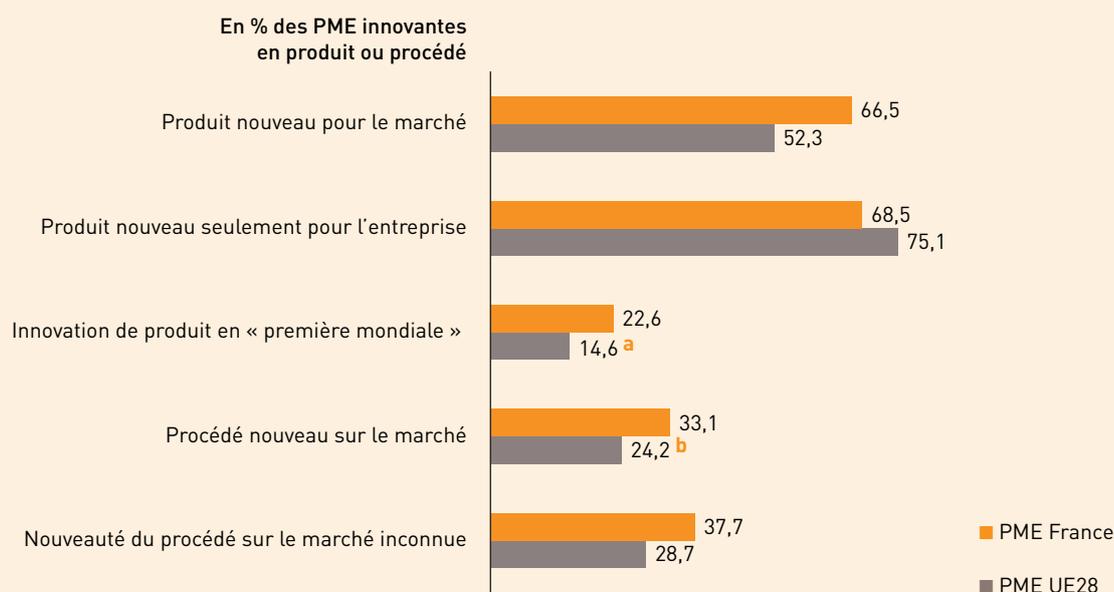
Par ailleurs, les entreprises peuvent développer des innovations uniquement nouvelles pour l'entreprise ou nouvelles pour le marché. Entre 2010-2012, les PME innovantes françaises ont innové majoritairement avec des produits nouveaux pour le marché (graphique 3). Ce niveau d'innovation est plus fréquent que chez les PME européennes (67 % contre 52 %). Cette tendance se retrouve également **chez les non-PME**. De même, plus de 1 PME sur 5, en France, estime qu'au moins une de ses innovations de produit était une première mondiale, pour moins de 1 PME innovante sur 6 en Europe. Il en va ainsi pour les innovations de procédé pour lesquelles 1 PME française sur 3 considère que son innovation était nouvelle pour le marché contre 1 sur 4 pour l'ensemble des PME européennes.

4. COLLABORATION AVEC LA RECHERCHE PUBLIQUE POUR MOINS DE 1 PME FRANÇAISE SUR 10

Que ce soit au niveau français ou européen, plus de 7 PME sur 10, ayant introduit un nouveau bien ou service sur la période 2010-2012, l'ont développé par elles-mêmes ou par l'intermédiaire du groupe auquel elles appartiennent, ce qui est de loin le moyen d'innover **le plus utilisé**. C'est aussi le cas des PME innovantes en termes de procédé, mais dans une moindre mesure (6 sur 10). Un peu plus d'un tiers (entre 35 % et 38 %) a également coopéré* avec d'autres entreprises dans le but de réaliser ces innovations de produit ou de procédé. Quel que soit le type d'innovation considéré, les PME ont nettement moins tendance à externaliser le développement de leurs innovations à d'autres entreprises (moins de 1 PME sur 2 aux niveaux français et européen).

La coopération des PME avec le gouvernement, les universités, les établissements d'enseignement supérieur ou les instituts de recherche pour mettre au point un

GRAPHIQUE 3 – Part des PME françaises et européennes innovantes en produit ou procédé selon le degré de nouveauté, 2010-2012



^a. Hors Danemark, Irlande, Espagne, Luxembourg, Finlande, Suède et Royaume-Uni pour l'indicateur PME UE28.

^b. Hors Belgique, République tchèque, Danemark, Irlande, Espagne, Luxembourg, Autriche, Finlande et Royaume-Uni pour l'indicateur PME UE28.

Champ : ensemble des PME de l'Union européenne à 28 pays (UE28) ayant innové en produit ou procédé entre 2010 et 2012.

Source : Eurostat (ECI 2012).



nouveau produit ou procédé est très **variable d'un pays européen à l'autre**. Avec moins de 1 sur 10, les PME françaises se situent légèrement en dessous de la moyenne européenne. La part des PME innovantes qui entretiennent ce type de coopération est beaucoup plus importante dans certains pays comme la Slovénie, la Finlande, le Royaume-Uni, l'Autriche, la Grèce, la Lituanie, la Belgique ou la Suède (au moins 15 %). En Europe, les non-PME qui ont développé des innovations de produit et/ou de procédé se montrent beaucoup plus actives que les PME dans ce domaine. Dans plus de la moitié des pays de l'UE, elles sont proportionnellement 4 fois plus nombreuses que les PME

lorsqu'il s'agit de développer une innovation en coopération avec les universités ou les établissements d'enseignement supérieur.

Le financement public des PME innovantes : prédominance de la France sur la moyenne européenne

[En savoir +](#)

MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

La population des enquêtes communautaires sur l'innovation – ECI – est constituée des entreprises de 10 employés ou plus des secteurs de l'Industrie et des Services. Elle porte sur les comportements d'innovation des entreprises sur la période 2006-2008 pour ECI 2008, 2008-2010 pour ECI 2010 et 2010-2012 pour ECI 2012. Cette enquête couvre l'ensemble des États membres de l'Union européenne. L'ECI 2012 inclut également la Norvège, la Serbie et la Turquie.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise** et de **PME** ne correspondent pas à la définition de la [loi de modernisation de l'économie](#) de 2008 (LME). Quel que soit le pays, sont considérées comme PME les entreprises de 10 à 249 employés et comme **non-PME** les entreprises de 250 employés et plus. Pour la France, chaque entreprise est réduite à son unité légale et repérée par son Siren.

DÉFINITIONS

Une **entreprise** est **innovante** si elle a mis en œuvre une innovation pendant la période couverte par

l'enquête. Les entreprises avec des activités d'innovation de produit et/ou de procédé, en cours ou abandonnées, sont intégrées dans la catégorie des entreprises innovantes. Leur **part est faible** par rapport à celles qui ont introduit une innovation (2,1 % du total des PME françaises et 6 % des PME innovantes en termes de produit ou de procédé pour l'ECI 2012).

Les **types d'innovation** se déclinent en 4 domaines : les innovations de produit (bien ou service), de procédé, d'organisation et de marketing. Les deux premiers ne correspondent plus à ce qui était auparavant appelé « innovation technologique » en raison de l'intégration des innovations de service dans la catégorie « produit » (OCDE, EUROSTAT, 2005). La **coopération** en matière d'innovation mesure le partenariat actif avec d'autres entreprises ou des établissements non commerciaux, tels que des universités ou des instituts publics de recherche, au niveau national ou international. Elle ne concerne que les entreprises ayant des innovations de produit ou de procédé (indépendamment de leurs innovations en matière d'organisation ou de marketing).

BIBLIOGRAPHIE

• OCDE, EUROSTAT (2005). [Manuel d'Oslo, principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation](#), 3^e édition, 2005.

• VILLETTE Geneviève (2014). « [Les PME françaises dans l'Europe de l'innovation](#) », in OBSERVATOIRE DES PME, *Rapport annuel sur l'évolution des PME 2013*, février 2014, p. 207-213.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)

III. R&D ET INNOVATION

C. Europe et innovation





REPÈRES

ENTREPRISE ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME

INDEX DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

L'OBSERVATOIRE DES PME & BPIFRANCE LE LAB



ENTREPRISE ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME

L'importance croissante des groupes dans le tissu productif a conduit les systèmes statistiques européens à repenser la notion d'entreprise pour être au plus près de la réalité économique. En France, ce changement de définition s'inscrit dans la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME). Deux modifications essentielles interviennent. L'entreprise est considérée selon son périmètre statistique et non plus juridique. Elle appartient alors à la catégorie microentreprise, PME, ETI ou grande entreprise, selon la combinaison des données d'effectif, de chiffre d'affaires et de total de bilan des unités légales qui la composent.

1. DE L'ENTREPRISE JURIDIQUE À L'ENTREPRISE STATISTIQUE

Dans le système statistique français, l'entreprise a été historiquement définie avec la notion d'unité légale (UL), qui correspond à une entité juridique, personne morale ou physique, de droit privé ou public. Cette UL est immatriculée au répertoire Sirene [Système informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements] à l'aide d'un identifiant à neuf chiffres attribué à sa création et appelé le Siren.

Afin de réconcilier statistique et économie, le décret d'application de la LME n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 [JOURNAL OFFICIEL, 2008] définit le concept statistique d'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes » [JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, 1993].

Selon cette définition statistique, l'entreprise peut donc être une UL indépendante, un segment de groupe ou l'ensemble d'un groupe. Seules les unités présentes sur le territoire français sont pour le moment prises en compte pour cartographier le périmètre de chaque entreprise¹.

2. NOUVELLE CLASSIFICATION LME DES ENTREPRISES

Le décret d'application de la LME précise quatre catégories d'entreprise : les microentreprises (MIC), les petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE).

¹. Identifier des entreprises, au sens statistique, au sein de groupes complexes est une opération de profilage en cours en France, à l'Insee, et dans les autres pays européens. En attendant la fin de ces travaux, un groupe, diversifié ou non, est systématiquement considéré comme une seule entreprise statistique.



Trois critères sont utilisés pour déterminer la catégorie à laquelle appartient l'entreprise au sens statistique : l'effectif, le chiffre d'affaires (CA) et le total de bilan. Ils sont **appréciés au niveau de l'entreprise statistique**, après regroupement des UL.

Leur combinaison en niveau permet alors de classer les entreprises (tableau 1) selon les règles suivantes :

- Une **MIC** occupe moins de 10 personnes et réalise un CA annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 M€.
- Une **PME** occupe moins de 250 personnes et réalise un CA annuel n'excédant pas 50 M€ ou un total de bilan d'au plus 43 M€. Elle inclut de fait les MIC.
- Une **ETI** n'appartient pas à la catégorie des PME, emploie moins de 5000 personnes et réalise un CA annuel n'excédant pas 1,5 Md€ ou un total de bilan d'au plus 2 Md€.
- Une **GE** est une entreprise statistique qui n'est pas classée dans les catégories précédentes.

TABLEAU 1 – Catégories d'entreprise selon la LME de 2008

Chiffre d'affaires	Total bilan	Effectif			5 000 salariés et plus
		Moins de 10 salariés	De 10 à 249 salariés	De 250 à 4 999 salariés	
2 M€ au plus	2 M€ au plus	Microentreprises (MIC)	Petites et moyennes entreprises (PME)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises (GE)
Plus de 2 M€ à 50 M€ inclus	2 M€ au plus				
	Plus de 2 M€				
	2 M€ au plus	MIC			
Plus de 50 M€ à 1,5 Md€ inclus	Plus de 2 M€ à 43 M€ inclus				
	Plus de 43 M€				
	2 M€ au plus	MIC	PME		
	Plus de 2 M€ à 43 M€ inclus				
Plus de 1,5 Md€	Plus de 43 M€ à 2 Md€ inclus				
	Plus de 2 Md€				

Source : France stratégie.

BIBLIOGRAPHIE

• JOURNAL OFFICIEL (2008). [Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique](#), 20 décembre 2008.

JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE (1993). [Règlement \(CEE\) n° 696/93 du Conseil du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif dans la Communauté](#), mars 1993.



INDEX DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A

- ACOSS** : Agence centrale des organismes de Sécurité sociale
AFIC : Association française des investisseurs pour la croissance
ASSO : Administration de Sécurité sociale

B

- BFR** : Besoin en fonds de roulement
BFRE : Besoin en fonds de roulement d'exploitation
BIC : Bénéfice industriel et commercial
BRN : Bénéfice réel normal
BTP : Bâtiment et travaux publics

C

- C&I** : Concours national i-Lab et incubateurs de la recherche publique (loi « Allègre »)
CA : Chiffre d'affaires
CIB : Classification internationale des brevets (*International Patent Classification, IPC*)
CIC : Crédit d'impôt collection
CICE : Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CII : Crédit d'impôt innovation
CIR : Crédit d'impôt recherche
CLAP : Connaissance locale de l'appareil productif (Insee)

D

- DEB** : Déclaration d'échange de bien
DERD : Dépense extérieure de recherche et développement
DGCIS : Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (ministère du Redressement productif)
DGE : Direction générale des entreprises (ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique)
DGFIP : Direction générale des finances publiques (ministère des Finances et des Comptes publics, ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique)

- DGRI** : Direction générale de la recherche et de l'innovation (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)
DIRD : Dépense intérieure de recherche et développement
DIRDA : Dépense intérieure de recherche et développement des administrations
DIRDE : Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises

E

- EBE** : Excédent brut d'exploitation
EPA : Établissement public à caractère administratif
ÉPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
EPST : Établissement public à caractère scientifique et technique
ÉSANE : Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Insee)
ETI : Entreprise de taille intermédiaire
ETP : Équivalent temps plein

F

- FAB** : Franco à bord
FARE : Fichier approché des résultats Ésane (Insee)
FATS : *Foreign Affiliates Statistics* (Insee)
FCPI : Fonds commun de placement dans l'innovation
FIBEN : Fichier bancaire des entreprises (Banque de France)
FUI : Fonds unique interministériel

G

- GE** : Grande entreprise

H

- HLM** : Habitation à loyer modéré
HT : Hors taxes

**I**

INPI : Institut national de la propriété industrielle
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
ISBL : Institut sans but lucratif
IUS : *Innovation Union Scoreboard* (Tableau de bord de l'Union de l'innovation pour la recherche et l'innovation)

J

JEI : Jeune entreprise innovante (dispositif fiscal)

K

k€ : Millier d'euros

L

LIFI : Enquête sur les liaisons financières entre sociétés (Insee)
LME : Loi de modernisation de l'économie (2008)

M

M€ : Million d'euros
Md€ : Milliard d'euros
MENESR : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MIC : Microentreprise
MINEFI : Ministère de l'Économie et des Finances

N

NAF : Nomenclature d'activités française

O

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (Organisation for Economic Co-operation and Development, OECD)
OEAP : Observatoire économique de l'achat public
OEB : Office européen des brevets (European Patent Office, EPO)

P

PCT : *Patent Cooperation Treaty* (Traité de coopération en matière de brevets)
PÉPITE : Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

PI : Propriété industrielle
PIB : Produit intérieur brut
PME : Petite et moyenne entreprise
PSPH : Participant au service public hospitalier

R

R&D : Recherche et développement
RDI : Recherche, développement et innovation
REGP : Recensement économique de l'achat public
RESE : Recherche, enseignement supérieur et établissement de l'État (Inpi)

S

SARL : Société à responsabilité limitée
SAS : Société par actions simplifiée
SATT : Société d'accélération du transfert de technologie
SIES : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)
SINE : Système d'information sur les nouvelles entreprises (Insee)
SIREN : Système d'identification du répertoire des entreprises (Insee)
SIRENE : Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements (Insee)
SITTAR : Service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

T

THC : Secteur Textile, habillement et cuir
TIC : Technologies de l'information et de la communication
TPE : Très petite entreprise

U

UE : Union européenne
UE28 : Union européenne à 28 pays
UL : Unité légale
URSSAF : Union pour le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et des allocations familiales

V

VA : Valeur ajoutée
VTC : Voiture de transport avec chauffeur





L'OBSERVATOIRE DES PME

L'Observatoire des PME constitue un pôle de capitalisation des connaissances sur le profilage des PME et des ETI françaises. Depuis plus de dix ans :

- il recense les données chiffrées disponibles et les met en perspective en les inscrivant dans la durée ;
- il clarifie les concepts utilisés ;
- il compare les situations en France avec celles d'autres territoires.

Afin de diffuser au plus grand nombre une information structurée et commentée, l'Observatoire des PME propose, en ligne, un *Rapport sur l'évolution des PME* mis à jour au fil de la disponibilité des articles. Sa version numérique est enrichie de ressources complémentaires organisées par thématiques.

Le pilotage de l'Observatoire des PME, assuré par Bpifrance Le Lab, est placé sous l'égide d'un comité de pilotage qui réunit des partenaires historiques, présents depuis 2001 pour certains. La collaboration de plus en plus étroite avec d'autres Observatoires et la participation de nouveaux contributeurs, notamment internationaux, lui permettent d'enrichir et de diversifier le champ des sujets abordés.

BPIFRANCE LE LAB

Bpifrance Le Lab est un laboratoire d'idées lancé en mars 2014 pour « faire le pont » entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise. Il se positionne en tant qu'agitateur d'idées pour Bpifrance et les dirigeants d'entreprise, de la start-up à l'ETI.

Bpifrance Le Lab décrypte les déterminants de la croissance et éclaire les chefs d'entreprise dans un monde de ruptures à la fois économiques, sociétales et environnementales, avec deux finalités :

- participer à l'amélioration des pratiques de financement et d'accompagnement de Bpifrance ;
- stimuler la réflexion stratégique des dirigeants et favoriser la croissance de leurs entreprises.

Bpifrance Le Lab s'est doté de sa propre gouvernance, avec un conseil d'orientation composé de 19 personnalités interdisciplinaires et présidé par Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance.

L'ensemble des publications de Bpifrance Le Lab ainsi que les appels à projets à destination du monde académique pour la réalisation de travaux de recherche sur les pratiques entrepreneuriales sont disponibles sur www.bpifrance-lelab.fr.



NEW**Tout change : de l'édition annuelle à la publication au fil de l'eau !**

Le Rapport sur l'évolution des PME et des ETI, publié par l'Observatoire des PME, poursuit sa transformation numérique. Sa version en ligne 100 % numérique et écoresponsable est désormais également 100 % dynamique : la publication des articles se fait en continu afin de vous fournir une information toujours à jour.

Et rien ne change : allez à l'essentiel !

À travers des articles et des focus synthétiques, signés par des acteurs de référence, retrouvez les principaux faits et chiffres, ainsi que les tendances sur l'évolution annuelle des PME et des ETI.

Pour ceux qui en veulent plus : opendata et contenus additionnels...

À partir de chaque article ou focus, accédez à un univers enrichi en analyses, en données ou en références documentaires et téléchargez librement chaque table de données.

MyDoc**L'info sur mesure : avec MyDoc, créez votre Rapport personnalisé !**

Construisez votre Rapport en sélectionnant les contenus qui correspondent à vos centres d'intérêt. Enregistrez son URL dans vos favoris pour y accéder facilement et actualisez-le au fur et à mesure des nouvelles parutions.

En 2016, ça bouge... restez connecté !

Pour ne manquer aucune sortie d'article, inscrivez-vous aux alertes de l'Observatoire des PME et suivez-nous sur Twitter avec le **#RapportPME**.

www.bpifrance-lelab.fr/RPMEaufildeleau

